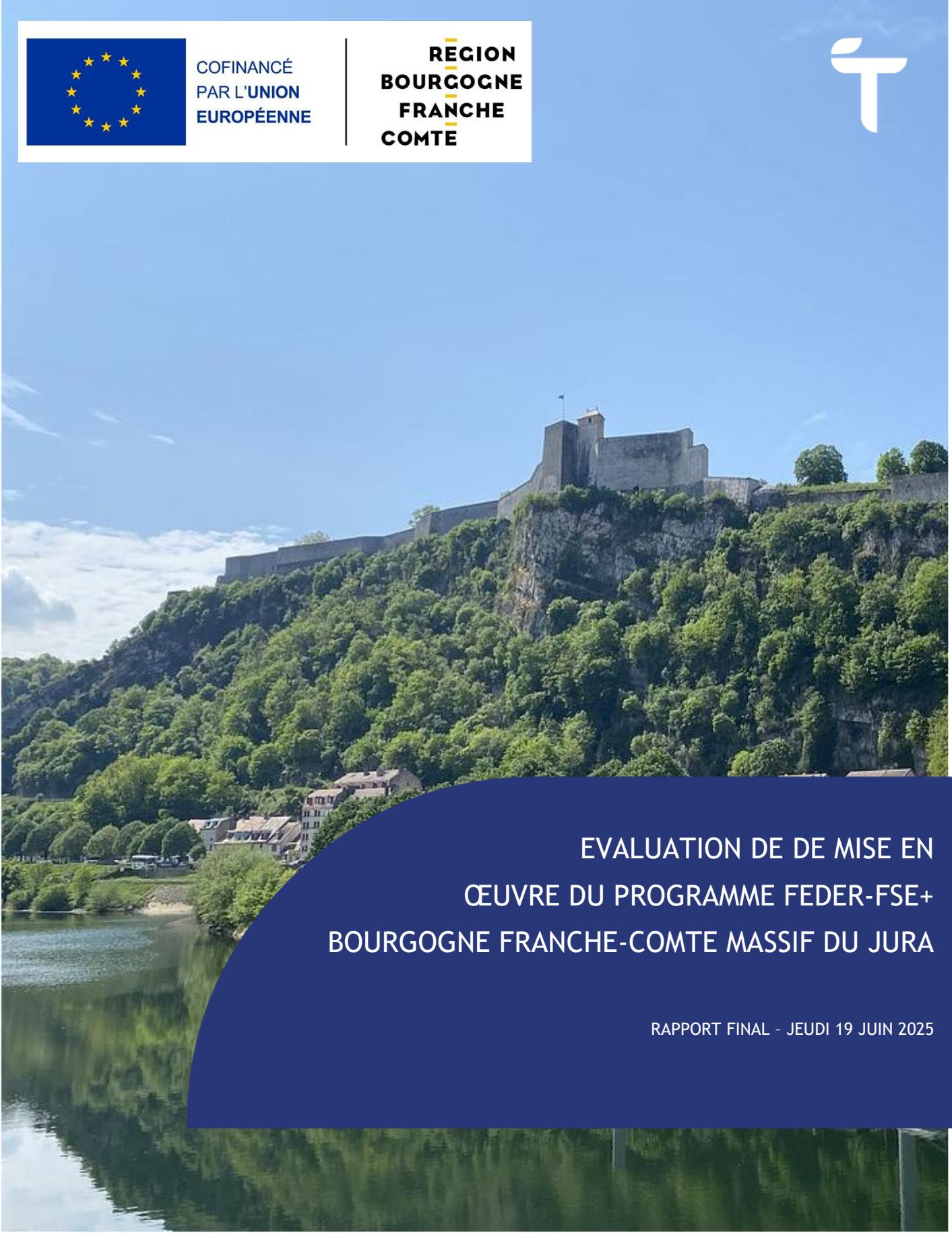




COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



EVALUATION DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME FEDER-FSE+ BOURGOGNE FRANCHE-COMTE MASSIF DU JURA

RAPPORT FINAL - JEUDI 19 JUIN 2025

SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|------------|
| 1 | CONTEXTE & ENJEUX DE L'EVALUATION | 3 |
| 1.1 | CONTEXTE DE LA MISSION..... | 4 |
| 1.2 | ENJEUX DE L'EVALUATION..... | 11 |
| 1.3 | QUESTIONNEMENTS ET METHODOLOGIE | 14 |
| 2 | FICHES PAR PRIORITE – ETAT D'AVANCEMENT AU 16/10/2024 ET CONTRIBUTION AUX REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES | 23 |
| 2.1 | PRIORITE 1 – DEVELOPPER UNE ECONOMIE REGIONALE INNOVANTE ET COMPETITIVE | 24 |
| 2.2 | PRIORITE 2 – DEVELOPPER UNE ECONOMIE REGIONALE TOURNEE VERS LE NUMERIQUE, AU BENEFICE DES CITOYENS, DES ENTREPRISES ET DES POUVOIRS PUBLICS | 35 |
| 2.3 | PRIORITE 3 – PROMOUVOIR UN TERRITOIRE REGIONAL VERT, DURABLE ET PRESERVANT LA BIODIVERSITE . | 41 |
| 2.4 | PRIORITE 4 – DEVELOPPER L'ORIENTATION ET L'OFFRE DE FORMATION REGIONALE | 54 |
| 2.5 | PRIORITE 5 – ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE | 63 |
| 2.6 | PRIORITE 6 – PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DANS LE MASSIF DU JURA | 72 |
| 2.7 | Q.E N°4 – RESPECT ET PRISE EN COMPTE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX | 79 |
| 2.8 | Q.E N°5 – ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE TRANSVERSALE | 85 |
| 3 | SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION ET NOUVEAUX DEFIS RECENSES DANS LES RECOMMANDATIONS PAYS | 100 |
| 3.1 | SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | 101 |
| 3.2 | NOUVEAUX DEFIS RECENSES DANS LES RECOMMANDATIONS PAYS..... | 106 |
| 4 | PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 113 |
| 4.1 | SYNTHESES DES CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS..... | 114 |
| 4.2 | RECOMMANDATIONS DETAILLEES..... | 126 |
| 5 | ANNEXES | 145 |
| 5.1 | ACTEURS INTERROGES, ENTRETIENS REALISES | 146 |
| 5.2 | GUIDE D'ENTRETIEN DE CADRAGE | 151 |
| 5.3 | GUIDE D'ENTRETIEN DIRECTIONS OPERATIONNELLES | 154 |
| 5.4 | GUIDE D'ENTRETIEN FONCTIONS SUPPORT | 157 |
| 5.5 | GUIDE D'ENTRETIEN PORTEURS DE PROJETS | 160 |



1 CONTEXTE & ENJEUX DE L'EVALUATION

1.1 CONTEXTE DE LA MISSION

1.1.1 STRATEGIE ET DYNAMIQUE DU PROGRAMME BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

LA STRATEGIE D'INTERVENTION

Le nouveau programme FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté a été l'un des premiers à être validé par la Commission européenne le 26 juillet 2022. Il est doté de 468, 2 M€ UE (hors axes d'assistance technique). Il comporte 6 priorités :

| PO FEDER-FSE + 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté | | |
|--|--|---------------|
| Priorité | Intitulé court | Maquette UE |
| 1 | Développer une économie régionale innovante et compétitive | 135 789 740 € |
| 2 | Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics | 27 111 107 € |
| 3 | Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité | 117 361 132 € |
| 4 | Développer l'orientation et l'offre de formation régionale | 80 357 031 € |
| 5 | Accompagner le développement territorial vers un développement durable | 96 022 746 € |
| 6 | Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura | 11 594 204 € |

UN « RETARD A L'ALLUMAGE » LIEU A L'ADOPTION TARDIVE DES PROGRAMMES

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a laissé des traces dans les agendas européens, en retardant la clôture des programmes 2014-2020 et l'adoption du cadre législatif pour la période 2021-2027 et des programmes opérationnels régionaux afférents. Les programmes français n'ont été adoptés qu'à l'automne 2022.

Au 31 août 2023, soit après plus de 2 ans et demi d'éligibilité des dépenses, le taux de programmation ne s'élevait qu'à 4,7% à l'échelle européenne sur les PO FEDER, FSE + et FTJ 2021-2027. Si cette donnée a nécessairement évolué positivement depuis, elle est à mettre en relation avec les 8% de taux de programmation (FEDER, FSE et IEJ) au 31 décembre 2015, soit après seulement 2 ans d'éligibilité des dépenses sur 2014-2020¹. La précédente programmation avait pourtant fait l'objet de critiques sur un démarrage jugé poussif par les institutions.

¹ Commission européenne, « Cohesion open data plateform », disponible sur : <https://cohesiondata.ec.europa.eu/>

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : UN DEMARRAGE TRES DYNAMIQUE

Dans ce panorama d'ensemble défavorable, la Bourgogne-Franche-Comté s'est démarquée en affichant une dynamique de programmation supérieure à celle de la majorité des autorités de gestion (AG) françaises. Dès la fin août 2023, la Région affichait un taux de programmation UE de 10,1% et se situait dans le quatuor de tête des programmes affichant un meilleur démarrage.

L'importance accordée par la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'objectif stratégique 1 « Europe intelligente » se retrouve dans les données présentées dans l'outil de suivi du programme avec 24 projets programmés au 28 mars 2024. Au-delà du nombre de dossiers, le taux de programmation de la Priorité 1 s'élève à 62%. Le soutien à la transformation économique est tel, qu'il représente 84% des montants UE programmés jusqu'à présent sur le FEDER, soit 84,1 M€ FEDER. L'analyse des données permet de mettre en exergue un montant UE moyen s'élevant à plus de 3,5 M€ FEDER par projet sur la Priorité 1.

Les points clés

- 1) Un démarrage particulièrement dynamique du programme 2021-2027 par rapport aux autres AG
- 2) Un taux de programmation global de 27% au 28 mars 2024
- 3) Des montants programmés élevés sur la Priorité 1 : 84,1 M€ FEDER
- 4) Des taux de programmation dynamiques s'agissant des Priorités 2 (46%) et 4 (25%)

Le début de programmation de la priorité 2 « Numérique » semble bien engagé avec 5 opérations mobilisant déjà 46% de la maquette FEDER dévolue à la transformation numérique, pour près de 12,6 M€ FEDER programmés.

En nombre de projets la priorité 3 (Transition énergétique et biodiversité) se démarque également avec 28 opérations d'ores-et-déjà programmées. Néanmoins, il s'agit d'opérations plutôt modestes, avec un coût UE moyen de 240,8 K€, ce qui ne permet pas encore d'afficher un taux de programmation très élevés (6%). Par expérience, les dossiers relatifs aux objectifs spécifiques 2.1 (efficacité énergétique) et 2.2 (énergies renouvelables) mettent plus de temps pour arriver à maturité.

La priorité 4 (FSE+) apparait également comme dynamique avec déjà 34 opérations programmées pour un peu plus de 20 M€ FSE+. Elle affiche aussi le meilleur taux de paiement (5%) de tout le programme.

Le lancement de la priorité 5 apparaît un peu plus contrasté malgré la programmation de 3 dossiers. Le taux de programmation est proche de 0%, ce qui est assez nettement inférieur à la moyenne générale du PO (27%). Ce retard des axes « territoriaux » est une constante des programmes européens.

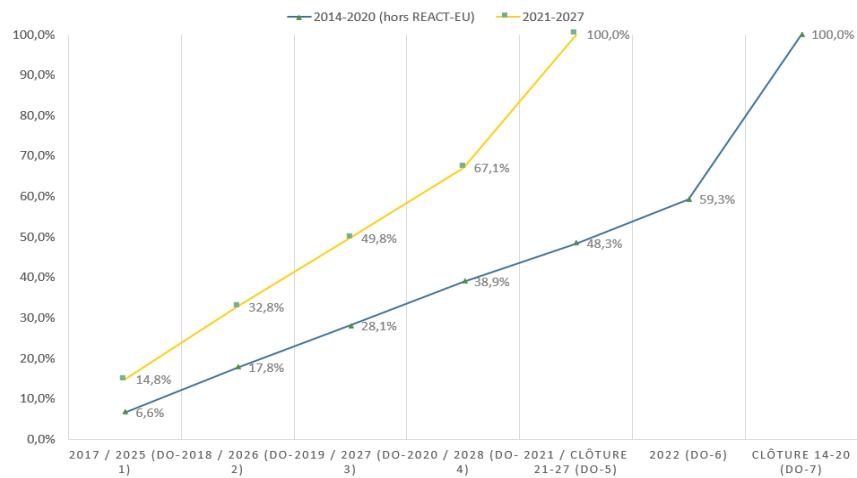
A la fin du premier trimestre 2 projets ont été programmés sur la priorité 6 (Massif du Jura) pour un peu plus d'1M€ FEDER, soit 9% de taux de programmation.

L'ENJEU DU « MUR DU DEGAGEMENT » A VENIR

Cette problématique de « retard à l'allumage » est d'autant plus problématique que le **principe de « dégagement »**, a été durci sur 2021-2027, avec des seuils **considérablement relevés**.

Point négatif, les seuils d'évitement du dégagement ont été doublés pour la première année d'application par rapport à 2014-2020 : 14,8% (2021-2027) contre 6,6% (2014-2020). La logique de progression des seuils au fur et à mesure de la mise en œuvre accentue l'écart (voir graphique ci-dessous).

SEUILS D'EVITEMENT DU DEGAGEMENT PAR ANNEE



Or, ce relèvement des seuils d'évitement fait peser un risque important sur les programmes qui ont été adoptés tardivement. Rappelons que le Parlement s'inquiétait justement du risque important de dégagement à cause des retards pris dans ce début de programmation 2021-2027 et que les premières données disponibles sur les taux de programmation sont assez faibles.

La prise en compte des risques de dégagement dans cette mission est particulièrement important. L'un des enjeux de l'évaluation est de travailler sur les conditions permettant de réduire le risque d'exposition de l'AG au dégagement à moyen terme. Cela passe par des choix de maquettage, de types de projets ou de modalités d'intervention (instruments financiers, FNLC...)

LES PRINCIPAUX POINTS REGLEMENTAIRES DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027 A PRENDRE EN COMPTE DANS CETTE MISSION

LE CADRE DE PERFORMANCE ET SES MODIFICATIONS SUR LE ROLE DES INDICATEURS DE RESULTATS

Dans la continuité de la génération 14-20, le suivi et l'évaluation des programmes reposent sur un **cadre de performance** défini et qui permet de « *mesurer les performances globales des fonds* » (article 16 du RPDC).

Le cadre réglementaire 2021-2027 implique quelques inflexions, telles qu'une nouvelle approche sur les **indicateurs de résultat FEDER**, qui passent de simples indicateurs contextuels à des indicateurs directement reliés aux projets mis en œuvre. Dès lors, ils font partie intégrante du cadre de performance et une attention particulière doit être portée sur l'atteinte de leurs cibles 2029. De leur côté, les indicateurs de réalisation conservent une forme similaire à celle retenue sur la précédente programmation avec une valeur intermédiaire (à échéance 2024) et une valeur cible pour 2029.

Le cadre de performance

Il permet de suivre et d'évaluer les performances du programme

Il inclut dorénavant les indicateurs de résultat

Les indicateurs de réalisation et de résultat disposent tous d'une **valeur cible** à atteindre à échéance 2029

Les données des indicateurs de réalisation et résultat sont collectées et transmises tous les 6 mois à la CE : 31/01 et 31/07

Enfin, les **Rapports annuels de mise en œuvre (RAMO)** sont supprimés et remplacés par une transmission régulière des données des indicateurs (article 42 du RPDC), ce qui implique un important travail de l'AG dans la **fiabilisation et la collecte des données** dès le démarrage de la programmation. Des décalages temporels peuvent exister sur certains indicateurs de résultat, entre le moment de l'achèvement de l'opération et celui de la transmission des données par le porteur.

LORS DE NOTRE EVALUATION, NOUS INCLUERONS LES INDICATEURS DE RESULTAT DANS LA MESURE DE L'EFFICACITE DU PROGRAMME. UN POINT D'ATTENTION PARTICULIER NOUS GUIDERA EGALEMENT DANS L'ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE, NOTAMMENT SUR LES PROCEDURES DE COLLECTE DES DONNEES DES INDICATEURS DE RESULTAT AUPRES DES PORTEURS.

L'examen de performance à mi-parcours doit être effectué au plus tard le 31 mars 2025 sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2024. La Région Bourgogne-Franche-Comté n'étant pas concernée par le FTJ, **6 points principaux seront à mettre en avant** lors de cet examen.



Document réalisé par Teritéo

CETE ETAPPE EST IMPORTANTE, CAR ELLE PEUT AMENER L'AUTORITE DE GESTION A REVISER SON PROGRAMME EN CE QUI CONCERNE LES MAQUETTES FINANCIERES DES PRIORITES OU LES VALEURS CIBLES DES INDICATEURS.

L'examen de performance à mi-parcours est un moment décisif. L'argumentaire fourni pour justifier du niveau d'avancement du programme et les propositions de révision détermine **l'adoption définitive de la flexibilité** : 50% des dotations 2026-2027 soit 14% de la maquette du programme.

Scénario 1
(acceptation des conclusions)

dans les 3 mois

Adopte une décision confirmant l'attribution définitive de la flexibilité****

dans les 4 mois

(Adopte la **modification du programme, le cas échéant)**

Scénario 2
(désaccord avec les conclusions)

dans les 2 mois

Demande à l'EM de présenter une modification du programme (si pas de modification proposée) ou d'amender sa proposition de modification

LA PRISE EN COMPTE DE CE CADRE DANS LES TRAVAUX D'EVALUATION

- Une analyse sera réalisée sur l'ensemble des points évoqués dans l'article 18
- Le dispositif mis en place pour établir les propositions d'affectation des montants sera automatisé de sorte à ce qu'au fil des arbitrages qui seront rendus, les cibles des indicateurs et les valeurs des domaines d'intervention évoluent en fonction des affectations des enveloppes envisagées.

LES POINTS DE VIGILANCE PARTICULIERS

Tant dans l'évaluation à mi-parcours de l'état d'avancement du programme FEDER FSE+ 2021 - 2027 que dans l'évaluation de sa mise en œuvre, une attention particulière sera apportée aux évolutions réglementaires et de mise en œuvre récentes. Les enjeux suivants peuvent notamment être cités :

| ZOOM ENJEUX | CONTEXTE | LA PRISE EN COMPTE DANS LES TRAVAUX D'EVALUATION |
|---|--|---|
| Zoom sur quelques enjeux stratégiques impactant le travail de la révision du programme | | |
| Les recommandations par Pays 2024 | <p>L'article 18 du RPDC précise que la révision doit tenir compte les nouveaux défis identifiés dans les recommandations spécifiques à chaque pays adoptées en 2024</p> <p>Les rapports nationaux qui sortiront en juin 2024 comprendront, au travers du corps du rapport et de ses 21 annexes, les orientations de la Commission pour la révision à mi-parcours.</p> | <p>Les travaux d'évaluation et sur les actions correctives à envisager tiendront compte des recommandations Pays qui découleront des différentes annexes (notamment annexe 8 "Transition équitable vers la neutralité climatique", annexe 14 "Compétences et politique sociale", annexe 4 "Autres instruments de l'UE pour la relance et la croissance" et annexe 17 "Performances économiques et sociales au niveau régional"). L'enjeu étant d'identifier les recommandations Pays pertinentes au regard du contexte régional et de déterminer les incidences sur les priorités du programme.</p> |
| Conditions favorisantes | <p>Le blocage de la condition favorisante T4 - Promotion efficace de l'utilisation des énergies renouvelables a empêché le remboursement par la Commission des projets réalisés en début de programmation. Celle-ci est désormais remplie depuis juin 2024 au niveau national et ne constitue donc plus un blocage pour la programmation et les paiements sur l'OS 2.2 Production d'EnR. D'autres conditions favorisantes peuvent par ailleurs être bloquées au niveau régional (cas de la T7 - Planification actualisée de la gestion des déchets, dans plusieurs régions).</p> | <p>Ces conditions favorisantes peuvent entraîner des incidences sur les délais de paiements des bénéficiaires, voire ont pu constituer dans certains cas un frein à la programmation.</p> <p>L'évaluation pourra étudier les freins susceptibles d'exister au regard de ces conditions favorisantes et orienter le cas échéant les travaux vers des mesures correctives ou des réaffectations d'enveloppes, si un risque de sous consommation est avéré.</p> |
| Zoom sur des nouveaux enjeux susceptibles d'impacter la mise en œuvre des fonds | | |
| La bonne prise en compte des principes horizontaux, et des différents principes | <p>Au-delà des principes horizontaux, la génération de programmes 2021-2027 a vu se renforcer les exigences de l'UE dans plusieurs domaines : charte des droits fondamentaux, climate proofing (art 73.j du RPDC), DNSH...</p> | <p>L'évaluation intermédiaire analysera la prise en compte de ces différents principes ainsi que les modalités de leur mise en œuvre dans le programme. Des pistes d'amélioration pourront être identifiées, le cas échéant.</p> |
| Les autres nouveautés réglementaires | <p>L'article 73 du RPDC relatif à la sélection des opérations met en avant certaines exigences, difficiles à mettre en œuvre (ex : c) meilleur rapport entre le montant du soutien, les activités menées et la réalisation des objectifs ; d) couverture des frais d'exploitation et d'entretien pour une infrastructure ou investissement productif...). De même, la vérification de gestion basée sur les risques constitue un changement important, qui a des incidences sur toute la chaîne de mise en œuvre du programme, l'enjeu étant de tenir compte des conclusions des vérifications de gestion pour réduire progressivement les risques à tous les niveaux de la piste d'audit.</p> | <p>En fonction des besoins et difficultés rencontrées, ces points pourront faire l'objet d'une analyse plus spécifique dans l'optique de réfléchir à des voies d'amélioration.</p> |

| | | |
|---|---|--|
| Options de coûts simplifiés (OCS) | La Région met en place les OCS réglementaires et est ouverte à la mise en place de tout type d'OCS prévus à l'article 53 du RPDC. Elle a par ailleurs mis en place des BSCU relevant de l'article 94 du RPDC, sur la réhabilitations énergétique des logements sociaux. | La mobilisation des OCS peut mériter un focus de manière à identifier leur pertinence et leur efficacité dans cette optique de simplification des fonds européens. Cette analyse pourra aboutir, le cas échéant, à d'éventuelles adaptations dans les modalités de mise en œuvre des OCS en place ou sur l'identifications de nouvelles OCS à déployer (frais de personnel notamment). |
| L'articulation avec les autres politiques | La Région a réalisé une refonte de ses politiques publiques. Par ailleurs les choix stratégiques des autres cofinanceurs ont pu évoluer depuis la rédaction du programme. | Il conviendra d'apporter une attention particulière à la cohérence des autres politiques publiques et notamment régionales. La cohérence des écoconditions sera abordée en particulier. |

1.2 ENJEUX DE L'EVALUATION

1.2.1 RAPPEL DE L'OBJET ET DES ENJEUX DE LA MISSION

L'évaluation de mise en œuvre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté visait à répondre de manière prioritaire aux objectifs suivants :

- Expliquer le rythme et la mise en œuvre de la programmation
- Identifier les obstacles à la programmation et déterminer les leviers d'action disponibles
- Analyser la progression des indicateurs par rapport aux cibles fixées à 2024 et à 2029 et en proposer d'éventuels ajustements
- Formuler des actions visant à réorienter la mise en œuvre du programme pour atteindre les objectifs fixés
- Formuler des propositions de réaffectation de la maquette entre priorités et au sein des priorités en tension
- Proposer des mesures par type d'action pour stimuler le taux de programmation
- Formuler des recommandations de mise en œuvre quant aux types d'actions encore non ouverts au sein du programme
- Mesurer l'articulation avec les politiques régionales en vue d'optimiser l'approche globale des politiques et d'enrichir le périmètre des futures évaluations sur le programme (dont réalisation d'un point concernant les écoconditions)

Au-delà des attendus globaux, notre approche méthodologique met l'accent sur 4 enjeux stratégiques clés au cœur de la démarche et sur lesquels l'évaluation a cherché à concentrer tout particulièrement ses apports :

1. Répondre aux enjeux réglementaires liés à l'examen de performance 2025 à mi-parcours
2. Aboutir à une évaluation opérationnelle et utile à la révision du programme 2021-2027
3. Intégrer une vision prospective de la trajectoire du programme
4. Apporter des éléments de lecture stratégique et de mise en œuvre

Ces enjeux clés sont détaillés dans les pages suivantes.

ENJEU N° 1 - REPONDRE AUX ENJEUX REGLEMENTAIRES LIES A L'EXAMEN DE PERFORMANCE 2025 A MI-PARCOURS

Comme le rappelle le cahier des charges : « *Une attention particulière sera portée à la performance du programme, en vue notamment de l'examen à mi-parcours tel que prévu à l'article 18 du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil, ainsi qu'aux types d'actions dont la programmation et les perspectives de programmation sont faibles.* »

Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à **répondre aux enjeux réglementaires liés à l'examen de performance 2025 à mi-parcours**. Pour ce faire, nous avons produit un **bilan global et thématique** (par objectif spécifique) de l'avancement de la programmation en Bourgogne-Franche-Comté (intégrant un volet indicateurs concernant l'atteinte des valeurs intermédiaires 2024 et finales 2029 ...). Nous avons actualisé certaines **données socio-économiques de contexte** permettant d'appréhender l'évolution des besoins du territoire. Nous avons pris en considération **les recommandations pays et les progrès accomplis au regard du PNEC**.

ENJEU N° 2 - ABOUTIR A UNE EVALUATION OPERATIONNELLE ET UTILE A LA REVISION DU PROGRAMME 21-27

Au regard de notre expérience, ce type d'évaluation ne se prête pas à un schéma « classique » et figé : cadrage, investigations, élaboration et prise en compte des recommandations par la maîtrise d'ouvrage.

C'est pourquoi nous avons souhaité opter pour **une approche itérative et de co-construction** avec les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en portant une attention forte à l'anticipation pour que l'Autorité de gestion puisse disposer le plus en amont possible du processus de premiers éléments d'analyse utiles à la révision.

La structuration du processus d'arbitrage interne direction Europe / directions « métiers » et la mise en cohérence des conclusions de l'évaluation et des arbitrages stratégiques finaux opérés par l'Autorité de gestion constituent une condition de réussite de la présente démarche évaluative.

ENJEU N° 3 - INTEGRER UNE VISION PROSPECTIVE DE LA TRAJECTOIRE DU PROGRAMME

En raison de leur adoption tardive, les programmes régionaux 2021-2027 apparaissent globalement faiblement avancés. De fait, **l'analyse de la seule situation actuelle ne nous permet pas de conclure de manière suffisamment sérieuse et solide sur la capacité à consommer les fonds alloués**.

Ainsi, notre méthode prévoyait **le recueil et la qualification** auprès des services concernés de la Région Bourgogne-Franche-Comté **des potentiels de projets et une analyse prospective de la trajectoire de programmation**.

Cette dimension apparaît éminemment stratégique pour l'Autorité de gestion, en raison à court / moyen terme du « **mur** » **du dégagement courant 2025** (dont les conditions ont été « durcies » par rapport à la génération 2014-2020) et à moyen / long terme des **risques de non-atteinte des cibles 2029 pour les indicateurs de réalisation et de résultat** (sachant que l'intégralité des indicateurs font désormais partie du cadre de performance).

ENJEU N°4 - APPORTER DES ELEMENTS DE LECTURE STRATEGIQUE ET DE MISE EN ŒUVRE

Parallèlement aux enjeux liés à l'examen à mi-parcours et à l'adoption de la flexibilité, la Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité mener une évaluation de la mise en œuvre du programme.

D'une part, l'analyse de la mise en œuvre transversale et par objectif spécifique a vocation à nourrir la réflexion des acteurs régionaux dans la perspective de l'examen à mi-parcours. D'autre part, cette analyse de mise en œuvre permet d'anticiper le plus tôt possible des éventuels facteurs de blocage pour la programmation et de dégager des recommandations pour fluidifier la mise en œuvre et *in fine* améliorer les retombées des fonds européens en Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, notre approche méthodologique **intègre à la fois les enjeux stratégiques impactant le travail de révision du programme** (mise en place éventuelle de la priorité STEP, recommandations pays 2024, conditions favorisantes...), **mais aussi les nouveaux enjeux susceptibles d'impacter la mise en œuvre des fonds**. De manière plus globale, il s'agit en fonction des besoins et difficultés rencontrées **d'apporter des éléments de lecture stratégique et de mise en œuvre** pour l'Autorité de gestion dans la perspective de la suite de la programmation :

- Niveau de prise en compte des principes horizontaux et des autres principes (socle européen des droits sociaux, *climate proofing*, DNSH...) ;
- Retour d'expérience sur les options de coûts simplifiés (OCS) déployés au titre du programme 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Autres sujets relatifs à la mise en œuvre : articulation avec les politiques publiques connexes, organisation interne, etc.

1.3

QUESTIONNEMENTS ET METHODOLOGIE

Nota : Se référer à la note de cadrage pour plus de détails.

1.3.1 LE QUESTIONNEMENT EVALUATIF

Le questionnement évaluatif se décline selon **3 registres évaluatifs** :

Pertinence / freins et leviers contextuels :

- **Question évaluative n°1** - Dans quelle mesure les conditions socio-économiques et d'autres actions publiques ont-elles influencé positivement ou négativement la réalisation du programme et son impact ?
- **Question évaluative n°2** - Dans quelle mesure les évolutions des choix stratégiques des cofinanceurs, y compris le Conseil régional peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du programme ? Les écoconditions des différentes politiques sont-elles articulées avec celles du programme FEDER-FSE+ ?

Efficacité :

- **Question évaluative n°3** - En tenant compte du niveau actuel de programmation et des tendances observées, quel résultat peut-on anticiper d'ici à 2026 ?
- **Question évaluative n°4** - Dans quelle mesure les mécanismes actuels concourent-ils au respect de la Charte des droits fondamentaux ?

Efficience de mise en œuvre :

- **Question évaluative n°5** - Quels sont les freins, les points d'attention et les opportunités identifiables au sein des modalités de mise en œuvre définies par l'Autorité de gestion ?
- **Question évaluative n°6** - Quels choix stratégiques peuvent être remis en question et quelles actions l'Autorité de gestion pourrait-elle envisager pour optimiser la programmation dans la perspective de performance du programme ?

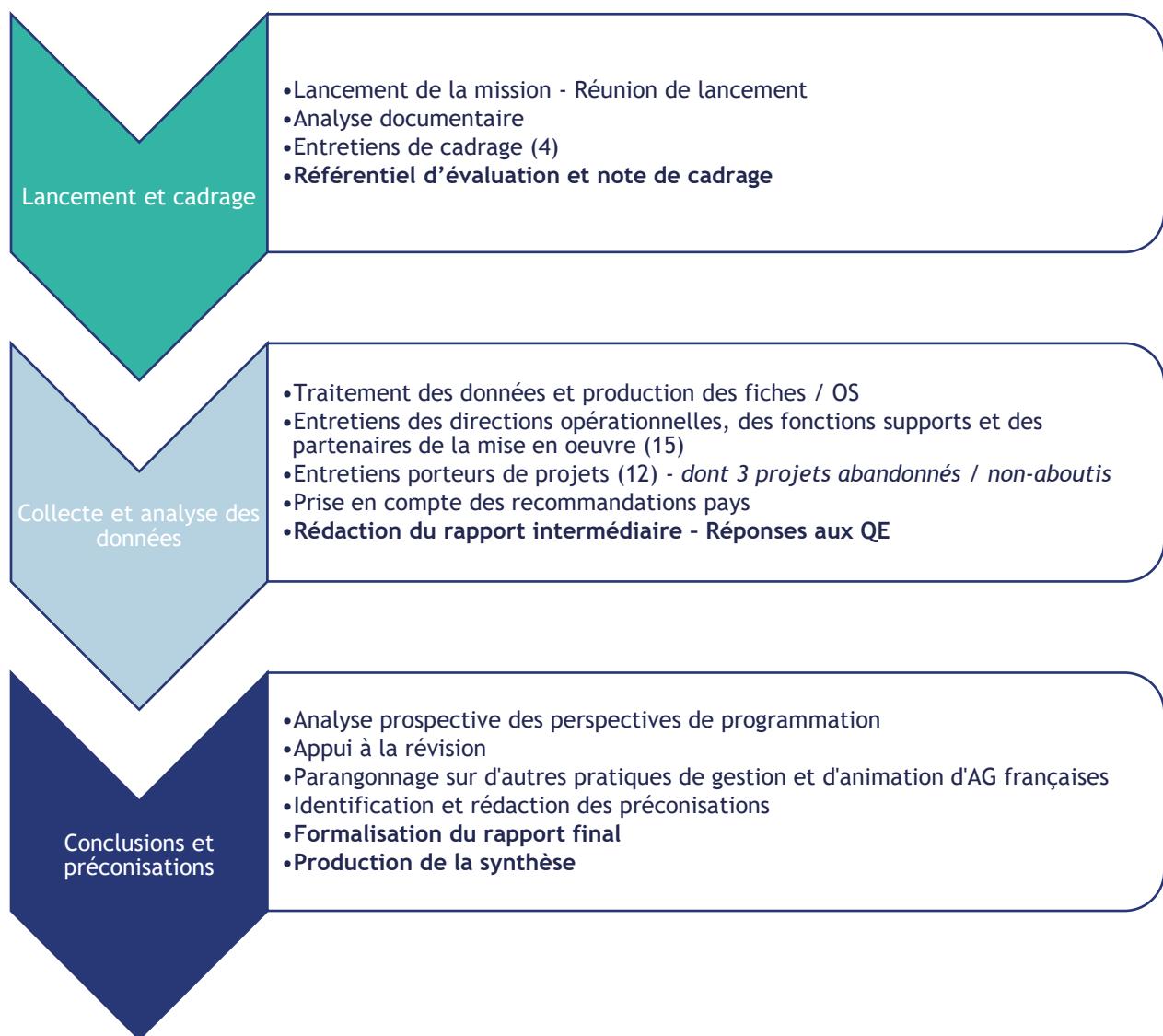
1.3.2 MÉTHODOLOGIE ET PHASES DE L'ÉVALUATION

La méthodologie d'intervention s'est articulée autour de 3 phases distinctes ( SCHEMA PAGE SUIVANTE) :

- **Phase 1** (Juin - Juillet 2024) : Tout d'abord, cette phase a consisté à **organiser le lancement de la mission, élaborer le référentiel d'évaluation et préparer l'organisation pratique des travaux**. Outre la préparation du référentiel d'évaluation et la formalisation de la note de cadrage, une série d'entretiens de cadrage (4) ont été menés par l'équipe en charge de l'évaluation.
- **Phase 2** (Juillet - Novembre 2024) : A l'issue du cadrage de la mission, la conduite des investigations a débuté comprenant la **réalisation d'un bilan physico-financier** avec la production de fiches de synthèse par priorité / OS, **des entretiens semi-directifs auprès des directions opérationnelles, des fonctions supports et des partenaires de la mise en œuvre** (15) mais aussi d'un échantillon de **porteurs de projets** (12). Les analyses prennent en compte les recommandations pays pour la France. Cette phase a abouti à la **rédaction du rapport intermédiaire**, comprenant la **réponse aux questions évaluatives** (freins et leviers contextuels / pertinence, efficacité, mise en œuvre).
- **Phase 3** (Novembre 2024 - Mai 2025) : Cette dernière étape comprenait un appui technique auprès de l'Autorité de gestion s'agissant de la préparation de la révision à mi-parcours. Dans ce cadre, une analyse prospective des perspectives de programmation a été menée. En parallèle, un atelier de travail (entretien collectif) a été organisé auprès de la DERI et des approfondissements ont été réalisés sur des pratiques de gestion ou d'animation / communication déployées par d'autres autorités de gestion françaises (parangonnage). A l'issue de cette phase, notre équipe a élaboré des recommandations, visant à fluidifier la mise en œuvre et améliorer les retombées des fonds FEDER et FSE+ en Bourgogne-Franche-Comté. Ces travaux d'analyse complémentaires ont abouti à la formalisation du rapport final et à la production d'une synthèse de l'évaluation.

Les principales sources d'informations mobilisées dans le cadre de la présente analyse sont présentées dans le schéma récapitulatif ci-après.

Déroulement et méthodologie de l'évaluation



Le tableau en page suivante décline les questionnements et précise les critères d'analyse mobilisés au titre de l'évaluation. Il s'appuie sur le cahier des charges de l'évaluation, la proposition d'intervention et les échanges conduits tout au long de la phase de cadrage (réunion de lancement, entretiens de cadrage, ...).

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION DES DIFFERENTS OUTILS D'ANALYSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES

| | |  |  |  |  |  |  |
|--|--|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | |
| Freins et leviers contextuels / Pertinence | Niveau d'adéquation des objectifs et des priorités vis-à-vis des besoins et enjeux du territoire régional | •• | ••• | ••• | | | • |
| | Influence de l'évolution des conditions socio-économiques sur la dynamique de réalisation et l'impact du programme | •• | ••• | ••• | | • | • |
| | Influence d'autres actions publiques sur la dynamique de réalisation et l'impact du programme | •• | ••• | ••• | | • | • |
| Efficacité | Niveau d'avancement des différentes priorités et objectifs spécifiques du programme 2021-2027 (cf. dynamique de programmation) | ••• | • | •• | •• | ••• | •• |
| | Capacité d'atteinte des objectifs et des résultats escomptés par le programme | ••• | • | •• | •• | ••• | •• |
| | Niveau de prise en compte dans la programmation de la Charte des Droits Fondamentaux | ••• | •• | ••• | •• | • | •• |
| Mise en œuvre | Analyse des freins, points d'attention et opportunités identifiables (facteurs de réussite / blocage) de la dynamique de programmation | •• | • | ••• | ••• | •• | ••• |
| | Analyse des points forts / points faibles du lancement d'appels à projets sur certains types d'actions | •• | • | ••• | •• | | •• |
| | Analyse des choix stratégiques des principaux cofinanceurs | •• | | ••• | • | • | • |
| | Analyse des moyens dédiés au pilotage, à la gestion, au suivi, à l'animation et à la communication | •• | | ••• | ••• | • | •• |
| | Analyse des perspectives de simplification | • | | ••• | ••• | | ••• |

Légende du graphique - Contribution • Ciblée •• Importante ••• Très importante

1.3.3 ORGANISATION DU RAPPORT

LE PERIMETRE DU RAPPORT INTERMEDIAIRE

Le présent rapport porte prioritairement sur les questions évaluatives / axes d'analyse suivants :

Pertinence / freins et leviers contextuels

- **Question évaluative n°1** - Dans quelle mesure les conditions socio-économiques et d'autres actions publiques ont-elles influencé positivement ou négativement la réalisation du programme et son impact ?
- **Question évaluative n°2** - Dans quelle mesure les évolutions des choix stratégiques des cofinanceurs, y compris le Conseil régional peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du programme ? Les écoconditions des différentes politiques sont-elles articulées avec celles du programme FEDER-FSE+ ?

Efficacité

- **Question évaluative n°4** - Dans quelle mesure les mécanismes actuels concourent-ils au respect de la Charte des droits fondamentaux ?

Efficience de mise en œuvre

- **Question évaluative n°5** - Quels sont les freins, les points d'attention et les opportunités identifiables au sein des modalités de mise en œuvre définies par l'Autorité de gestion ?

La question évaluative n°3 fait l'objet d'une première analyse à l'échelle de chaque priorité et objectif spécifique, au travers de premiers éléments relatifs à la trajectoire de programmation et aux enjeux liés au dégagement. Elle a ensuite été consolidée de manière transversale dans le cadre du rapport final, s'appuyant notamment sur un travail de qualification des potentiels de projets et de projection des perspectives de programmation auprès de l'Autorité de gestion.

Enfin, **la question évaluative n°6** renvoie au travail d'identification et définition des recommandations réalisé en phase 3 de l'évaluation ( **CHAPITRE 4 PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**), incluant une réflexion sur les choix stratégiques à opérer d'une part (cf. révision financière) et sur les actions que l'Autorité de gestion pourrait envisager pour optimiser la programmation dans une perspective de performance d'autre part.

LA STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport est structuré comme suit :

- **La présentation du contexte et des enjeux prioritaires** de l'évaluation de mise en œuvre ([CHAPITRE 1 CONTEXTE ET ENJEUX DE L'EVALUATION](#)) ;
- **Une analyse de l'avancement du programme régional FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 au regard des questions évaluatives** ([CHAPITRE 2 FICHES PAR PRIORITES - ETAT D'AVANCEMENT AU 16/10/2024 ET CONTRIBUTION AUX QUESTIONS EVALUATIVES](#)), comprenant :
 - o **Une fiche d'analyse détaillée par priorité**, couplant des données quantitatives et des analyses qualitatives sur les facteurs de réussite et blocage de la programmation (*voir zoom en page suivante*)
 - o **Un premier état des lieux des perspectives financières et des indicateurs** à l'échelle de chaque priorité du programme 2021-2027
 - o **Des éléments de réponse aux questions évaluatives** ([Q.E 1](#), [Q.E 2](#), [Q.E 3](#), [Q.E 5](#)).
- **Les éléments de réponse à la Q.E n° 4** relative aux mécanismes mis en œuvre afin d'assurer la prise en compte et le respect de la Charte des Droits Fondamentaux ([SECTION 2.7 Q.E N° 4 RESPECT ET PRISE EN COMPTE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX](#)) ;
- **La réponse à la Q.E 5 d'analyse de mise en œuvre transversale** ([SECTION 2.8 Q.E N° 5 ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE TRANSVERSALE](#)) s'appuyant plus particulièrement sur les entretiens menés auprès des fonctions supports du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, de la contribution écrite des coordonnateurs FEDER-FSE+ et sur l'atelier de travail (entretien collectif) auprès des agents de la DERI - organisé en visioconférence le 15 avril 2025 ;
- **Une note actualisant le diagnostic socio-économique** du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 dans la perspective de l'examen de performance 2025 ([SECTION 3.1 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE](#)) ;
- **Un tableau synthétique** présentant les sujets à prendre en considération issus des Recommandations Pays pour la France ([SECTION 3.2 NOUVEAUX DEFIS RECENSES DANS LES RECOMMANDATIONS PAYS](#)), conformément au point n°1 « Les nouveaux défis recensés dans les recommandations pays » de l'examen de performance à mi-parcours mentionné au sein de l'article 18 du RPDC ;
- **La synthèse des principales conclusions, l'analyse pondérée des perspectives de programmation, le détail des évolutions stratégiques et modifications du cadre de performance sollicitées dans le cadre de la révision de performance à mi-parcours, ainsi que la section relative aux recommandations**, constituant les éléments de réponse à la **Q.E n° 6** - ([CHAPITRE 4 PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS](#)).

Modèle de fiche d'analyse par priorité - Présentation générale

1 - AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



Données de programmation au 16/10/2024

LA MAQUETTE DE LA PRIORITE



Maquette UE de l'axe
27 111 197 €

Maquette CT de l'axe
45 198 402 €

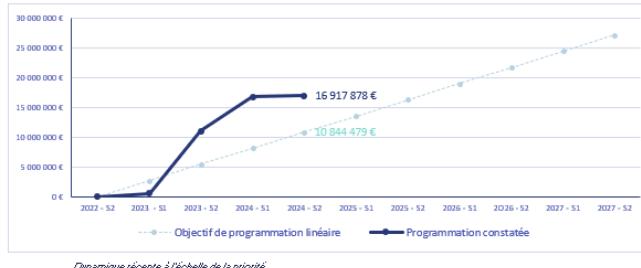
AVANCEMENT DE LA PRIORITE

Nombre de dossiers 8 dossiers Montant moyen de 2 114,7 K €

| | Coût total en K€ | % | FEDER en K€ | % |
|---------------|---------------------|-------|----------------|-------|
| Programmation | 16 918 K€ | 65,7% | 16 918 K€ | 62,4% |
| Certification | 6 013 K€ | 13,3% | | |

Principaux indicateurs à l'échelle de la priorité

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (Montants UE)



Dynamique récente à l'échelle de la priorité

ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

| Objectif spécifique | Programmation UE | | UE | | Certification |
|---------------------------------|------------------|--------|-------|-------|---------------|
| | en K€ | % prog | Prévu | Réel | |
| OS 1.2 - Avantages numérisation | 16 918 K€ | 62,4% | 60,0% | 57,0% | 6 013 K€ |
| | 16 918 K€ | 62,4% | 60,0% | 57,0% | 6 013 K€ |

*Source : Synergie au 16/10/2024

Principaux indicateurs à l'échelle de l'OS

2 - RISQUES ET FACTEURS DE BLOCAGE



CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION AVEC LES COFINANCEMENTS



ANIMATION ET COMMUNICATION



Analyse qualitative des facteurs de blocage et de dynamisation - Q.E

n°1, 2 et Q.E n°5

PROCEDURES D'INSTRUCTION ET DE GESTION



FACTEURS EXTERNES

3 - CONTRIBUTION A LA STRATEGIE ET AUX RESULTATS



| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - Indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 Prévisionnel | % atteinte cible % cible 2024 | % cible 2029 |
|-------------------|----------------|---|---|--------|-------|--|----------------------------------|------------------|
| | | | | 2024 | 2029 | | | |
| Priorité 1 | | | | | | | | |
| OS 1.1 | RCC01_FEDER | Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites entreprises) | | 10,0 | 42,0 | 10,0 | 1,0 | 10,0% 2,4% |
| | RCC02_FEDER | Entreprises soutenues au moyen de subventions | | 5,0 | 27,0 | 10,0 | - | 0,0% 0,0% |
| | RCC03_FEDER | Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers | | 5,0 | 15,0 | - | - | 0,0% 0,0% |
| | RCC06_FEDER | Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien | ETP annuels | 30,0 | 178,0 | 752,6 | - | 0,0% 0,0% |
| | RCC07_FEDER | Organismes de recherche participant à des projets de recherche bénéficiant d'un soutien | organismes de recherche | 6,0 | 33,0 | 8,0 | - | 0,0% 0,0% |
| | RCC01_FEDER | Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | ETP annuels | 0,00 | - | 204,0 | 84,1 | 1,0 0,5% |
| | RCC02_FEDER | Investissements privés complétant un soutien public (don) | euros | 0,0 M€ | - | 14,1 M€ | 2 913 167,54 € | 83 333,36 € 0,6% |
| | RCC05_FEDER | PME innovant en interne | entreprises | 0,00 | - | 33,0 | 8,0 | 1,0 3,0% |
| | RCC19_FEDER | Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | entreprises | 0,00 | - | 25,0 | 4,0 | - 0,0% |

Situation par rapport au cadre de performance et perspectives

4 - PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS



PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ET DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEGAGEMENT

Contribution de l'axe au dégagement - risques et perspectives - Q.E n°3

PISTES DE REFLEXION ET D'AMELIORATION



Pistes d'amélioration à étudier - Q.E n°6

HYPOTHESES DE TRAVAIL, CONCEPTS ET PRECAUTION METHODOLOGIQUE



Les données utilisées pour les traitements et les analyses s'appuient sur plusieurs hypothèses de travail, liées à la qualité des données et au fonctionnement du système d'information. Les options méthodologiques retenues impliquent plusieurs limites, qu'il convient de rappeler ici.

TEMPORALITE - Les données financières (programmation, certification, indicateurs) prises en compte dans le [CHAPITRE 2 FICHES PAR PRIORITE – ETAT D'AVANCEMENT ET CONTRIBUTION AUX QUESTIONS EVALUATIVES](#) correspondent aux données en date du 16/10/2024 (cf. dernier exports opérations et indicateurs réalisés par le groupement Teritéo-ASTER Europe sur Synergie).

Les données de programmation plus récentes à échéance du 31/12/2024 ont été intégrées au rapport final pour actualiser l'état d'avancement et affiner les perspectives de programmation pour alimenter la réflexion autour de la révision du programme (cf. [SECTION 4.1.1 SYNTHESES DES CONCLUSIONS CLES](#)).

DATES DE PROGRAMMATION - Synergie n'intègre pas de champ sur la date de programmation, mais des dates de passage en comité de programmation. **Par convention, nous avons retenu la date de dernier passage en CRP²** (et non le premier passage en CRP), pour réaliser les graphiques de « dynamique de programmation » par priorité. Cette option est susceptible de générer une légère distorsion des courbes, liée aux dossiers ayant fait l'objet d'une première programmation, puis d'une reprogrammation. Dans ce cas, sans changer les valeurs finales, le graphique tend à minorer la programmation des premiers semestres au profit de la dynamique récente. L'impact de ce choix est *a priori* négligeable sur le FEDER, mais à prendre en considération sur le FSE+.

SEUILS D'ALERTE - Des indicateurs de couleur sont utilisés à l'échelle de la priorité et des objectifs spécifiques pour traduire le niveau d'avancement en référence à un objectif linéaire. Ils s'appuient sur un démarrage de programmation au second semestre 2022, et traduisent les seuils suivants :

- **Rouge** : moins de 66% de l'objectif linéaire au 31/12/2024 ;
- **Orange** : entre 66% et 100% de l'objectif linéaire ;
- **Vert** : plus de 100% de l'objectif linéaire.

| AVANCEMENT DE LA PRIORITE | | | |
|---------------------------|------------|-----------------------------|-----------|
| Nombre de dossiers | 8 dossiers | Montant moyen de 2 114,7K € | |
| | Coût total | FEDER | |
| | en K€ | % | en K€ |
| Programmation | 16 918 K€ | 65,7% | 16 918 K€ |
| Certification | 6 013 K€ | 13,3% | 62,4% |

CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION DES COFINANCEMENTS - Au sein du rapport intermédiaire, chaque priorité fait l'objet d'une analyse sur différents critères dans le cadre de la rubrique « Risques et facteurs de blocage » (Cf. modèle de fiche). A ce titre, à l'échelle de chaque fiche par priorité, une analyse a été produite en lien avec la Q.E n°2 permettant de rendre compte de :

- **La pertinence du ciblage stratégique**, c'est-à-dire l'adéquation entre les types d'actions déployés dans le cadre du programme 2021-2027 et les besoins du territoire régional (en fonction des thématiques, quelles sont les types d'actions qui ont particulièrement été mobilisées ? *A contrario*, quelles sont les actions qui ont été faiblement ou n'ont pas été mobilisées à ce stade ?) ;

² C'est-à-dire le champ Synergie « dernier comité décisionnel ».

- **L'articulation des cofinancements**, en analysant les cofinancements mobilisés pour soutenir les différentes actions et projets, les éventuelles évolutions des choix stratégiques des cofinanceurs et leur impact sur la mise en œuvre du programme et en portant un regard - lorsque pertinent - sur l'articulation des écoconditions des différentes politiques régionales avec celles du programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

ANIMATION ET COMMUNICATION - Concernant la communication et l'animation, cette fonction renvoie en pratique à des composantes multiples approfondies en analyse transversale dans le cadre du rapport final. D'une manière générale, on y retrouve :

- Les actions de communication générale engagées auprès des porteurs de projets visés par le programme, afin de faire connaître les opportunités de soutien par le FEDER / FSE+ ;
- La coordination institutionnelle entre direction Europe, directions opérationnelles et/ou les partenaires du programme (ex : ADEME, Bpifrance, ...), afin de favoriser la bonne orientation vers le programme FEDER-FSE+ des dossiers éligibles ;
- Les actions spécifiques visant à favoriser l'émergence de projets, telles que la mise en œuvre d'appels à projets (AAP) ou d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- Le travail collectif ou individuel de sensibilisation et de dialogue avec les porteurs, en préalable au dépôt formel du dossier et à la phase d'instruction, afin de favoriser la qualité des dossiers et la sensibilisation amont aux règles de gestion d'un projet cofinancé par les fonds européens au titre de la politique de cohésion.

Plus largement, cette section vise en lien avec **la Q.E n°5** à mettre en évidence les freins, les points d'attention et les opportunités identifiables au sein des modalités de mise en œuvre définies par l'Autorité de gestion.

DEGAGEMENT - Les règles de dégagement s'apprécient à l'échelle du programme et par fonds. Afin de réaliser une analyse de situation et des perspectives, il a été procédé à une analyse indicative de la contribution de chaque axe à l'objectif global, sur la base d'une répartition homogène de l'effort. Ces travaux ont été approfondis dans le cadre du rapport final sur la base des remontées récentes des perspectives de programmation par les gestionnaires.

CADRE DE PERFORMANCE - Ce chapitre permet de porter un regard sur le niveau d'atteinte des objectifs, le rapport entre performance et dynamique d'avancement financier, afin de détecter d'éventuelles problématiques de sous-performance ou de surperformance, susceptibles de se traduire à la fois par :

- **Une vérification des valeurs saisies en instruction et au solde sur certains dossiers** (respect de la définition européenne de l'indicateur et de son application régionale, présence de valeurs anormales, enjeux de doubles-comptes...) ;
- **Des modifications des cibles finales des indicateurs**, pouvant être principalement de deux ordres :
 - Des modifications financières : Les modifications de maquette envisagées à mi-parcours peuvent conduire à réduire / augmenter les valeurs cibles de manière proportionnelle (cf. prorata financier) ;
 - Des modifications de cibles s'appuyant sur un argumentaire méthodologique (cible mal calibrée, hypothèses de départ non-valables) et/ou sur des facteurs exogènes à la programmation mais ayant impacté par « effet rebond » la capacité d'atteinte des objectifs.



**2 FICHES PAR PRIORITE - ETAT
D'AVANCEMENT AU 16/10/2024 ET
CONTRIBUTION AUX REPONSES AUX
QUESTIONS EVALUATIVES**

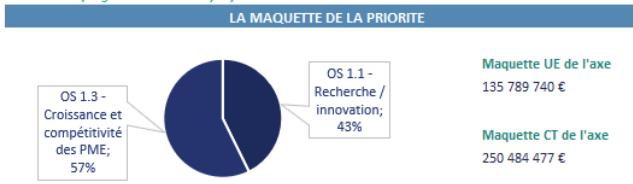
2.1

PRIORITE 1 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE REGIONALE INNOVANTE ET COMPETITIVE

1 - AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



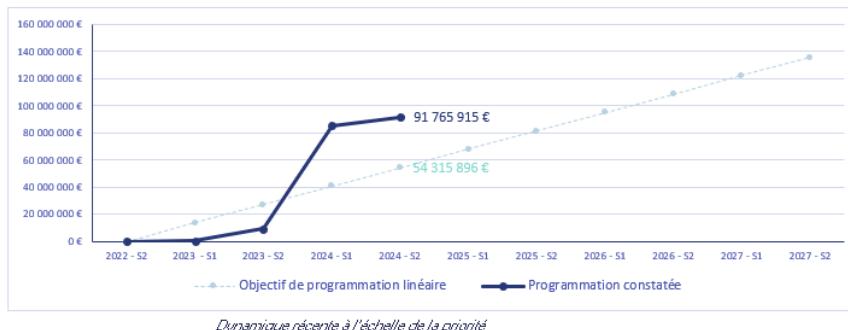
Données de programmation au 16/10/2024

Maquette UE de l'axe
135 789 740 €Maquette CT de l'axe
250 484 477 €

AVANCEMENT DE LA PRIORITE

| | Nombre de dossiers | 45 dossiers | Montant moyen de 2 039,2K € | |
|---------------|--------------------|-------------|-----------------------------|-------|
| | Coût total | FEDER | | |
| | en K€ | % | en K€ | % |
| Programmation | 123 241 K€ | 49,2% | 91 766 K€ | 67,6% |
| Certification | 27 522 K€ | 11,0% | | |

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (Montants UE)



ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

| | Programmation UE | | Taux d'intervention UE | | Certification |
|---|------------------|--------|------------------------|-------|---------------|
| | en K€ | % prog | Prévu | Réel | |
| Objectif spécifique | 91 766 K€ | 67,6% | 54,2% | 74,5% | 27 522 K€ |
| OS 1.1 - Recherche / innovation | 35 637 K€ | 61,4% | 54,2% | 80,7% | 152 K€ |
| OS 1.3 - Croissance et compétitivité des PME | 56 129 K€ | 72,2% | 54,2% | 71,0% | 27 371 K€ |

*Source: Synergie au 16/10/2024

LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE REGIONAL

La Priorité 1 « Développer une économie régionale innovante et compétitive » du programme régional 2021-2027 est constituée de deux objectifs spécifiques : l'OS 1.1. dédié au développement de la R&D et de l'innovation et l'OS 1.3 sur les enjeux de croissance et de compétitivité des TPE / PME en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre de la Priorité 1, les orientations stratégiques renvoient notamment aux enjeux suivants (cf. tableau 1- Chapitre 1 « Stratégie du programme : principaux défis et lignes d'action adoptées ») :

- **Le renforcement de l'excellence de la recherche publique et privée dans les 6 domaines de la S3** afin d'accroître la notoriété scientifique et technologique de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **L'amélioration de la création d'entreprises innovantes** à partir de la recherche publique, et donc de **développement de la recherche collaborative publique-privée** ;
- **L'amélioration de la position des PME régionales sur les marchés intérieurs et extérieurs de l'Union Européenne** ;

- **La création d'entreprises et le développement des entreprises nouvellement créées**, un enjeu prioritaire en Bourgogne-Franche-Comté témoignant structurellement d'un taux de création d'entreprises inférieur à la moyenne nationale³ ;
- **L'accompagnement des entreprises vers la recherche de niches et de créneaux de différenciation** pour valoriser la qualité de leurs produits ;
- **Le soutien à la croissance et à l'innovation au sein des entreprises** au travers de l'apport d'instruments financiers à chaque stade de développement des entreprises.

Le programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 fait état des principales faiblesses pour le développement des entreprises en Bourgogne-Franche-Comté :

- Un secteur bancaire « hésitant » à soutenir l'innovation dans la phase d'amorçage et « frileux » à soutenir les petits commerces, sociétés de service et d'artisanat en phase de création ;
- L'absence d'intervenants régionaux en capacité de soutenir des investissements sur des tickets supérieurs à 1 M€ pour des entreprises en croissance positionnées sur l'innovation ;
- Une mise en marché longue et un financement des entreprises complexe dans le domaine de la santé.

ELEMENTS DE BILAN D'AVANCEMENT

La Priorité 1 du programme régional FEDER-FSE+ de la Région Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 atteste d'une dynamique d'avancement très favorable, avec **un taux de programmation de 67,6%** (91,8 M€ FEDER programmés), **un niveau largement supérieur à l'objectif linéaire**. D'un point de vue linéaire, la projection des montants FEDER programmés s'élève à 54,3 M€ UE au 2nd semestre 2024 (voir graphique ci-dessus). Cette priorité apparaît la plus avancée du programme, devant la Priorité 2 Numérique.

Sur l'OS 1.1, le taux de programmation UE s'élève à 61% avec 12 dossiers programmés en date du 16 octobre 2024, représentant **35,64 M€ FEDER**. La dynamique de programmation s'appuie notamment sur le dossier « Développement de procédés de fabrication biomédicamente innovant » porté par l'Etablissement Français du Sang (17,9 M€ UE) et des projets de recherche collaboratifs publics-privés à l'image du projet COMETE (moleCular radiOtherapy for METastatic Colorectal and gastric cancErs) ayant fait l'objet de 3 dossiers respectivement portés par le Centre Georges-François Leclerc, Oncodesign Precision Medecine (OPM) et l'Université de Bourgogne pour un montant UE programmé de l'ordre de 7,77 M€. Les projets collaboratifs publics-privés ont été déposés dans le cadre du déploiement d'un appel à projets « Recherche et développement » en lien avec la RIS3, un AAP annualisé lancé en 2023 et renouvelé en 2024⁴.

³ Entre 2021 et 2022, le nombre cumulé de créations d'entreprises sur la période de janvier à décembre a connu une baisse de 1% en Bourgogne-Franche-Comté d'une année sur l'autre, tandis qu'il a connu une hausse de 2% à l'échelle nationale par rapport au cumul des créations d'entreprises sur la même période en 2021 [Source : La création d'entreprise en Bourgogne-Franche-Comté - Chiffres de décembre 2022, BPI France Création]. Par ailleurs, on peut signaler que 31 500 entreprises ont été créées en Bourgogne-Franche-Comté en 2021 (données INSEE) dépassant pour la première fois en dix ans le seuil des 30 000 entreprises créées, une dynamique portée par les microentreprises (correspondant à 6 créations sur 10) et un rebond des immatriculations de sociétés (correspondant à 1 création sur 5, mais avec une hausse de 26,4% par rapport à l'année précédente contre 1,5% en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire).

⁴ Cet appel à projets a été déployé dans le cadre de l'OS 1.1. du programme régional 2021-2027 afin de soutenir des projets collaboratifs innovants laboratoires / entreprises en réponse à un enjeu de développement de nouveaux produits, procédés ou services.

En parallèle, des dossiers ont été déposés au fil de l'eau au titre de deux fiches-actions « Infrastructures et équipements de recherche » (3 dossiers programmés : MIMENTO - dossier porté par le Centre national de la recherche scientifique, NEOMICS - 2 dossiers portés par l'Université de Bourgogne et le CHU Dijon Bourgogne) et « Projets innovants des entreprises » (1 dossier programmé : Projet Sarcophage - porté par la SAS VAISON SPORTS).

Sur l'OS 1.3, la dynamique de programmation s'avère encore supérieure à celle de l'OS 1.1 Recherche / innovation, avec 33 dossiers programmés représentant 56,13 M€ FEDER - soit un taux de programmation UE de 72,2%. Il convient de préciser que le niveau d'avancement de cet objectif spécifique s'explique tout particulièrement au regard de la programmation d'un instrument financier : **le fonds de participation en garantie et co-investissement du FEI** porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté représentant 49,5 M€ FEDER, ce qui correspond à lui seul à 88,2% des montants programmés de l'OS 1.3 à échéance d'octobre 2024.

Les autres dossiers programmés sur l'OS 1.3 renvoient au type d'actions relatif au soutien aux investissements stratégiques des PME en Bourgogne-Franche-Comté au travers d'aides directes aux entreprises (subvention). Parmi ces dossiers, on retrouve notamment :

- **28 dossiers d'investissements mobiliers** (matériels, équipements...) individuels des entreprises ayant mobilisé 4,58 M€ FEDER. Le montant UE moyen de ces dossiers est évalué à hauteur de 163,5 K€ FEDER. Quatre dossiers programmés témoignent de montants FEDER supérieurs à 300 K€ :
 - o Le nouveau centre d'usinage à commandes numériques, un projet porté par Suntec Industries France (476 K€ FEDER)
 - o Le projet d'augmentation de l'offre pour accroître le développement de la société Lucas Etiquettes en développant des solutions inédites afin de se maintenir dans une démarche constante d'innovation (462 K€ FEDER)
 - o Le soutien au programme d'investissement industriel d'EST ACIERS Industrie (356 K€ FEDER)
 - o Le projet d'investissements de la société SOMECA Emballage industriel à Héricourt (312 K€ FEDER)
- **4 dossiers d'investissements immobiliers** (extension de bâtiments industriels et de bureaux, création d'un nouveau site de production...) pour un montant s'élevant à 2,05 M€ FEDER. A titre d'exemple, un dossier relatif à la construction par la SCI DB Immobilier de bâtiments industriels et de bureaux sur une surface de 7 245 m² ayant vocation à être mis à disposition de la société STI GENLIS, un fabricant de matériel électrique destiné à l'industrie, a été programmé représentant 1,51 M€ FEDER.

2 - RISQUES ET FACTEURS DE BLOCAGE



CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION DES COFINANCEMENTS



Le ciblage stratégique de la Priorité 1 apparaît globalement pertinent au regard des besoins / enjeux du territoire régional dans les champs de la recherche / innovation et de la compétitivité des entreprises. Les types d'actions déployées au titre de l'OS 1.1 et 1.3 couvrent un périmètre large d'intervention et de modalités de soutien (subvention, instrument financier...).

OS 1.1. La stratégie d'intervention en faveur du développement de la recherche et de l'innovation prend en compte les grands principes et stratégies européennes. **Les orientations ont été définies dans une logique d'articulation forte avec la Stratégie Régionale d'Innovation vers la Spécialisation Intelligente (RIS 3 2021-2027)** et en associant de manière étroite la Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et la Direction de l'Economie.

Le cadre stratégique couvre un large périmètre, avec une ouverture sur l'ensemble des domaines (6) de la RIS 3 : chaînes de valeurs au service d'une alimentation durable ; mobilité durable intelligente et connectée ; santé et soins individualisés et intégrés ; microtechnique et systèmes intelligents ; matériaux et procédés avancés ; hydrogène pour une transition énergétique et économique.

Au-delà du cadre stratégique, la dynamique d'avancement a été garantie par **la présence de projets matures en continuité de la génération précédente de programmes 2014-2020**, avec des premiers dépôts de dossiers dès le lancement de la programmation 2021-2027 en Bourgogne-Franche-Comté. Certains porteurs sont récurrents (ex. universités) et se sont outillés en interne pour répondre aux exigences inhérentes au FEDER. Par ailleurs, peu d'aides sont déployées dans ce domaine en dehors du FEDER, ce qui a généré une appétence forte des porteurs de projets pour cette mesure.

Un appel à projets FEDER visant à accompagner les projets collaboratifs entre les laboratoires de recherche et les entreprises dans le cadre de la RIS 3 a été élaboré conjointement par la Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, la Direction de l'Economie et la Direction Europe et Rayonnement International. En l'espace de deux ans, 8 dossiers ont été retenus et programmés dans le cadre de cet appel à projets pour un montant UE de 30,3 M€.

En revanche, **la fiche-action ciblée sur le soutien des projets innovants portés par les entreprises a été peu mobilisée à ce stade**, avec un seul dossier programmé avec un soutien par le biais d'une subvention (Projet Sarcophage - 563 K€ FEDER) au 16/10/2024. Par ailleurs, **l'évaluation *ex ante* prévoyait l'opportunité de soutenir des projets innovants portés par des entreprises par la voie d'instrument financier** au travers de prêts à taux zéro, avec 5 M€ FEDER fléchés sur cet instrument financier. **Cet instrument financier ne verra probablement pas le jour⁵**. Les montants pré-fléchés sur l'IF sont susceptibles d'être rebasculés vers la RIS 3 afin d'accompagner des projets collaboratifs et de relancer l'AAP suspendu en 2024.

Concernant l'articulation des co-financeurs, **seulement 2 des 13 dossiers programmés dans le cadre de l'OS 1.1 affichent un cofinancement Etat parallèlement au cofinancement FEDER** (MIMENTO - Centre National de Recherche Scientifique, REMPAR - Lab to field). La majorité des dossiers s'appuie sur les contreparties publiques et privées des maîtres d'ouvrage. Parmi les dossiers programmés, aucun projet n'a fait l'objet d'un cofinancement régional à ce stade.

OS 1.3. Les soutiens FEDER en faveur de la compétitivité des TPE / PME sont plutôt bien identifiés et témoignent « historiquement » d'une dynamique positive. Cet objectif spécifique est actuellement le plus dynamique du programme avec un taux de programmation de 72%. Le positionnement d'un soutien en subvention aux investissements immatériels et matériels productifs des PME et d'un soutien en ingénierie financière pour soutenir l'accès au financement des PME permet d'assurer un continuum de financement en direction des entreprises.

⁵ L'instrument financier envisagé sur l'OS 1.1 Recherche / innovation devait initialement être mis en œuvre par BPI France en qualité de gestionnaire. Celui-ci ne devrait finalement pas aboutir, l'Autorité de gestion considérant qu'il ne devrait pas être particulièrement dynamique et que cette modalité de soutien ne serait en pratique pas la plus efficace pour soutenir l'écosystème de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté. Ce constat est corroboré par le faible dynamique de la fiche-action dédiée aux entreprises innovantes (subvention). En revanche, la forte dynamique de l'AAP « Projets collaboratifs » pourrait inciter l'AG à repositionner les crédits non utilisés au titre de l'IF sur cette typologie d'actions.

Dans le cadre de la génération 2021-2027, la dynamique de programmation a été « boostée » au travers de la mise en œuvre de l'instrument financier « OSER⁶ Bourgogne-Franche-Comté » (BFC000470 Fonds de participation en garantie et co-investissement FEI), ayant permis de mobiliser 49,5 M€ FEDER auprès des TPE / PME du territoire régional, représentant plus de 88% de l'enveloppe financière de l'OS 1.3.

Initié en septembre 2023, l'IF OSER BFC est opérationnel et bien approprié par les acteurs du réseau bancaire :

- **Garantie gratuite adossée à un emprunt bancaire**, déployée par deux opérateurs / réseaux (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole) sélectionnés à la suite d'un AMI du FEI. Environ 200 entreprises ont bénéficié d'une garantie OSER BFC à échéance de septembre 2024 ;
- **Fonds de capital risque en co-investissement** à destination des entreprises à potentiel de croissance, avec un ciblage auprès des entreprises de moins de 7 ans (jeunes entreprises, entreprises en phase de création). Cet outil de renforcement des fonds propres est géré par UI Investissement et doté d'une enveloppe financière de 15 M€. D'après les dernières données disponibles, 3 entreprises ont été bénéficiaires de l'outil de co-investissement.

Deux enjeux justifient tout particulièrement le recours aux instruments financiers en faveur de la compétitivité :

- Un enjeu de couverture territoriale et des secteurs d'activité à l'appui d'outils financiers déjà éprouvés sur le territoire régional ;
- Un enjeu de sécurisation administrative et de consommation des fonds, avec un risque minimisé par rapport à la mise en œuvre du FEDER en aides directes.

En parallèle, des aides directes ont été déployées dans le cadre de la fiche-action « Soutenir les investissements stratégiques des PME », y compris pour des investissements immobiliers sur les bâtiments des PME afin d'accroître leur compétitivité. L'opportunité de financer de l'immobilier d'entreprise a été envisagée pour accompagner des projets comportant une dimension en matière d'innovation autour d'une appréciation relativement large (nouveau produit, nouveau marché, cap de développement, nouvelle organisation de l'activité...)⁷. La mesure « investissements stratégiques des PME » a été fortement mobilisée depuis le lancement du programme, en témoigne le nombre de projets et les montants programmés (32 dossiers, 6,63 M€ FEDER) avec quelques projets d'investissements immobiliers, mais surtout de nombreuses demandes pour des projets d'investissements matériels. Cette dynamique a été possible du fait d'une ouverture du champ d'application afin d'absorber plus de projets et d'une absence d'écoconditionnalités sur le FEDER. Pour autant, le ciblage stratégique s'est avéré peu discriminant. Ainsi, de nombreux projets semblent avoir été présentés au FEDER par effet d'aubaine. Couplé aux retards de programmation, certaines opérations fragiles - voire défaillantes - ont pu être programmées.

L'articulation stratégique vis-à-vis des grandes orientations européennes apparaît encore limitée :

- En pratique, les opérations prennent en compte de manière encore marginale les principes horizontaux (égalité, inclusion, non-discrimination) ;
- Le manque de précision de certaines définitions (ex : innovation, cap de développement...) est susceptible de contraindre la recherche de preuves pour répondre à certains critères de sélection.

⁶ OSER : Outil de Soutien aux Entreprises Régionales de Bourgogne-Franche-Comté

⁷ Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté, P.44

S'agissant des investissements productifs des TPE / PME, **une logique de financements alternatifs avec une répartition des dossiers entre dispositifs régionaux et soutien FEDER a été favorisée**. Pour autant, près d'1/3 des dossiers FEDER programmés (10 dossiers sur 32) ont fait l'objet d'un cofinancement régional.

ANIMATION / COMMUNICATION / ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS



L'animation de la priorité s'est appuyée sur le déploiement d'un instrument financier (OS 1.3), le lancement d'un appel à projets visant à soutenir des projets collaboratifs (OS 1.1) et un travail de recensement des projets matures en amont de la programmation (OS 1.1, OS 1.3).

OS 1.1. La dynamique d'avancement a été favorisée par la présence de porteurs aguerris et structurés pour solliciter le FEDER dans le champ de la recherche / innovation en Bourgogne-Franche-Comté. Un travail d'information a notamment été mené par la Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (DRES) auprès des porteurs de projets potentiels (présentation des dispositifs, ciblage, seuil...).

Par ailleurs, **la mise en place d'un poste de référent Europe au sein de la DRES** (Catherine MAUGAIN) émerge comme un facteur de réussite dans l'articulation entre la DRES et la DERI. Pour chaque dossier « R&D », une pré-instruction est opérée par la DERI, puis le dossier est transmis à la DRES pour émettre un avis technique sur le projet (avis favorable, favorable avec remarques/réserve, défavorable).

L'ensemble de ces procédures contribuent à l'identification de la mesure par les porteurs et à la qualité de l'accompagnement. **Néanmoins, cet objectif spécifique connaît dès à présent une situation de tension** au regard du volume de dépôts. C'est pourquoi le choix a été opéré de la fermer pour instruire les dossiers en stock et ne pas pénaliser de nouveaux porteurs susceptibles de déposer des dossiers sans assurance d'un soutien financier (fermeture de 2 fiches-actions, non-renouvellement en 2024 de l'AAP « Projets collaboratifs »).

OS 1.3. La fiche-action « investissements stratégiques des PME » apparaît très bien identifiée sur le territoire régional. Un travail conjoint est mené entre les chargés de mission territoriaux de la Direction de l'Economie et les chargés de mission de la DERI en charge de l'OS1 pour détecter et sélectionner les projets d'entreprises.

Cette mesure a bénéficié des moyens déployés en matière d'animation territoriale entre 2020 et 2022, ayant conduit à un volume très important de dépôt de dossiers avant même le lancement du programme 2021-2027. Pour autant, la maquette financière s'est vite révélée sous-dimensionnée par rapport aux besoins et à la capacité de mobilisation des crédits FEDER par le tissu économique régional (cf. enveloppe prévisionnelle consommée dès l'ouverture de l'OS 1.3). Face au risque de surconsommation de l'enveloppe, l'Autorité de gestion a fait le choix de supprimer le soutien aux investissements immobiliers dans un premier temps (suite au comité de suivi du 27 juin 2023), avant de décider de fermer la fiche-action « soutenir les investissements stratégiques des PME » par consultation écrite (novembre 2023).

Par ailleurs, la Direction de l'Economie et la Direction Europe se sont mobilisées dans la mise en œuvre à l'appui de crédits FEDER de l'IF OSER BFC sur la période 2021-2027. Ce travail conjoint a porté ses fruits sur la phase de déploiement des outils financiers (garantie, capital-risque), même s'il a engendré une charge de travail non-anticipée au préalable.

PROCÉDURES D'INSTRUCTION ET DE GESTION



Les procédures d'instruction et de gestion apparaissent plutôt fluides sur l'OS 1.1 en dépit de retards d'instruction préjudiciables pour la qualité de l'accompagnement des projets. Sur l'OS 1.3, l'Autorité de gestion est confrontée à des difficultés de sécurisation juridique et à des enjeux d'amélioration du suivi des porteurs de projets.

OS 1.1. Les dossiers FEDER dans le champ de la recherche / innovation témoignent d'un niveau satisfaisant de sécurisation juridique se présentant comme des aides « classiques », y compris en ce qui concerne les projets collaboratifs.

S'agissant du soutien aux projets innovants des entreprises, la Direction de l'Economie collabore étroitement avec la DERI. Au sein de la Direction de l'Economie, un relais est opéré auprès des chargés de mission en charge des différentes filières en fonction de la nature du dossier. Sur ces dossiers, les délais d'instruction du FEDER peuvent être longs pour les entreprises innovantes avec un risque de décalage par rapport au calendrier de la vie économique.

Concernant les infrastructures / équipements de recherche, la Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (DRES) est sollicitée pour faire part d'un avis d'opportunité sur les dossiers FEDER. En revanche, des délais importants peuvent s'écouler entre le dépôt du dossier, la pré-instruction par la DERI et la transmission du dossier pour avis à la DRES, avec le risque que le plan de financement ne soit plus adapté en raison de l'évolution des coûts des matériaux dans un contexte d'inflation.

OS 1.3. Les dossiers FEDER dans le champ de la compétitivité renvoient à des enjeux de sécurisation juridique :

- Des difficultés dans l'articulation entre l'application du droit européen et du droit national avec une compréhension différenciée sur les territoires ;
- La nécessité d'alléger les procédures d'octroi des aides et de vérification, en concentrant les efforts sur le contrôle de légalité et la lutte contre la fraude.

Par ailleurs, les porteurs de projets peuvent rencontrer des difficultés à répondre à l'intégralité des attentes / demandes européennes, insistant sur l'inadéquation entre le calendrier administratif / réglementaire et le calendrier opérationnel / industriel propre aux opérations.

Pour autant, les régimes d'aide apparaissent mieux maîtrisés par rapport à la génération précédente, même si ces derniers ont été limités par rapport à la période 2014-2020. Aucune difficulté particulière n'est à relever à ce stade dans l'application de régimes d'aide « classiques » en matière d'aides aux entreprises (régime PME, régime AFR, régime « de minimis » ...).

Au-delà de la sécurisation juridique, le phénomène de « turnover » et la réalisation des audits ne permettent pas toujours de disposer du temps nécessaire pour garantir un accompagnement personnalisé et suffisamment régulier des porteurs de projets sur les projets d'investissements productifs des TPE / PME.

FACTEURS EXTERNES



Différents facteurs sont susceptibles d'avoir un impact sur la dynamique d'avancement :

OS 1.1. Les logiques de regroupement de l'écosystème et le risque de concurrence de financement dans le domaine de la recherche / innovation sont susceptibles d'impacter le niveau de mobilisation du FEDER par les instituts de recherche publics et privés.

Le déploiement ou non d'un instrument financier sous forme de prêt innovation et R&D devrait avoir une incidence forte sur l'atteinte des objectifs de performance en l'absence d'une révision des cibles. En effet, les capacités d'atteinte des cibles sont étroitement liées à l'équilibre entre les différentes formes de soutien (subvention, instruments financiers).

OS 1.3. Les entreprises ayant été fortement impactées par la crise sanitaire, des besoins conséquents ont émergé dans un contexte post-COVID. Ce contexte a engendré un « appel d'air » sur la mobilisation du FEDER en aides directes (subvention), en témoigne la volumétrie de dossiers (33 dossiers programmés, 122 dossiers « en instruction » ou « déposés »).

De manière plus transversale, les évolutions de conjoncture économique (ex. évolution de l'inflation) peuvent limiter l'effet emploi du programme, mais aussi la capacité à générer un effet levier sur l'investissement privé.

3 - CONTRIBUTION A LA STRATEGIE ET AUX RESULTATS



Pour rappel, l'ensemble des indicateurs (réalisation, résultat) font désormais partie du cadre de performance dans le cadre de la génération de programme 2021-2027.

ETAT DES LIEUX - TRAJECTOIRE DES INDICATEURS DE L'OS 1.1

| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 | | % atteinte cible | | |
|---------------------|----------------|--|---|--------|------|------------------------------------|----------------|------------------|--------------|------|
| | | | | 2024 | 2029 | Prévisionnel | Réalisé | % cible 2024 | % cible 2029 | |
| Priorité 1 - | | | | | | | | | | |
| OS 1.1 | RCO01_FEDER | Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes) | entreprises | | 10,0 | 42,0 | 10,0 | 1,0 | 10,0% | 2,4% |
| | RCO02_FEDER | Entreprises soutenues au moyen de subventions | entreprises | | 5,0 | 27,0 | 10,0 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCO03_FEDER | Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers | entreprises | | 5,0 | 15,0 | - | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCO06_FEDER | Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien | ETP annuels | | 30,0 | 178,0 | 752,6 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCO07_FEDER | Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs | organismes de recherche | | 6,0 | 33,0 | 8,0 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCR01_FEDER | Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | ETP annuels | 0,00 | - | 204,0 | 84,1 | 1,0 | | 0,5% |
| | RCR02_FEDER | Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions, instruments financiers) | euros | 0,0 M€ | - | 14,1 M€ | 2 913 167,54 € | 83 333,36 € | | 0,6% |
| | RCR05_FEDER | PME innovant en interne | entreprises | 0,00 | - | 33,0 | 8,0 | 1,0 | | 3,0% |
| | RCR19_FEDER | Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | entreprises | 0,00 | - | 25,0 | 4,0 | - | | 0,0% |

Concernant l'OS 1.1, les perspectives sont favorables pour l'indicateur de réalisation RCO06. La valeur prévisionnelle permet d'ores-et-déjà d'escompter un dépassement de la cible finale 2029 avec 752,6 ETP, ce qui représente plus de 4 fois la valeur cible. 11 dossiers contribuent à l'indicateur RCO06. Si les perspectives sont très favorables, l'atteinte de l'objectif apparaît fortement dépendante du dossier MIMENTO (BFC003001) porté par le Centre national de la recherche scientifique, faisant remonter une valeur prévisionnelle de 700 ETP.

Par ailleurs, la valeur prévisionnelle de l'indicateur RCR007 « Organismes de recherche participant à des projets de recherche conjoint » permet d'escompter une atteinte de la valeur intermédiaire. Sur la base du prévisionnel, le taux d'atteinte de la cible s'élève à 24,2%. Des doutes subsistent quant à la capacité d'atteinte de la cible finale, au regard de la récurrence des organismes de recherche sur les projets et de la nécessité d'éarter les doubles-comptes.

Sur le volet « entreprises », la valeur prévisionnelle des indicateurs RCO01 et RCO02 est équivalente à la valeur cible intermédiaire 2024. La capacité d'atteinte des cibles finales apparaît étroitement liée aux futurs dossiers sélectionnés dans le cadre de l'AAP « Projets collaboratifs » et au soutien de dossiers sur la fiche-action « projets innovants ».

En revanche, aucun dossier ne contribue à ce stade à l'indicateur RCO03. L'évaluation *ex ante* sur les instruments financiers menée en 2020 prévoyait le déploiement d'un instrument de prêt à taux bonifié en direction des entreprises innovantes. Dans le cas où aucun instrument financier ne serait déployé sur l'OS 1.1, l'indicateur RCO03 ne s'avèrerait plus pertinent sur cet objectif spécifique.

Au regard des données disponibles, les perspectives sont plutôt défavorables sur les indicateurs de résultat (4) au vu du niveau d'avancement de la programmation de l'OS 1.1 (taux de programmation de 61,4%) :

- La valeur prévisionnelle (2,91 M€) du RCR02 atteint 20,7% de la cible finale ;
- La valeur prévisionnelle (8) du RCR05 correspond à 24,2% de la cible 2029 ;
- La valeur prévisionnelle (4) du RCR19 correspond à 16% de la cible 2029.

Néanmoins, la trajectoire des indicateurs RCR05 PME innovant en interne et RCR19 Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé apparaît relativement conforme aux hypothèses de départ sur le volet subvention.

La capacité d'atteinte des objectifs dépendra d'abord du nombre de dossiers programmés dans le champ de la R&D impliquant des entreprises (cf. indicateurs RCO01, RCO02, RCO03). Enfin, la dynamique apparaît plus favorable sur L'indicateur RCR01 relatif au nombre d'emplois créés, la valeur prévisionnelle (84,1 ETP) correspondant à 41,2% de la cible finale (204).

Nota : Lors de leur définition, la plupart des cibles se sont basées sur l'hypothèse de la dotation d'un fonds d'innovation BPI France représentant 5 M€ FEDER pour des tickets par entreprise compris entre 0,3 M€ et 3 M€, avec l'objectif d'accompagner 15 entreprises sur la période.

ÉTAT DES LIEUX - TRAJECTOIRE DES INDICATEURS DE L'OS 1.3

| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 | | % atteinte cible | |
|---------------------|----------------|--|---|--------|--------|------------------------------------|-----------------|------------------|--------------|
| | | | | 2024 | 2029 | Prévisionnel | Réalisé | % cible 2024 | % cible 2029 |
| Priorité 1 - | | | | | | | | | |
| OS 1.3 | RCO01_FEDER | Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes | | 235,0 | 1406,0 | 1 295,0 | 18,0 | 7,7% | 1,3% |
| | RCO02_FEDER | Entreprises soutenues au moyen de subventions | entreprises | 21,0 | 126,0 | 31,0 | 18,0 | 85,7% | 14,3% |
| | RCO03_FEDER | Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers | entreprises | 214,0 | 1280,0 | 1 265,0 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCR01_FEDER | Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | ETP annuels | 0,00 | - | 453,0 | 87,0 | 23,3 | 5,1% |
| | RCR02_FEDER | Investissements privés complétant un soutien public (don | euros | 0,0 M€ | - | 244,0 M€ | 22 697 952,70 € | 12 899 014,82 € | 5,3% |
| | RCR19_FEDER | Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | entreprises | 0,00 | - | 95,0 | 32,0 | 16,0 | 16,8% |

Concernant l'OS 1.3, les perspectives d'atteinte des cibles sont globalement conformes aux prévisions, en dépit de niveaux d'atteinte différenciés sur les indicateurs entre les soutiens en subvention (investissements productifs des PME) et les soutiens au moyen d'instruments financiers (dotation FEDER en faveur de OSER BFC).

Sur le volet IF, la dynamique apparaît très favorable eu égard à la valeur prévisionnelle du RCO03 (1265 entreprises bénéficiaires) s'élevant à hauteur de 98,8% de la cible 2029. S'agissant de l'indicateur RCO02, la valeur prévisionnelle dépasse la valeur intermédiaire 2024 et correspond dès lors à 24,6% de la cible finale. Les hypothèses de coût unitaire semblent se vérifier avec un coût moyen par projet pour les dossiers du T.A « Soutenir les investissements stratégiques des PME » de l'ordre de 924 K€ CTE.

Les perspectives d'atteinte des cibles des indicateurs de résultat RCR01 Emplois créés et RCR02 Investissements privés sont aujourd'hui défavorables, avec respectivement des taux d'atteinte de 19,2% et 9,3% sur la base des valeurs prévisionnelles. Pour autant, les hypothèses de départ anticipaient une contribution du dossier IF aux indicateurs de résultat RCR01 et RCR02, ce qui n'est pas le cas à ce stade et a un impact très fort sur la capacité d'atteinte des objectifs.

En revanche, le RCR19 Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé a été circonscrit aux soutiens alloués en subvention, avec des premiers retours encourageants sur la base du prévisionnel pour les dossiers programmés : 100% d'entre eux déclarent qu'ils escomptent une évolution positive de leur chiffre d'affaires à l'issue du projet.

4 - PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS



PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ET DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEGAGEMENT

8 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 30,3 M€ dans le cadre du lancement de l'appel à projets FEDER ciblant les projets collaboratifs publics-privés s'inscrivant dans la RIS 3. Couvrant l'ensemble des champs de la RIS 3, cet appel à projets est particulièrement dynamique, en témoigne le volume de projets « en instruction » ou « déposés » (25) représentant 40,7 M€ sollicités.

Si le vivier de projets devra être analysé par les services de la DERI pour qualifier plus précisément les perspectives de programmation, la capacité à programmer l'ensemble des crédits maquettés sur l'OS 1.1 semble assurée au regard de la demande.

Au titre de l'OS 1.3, la mobilisation de près de 50 M€ sur l'outil financier OSER BFC contribue fortement à la dynamique d'avancement. Cet outil émerge comme une « locomotive » de la programmation sur cet OS et un levier efficace face au risque de dégagement sur la Priorité 1 (14,85 M€ de dépenses certifiées - octobre 2024). En parallèle, une dynamique forte mérite d'être soulignée sur les investissements stratégiques des PME, avec 32 dossiers programmés (6,63 M€ FEDER) et un volume très conséquent de dossiers à instruire très prochainement (122 dossiers, 55,3 M€ UE sollicités). Les montants UE des projets déposés représentent près de deux fois les montants programmés à date au titre de l'OS 1.3, susceptible d'impliquer un dépassement dès 2024 de l'enveloppe financière de l'OS 1.3.

Ainsi, la Priorité 1 rend compte de besoins / enjeux forts à couvrir et d'une forte capacité de mobilisation du FEDER par les porteurs de projets publics-privés sur la recherche / innovation et la compétitivité, induisant d'une part des enjeux de sélectivité des dossiers pour la suite de la programmation et d'autres part des arbitrages financiers en fonction de la dynamique d'avancement d'autres priorités du programme 2021-2027.

L'Autorité de gestion devrait pouvoir s'appuyer sur cette priorité pour atteindre les objectifs de dégagement, notamment sur l'OS 1.3 avec 3 dossiers soldés dont les dépenses n'ont pas encore été certifiées et 17 autres dossiers non-soldés dont la date de fin d'éligibilité est fixée courant 2024 ou 2025.

Des simulations sur le dégagement seront opérées par les évaluateurs dans le cadre de la phase 3 de l'évaluation de mise en œuvre.

PISTES DE REFLEXION ET D'AMELIORATION

Au-delà des actions déjà engagées, des attentes / pistes d'amélioration peuvent être relevées s'agissant de la mise en œuvre des OS 1.1 Recherche / innovation et 1.3 Compétitivité des TPE / PME :

- Les directions opérationnelles (Economie, Recherche et Enseignement Supérieur) ont fait part de leur souhait d'être plus fortement associées à la mise en œuvre et au suivi des projets au-delà de l'instruction ;

- Les entretiens menés auprès des directions opérationnelles ont mis en évidence un enjeu de montée en compétences des référents Europe au sein des directions opérationnelles (participation à l'instruction, visites sur place, formation sur les dépenses éligibles, formation sur l'application des régimes d'aides...) ;
- Des actions d'animation devront être conduites pour stimuler la programmation de l'OS 1.1 sur les projets innovants portés par les entreprises ;
- A l'image d'autres thématiques, des attentes ont été exprimées s'agissant de l'allégement des procédures d'octroi des aides et de vérification de gestion, tout en assurant le contrôle de légalité et la lutte contre la fraude ;
- Sur l'OS 1.3, il pourrait être intéressant d'étudier l'opportunité de recourir à des avances remboursables mises en œuvre par la Direction de l'Economie. Ce mécanisme pourrait constituer un avantage pour les porteurs au travers d'un apport permettant de renforcer / consolider leur trésorerie ;
- En lien avec l'enjeu du dégagement, une montée en charge pour les services de la DERI sur le volet certification doit être anticipée.

2.2

PRIORITE 2 - DEVELOPPER UNE ECONOMIE REGIONALE TOURNEE VERS LE NUMERIQUE, AU BENEFICE DES CITOYENS, DES ENTREPRISES ET DES POUVOIRS PUBLICS

1 - AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



Données de programmation au 16/10/2024

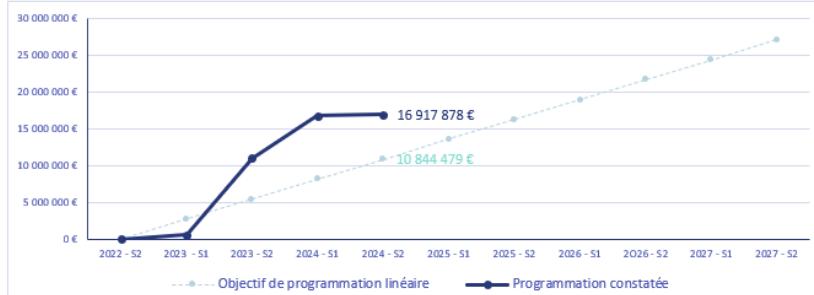
LA MAQUETTE DE LA PRIORITE

Maquette UE de l'axe
27 111 197 €Maquette CT de l'axe
45 198 402 €

AVANCEMENT DE LA PRIORITE

| | Nombre de dossiers | | Montant moyen de 2 114,7K | |
|---------------|---------------------|-------|---------------------------|-------|
| | Coût total en K€ | % | FEDER en K€ | % |
| Programmation | 29 681 K€ | 65,7% | 16 918 K€ | 62,4% |
| Certification | 6 013 K€ | 13,3% | | |

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (Montants UE)



Dynamique récente à l'échelle de la priorité

ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

| | Programmation UE | | Taux d'intervention UE | | Certification |
|---------------------------------|------------------|--------|------------------------|-------|---------------|
| | en K€ | % prog | Prévu | Réel | |
| Objectif spécifique | 16 918 K€ | 62,4% | 60,0% | 57,0% | 6 013 K€ |
| OS 1.2 - Avantages numérisation | 16 918 K€ | 62,4% | 60,0% | 57,0% | 6 013 K€ |

* Source : Synergie au 16/10/2024

LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE REGIONAL

La Priorité 2 « Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics » comprend un unique objectif spécifique : l'OS 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation ». La stratégie d'intervention du programme régional 2021-2027 vise à favoriser la numérisation du territoire régional en engageant une transition vers la dématérialisation, en développant la numérisation et l'interopérabilité. Une ligne de partage a été définie vis-à-vis de la Priorité 5 Développement territorial, en soutenant des projets de développement, d'expérimentation / test d'outils numériques au titre de l'OS 1.2.

Ainsi, la Priorité 2 vise à répondre aux besoins / défis suivants⁸ :

- Développer la filière numérique sur le territoire en créant des écosystèmes spécialisés (SmartCity, IoT, FoodTech...) ;
- Accélérer le développement de nouveaux métiers et de nouvelles compétences locales à fort-valeur ajoutée sur le numérique ;
- Construire des services innovants pour le numérique (IA, IoT, Cloud...) ;
- Mettre en œuvre une démarche d'e-inclusion en lien avec le volet territorial (réduction des fractures numériques sociales, territoriales, générationnelles) ;
- Engager la transformation numérique des entreprises et des collectivités, particulièrement dans le domaine touristique et culturel ;
- Développer des plateformes d'intermédiation de services numériques ;
- Améliorer la vie quotidienne des citoyens par le développement des usages innovants du numérique ;
- Favoriser l'ouverture et l'interopérabilité des données numériques ;
- Favoriser le bien-vieillir et répondre aux problématiques liées au grand âge via des projets à caractère innovant.

ELEMENTS DE BILAN D'AVANCEMENT

A l'image de la Priorité 1, la **dynamique de programmation est très positive** sur la Priorité 2 « Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics », avec un total de **8 dossiers programmés pour un montant UE de 16,92 M€**. Au 16/10/2024, le taux de programmation s'élève à 62,4%. En termes de montants, ce niveau d'avancement est significativement supérieur à l'objectif de programmation linéaire à l'horizon du 2nd semestre 2024 (10,85 M€ UE).

Parmi les opérations soutenues, on retrouve notamment :

- **E-care** : 1 dossier cofinancé par le FEDER à hauteur de 10,5 M€ avec la plateforme eTICCS en appui à la prise en charge pluriprofessionnelle porté par le GRADeS⁹ Bourgogne-Franche-Comté. En pratique, ce dossier représente 62% des montants programmés de l'OS 1.2 Numérique.
- **E-culture / e-tourisme** : 2 dossiers portés par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (parcours de visite immersifs et connectés des Cités des climats et vins de Bourgogne à Chablis et Mâcon, parcours de visite et compagnon numérique - Cités des climats et vins de Bourgogne à Beaune) représentant un montant UE à hauteur de 5,31 M€ FEDER ;
- **E-mobilité** : 1 projet relatif à la mise en place d'un dispositif billettique à l'échelle régionale porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant UE de l'ordre de 3,71 M€ ;
- **E-administration / e-gouvernement / e-citoyen** : 3 dossiers pour un montant UE programmé de 821,4 K€ (gestion numérique de la donnée sociale - Conseil départemental de la Nièvre, mise en place de l'automatisation du prêt en bibliothèques et équipement en radio-identification - Grand Besançon

⁸ Chapitre 1 « Stratégie du programme : principaux défis et lignes d'action adoptées », Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté, P.13

⁹ GRADeS : Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé. Le GRADeS BFC a vu le jour en 2019, issu du rapprochement des Groupements de Coopération Sanitaire des anciens périmètres régionaux (e-santé Bourgogne, Emosist en Franche-Comté). Cette structure participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'e-santé portée par l'ARS BFC, en lien avec le socle commun des services numériques en santé (site web esante.gouv.fr).

Métropole, Territoire intelligent - Entrepôt - Jumeau numérique de données - Pays de Montbéliard Agglomération)

- Transformation numérique des entreprises : 1 dossier de création d'un EDIH¹⁰ au travers du soutien à l'opération DEDIHCATED BFC porté par le Pôle Véhicule du Futur (1,36 M€ FEDER).

2 - RISQUES ET FACTEURS DE BLOCAGE



CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION DES COFINANCEMENTS



OS 1.2. La stratégie de mobilisation des crédits FEDER en direction du numérique a été largement définie sur la base de l'expérience et des dynamiques de programmation observées pour la période 2014-2020.

Concernant le volet « infrastructures numériques », les acteurs ont considéré que, compte tenu des soutiens apportés sur la période 2014-2020 en faveur du THD, les besoins sur ces aspects demeuraient moins prioritaires à travers le nouveau programme.

Ainsi, dans le cadre de la programmation 2021-2027, le choix a été fait de concentrer la majorité des crédits de cette priorité en faveur « des usages du numérique ». L'analyse du Programme Régional et des premiers dossiers montrent une diversité thématique des actions soutenues : à l'instar du positionnement observé en 2014-2020, l'Autorité de Gestion a privilégié ici un panel thématique large afin de ne pas contraindre les initiatives pertinentes et les projets qui pourraient être déposés. En revanche, une priorisation a été envisagée selon d'autres critères eu égard à l'expérience acquise en 2014-2020. On retrouve ainsi des critères liés :

- à l'ambition et à la portée des projets (projets innovants répondant à des enjeux clés pour les habitants ou des territoires et présentant des rayonnements importants) ;
- à la maturité des projets : la période 2014-2020 a facilité l'émergence et la maturation de projets. C'est notamment le cas dans le domaine de la santé où certains porteurs de projets étaient en attente du programme 21-27 pour poursuivre les dynamiques engagées ;
- aux profils des porteurs de projets : le choix a été fait de privilégier les structures en capacité de porter des projets et de répondre aux exigences règlementaires liées à la mobilisation des crédits européens.

L'analyse de l'articulation des cofinancements de projets en faveur du numérique ne relève pas de difficultés particulières.

A ce jour, et concernant les 8 projets programmés, on relève les points suivants :

- peu de soutiens régionaux : le cofinancement est étudié au « cas par cas » : 1 projet sur les 8 programmés (Territoire Intelligent - Entrepôt - Jumeau Numérique de Données - Montbéliard Agglomération) ;
- un peu plus de la moitié font état d'un plan de financement structuré autour d'autres crédits publics complémentaires. Parmi ces crédits publics, on retrouve notamment les soutiens accordés par l'Etat (même s'ils restent globalement marginaux : 1 dossier sur les 8 programmés).

¹⁰ EDIH : European Digital Innovative Hub. Le projet DEDIHCATED BFC a été lauréat pour la Région Bourgogne-Franche-Comté d'un appel à projets européen lancé en novembre 2021 dans le cadre du Programme Digital Europe.

ANIMATION / COMMUNICATION / ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS



OS 1.2. L'animation de la mesure « numérique » répond principalement à une approche de type « fil de l'eau ». Elle est en partie assurée par les équipes de la Délégation à la Transformation Numérique (DTN) qui s'appuient sur une bonne connaissance des enjeux des territoires et des principaux acteurs /porteurs de projets et de leurs besoins.

Notons également d'autres facteurs pouvant expliquer cette bonne dynamique :

- la crise sanitaire, qui a mis à jour l'importance du développement du numérique pour de nombreux acteurs, a contribué à faciliter l'émergence de projets ;
- malgré certains crédits publics (Etat, Banque des Territoires), il existe peu d'aides en direction du développement du numérique. Cette particularité a probablement suscité l'intérêt des acteurs du numérique autour de la priorité 2 ;
- comme nous le rappelions, une majorité de porteurs de projets s'avère aguerrie et structurée pour solliciter des crédits européens.

A ce stade, on note le lancement d'un seul appel à projets, ciblé autour de la e-culture/patrimoine : un seul porteur de projet a finalement été retenu (Cité des climats et vins de Bourgogne).

Les outils spécifiques déployés par la DERI pour faciliter l'animation et la communication (guides des porteurs de projets, etc...) sont jugés pertinents et suffisants.

PROCEDURES D'INSTRUCTION ET DE GESTION



OS 1.2. On observe une amélioration sensible des procédures d'instruction par rapport à la génération de programmes 2014-2020. La principale évolution tient en partie à la mobilisation d'une équipe d'agents, au sein de la DERI, en charge (notamment) des projets numériques. Au-delà de l'instruction, ils jouent un rôle de « facilitateurs » en créant du lien avec la DTN.

La DTN contribue également à faciliter l'appropriation des sujets numériques par les instructeurs qui peuvent parfois s'avérer complexes et peu lisibles pour des personnes non-spécialistes (ex : sujets autour de la donnée). A ce titre, les agents de la DERI peuvent être conviés par la DTN à rencontrer ensemble les éventuels porteurs de projets. Cette modalité de mise en œuvre peut être considérée comme une « bonne pratique » dans le sens où elle permet à l'instructeur de mieux cerner les contours des projets et leurs finalités : elle contribue ainsi à une amélioration de la qualité de la sélection et de l'instruction des projets.

FACTEURS EXTERNES



OS 1.2. L'évaluation met en exergue plusieurs facteurs externes, précisés dans les parties précédentes, et ayant pu avoir des incidences sur la dynamique (positive) d'avancement de la Priorité 2 :

- la crise sanitaire : une large part de la population (entreprises, collectivités locales, habitants, etc..) a pris conscience de l'importance du numérique et de ses impacts sur le développement des activités lors de cette crise. Compte tenu du caractère transversal de la thématique, tous les domaines d'activités sont concernés et les besoins demeurent ainsi particulièrement importants ;

- les soutiens en faveur des usages du numérique apparaissent globalement limités au-delà des certains appels à projets (Etat). Cette particularité a indéniablement renforcé l'intérêt des porteurs de projets à mobiliser les opportunités de financement proposées via le FEDER.

3 - CONTRIBUTION A LA STRATEGIE ET AUX RESULTATS



| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 | | % atteinte cible | | |
|-------------------|----------------|---|---|--------|--------|------------------------------------|----------------|------------------|--------------|--------|
| | | | | 2024 | 2029 | Prévisionnel | Réalisé | % cible 2024 | % cible 2029 | |
| Priorité 2 | | | | | | | | | | |
| OS 1.2 | RCO13_FEDER | Valeur des services, produits et procédés numériques élaborés | euros | | 1,2 M€ | 7,2 M€ | 4 204 527,99 € | 884 506,99 € | 73,7% | 12,3% |
| | RC014_FEDER | Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques | Institutions publiques | | 7,0 | 40,0 | 7,0 | 3,0 | 42,9% | 7,5% |
| | RCR11_FEDER | Utilisateurs de services, produits et procédés numériques | utilisateurs / an | 0,00 | - | 40 000,0 | 3 345 479,0 | 6 320,0 | | 15,8% |
| | RCR12_FEDER | Utilisateurs de produits, services ou applications numériques | utilisateurs / an | 0,00 | - | 8 540,0 | 220 200,0 | 53 705,0 | | 628,9% |

A l'échelle de l'OS 1.2, **4 indicateurs communs ont été sélectionnés** afin de valoriser les réalisations et les résultats des soutiens FEDER en faveur du développement numérique, 2 indicateurs de réalisation (RCO13, RCO14) et 2 indicateurs de résultat (RCR11, RCR12).

Les indicateurs retenus pour la priorité 2 font état des avancées suivantes :

- **RCO13** « valeur des services, produits et procédés numériques développés pour les entreprises » : avec une valeur d'environ 884 K€ réalisés au 16/10/24, la cible 2024 présente un niveau d'atteinte satisfaisant de 73,7%. En revanche, des incertitudes existent quant à l'atteinte de la cible à horizon 2029 (7,2 M€), compte tenu des valeurs prévisionnelles affichées dans Synergie (4,2 M€). On note également que le projet stratégique Eticcs porté par le GRADeS et concentrant un volume important de crédits FEDER de la priorité 2 (10,5 M€, soit 38% de la maquette) n'affiche aucune donnée (valeur jugée non pertinente dans Synergie).
- **RCO14** : « instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques ». Au regard des dossiers prévisionnels inscrits dans Synergie, l'atteinte de la cible 2024 ne semble pas rencontrer de difficultés particulières. En revanche, compte tenu de l'avancement de la programmation 62,7% et du nombre de bénéficiaires observés (12 en prenant en compte les dossiers déposés et en instruction), on peut s'interroger sur l'atteinte de la cible 2029 (40 bénéficiaires).
- **RCR11** : « utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés ». Les valeurs prévisionnelles affichent un niveau très largement supérieur (3,3 millions d'utilisateurs) à la cible prévue pour 2029 (40 000 utilisateurs). Au moment de l'élaboration du programme, la cible a été retenue sans intégrer les résultats attendus d'un projet structurant « mise en place d'un dispositif billettique à l'échelle régionale ». Ce dernier, qui concentre à lui seul 3 millions d'utilisateurs, était initialement pressenti pour être cofinancé via une autre priorité (mobilité). Des éléments de justifications à apporter à la Commission européenne et/ou une correction de la cible sont à envisager : il s'agira notamment de vérifier en amont que les données saisies sont bien conformes à la définition/interprétation de l'indicateur.
- **RCR12** : « utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises ». Les valeurs réalisées (53 075 utilisateurs) et prévisionnelles (220 200 utilisateurs) montrent un fort dépassement de la cible 2029 (8 540). Les deux projets structurants portés par les Cités des climats et vins de Bourgogne à Chablis, Mâcon et Beaune (e-tourisme) vont concerter un volume de visiteurs important : 220 00 visiteurs sont attendus (160 000 à Beaune et 60 000 à Chablis et Mâcon). Des éléments de justifications à apporter à la Commission européenne et/ou une correction

de la cible sont à envisager : il s'agira notamment de vérifier en amont que les données saisies sont bien conformes à la définition/interprétation de l'indicateur.

4 - PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS



PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ET DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEGAGEMENT

Les perspectives de la Priorité 2 sont particulièrement dynamiques. Au 2nd semestre 2024, les données clés de la programmation montrent une trajectoire d'avancement supérieure (16,9 M€ de FEDER : 62,3%) à celle estimée de manière linéaire (10,8 M€ : 39,8% - cf. chapitre 1 : graphique données de programmation). A titre informatif, en prenant en compte les dossiers « en cours d'instruction » ou « déposés », le taux de programmation FEDER de cette priorité atteint plus de 74%.

Ainsi, dans l'hypothèse de la poursuite d'une dynamique d'avancement similaire, les crédits de la priorité 2 pourraient être entièrement consommés d'ici le 2nd semestre 2025. L'importance des besoins en faveur du développement du numérique ainsi que l'existence de projets « matures » viennent également renforcer ces constats (ex : projet de création d'un cloud souverain - Région BFC), même si une vigilance est à maintenir concernant la réalisation effective des projets puisque le niveau de certification n'est à ce jour que de 13,3%.

PISTES DE REFLEXION ET D'AMELIORATION

Au regard des dynamiques actuelles et des perspectives de programmation, des évolutions doivent être apportées afin de faciliter la mise en œuvre des crédits pour la fin de programmation (ex : cibler davantage les soutiens en direction des dossiers et thématiques jugés prioritaires, réduire le taux de cofinancement, plafonner les subventions, etc...).

En matière de mise en œuvre, la fin de la programmation va nécessiter une proximité/articulation accrues entre la DERI et la DTN en particulier si le niveau de sélectivité des dossiers devient plus important pour tenir compte des fortes demandes :

- nécessité pour la DERI de solliciter pour avis technique le plus en amont possible la DTN ;
- co-rédaction des éventuels appels à projets qui pourraient être mis en place afin de faciliter la sélection des dossiers les plus pertinents ;
- avoir une vigilance renforcée dans la sélection des dossiers sur les calendriers et les délais de réalisation des projets (les actions ne doivent pas être achevées au moment de la demande d'aide, contrairement aux modalités de financement via des crédits régionaux).

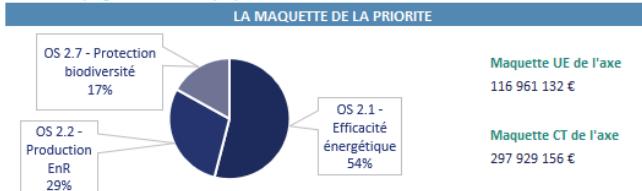
2.3

PRIORITE 3 - PROMOUVOIR UN TERRITOIRE REGIONAL VERT, DURABLE ET PRESERVANT LA BIODIVERSITE

1 - AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



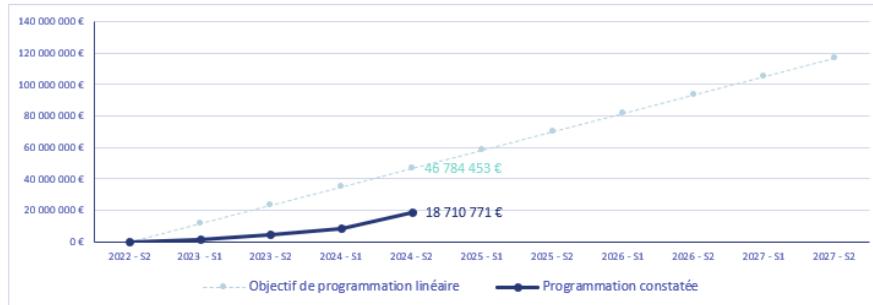
Données de programmation au 16/10/2024



AVANCEMENT DE LA PRIORITE

| | Nombre de dossiers | | Montant moyen de 311,8 K€ | |
|---------------|---------------------|-------|---------------------------|-------|
| | Coût total en K€ | % | FEDER en K€ | % |
| Programmation | 71 511 K€ | 24,0% | 18 711 K€ | 16,0% |
| Certification | 2 649 K€ | 0,9% | | |

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (Montants UE)



Dynamique récente à l'échelle de la priorité

ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

| | Programmation UE | | Taux d'intervention UE | | Certification |
|----------------------------------|------------------|--------|------------------------|-------|---------------|
| | en K€ | % prog | Prévu | Réel | |
| Objectif spécifique | 18 711 K€ | 16,0% | 39,3% | 26,2% | 2 649 K€ |
| OS 2.1 - Efficacité énergétique | 9 565 K€ | 15,1% | 39,4% | 27,4% | 655 K€ |
| OS 2.2 - Production EnR | 5 267 K€ | 15,5% | 38,9% | 19,7% | 348 K€ |
| OS 2.7 - Protection biodiversité | 3 879 K€ | 19,6% | 39,4% | 39,4% | 1 646 K€ |

*Source : Synergie au 16/10/2024

LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE REGIONAL

Représentant 25% de la maquette du programme, la Priorité 3 « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité » constitue la 2^{ème} priorité, eu égard au volume de crédits UE maquettés (116,96 M€ FEDER) derrière la Priorité 1 (135,79 M€ FEDER).

La Région Bourgogne Franche-Comté a privilégié trois orientations au travers de cette priorité :

- OS 2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- OS 2.2. Promouvoir les énergies renouvelables
- OS 2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions françaises les plus exposées à la vulnérabilité énergétique (SRADDET). Le secteur du bâtiment étant le 1er secteur consommateur d'énergie finale (représentant 43% en Franche-Comté et 46% en Bourgogne) et un fort émetteur de gaz à effet de serre, une orientation forte a été donnée dans l'OS 2.1, à la rénovation du parc de logements ancien et énergivore et aux bâtiments tertiaires qui constituent des sources de consommations importantes (75% des consommations énergétiques des communes) et de dépenses publiques (50€/habitant.an en moyenne). La rénovation thermique s'avère une nécessité environnementale, climatique et sociale et contribue, par ailleurs, au développement du marché de la rénovation performante.

La région consomme environ 8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) d'énergie alors qu'elle n'en produit qu'1 million et la part des énergies renouvelables était estimée, en 2014, à 13,9% en BFC contre 14,6% en France métropolitaine. L'enjeu, visé dans l'OS 2.2 est la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables en utilisant au mieux les ressources du territoire. La ressource forestière étant très importante, l'atteinte des objectifs fixés par les schémas régionaux climat air énergie repose notamment sur le développement de réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies bois collectives et industrielles, ainsi que sur la chaleur valorisée sur des cogénérations biomasse. Le potentiel de méthanisation reste par ailleurs important pour conforter la production d'énergies renouvelables.

L'artificialisation de la Bourgogne-Franche-Comté (classée au 11^{ème} rang parmi les régions françaises) a des impacts sur la biodiversité du territoire, particulièrement dans les zones urbaines. L'effondrement constaté depuis 2002 de certaines populations animales (plus d'un tiers de la faune) et de la flore trouve en partie une explication au travers des espaces naturels fragilisés par la fragmentation et la destruction d'habitats (infrastructures qui traversent la région, urbanisation, exploitation de carrières, évolution des pratiques agricoles et forestières, propagation d'espèces invasives ou encore réchauffement climatique). L'objectif, au travers de l'OS 2.7 est de préserver au mieux cette biodiversité.

Ces orientations restent toujours pertinentes en 2024.

ELEMENTS DE BILAN D'AVANCEMENT

Contrairement aux priorités 1 et 2, la Priorité 3 apparaît en retrait en termes de dynamique d'avancement, avec un taux de programmation de 16%. Cette priorité témoigne d'une situation de retard par rapport au prévisionnel linéaire (voir graphique ci-dessus).

Cette dernière compte 60 dossiers programmés pour un montant UE de 18,7 M€ FEDER. Le montant UE moyen des projets cofinancés est inférieur aux opérations de la Priorité 1 et de la Priorité 2. Il s'élève à hauteur de 311,8 K€ FEDER.

Les dossiers soutenus se répartissent comme suit :

- OS 2.1 Efficacité énergétique du bâti : 21 dossiers programmés pour un montant UE de 9,57 M€ FEDER (taux de programmation de 15%)
 - o 18 dossiers de réhabilitation énergétique de logements sociaux
 - o 3 dossiers relatifs à la construction ou la réhabilitation de bâtiments démonstrateurs / exemplaires (construction d'une école maternelle en QPV, construction d'un bâtiment démonstrateur « cradle to cradle », rénovation énergétique du bâtiment du SICECO territoire d'énergie Côte d'Or ...)

- **OS 2.2 Production d'EnR** : 19 dossiers programmés pour un montant UE de 5,27 M€ FEDER (taux de programmation de 15%)
 - o 12 dossiers concernant des investissements dans des équipements de production d'énergies renouvelables (méthanisation, chaufferie-bois, réseau de chaleur, ...)
 - o 7 opérations relatives à l'animation et l'accompagnement de projets dans le domaine des énergies renouvelables (postes d'animation...)
- **OS 2.7 Environnement / biodiversité** : Il affiche un taux de programmation plus élevé (20%), avec un total de 20 dossiers programmés pour un montant UE de 3,88 M€ FEDER.
 - o 16 opérations d'investissements en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité (restauration de continuités écologiques, travaux de renaturation, acquisition de milieux naturels, programme d'actions pour la conservation des espèces ou d'adaptation au changement climatique...)
 - o 4 dossiers d'animation ou d'ingénierie de grands projets de sauvegarde (gestion de RNR, projet « amélioration de la qualité nocturne », action d'amélioration de la connaissance de taxons méconnus et de sensibilisation du grand public)

2 - RISQUES ET FACTEURS DE BLOCAGE



CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION DES COFINANCEMENTS



Sur la thématique de la transition énergétique, l'orientation du programme apparaît délimitée par les orientations ciblées de l'Union européenne et son cadre réglementaire.

D'un point de vue général, on constate une extension des dispositifs qui existaient préalablement sur un programme de la période 2014-2020 à l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté. L'articulation avec les fonds de la Région a été travaillé en amont pour permettre une réelle complémentarité, mais l'articulation avec les fonds de l'ADEME nécessite un investissement supplémentaire dans la mise en œuvre des opérations et peuvent parfois générer un effet de concurrence entre fonds, le partenariat avec l'ADEME permettant néanmoins d'anticiper les difficultés.

OS 2.1. La stratégie du programme régional 21-27 prévoit deux actions permettant le soutien de :

- la rénovation énergétique des logements sociaux (niveau BBC rénovation)
- la construction/ rénovation de bâtiments démonstrateurs ou exemplaires intégrant des matériaux biosourcés selon les critères d'efficacité énergétique suivants :
 - o Construction (soumises à la RT2012 uniquement avec objectif de performance a minima BEPOS (E3 a minima)
 - o Rénovation de bâtiments avec objectif de performance a minima BBC

Cette dernière action est nouvelle pour les acteurs du territoire de l'ex-Franche-Comté par rapport à la période de programmation 2014 - 2020.

Concernant la rénovation des logements sociaux, le FEDER est systématiquement lié à l'aide Effilogis attribuée par la Région et le FEDER. Le règlement Effilogis porte les exigences en matière d'éco-conditionnalités, permettant ainsi au FEDER de soutenir des projets de qualité en matière de transition écologique, sans pour autant alourdir la charge administrative en termes de justification du respect de ces exigences dans le cadre du FEDER.

Sur les bâtiments exemplaires, l'aide régionale n'est pas systématique, mais très fréquente. Tout comme sur la rénovation énergétique des logements sociaux, les éco-conditions relèvent du règlement de la Région, ce qui évite la lourdeur administrative de la justification du respect de ces exigences dans le cadre de la gestion du FEDER.

Ces écoconditions mises en place en avril 2024 n'ont pas encore été expérimentées sur les projets déposés, dans la mesure où elles doivent être prises en compte au moment de l'avant-projet sommaire.

Si d'autres cofinancements sont parfois envisageables au niveau des agglomérations ou des collectivités (notamment sur les bâtiments exemplaires), ceux-ci ne posent pas de difficulté et s'affichent dans une logique de complémentarité.

OS 2.2. Les orientations du programme sont tournées vers le soutien :

- de l'animation et l'accompagnement de projets dans le domaine des énergies renouvelables
- du déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur
- des investissements dans les équipements de production ainsi que la valorisation de l'énergie produite à partir de biogaz, au travers des installations d'unités de méthanisation
- des projets d'énergies renouvelables « d'intérêt territorial », par la constitution d'un fonds régional de transition énergétique, par la voie d'un instrument financier.
- les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques (hydrogène renouvelable provenant directement d'énergies renouvelables ou bas carbone, méthanation, pyrogazéification, etc...)

A ce stade, les trois premiers types d'actions ont été mis en œuvre. La création d'un instrument financier dans ce domaine n'est pas envisagée à ce jour et les projets relatifs à l'hydrogène manquent de maturité pour qu'un soutien soit envisagé à court terme.

Articulation des fonds : Une totale articulation existe entre les fonds Région et le FEDER sur les chaufferies bois et réseaux de chaleur, le règlement Région ayant été rebâti au regard des conditions du FEDER. Les fonds régionaux se sont substitués au FEDER fin 2021 en attendant la validation du programme afin d'assurer la continuité de l'aide préalablement existant sur le PO Bourgogne.

Le FEDER doit également conjuguer avec les **fonds ADEME (fonds chaleur), DSIL ou DETR et parfois des départements et/ ou syndicats d'Energie sur les chaufferies bois et réseaux de chaleur**. Une ligne de partage a été déterminée avec les fonds ADEME de manière à avoir un cofinancement ADEME - FEDER sur les projets supérieurs à 1 200 Mwh. Toutefois les évolutions des taux d'intervention de l'ADEME tendent à complexifier l'articulation entre les deux fonds. La concertation régulière avec l'ADEME, dans le cadre de comités de sélection constitue un préalable à l'instruction des dossiers.

En matière de soutien à l'animation et à l'accompagnement des projets, il est désormais nécessaire de conjuguer entre les réseaux d'animateurs soutenus par le FEDER et ceux susceptibles d'être soutenus dans le cadre des Contrats de Chaleur Renouvelable Territoriaux (CCRT) mis en place par l'ADEME, qui favorisent le regroupement de collectivités pour financer un groupe de projets de chaleur renouvelable et de récupération et qui permettent le financement d'une animation territoriale. Le caractère récent de cette mesure de l'ADEME ne permet pas, à ce stade, d'analyser les éventuelles incidences sur la qualité de l'animation mise en place. Une articulation reste à trouver entre cette animation et celle soutenue par le FEDER.

Eco-conditions : tout comme sur l'OS 2.1, les éco-conditions applicables sur les aides de la Région s'appliquent indirectement au FEDER, permettant ainsi de renforcer sur les thématiques de l'OS 2.2, la qualité des projets en matière de transition écologique. Dans ce domaine, où les exigences en matière de transition écologique constituent le fondement des projets, ces éco-conditions n'amènent que peu d'exigences supplémentaires, à l'exception de l'ajout d'un plan de gestion des déchets sur le chantier).

OS 2.7. Cet objectif spécifique comporte deux types d'actions (cf. programme régional 2021-2027 BFC, P75-P76) :

- **Le soutien des projets visant la préservation et la reconquête de la biodiversité**, tels que des travaux / aménagements / acquisitions en lien avec une espèce, un milieu, un site ou portant sur des corridors écologiques terrestres ou aquatiques, des actions de planification à dimension opérationnelle et impliquant des investissements (travaux, aménagements, acquisitions), des programmes d'actions annuels ;
- **L'accompagnement à l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité** (corridors et réservoirs des trames écologiques), en soutenant des démarches d'animation ou d'ingénierie adossées à des programmes de travaux de sauvegarde et de restauration.

Ces deux types d'actions ont été mis en œuvre, mais à des niveaux différents. Pour rappel, 16 dossiers ont été programmés concernant le soutien à des projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité, tandis que 4 dossiers ont été programmés sur l'accompagnement à l'animation et l'ingénierie de grands projets de sauvegarde (amélioration de la qualité nocturne - PNR des Ballons des Vosges, projet « Les Méconnues de Bourgogne-Franche-Comté » - Conservation Botanique National de Franche-Comté, 2 dossiers concernant la gestion de la RNR-FE du Val Suzon - ONF DT BFC) en date du 16/10/2024. Si la dynamique est plutôt favorable sur la préservation / reconquête de la biodiversité, aucun dossier structurant de trame verte et bleue (restauration de continuité écologique) n'a encore été déposé.

Au plan stratégique, l'intervention du FEDER sur 2021-2027 connaît une évolution de périmètre géographique par rapport à la programmation 2014-2020 sur le FEDER, avec l'ouverture de la thématique « environnement / biodiversité » aux entités du territoire franc-comtois. En effet, cette thématique était soutenue au travers du FEDER uniquement au titre du PO Bourgogne sur la période 2014-2020. Cette évolution stratégique a nécessité un travail conséquent d'animation et de pédagogie auprès de nouveaux porteurs de projets non-accoutumés aux règles de fonctionnement du FEDER. Ainsi, les acteurs franc-comtois intervenant dans le champ de la préservation environnementale et de la biodiversité ont dû s'approprier le cadre d'intervention stratégique de l'OS 2.7.

En outre, les premiers projets programmés et déposés mettent en lumière une inflexion par rapport à 2014-2020 avec une proportion plus importante de dossiers liés à des investissements pour des projets de travaux, d'aménagement ou d'acquisition. Plus largement, l'animation n'est financée au titre du programme 21-27 seulement si elle implique ensuite des investissements / travaux. Sur la génération 2014-2020, les dossiers relatifs à du fonctionnement étaient très nettement majoritaires au sein de la programmation. Il convient de signaler que les associations naturalistes bourguignonnes pouvaient solliciter le FEDER sur 14-20 pour soutenir des actions de connaissances des espèces / milieux et n'ont plus cette opportunité sur la période 2021-2027. Afin de compenser la perte financière pour ces structures, une enveloppe supplémentaire sur le volet « connaissances » a été prévue au titre du dispositif régional mis en œuvre par le service biodiversité.

Articulation des cofinancements : Le FEDER est mobilisé en complémentarité des dispositifs régionaux, intervenant sur des sujets similaires. Sur le volet trame bleue, le principal critère retenu renvoie au coût financier du projet, en privilégiant les dossiers les plus structurants sur le FEDER.

Par ailleurs, l'ensemble des opérations soutenues rendent compte d'un ou plusieurs autres cofinanceurs en parallèle de la subvention FEDER. On constate **une tendance à la démultiplication des financeurs sur les dossiers de l'OS 2.7**, et ce parfois sur des « bouts » d'opérations. A titre d'exemple, les dossiers portés par les Conservatoire d'Espaces Naturels (programme d'actions 2022 et 2023 - CEN Bourgogne, mise en œuvre du plan d'actions quinquennal en 2022 - CEN Franche-Comté) cumulent à la fois un cofinancement FEDER et des financements de l'Etat, de la Région, du Département, d'autres acteurs publics et même pour le CEN Bourgogne des fonds privés. Cette particularité sur ces dossiers peut complexifier l'instruction (remontée des annexes financières des cofinanceurs, proratisation des aides...) et rallonger le délai avant le conventionnement, puis le paiement.

ANIMATION ET COMMUNICATION



L'animation de cette priorité s'organise selon deux principes différents selon les OS, déjà rôdés sur le programme 2014-2020 sur la partie Bourguignonne tout particulièrement. La récurrence des porteurs de projets sur les OS 2.1 et 2.7 permet une concertation en directe avec les porteurs, alors que l'OS 2.2 s'appuie sur un réseau d'animateurs territoriaux sur le développement des EnR (soutenus par le FEDER) et la partie de l'OS 2.1 relative aux bâtiments démonstrateurs / exemplaires trouve un relais auprès des conseillers en énergie qui interviennent auprès des collectivités locales.

Le lancement d'appels à projets a été retenu pour dynamiser les thématiques et faciliter la sélection des dossiers relatifs aux bâtiments démonstrateurs / exemplaires, aux chaufferies bois et réseaux de chaleur ainsi qu'à la biodiversité, les autres domaines font l'objet de fiches actions avec un dépôt des dossiers au fil de l'eau.

Dans les 3 OS, un partenariat actif entre la DERI et les directions opérationnelles (Direction de la transition énergétique et Direction de l'environnement) permet une dynamique de l'animation, tout comme de l'instruction.

OS 2.1. La thématique de la rénovation énergétique des logements sociaux fait l'objet d'un dépôt des dossiers au fil de l'eau sur la base d'une fiche action. L'animation ne s'avère pas nécessaire sur ce dispositif bien connu des bailleurs sociaux.

Des réunions annuelles sont organisées avec les bailleurs sociaux et une relation de travail est établie avec l'USH (Union Sociale pour l'Habitat), dans le cadre de comités techniques, permettant d'apporter l'information nécessaire au montage d'opérations et de travailler sur les évolutions du dispositif.

Sur le dispositif des bâtiments exemplaires, mis en place par appel à projets, une bonne dynamique de conseil se met en place via le réseau des conseillers en énergie partagés. Le dispositif reste, à ce stade, ouvert aux PME qui sont orientées vers le FEDER, la plupart du temps par des gestionnaires financiers. Les dépôts de dossiers par ce type de porteurs sont moins nombreux. Néanmoins les difficultés techniques rencontrées à l'instruction devraient amener à orienter l'appel à projets 2025 exclusivement aux acteurs publics.

OS 2.2. L'animation territoriale spécifique, soutenue dans le cadre du FEDER, a vocation à faire émerger des programmes d'investissements et faciliter sa mise en œuvre par un accompagnement des maîtres d'ouvrages :

- technique (animateurs techniques du bois-énergie),
- administratif (aide aux dépôts des demandes E-Synergie)

- financier (élaboration des plans de financements prévisionnels).

Les postes d'animation sont cependant soutenus exclusivement au titre des accompagnements de premier niveau, sans facturation, de manière à rester hors champ concurrentiel.

La Région a recruté depuis septembre 2022, un chargé de mission « Animation » en charge de coordonner, animer et renforcer les synergies entre animateurs EnR du territoire régional. Des réunions régulières de réseaux d'animateurs sont organisées avec l'ADEME pour faciliter la compréhension des particularismes du FEDER sur les EnR et pour diffuser les informations pertinentes.

Cette animation se conjugue avec la mise en place d'un appel à projets, comme sur le programme régional Bourgogne 2014 - 2020, qui permet une diffusion large au moment du lancement. Ces mesures ont permis la remontée d'une cinquantaine de projets sur les deux appels à projets.

OS 2.7. Cet objectif spécifique est mis en œuvre **essentiellement au travers du lancement d'un appel à projets**, avec l'organisation de jurys de sélection intermédiaires pour bénéficier de davantage de souplesse dans la sélection des dossiers. Cet AAP vise à améliorer la gestion, la restauration et la conservation des milieux naturels composant les trames de continuités écologiques (réservoirs et corridors), la circulation des espèces, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité. **Son périmètre est relativement large permettant de soutenir des projets trame bleue** (1. Encadrement technique de travaux de rivières, 2. Travaux de restauration écologique des rivières) **et hors trame bleue** (3. Etudes, plans de gestion, aménagements / travaux et acquisitions foncières, 4. Actions d'animation, sensibilisation, valorisations des connaissances, communication comprenant obligatoirement des livrables à destination du grand public). **Les projets soutenus peuvent être annuels ou pluriannuels** et les porteurs de projets peuvent être très diversifiés (communes / EPCI, syndicats mixtes, établissements publics, associations, GIP, chambres consulaires, sociétés délégataires de service public, PME).

Ouvert entre le 15/10/2022 et le 30/06/2023, l'appel à projets « Biodiversité » a rencontré un franc succès, en témoigne le volume de candidats et le nombre de lauréats (20 dossiers programmés).

S'agissant de l'animation de l'OS 2.7, plusieurs facteurs de réussite ont été relevés :

- **Une articulation satisfaisante entre le service instructeur au sein de la DERI et la Direction de l'Environnement** pour analyser et opérer la sélection des dossiers déposés au titre de l'appel à projets visant à soutenir des initiatives participant à la préservation de la biodiversité¹¹ ;
- **L'organisation de réunions annuelles avec les porteurs récurrents**, notamment auprès des associations naturalistes.

Pour autant, la Direction de l'Environnement signale que les réunions internes avec la DERI ont concerné jusqu'à présent prioritairement le FEADER, avec des réunions DERI / DO une fois par mois sur les mesures FEADER autour d'enjeux administratifs, financiers, juridiques, etc. A ce stade, elle déplore que l'approche ne soit pas autant structurée sur le FEDER, même si les relations sont bel et bien effectives entre chargés de mission sur les dossiers. Des échanges ont lieu entre la Direction Environnement et la DERI sur chaque dossier déposé : vérification des règles d'éligibilité, notation des dossiers lors de la procédure de sélection...

¹¹ Comme précisé dans l'AAP FEDER « Biodiversité », les dossiers déposés sont examinés et notés par une commission d'experts intégrant des représentants du service FEDER au sein de la DERI et les chargés de mission concernés de la direction Environnement de la région.

Au sein de la Direction de l'Environnement, 5 agents sont mobilisés directement en lien avec la programmation FEDER de l'OS 2.7 : 2 chargés de mission sur le volet trame bleue et 3 chargés de mission sur le volet trame verte.

De façon globale, l'animation de la mesure FEDER a progressé d'une génération de programmes à l'autre, notamment grâce à la mise en place par la DERI d'outils / procédures à destination des porteurs de projets visant à les accompagner dans la structuration de leur dossier (en amont de l'instruction).

PROCÉDURES D'INSTRUCTION ET DE GESTION



Le caractère technique des dossiers impose un partenariat renforcé entre la DERI et les directions opérationnelles pour permettre l'instruction sur l'ensemble des points à vérifier.

Cette priorité 3 connaît un stock important de dossiers en attente ou en cours d'instruction, lié à la clôture des programmes 2014 - 2020, mais également à des instructions complexes. L'équipe d'instructeurs en charge des dossiers de cette priorité a connu un fort turnover des instructeurs, obligeant régulièrement à une acculturation des nouveaux instructeurs, tant par leur coordonnateur que par la DTE. L'équipe semble toutefois avoir acquis l'expérience nécessaire pour assurer l'instruction des dossiers. La charge de travail reste lourde pour assurer l'instruction de la centaine de dossiers en attente et de ceux déposés dans le cadre des prochains AAP.

OS 2.1. OCS : Sur la thématique de la rénovation énergétique des logements sociaux, un barème standard de coût unitaire (BSCU) selon l'article 94 du RPDC a fait l'objet d'une validation en juin 2024. Cette OCS constitue une avancée dans la simplification des dossiers, tant pour les porteurs de projets que pour les instructeurs (plus de vérification des dépenses, ni des pièces de commande publique), ce qui devrait permettre une accélération de l'instruction. Trois barèmes sont établis entre 4 000 et 6 000 € par logement en fonction du gain énergétique, avec un système de bonification lié au recours aux matériaux biosourcés. Du fait de son caractère récent, il n'est pas possible d'en mesurer les effets. Mais ce système devrait se montrer avantageux pour les bailleurs sociaux. Certains ont d'ailleurs retardé le dépôt de leur dossier pour bénéficier de cet OCS.

Une vigilance devra être portée sur la capacité de l'OS à contribuer au dégagement, dans la mesure où les paiements de la Commission ne pourront s'effectuer qu'une fois les logements réalisés.

Sur les bâtiments exemplaires, une réflexion est en cours sur la mise en place d'une OCS.

Aides d'Etat : L'encadrement communautaire des Aides d'Etat (Régime cadre exempté de notification N° SA.111726 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026) ne permet pas, pour les bâtiments exemplaires, de déplafonner le taux d'aide sur la base d'une mise en concurrence comme pratiqué pour la production d'énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments publics pouvant donner lieu à facturation, s'en trouve exclue du fait de l'autofinancement public (cf. position DG COMP de la CE en date d'octobre 2015).

OS 2.2. Freins à la programmation : La programmation des dossiers de production d'énergies renouvelables est freinée pour plusieurs raisons :

- **Conditions favorisantes :** La programmation sur le FEDER des dossiers de production d'énergie renouvelable qui n'a commencé qu'après le lancement d'un appel à projets en octobre 2022 s'est retrouvée bloquée, d'avril à juillet 2024, du fait de l'absence de validation de la condition favorisante sur la production d'énergie, faute du respect des critères au niveau national. Cette situation a eu tendance à déstabiliser les porteurs de projets sur la fiabilité du FEDER. L'instruction des dossiers a toutefois pu reprendre à partir de septembre 2024.

- **Articulation des cofinancements** : Comme indiqué dans la partie sur le « ciblage stratégique et l'articulation des cofinancements », l'articulation des cofinancements (autres que ceux de la Région) présentant des assiettes et des règles différentes complexifie et ralentit l'instruction des dossiers.

Des points favorables à la dynamique du dispositif :

- **Aides d'Etat** : la mise en place d'un appel à projets sur les chaufferies bois et les réseaux de chaleur permet la mise en concurrence des dossiers qui conformément au point 6.11 « Les aides à l'investissement en faveur des réseaux de chaleur et/ou de froid efficaces » du régime cadre exempté N° SA. 111726, permet un déplafonnement du taux de l'aide du déficit de financement jusqu'à 100 %. En règle générale, le soutien des dossiers peut atteindre jusqu'à 75 %.
- **Instruction facilitée** : les appels à projets facilitent les modalités d'instruction, par rapport au système « du fil de l'eau » utilisé sur le PO Franche-Comté sur la période 2014 - 2020, les critères de sélection et la notation mettant les maîtres d'ouvrage sur un pied d'égalité.

Conditions exigeantes sur la méthanisation : Les restrictions imposées par la Commission sur la méthanisation tendent à rendre l'émergence de projets compatibles difficile.

Des freins existants sur l'hydrogène : A ce stade, une fiche action est en cours de rédaction sur l'hydrogène, en vue d'une programmation au fil de l'eau. Toutefois, le soutien de la production d'énergie à partir de l'hydrogène connaît un frein dû à la restriction d'accès au FEDER pour les seules PME (exclusion des grandes entreprises), alors que les investissements s'avèrent difficilement réalisables par des PME.

OS 2.7. Les investigations menées ont permis d'identifier plusieurs freins / difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du FEDER sur la thématique « Biodiversité », notamment :

- **Des sollicitations généralement tardives dans l'année pour les programmes d'actions annuels par les associations naturalistes**, en raison de la nécessité de produire des attestations concernant les autres ressources publiques acquises (cofinancements). Cette situation peut impliquer une programmation du FEDER en toute fin d'année, voire en année N+1 par rapport à la période concernée pour ces dossiers ;
- **Des annexes des cofinanceurs parfois trop « vagues » et des difficultés dans certains cas à proratiser les aides de chacun pour éviter le surfinancement**, ce qui peut avoir pour effet de rallonger le délai d'instruction avant conventionnement et par effet rebond le paiement sur les dossiers de l'OS 2.7 ;
- **Une évolution du régime d'aide Environnement SA.11726 intégrant désormais les projets de protection de la biodiversité sur la période 2021-2027** : cette évolution rend complexe l'identification des projets pouvant bénéficier de 100% d'aide publique et ceux plafonnés à 90%. Cette spécificité explique le choix stratégique de ne soutenir que des opérations de protection dans le cadre de l'AAP, ces derniers pouvant bénéficier de 100% d'aide publique ;
- **Le seuil fixé à 50 K€ minimum / projet sur le FEDER pour les associations naturalistes**, ne correspondant pas toujours à la « réalité » et aux besoins de financement sur les dossiers portés par les associations naturalistes. En termes de gestion, ce choix a été opéré par l'Autorité de gestion afin de prendre en compte la charge administrative représentée par un dossier FEDER. Pour autant, la Direction de l'Environnement jugerait opportun d'envisager d'abaisser le seuil à 30 K€ FEDER minimum.

Enfin, le service instructeur FEDER est régulièrement confronté à des sollicitations des porteurs publics concernant l'autofinancement minimal de 20% sur les projets, sachant qu'un déplafonnement des aides publiques à 100% est possible dans le cadre de l'appel à projets seulement pour les associations de protection de

l'environnement agréées ou pour les collectivités strictement dans le cadre de la mesure 2 - trame bleue concernant les travaux de restauration écologique des rivières pour les effacements d'obstacles pour des travaux de destruction inscrits en fonctionnement (cf. AAP « Biodiversité » 2022-2023).

FACTEURS EXTERNES



OS 2.1. Réduction de la capacité financière des bailleurs sociaux : Si les besoins en termes de rénovation énergétique des logements sociaux sont importants, un frein pourrait survenir à l'émergence de projets du fait de la capacité financière des bailleurs sociaux qui tend à se réduire.

Utilisation des matériaux biosourcés : Les matériaux biosourcés restent peu utilisés pour le moment par les bailleurs sociaux. Une étude est en cours pour identifier les raisons, le prix des matériaux, les aspects techniques, la réglementation par rapport aux incendies et la difficulté de trouver des entreprises en capacité de fournir ces matériaux sur de grands ensembles de bâtiments pourraient justifier les difficultés rencontrées.

OS 2.7. Concurrence de financements : Le Fonds Vert a pu entrer en concurrence avec le FEDER en début de programmation sur les projets relatifs aux trames vertes et bleues. En effet, certains porteurs de projets ont privilégié la mobilisation du Fonds Vert, identifié comme moins contraignant au plan administratif que les fonds européens. Ce constat peut venir expliquer pour partie la montée en puissance tardive de la programmation sur l'OS 2.7. Pour autant, la visibilité est aujourd'hui réduite pour la Région et les principaux financeurs concernant la continuité des crédits mobilisables par les porteurs de projets au titre du Fonds Vert à partir de 2025.

En outre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a déployé des soutiens dans le cadre de la relance au titre du Plan d'accélération de l'investissement régional. A ce titre, 5,9 M€ avaient été fléchés sur les travaux de gestion et de restauration des milieux naturels afin de soutenir la renaturation et la lutte contre les effets du changement climatique (2,5 M€), accélérer les programmes d'intervention dans les réserves naturelles régionales (1 M€), réhabiliter le Conservatoire d'espace naturel (CEN) Bourgogne (400 K€) et soutenir les programmes de restauration des sites de conservation et de trame écologique (2 M€). Par ailleurs, la région a lancé un appel à projets sur la protection et la gestion de la ressource en eau (10 M€). L'ensemble de ces soutiens déployés en réponse à la crise ont été mobilisés de façon prioritaire par les porteurs de projets, ayant pour effet de décaler la mobilisation du FEDER au titre du programme régional 2021-2027. En effet, un certain nombre de projets soutenus dans le cadre des dispositifs de relance auraient pu émerger au FEDER.



3 - CONTRIBUTION A LA STRATEGIE ET AUX RESULTATS

| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - Indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 | | % atteinte cible | |
|---|----------------|--|---|----------|------|------------------------------------|-----------|------------------|--------------|
| | | | | 2024 | 2029 | Prévisionnel | Réalisé | % cible 2024 | % cible 2029 |
| Priorité 3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité | | | | | | | | | |
| OS 2.1 | RCO18_FEDER | Logements dont la performance énergétique a été améliorée | logements | | 0,0 | 7 300,0 | 1 884,0 | 62,0 | 0,85% |
| | RCO19_FEDER | Bâtiments publics dont la performance énergétique a été améliorée | mètres carrés | | 0,0 | 42 000,0 | 1 375,0 | 1 375,0 | 3,27% |
| | RCR26_FEDER | Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | MWh/an | 159330,0 | - | 40 000,0 | 19 944,81 | 125,70 | 0,31% |
| | RCR29_FEDER | Emissions estimées de gaz à effet de serre | tonne CO ₂ eq / an | 24165,0 | - | 9 666,0 | 2 823,39 | 22,16 | 0,23% |
| OS 2.2 | RCO22_FEDER | Capacité supplémentaires de production d'énergie à partir de sources renouvelables (dont : électricité, chaleur) | MW | | 0,0 | 14,0 | 9,49 | - | 0,00% |
| | RCR32_FEDER | Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie renouvelable | MW | 0,0 | - | 13,0 | 8,24 | - | 0,00% |
| OS 2.7 | IS01_FEDER | Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | nombre de stratégies / plans d'actions | | 2,0 | 11,0 | 17,00 | 2,00 | 100,0% |
| | IRS01_FEDER | Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Hectares | 0,0 | - | 5 312,0 | 237,8 | 71,2 | 1,34% |

OS 2.1. Rénovation énergétique du bâti

Logements rénovés : l'ordre de grandeur du nombre de logements soutenus par an est de 1 500 à 2 000. 1 884 logements ayant déjà été soutenus par le FEDER, la cible pour 2029 du RCO18 paraît atteignable et ce d'autant plus que l'OCS devrait permettre d'accélérer la programmation.

Bâtiments exemplaires : la valeur de l'indicateurs RCO 19 atteint à ce stade 1 375 m² de bâtiments publics pour une cible établie à 42 000 m², ce qui paraît ambitieux au regard de la valeur prévisionnelle actuelle. Une vigilance doit être portée sur cette cible.

Consommation annuelle d'énergie primaire : La valeur prévisionnelle du RCR 26 atteint près de la moitié de la valeur cible. Celle-ci devrait donc être facilement atteinte d'ici 2029.

Emissions de gaz à effet de serre : cette valeur représente 29 % de la valeur cible, alors qu'elle devrait en théorie être proportionnelle à la valeur du RCR 26 au regard de la méthodologie nationale du calcul des valeurs cibles. La cible apparaît néanmoins atteignable.

Les données fournies par les bénéficiaires sont en règle générale tirées des études thermiques entreprises, ces données pourraient démontrer que la méthodologie de calcul présente des limites quant à l'obtention d'un résultat fiable.

OS 2.2. Production d'EnR

Le RCO 22 relatif à la capacité supplémentaire de production d'énergie et le RCR 32 relatif à la capacité supplémentaire de production d'énergie présente des valeurs prévisionnelles respectives de 9,49 MW et de 8,24 MW, soit représentant 67 et 63% des cibles. Celles-ci devraient par conséquent être facilement atteintes d'ici 2029. Il peut être constaté que la combinaison des deux indicateurs apporte une faible valeur ajoutée dans l'analyse des résultats.

OS 2.7 Environnement / biodiversité

Stratégies et plans d'actions : La valeur réalisée de l'indicateur de réalisation IS01 comptabilisant le nombre de stratégies de plans d'actions soutenus en faveur de la préservation des milieux et des espèces atteint la valeur intermédiaire 2024. Par ailleurs, la valeur prévisionnelle de l'IS01 s'élève à 17 stratégies / plans d'actions et dépasse donc déjà la cible finale (11). Au regard du niveau d'avancement de la programmation (19,6%), on peut anticiper dès à présent un risque de dépassement significatif de la cible de l'IS01.

Superficie d'espaces naturels : Au 16/10/2024, les perspectives s'avèrent moins favorables sur l'indicateur de résultat ISR01 concernant la superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration. En effet, la valeur prévisionnelle s'élève à 237,8 hectares, tandis que la cible finale est de 5 312 hectares, soit un taux d'atteinte de la cible de 4,5% en prenant en compte le prévisionnel.

Concernant cet indicateur, la programmation d'opérations structurantes de restauration de continuités écologiques (trame verte ou bleue) pourrait permettre d'escampter une atteinte de la cible finale. En revanche, la cible 2029 pourrait s'avérer inatteignable en l'absence d'opérations d'envergure impliquant des investissements de protection / restauration sur une superficie importante en hectares (prendre en compte l'intégralité de la surface de l'opération concernée, et non pas seulement la nouvelle surface).

Dans la perspective de l'examen de performance 2025, il conviendra d'analyser plus finement dans le cadre de la phase 3 la capacité d'atteinte des objectifs afin d'envisager le cas échéant une révision de la cible si les hypothèses méthodologiques de départ n'étaient pas vérifiées. Ainsi, le référentiel indicateurs précise pour cet indicateur spécifique un ratio de 3 500€ CTE par hectare. Ce ratio avait été défini en s'appuyant sur le retour d'expérience 2014-2020 du PO Bourgogne pour le CO23. Par ailleurs, une hypothèse financière de couverture de l'indicateur IRS01 avait été établie à hauteur de 70% des montants alloués au titre du TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité.

4 - PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS



PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ET DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉGAGEMENT

L'OS 2.1 compte à ce stade un nombre conséquent de dossiers déposés ou en cours d'instruction :

- 55 dossiers de rénovation énergétique des logements sociaux
- 43 dossiers de bâtiments exemplaires

L'enveloppe de FEDER sollicitée est de l'ordre de 46 M€ auxquels s'ajoutent les dossiers ayant fait l'objet d'une programmation 9,565 M€. L'enveloppe susceptible d'être consommée s'établit à 55,228 M€ pour une maquette de 63,161 M€.

Compte tenu des besoins en termes de rénovation énergétique, cette enveloppe est susceptible d'être consommée en totalité, malgré les inquiétudes pouvant porter sur la capacité financière des bailleurs sociaux. La DTE estime le nombre de logements soutenus par an entre 1 500 et 2 000, représentant une enveloppe de 7,5 à 10 M€/an. L'enveloppe restante ne pourrait donc pas permettre une programmation des dossiers jusque fin 2027.

Sur l'OS 2.2, 5,266 M€ ont été programmés au 16/10/2024. A cette date, 30 dossiers supplémentaires ont été déposés ou sont en cours d'instruction. Ils représentent une estimation de consommation du FEDER de l'ordre de 14,479 M€. La consommation est donc susceptible d'atteindre 19,745 M€ pour une maquette de 34 M€.

L'analyse du vivier de projets devra permettre de déterminer le potentiel de projets complémentaires susceptibles d'être déposés. Il sera par ailleurs nécessaire de s'interroger sur la consommation de l'enveloppe réservée à l'hydrogène, compte tenu des difficultés rencontrées pour faire émerger des projets.

Sur l'OS 2.7, 20 dossiers ont été programmés représentant 3,88 M€ FEDER (taux de programmation de 20%). A échéance d'octobre 2024, 22 dossiers supplémentaires, représentant une enveloppe estimative de FEDER de 3,355 M€, ont été déposés ou apparaissent en cours d'instruction sur Synergie. Compte tenu de l'enveloppe déjà programmée (3,88 M€ UE) et des dossiers en attente, l'estimation de consommation pourrait se porter à environ 7,23 M€ pour un montant d'enveloppe maquettée de 19,8 M€. En prenant en compte le potentiel de projets déposés / en instruction sur Synergie, le taux de programmation pourrait s'élever à 36,5%. L'analyse du vivier de projets devra permettre de déterminer le potentiel de projets complémentaires susceptibles d'être déposés, afin de porter un regard sur la capacité à consommer l'ensemble des crédits FEDER.

Du point de vue de la Direction Environnement, une vigilance doit être portée en cas d'éventuels transferts de maquette sur l'incertitude des autres financements (notamment les financements de l'Etat) pour les acteurs de la préservation de la biodiversité et de l'environnement en région. Les prochaines années pourraient être marquées par un écrêtement des sources de financement disponibles (notamment sur le volet trame bleue). Ainsi, des dossiers pouvant être soutenus via le Fonds Vert pourraient « basculer » sur le FEDER entre 2025 et 2029.

PISTES DE REFLEXION ET D'AMELIORATION

Un large effort de simplification a été entrepris par rapport aux programmes 2014-2020 sur les OS de cette priorité (harmonisation des règles de cofinancements, à l'échelle de la Région, mise en place d'OCS, clarification des critères de sélection via des appels à projets, harmonisation des dispositifs entre les deux anciennes régions...).

La simplification pourra encore se poursuivre avec la mise en place d'une nouvelle OCS sur la rénovation des bâtiments exemplaires.

Un effort soutenu doit cependant être fait pour rattraper le retard existant à l'instruction des dossiers. Si les raisons justifiant ce retard sont nombreuses (comme expliqué précédemment), on peut toutefois s'interroger sur la taille de l'équipe en charge de l'instruction de la priorité 3 au sein de la DERI.

Compte tenu du caractère technique des dossiers et du turnover qu'a connu cette équipe, une piste de réflexion sur la nécessité de donner de l'intérêt à la mission des instructeurs pourrait également être ouverte.

Sur l'OS 2.7, la Direction de l'Environnement considère que l'animation et le porter à connaissance du dispositif (AAP FEDER « Biodiversité ») pourraient encore être renforcés, notamment auprès des EPCI considérés comme le « maillon faible » parmi les porteurs de projets de cet objectif spécifique, tandis que les syndicats mixtes de bassin versant ou les syndicats mixtes de Parcs Naturels Régionaux connaissent bien les opportunités de financement et ont l'habitude de solliciter des financements auprès du FEDER. Pour la cible « collectivités », il pourrait s'agir notamment de s'appuyer sur la cellule d'appui mise à disposition à partir de fin 2024 / début 2025.

Enfin, des attentes ont été exprimées concernant le partage d'informations par la DERI auprès de la direction opérationnelle sur le suivi du dossier après le passage en comité de sélection de l'appel à projets afin de disposer de davantage de visibilité sur l'avancement des projets.

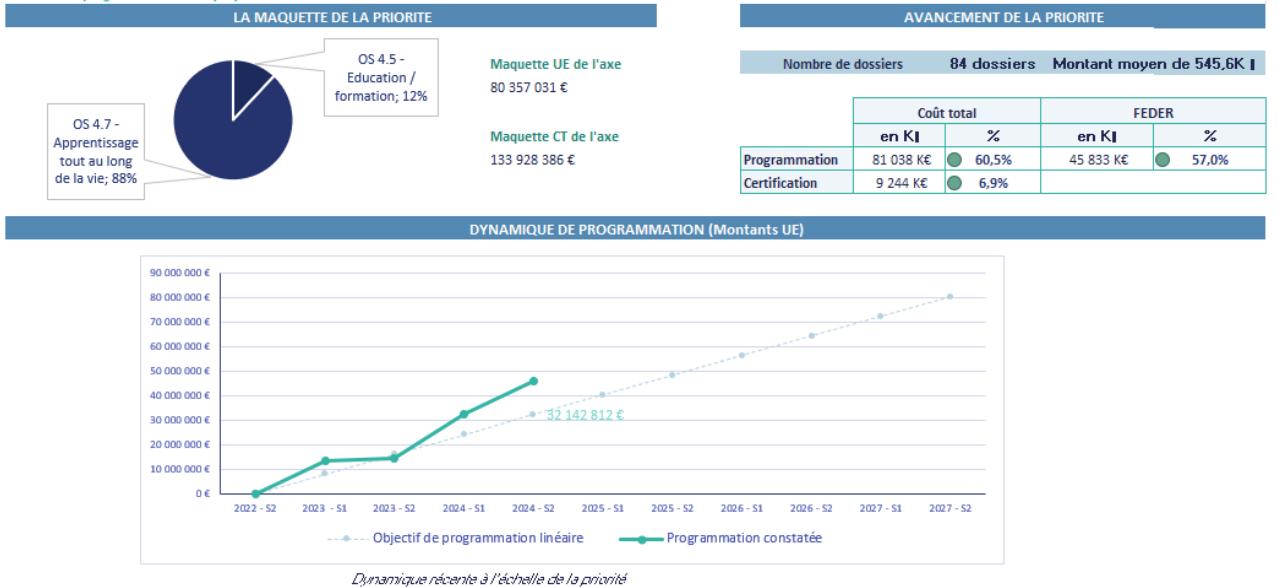
2.4

PRIORITE 4 - DEVELOPPER L'ORIENTATION ET L'OFFRE DE FORMATION REGIONALE

1 - AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



Données de programmation au 16/10/2024



ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

| | Programmation UE | | Taux d'intervention UE | | Certification |
|--|------------------|--------|------------------------|-------|---------------|
| | en K€ | % prog | Prévu | Réel | |
| Objectif spécifique | 45 833 K€ | 57,0% | 60,0% | 56,6% | 9 244 K€ |
| OS 4.5 - Education / formation | 2 258 K€ | 23,5% | 60,0% | 56,9% | 59 K€ |
| OS 4.7 - Apprentissage tout au long de la vie | 43 575 K€ | 61,6% | 60,0% | 56,5% | 9 185 K€ |

*Source: Synergie au 16/10/2024

LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE REGIONAL

La Priorité 4 « Développer l'orientation et l'offre de formation régionale » du programme régional 2021-2027 est subdivisée en deux objectifs spécifiques : l'OS 4.5. visant à **accompagner le développement de l'apprentissage** (formation continue) et **l'orientation** au travers d'actions d'information / promotion sur les métiers et l'OS 4.7 ciblé sur **les actions de formation qualifiante et les actions de formation en amont de la qualification**.

Différents éléments de diagnostics ont guidé l'intervention du FSE+ en Région Bourgogne-Franche-Comté¹² :

- **Une proportion des personnes sans diplôme ou ayant pour diplôme le plus élevé le BEPC / brevet des collèges sur la tranche 15-64 ans supérieure à la moyenne nationale** (21,5% contre 20,3% à l'échelle de la France hexagonale)
- **Une part de diplômés de niveau V (CAP / BEP) plus importante que le niveau national** (31% contre 26,1%) mais une part moins importante de diplômés du supérieur par rapport à la moyenne nationale ;

¹² Chapitre1 « Stratégie du programme : principaux défis et lignes d'action adoptées », Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, P.9-14

- Une évolution positive du niveau de formation de la population (à la fois du niveau de qualification des actifs en emploi et des demandeurs d'emploi), mais **un niveau de formation de la population de Bourgogne-Franche-Comté restant inférieur à la moyenne nationale sur l'Hexagone** ;
- **Une croissance significative du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail** à la suite de la crise sanitaire ;
- **Un contexte d'augmentation du nombre d'apprentis mais des difficultés de recrutement des entreprises sur des emplois en tension** avec une inadéquation des compétences par rapport aux attendus prioritaires du marché du travail bourguignon et franc-comtois.

Face à ces constats, la Priorité 4 vise notamment à :

- Accompagner le développement des compétences liées à l'évolution des métiers
- Développer la formation à distance
- Poursuivre l'accompagnement vers la formation des demandeurs d'emploi
- Structurer l'offre de formation sur le territoire régional
- Lever les freins relatifs à la mobilité et à l'hébergement des formations notamment dans les territoires ruraux, par le développement des usages numériques
- Développer les pratiques innovantes de formation, notamment en mobilisant le numérique
- Améliorer l'offre de formation sectorielle afin de favoriser une orientation choisie
- Assurer une orientation tout au long de la vie pour être acteur de ses choix personnels et professionnels

ELEMENTS DE BILAN D'AVANCEMENT

L'analyse de l'avancement de la Priorité 4 FSE+ « Développer l'orientation et l'offre de formation régionale » témoigne d'**un taux de programmation de 57%**, supérieur à la projection linéaire et attestant d'une trajectoire satisfaisante de consommation financière. Au 16 octobre 2024, **84 dossiers ont été programmés** pour un montant de **45,83 M€ UE**. Le coût total programmé est évalué à l'échelle de la priorité 4 à hauteur de **81,04 M€ CTE**.

Une montée en charge significative de la programmation FSE+ est constatée, avec des montants programmés ayant été multipliés par 2 entre 2023 et 2024 (voir tableau ci-dessous).

| Année de programmation | Nombre de dossiers | Montant FSE+ programmés |
|------------------------|--------------------|-------------------------|
| 2023 | 22 | 14 157 158,59 € |
| 2024 | 64 | 31 675 623,62 € |

Dans le détail, une forte disparité entre les 2 objectifs spécifiques mérite d'être mise en évidence :

- **OS 4.5 Education / formation** : 11 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 2,26 M€ (coût moyen de 205,3 K€), soit un taux de programmation de 24%. Les principaux projets programmés sont les suivants : forum des métiers « Explore les métiers » - 47^{ème} édition des Worldskills, la Fabrik de l'Orientation, des actions d'orientation visant à informer et sensibiliser les publics sur les métiers de l'artisanat et la formation vers ces métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ... ;
- **OS 4.7 Apprentissage tout au long de la vie** : 73 dossiers ont été programmés représentant un montant UE s'élevant à 43,58 M€ (coût moyen de 596,9 K€), soit un taux de programmation de 62%. Dans le cadre de cet OS, ont été soutenues :
 - o 60 dossiers relatifs à des actions de formation qualifiante dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF) ;

- 13 dossiers relatifs aux **écoles de la 2^{nde} chance** (E2C Nord Franche-Comté, E2C Nièvre, Ligue de l'Enseignement Bourgogne-Franche-Comté...).

Ainsi, l'OS 4.7 apparaît bien plus dynamique (taux de programmation de 62%) et les montants programmés représentent plus de 95% des crédits mobilisés au titre de la Priorité 4 au 16/10/2024. La Région Bourgogne-Franche-Comté émerge comme le principal bénéficiaire du FSE+ représentant près de 73% des dossiers (61 sur 84 dossiers) et plus de 88% des montants UE programmés de la priorité.

| | Nombre de dossiers | Coût FSE+ programmé | Coût total programmé | Taux d'intervention UE |
|---------------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Région Bourgogne-Franche-Comté | 61 | 40 580 072,48 € | 67 633 454,19 € | 60,0% |
| Autres structures bénéficiaires | 23 | 5 252 709,73 € | 13 404 116,32 € | 39,2% |
| Total | 84 | 45 832 782 € | 81 037 571 € | 56,6% |

2 - RISQUES ET FACTEURS DE BLOCAGE



CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION DES COFINANCEMENTS



OS 4.5. D'un point de vue stratégique, **le ciblage de l'OS 4.5 ne s'est pas avéré pertinent sur le volet apprentissage**, avec un ciblage sur le numérique n'ayant pas répondu aux besoins / attentes des acteurs.

A contrario, le cadre stratégique apparaît plutôt adapté sur l'orientation (11 dossiers programmés, 2,26 M€ UE), avec une continuité du financement par rapport aux soutiens accordés au cours de la programmation 2014-2020. Les dossiers soutenus s'inscrivent dans la stratégie régionale de développement des actions d'information métiers avec une sélection des dossiers au « fil de l'eau » sur un périmètre large d'actions et de publics cibles (scolaires, actifs engageant une réorientation...). La programmation FSE+ s'appuie sur des porteurs récurrents, notamment le réseau des chambres consulaires (CCI Métropole de Bourgogne, CCI de la Nièvre, CMA régionale...). Il s'agit d'accompagner le développement des actions d'information métiers et d'inciter les porteurs de projets à mobiliser du FSE+ pour des projets ambitieux ne pouvant être accompagnés uniquement au travers de crédits Région.

En parallèle du cofinancement FSE+, **la plupart des dossiers « orientation » disposent d'un financement régional**. De manière plus marginale, d'autres financements publics ont pu être mobilisés sur ces dossiers (départements, autres publics...). Enfin, des acteurs privés ont participé au financement de 3 opérations programmés : La Fabrik de l'Orientation - CCI Métropole de Bourgogne, La Nuit de l'Orientation - CCI Métropole de Bourgogne, VITA Bourgogne - Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne.

OS 4.7. Le ciblage n'a pas soulevé de difficulté particulière et ne constitue pas un frein à la dynamique d'avancement de la programmation sur le FSE+. Comme précisé par la Direction de la Formation des Demandeurs d'Emploi (DFDE), l'intervention du FSE+ vise à répondre au **besoin essentiel de qualification des publics éloignés de l'emploi**, dans une région où le niveau de qualification est inférieur à la moyenne nationale justifiant donc un positionnement accru du FSE+ sur l'accompagnement vers la qualification.

En lien avec sa compétence en matière de formation professionnelle, la Région a mobilisé prioritairement le FSE+ sur les marchés de formation déployés dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF). **Ce choix**

stratégique répond également à un enjeu de concentration des crédits et de maîtrise du risque pour assurer la consommation de la maquette sur le FSE+.

La focale sur les marchés de formation a été portée en lien avec la stratégie régionale autour des enjeux de transition écologique et énergétique, de structuration / développement des filières (ex. automobile) ou encore autour de marchés spécifiques tels que le tourisme. **Ces dossiers ne présentent pas de complexité en termes d'articulation des cofinancements**, ces derniers étant directement portés par la Région qui complète le plan de financement à partir de ses propres crédits régionaux.

En parallèle, le **FEDER cofinance l'activité des écoles de la 2^{nde} chance (E2C)**, des structures intervenant en amont de la qualification. La Région a pu s'appuyer sur un réseau structuré d'E2C en Bourgogne-Franche-Comté et apporte un soutien à l'activité de ces structures en continuité des soutiens alloués sur la période 2014-2020. Les E2C témoignent d'importants besoins d'accompagnement, d'autant qu'elles disposent d'une faible capacité à dégager de l'autofinancement. En termes d'articulation des cofinancements, **les dossiers E2C disposent de multiples cofinanceurs publics** (FEDER, Etat, Région, Département, ...), ce qui peut s'avérer une difficulté pour clore les plans de financements.

ANIMATION / COMMUNICATION / ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS



De manière globale, le travail d'animation autour des mesures FSE+ apparaît circonscrit à l'OS 4.5, sachant que l'OS 4.7 est ciblé sur les marchés du PRF (dossiers portés par la Région Bourgogne-Franche-Comté) et sur le soutien des E2C en continuité de la génération 2014-2020. En revanche, l'animation autour de l'OS 4.5 a connu un plus grand succès sur les premières années de programmation sur le volet orientation que sur le volet apprentissage.

OS 4.5. La communication / animation de la mesure est assurée par la DERI, en lien avec la Direction de l'Orientation et des Parcours Professionnels (DOPP). L'OS 4.5 s'est matérialisé par une fiche-action sur l'orientation selon une approche « au fil de l'eau » et par le lancement d'un appel à projets sur l'e-apprentissage.

Sur le volet orientation, la fiche-action a été communiquée sur le site internet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et des réunions d'information ont été mises en place. Au niveau de la DOPP, un travail de partage de l'information est opéré dans le cadre de réunions auprès des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), avec l'organisation de réunions tous les 2 mois sur 10 territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ces réunions auprès du SPRO - dont le périmètre est en réalité plus large - sont l'occasion d'évoquer les différentes opportunités de financement sur le FSE+. Ces efforts de communication / animation se reflètent au travers de **l'augmentation du nombre de dossiers et des sollicitations des porteurs de projets** sur cette thématique.

Sur le volet apprentissage, l'appel à projets déployé sur l'e-apprentissage n'a pas fonctionné (aucun dossier n'a été programmé au 16/10/2024), questionnant les besoins réels de financement, le périmètre restreint de l'appel à projets (ciblage sur l'apprentissage via le numérique) et plus largement la pertinence du FSE+ pour accompagner des projets dans ce domaine dans le contexte de l'évolution de la compétence régionale en matière d'apprentissage. Il convient de préciser qu'un travail est en cours avec la direction opérationnelle pour revoir les modalités d'intervention FSE+ / Région dans ce domaine.

S'agissant de l'articulation DERI / DOPP, un agent de la DOPP a été désigné pour assurer le relais auprès de la DERI. Ce dernier est chargé de faire le lien avec les animateurs territoriaux du SPRO et du suivi du dossier relatif à l'organisation du forum « Explore les Métiers » porté par le Conseil Régional.

La DOPP est également sollicitée pour formuler des avis techniques sur les dossiers « orientation » déposés au fil de l'eau par les porteurs de projets. Représentant environ 0,2 ETP annuel, les moyens humains déployés au niveau

de la DOPP apparaissent plutôt bien dimensionnés au regard du besoin d'articulation vis-à-vis de la DERI et du nombre de dossiers concernés (10 dossiers programmés depuis le lancement du programme 21-27 en dehors du dossier régional « Explore les métiers »).

OS 4.7. En pratique, l'intervention en faveur de la formation nécessite peu d'animation et n'implique pas de travail approfondi d'identification / recensement des projets, les porteurs de projets étant déjà identifiés en amont de la programmation. En effet, la dynamique de programmation de l'OS 4.5 repose principalement sur la capacité de la Région et de la Direction de la Formation Professionnelle des Demandeurs d'Emploi (DFDE) à mettre en œuvre les marchés de formation qualifiante en lien avec la compétence régionale dans ce domaine. En parallèle, le soutien aux Ecoles de la 2^{nde} Chance via le FSE+ s'inscrit en continuité de la programmation 2014-2020, avec des porteurs de projets connus et récurrents. Néanmoins, des échanges continus entre la DERI et la DFDE apparaissent indispensables afin d'organiser / planifier les dépôts au fil de l'eau des dossiers et permettre ainsi un lissage des efforts pour les deux directions concernées et limiter *in fine* le délai global de paiement sur les opérations.

En revanche, l'analyse met en évidence des problématiques liées à l'accompagnement des porteurs de projets :

- **Sur la formation professionnelle :** Malgré des échanges réguliers et de qualité et une coordination satisfaisante entre la DERI et la DFDE, des délais très importants dans la remontée des pièces sollicitées auprès des organismes de formation et un manque de rigueur de certains organismes de formation (ex. signature des fiches de présence par les formateurs) ;
- **Concernant l'accompagnement des E2C :** Le soutien via le FSE+ à l'activité des Ecoles de la 2^{nde} chance nécessite un accompagnement important des services instructeurs. A titre d'exemple, ces derniers relèvent des délais importants dans la transmission des pièces justificatives par les E2C. Afin de fluidifier la mise en œuvre, la DERI a mis en place un suivi régulier au travers notamment de l'organisation de réunions en présentiel ou en visioconférence avec les porteurs de projets ayant vocation à améliorer la qualité des dossiers et anticiper d'éventuelles difficultés.

PROCEDURES D'INSTRUCTION ET DE GESTION



Les procédures d'instruction et de gestion apparaissent plutôt fluides, même si des points de vigilance méritent d'être mis en évidence pour garantir la sécurisation juridique et administrative FSE+ dans le cadre de la programmation 2021-2027.

OS 4.5. Dans le champ de l'orientation, les procédures de sélection des dossiers au « fil de l'eau » sont jugées adaptées. La DERI peut notamment s'appuyer sur la connaissance des dossiers en amont par la Direction de l'Orientation et des Parcours Professionnels (DOPP). En revanche, **des difficultés administratives peuvent être rencontrées en phase de justification sur ces dossiers.** De manière plus globale, les services instructeurs ont identifié une tendance à la frilosité des porteurs de projets dans la sollicitation du FSE+ sur les premières années de programmation.

OS 4.7. Les dossiers relatifs aux marchés de formation qualifiante ne posent pas de difficultés majeures en termes de sécurisation juridique et administrative.

Plusieurs facteurs ont contribué à fluidifier progressivement la mise en œuvre du FSE+ :

- **La mise en place d'un poste de référente FSE+,** appuyée par les gestionnaires du Service Qualification des Demandeurs d'Emploi (SQDE), et l'implication des cheffes de service au sein de la DFDE ;

- **L'expérience passée de la Direction de la Formation Professionnelle dans la gestion des fonds européens en ex Franche-Comté ;**
- **L'articulation très satisfaisante entre la DERI et la DFDE, permettant de répartir efficacement la charge de travail en fonction de l'activité de chacune des directions et d'anticiper le plus possible les difficultés en termes de mise en œuvre ou pouvant être liées au système d'information (cf. utilisation de Synergie) ;**
- **La bascule sur un programme régional unique à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté sur la génération 2021-2027, ayant permis d'homogénéiser les pièces justificatives demandées et les procédures d'instruction et de gestion.**

Par ailleurs, des discussions sont en cours afin de juger de l'opportunité et de la pertinence du déploiement d'OCS frais de personnels ou d'un financement non-lié aux coûts (FNLC) sur les marchés de formation qualifiante au titre de l'OS 4.7.

En dépit d'une acculturation des porteurs à la gestion des fonds européens au cours de la génération de programmes 2014-2020, **les dossiers E2C sont identifiés « à risque » en cas d'audits** pour des petites structures aux capacités d'ingénierie limitées (notamment une problématique liée à la prise en compte / exonération de la taxe sur salaire et de la taxe d'apprentissage, des difficultés rencontrées en lien avec la commande publique...).

FACTEURS EXTERNES



Les travaux évaluatifs ont mis en évidence plusieurs facteurs exogènes, pouvant expliquer la dynamique d'avancement (positive ou négative) des objectifs spécifiques (OS 4.5, OS 4.7) constituant la Priorité 4.

OS 4.5. Le périmètre d'intervention des Conseils régionaux en matière d'apprentissage a évolué depuis la loi du 5 septembre 2018, avec **un transfert d'une grande partie de leurs compétences aux branches professionnelles et aux OPCO**. La Région conserve une compétence facultative de financement des CFA et se voit confier une compétence d'organisation et de financement du service public régional de la formation professionnelle (animation). Dans ce contexte, **l'intervention régionale au travers du FSE+ s'est focalisée sur l'e-apprentissage (FOAD, parcours individualisé de l'apprenant...)** au regard de l'enjeu et afin de respecter les contraintes « thématiques » de l'Union Européenne, **mais en proposant un cadre ne répondant vraisemblablement pas toujours aux besoins des structures régionales de formation en Bourgogne-Franche-Comté.**

OS 4.7. La crise sanitaire a eu pour effet de **ralentir fortement l'activité des centres de formation** et les stagiaires en formation professionnelle se sont retrouvés « isolés » avec un renforcement de leur éloignement vis-à-vis du marché du travail. Ce constat couplé aux **besoins en qualification des secteurs / métiers en tension** (industrie, tourisme...) dans un contexte de relance économique post-crise **renforce la pertinence du positionnement du FSE+ en faveur des marchés de formation régionaux en lien avec le PRF.**



3 - CONTRIBUTION A LA STRATEGIE ET AUX RESULTATS

| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 | | % atteinte cible | |
|--|---------------------------------|---|---|---------|----------|------------------------------------|----------|------------------|--------------|
| | | | | 2024 | 2029 | Prévisionnel | Réalisé | % cible 2024 | % cible 2029 |
| Priorité 4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale | | | | | | | | | |
| OS 4.5 | IS02_FSE+ | Nombre de projets d'innovation pédagogique | nombre de projets | 20,0 | 60,0 | - | - | 0,0% | 0,0% |
| | IS03_FSE+ | Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées | nombre d'actions | 22,0 | 65,0 | 919,0 | 826,0 | 3754,5% | 1270,8% |
| | IS04_FSE+ | Nombre de professionnels de l'orientation formés | nombre de professionnels | 1 100,0 | 3 250,0 | 1 115,0 | 278,0 | 25,3% | 8,6% |
| | IRS02_FSE+ | Pourcentage d'élèves du territoire ayant bénéficié de projets d'innovation pédagogique | pourcentage | 30,0% | - | 10,0% | - | | 0,0% |
| OS 4.7 | IRS03_FSE+ | Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation | nombre de personnes | 380,0 | - | 24700,0 | 23 430,0 | 16 956,0 | 68,6% |
| | ECC001_FSE+ | Nombre total des participants | nombre de personnes | 2 911,0 | 10189,00 | 10 976,0 | 6 526,0 | 224,2% | 64,0% |
| | ECC009_FSE+ | Participants titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur | nombre de personnes | 466,0 | 1630,00 | 2 610,0 | 1 624,0 | 348,5% | 99,6% |
| | ECC006+07_FSE+Enfants et jeunes | Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | nombre de personnes | 1 455,0 | 5095,00 | 6 678,0 | 3 795,0 | 260,8% | 74,5% |
| | ECCR03_FSE+ | Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | nombre de personnes | 54,0 | - | 5502,0 | 4 896,0 | 3 537,0 | 64,3% |

La Priorité 4 « Développer l'orientation et l'offre de formation régionale » (FSE+) comprend 6 indicateurs de réalisation et 3 indicateurs de résultat, ciblés au cadre de performance :

- OS 4.5 Education / Formation** : 3 indicateurs de réalisation spécifiques (IS02, IS03 et IS04) et 2 indicateurs de résultat spécifiques (IRS02, IRS03) ;
- OS 4.7 Apprentissage tout au long de la vie** : 3 indicateurs communs de réalisation (ECC001, ECC006 + ECC007, ECC009) et 1 indicateur commun de résultat (ECCR03).

Sur l'OS 4.7, les perspectives d'atteinte des cibles intermédiaires (2024) et finales (2019) sont très favorables. En effet, les valeurs prévisionnelles des indicateurs de réalisation (ECC001, ECC006+07 et ECC009) permettent d'espérer un dépassement des cibles finales. Quand aux valeurs réalisées, elles dépassent dès à présent les valeurs intermédiaires. Par ailleurs, la trajectoire est positive pour l'indicateur de résultat ECCR03 concernant l'obtention d'une qualification à l'issue de la participation aux actions cofinancées par le FSE+ avec un niveau d'atteinte de la cible finale de 64,3% (en réalisé) alors que 62% des montants FEDER ont été programmés sur cet objectif spécifique à échéance d'octobre 2024.

Sur l'OS 4.5, des disparités peuvent être mises en exergue concernant la trajectoire des indicateurs. Concernant l'indicateur IS04, la valeur prévisionnelle (1115 professionnels) dépasse la valeur intermédiaire, tandis que la valeur réalisée (278) correspond à 8,6% de la cible 2029 et à 25,3% de la cible 2024. 10 des 11 dossiers programmés de l'OS 4.5 contribuent à l'IS04 et 4 d'entre eux ont fait remonter une valeur réalisée au solde du dossier. Par ailleurs, les valeurs prévisionnelles et réalisées de l'IS03 Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées dépassent largement les valeurs cibles (taux d'atteinte de 1413,85% de la cible 2029). L'écart très significatif vis-à-vis des cibles interroge sur l'adéquation entre les valeurs saisies aux dossiers et la définition de l'indicateur et/ou sur la pertinence des hypothèses de départ ayant permis de définir les objectifs initiaux. Il convient de signaler que 3 dossiers affichent une valeur réalisée supérieure à 100 : BFC000586 La Fabrik de l'Orientation (107), BFC000593 Orientation 2022 (316) et BFC003894 Orientation 2023 (394).

Les perspectives sont également favorables pour l'indicateur de résultat IRS03 visant à comptabiliser le nombre de personnes ayant bénéficié d'actions d'information en matière d'orientation, la valeur prévisionnelle correspondant à près de 95% de la cible finale. Au 16 octobre 2024, la valeur réalisée atteint 68,6% de cible 2029.

En revanche, aucun dossier programmé n'a contribué à ce stade aux indicateurs IS02 et IRS02 concernant les projets d'innovation pédagogique.

4 - PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS



PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ET DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉGAGEMENT

Au 16 octobre 2024, les perspectives de programmation sont plus favorables sur l'OS 4.7 « Formation » que sur l'OS 4.5 « Orientation / Apprentissage ». En effet, la dynamique d'avancement de l'OS 4.7 est très positive avec un taux de programmation UE de 62% (73 dossiers, 43,57 M€ FSE+ programmés). L'Autorité de gestion devra programmer environ 5,4 M€ UE / an d'ici à la fin de la période d'éligibilité (31/12/2029) pour parvenir à consommer l'intégralité de l'enveloppe de l'OS 4.7. Au rythme de programmation actuel, les crédits FSE+ de l'OS 4.7 pourraient être « épuisés » à l'horizon du 2nd semestre 2025.

Cette dynamique est confirmée par l'analyse du vivier de projets (cf. données Synergie) et par le poids des enjeux / besoins du territoire régional en matière de formation professionnelle :

- **Un volume conséquent de projets en « stock » :** 25 dossiers supplémentaires ont été déposés sur Synergie (en instruction, déposé) pour un montant UE programmé de 14,81 M€, ce qui porterait le taux de programmation à 82,5% ;
- **Des besoins de financement conséquents sur la formation qualifiante / pré-qualifiante et un enjeu toujours prégnant de progression de la qualification** en Région Bourgogne-Franche-Comté.

A contrario, les données disponibles sur l'OS 4.5 tendent à prouver que la dynamique de projets pourrait être insuffisante pour consommer l'ensemble des crédits maquettés. Pour rappel, le taux de programmation UE s'élève aujourd'hui à 24% (11 dossiers, 2,26 M€ FSE+). Au-delà des opérations programmées, 7 dossiers sont « en cours d'instruction » ou « déposés », représentant 985 K€ FSE+ sollicités. **En l'état, ces dossiers supplémentaires devraient permettre de consommer environ 1/3 de l'enveloppe** (3,24 M€ pour une maquette de 9,6 M UE). L'atteinte de l'objectif de programmation d'ici 2029 nécessiterait un effort de programmation annuel moyen d'1,47 M€. Pour autant, comme évoqué plus haut, il apparaît nécessaire de différencier les dynamiques des deux sous-thématiques de l'OS 4.5. En effet, l'orientation témoigne d'une forte dynamique, avec des besoins et une capacité de consommation des crédits FSE+ supérieure à ce qui avait été escompté au démarrage du programme, tandis que l'apprentissage apparaît fortement en retrait à échéance de fin 2024 ce qui tend à expliquer le taux de programmation encore faible de l'OS 4.5 à la date de l'examen de performance à mi-parcours.

De manière globale, une vigilance devra être portée au regard de l'expérience sur les risques de sous-réalisation des dossiers programmés et les efforts devront être portés dès la fin 2024 sur la dynamique de certification (taux de 6,9% au 16/10/2024) pour atteindre les objectifs de dégagement.

PISTES DE REFLEXION ET D'AMÉLIORATION

En termes de mise en œuvre, la phase d'investigations de l'évaluation a permis de mettre en exergue des premières pistes d'amélioration qui pourront être approfondies dans le cadre de la Phase 3 :

- **Sur le volet orientation / apprentissage (OS 4.5) :** La dynamique en retrait de l'OS 4.5 invite à une articulation plus forte entre la DERI (ingénierie financière et administrative FSE+) et la DOPP (expertise thématique / technique) afin de renforcer les moyens d'animation de la mesure et d'envisager des évolutions stratégiques ;
- **Sur le volet formation qualifiante (OS 4.7) :** Comme précisé plus haut, une réflexion pourrait être engagée autour de la mobilisation d'OCS frais de personnel ou d'un financement non-lié aux coûts (FNLC). Par ailleurs, la DFDE a partagé des attentes en termes de simplification des mécanismes de justification,

notamment en ce qui concerne la justification du statut de demandeur d'emploi auprès de France Travail (cf. fourniture d'attestations pour prouver le statut de demandeurs d'emploi des participants FSE+) ou encore de la dématérialisation (cf. développement de l'émargement électronique).

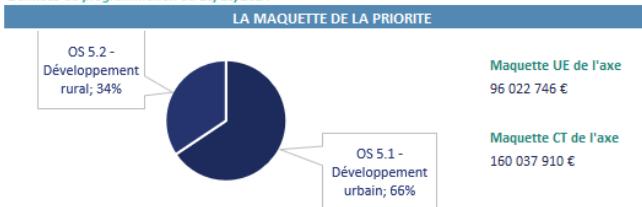
2.5

PRIORITE 5 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



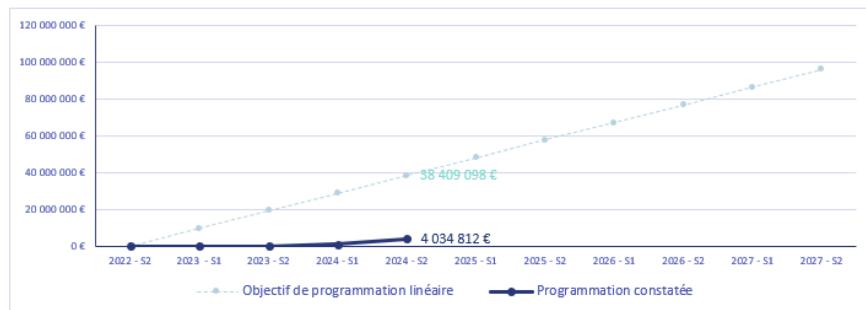
Données de programmation au 16/10/2024



AVANCEMENT DE LA PRIORITE

| | Nombre de dossiers | 15 dossiers | Montant moyen de 269,0K | |
|---------------|--------------------|-------------|-------------------------|------|
| | Coût total | FEDER | | |
| | en K€ | % | en K€ | % |
| Programmation | 9 748 K€ | 6,1% | 4 035 K€ | 4,2% |
| Certification | 1 069 K€ | 0,7% | | |

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (Montants UE)



Dynamique récente à l'échelle de la priorité

ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

| Objectif spécifique | Programmation UE | | Taux d'intervention UE | | Certification |
|-------------------------------|------------------|--------|------------------------|-------|---------------|
| | en K€ | % prog | Prévu | Réel | |
| OS 5.1 - Développement urbain | 4 035 K€ | 4,2% | 60,0% | 41,4% | 1 069 K€ |
| OS 5.2 - Développement rural | 2 904 K€ | 4,6% | 60,0% | 43,4% | 1 069 K€ |
| | 1 131 K€ | 3,4% | 60,0% | 37,0% | 0 K€ |

*Source: Synergie au 16/10/2024

LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE REGIONAL

Trois polarités urbaines : Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard et une douzaine de villes dites moyennes réparties sur l'ensemble du territoire constituent le maillage urbain de la Bourgogne-Franche-Comté. La région se caractérise également par de grands espaces ruraux dotés d'un réseau d'une quarantaine de villes intermédiaires et petites aux fonctions de pôles d'équipements et de services de proximité.

Les enjeux identifiés lors de l'élaboration de la stratégie étaient de venir en soutien aux territoires urbains qui connaissent des problématiques liées à une forte présence de navetteurs transrégionaux utilisant fortement les transports en commun, au changement climatique, à l'utilisation de l'espace, tout en donnant une nouvelle impulsion à l'activité touristique qui a particulièrement souffert durant la crise sanitaire.

Le volet rural du programme a été orienté vers un objectif d'accessibilité et d'ouverture de ces territoires, par le biais du numérique et des solutions de mobilité durable. L'enjeu était de contribuer au désenclavement des populations et à une plus grande attractivité du territoire, le tout dans une logique d'aménagement durable et équilibré du territoire, tels que définie dans le SRADDET.

Ces enjeux restent d'actualité.

Stratégie : La priorité 5 constitue le volet territorial du programme régional FEDER - FSE+. Les deux objectifs spécifiques orientés d'une part vers les territoires urbains pour l'OS 5.1 et vers les territoires ruraux pour l'OS 5.2 s'inscrivent, à la demande de l'Union européenne, dans une logique d'approche territoriale intégrée. Si le volet urbain s'inscrit dans la continuité de cette approche au regard de la période 2014 - 2020, le volet rural constitue une démarche nouvelle pour les territoires.

Des appels à manifestations d'intérêt (AMI) en direction des deux types de territoires ont été lancés par la Région au démarrage du programme, en vue de la sélection des territoires susceptibles de bénéficier du FEDER. Les territoires ont établi une candidature sur la base du cahier des charges et des fiches actions thématiques.

OS 5.1. Sur le volet urbain, les territoires urbains ont établi une candidature comportant un plan d'action, une estimation budgétaire et une liste de projets pré-identifiés. Sur cette base, les territoires sélectionnés se sont vu attribuer une enveloppe financière. Un conventionnement a été établi avec la Région, leur attribuant le rôle d'organisme intermédiaire (OI) chargé de la sélection des projets et de l'accompagnement des porteurs de projets.

10 territoires ont été désignés en qualité d'OI :

- La Communauté d'agglomération de Nevers
- La Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
- La Communauté d'agglomération du Grand Sénonais
- La Communauté d'agglomération Maconnais Beaujolais
- La Communauté d'agglomération du Grand Chalon
- La Métropole de Dijon
- Le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté
- Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

La Région a orienté les fonds autour de 5 thématiques : Villes intelligentes, mobilités durables urbaines, infrastructures vertes en ville, renouvellement urbain, tourisme durable et patrimoine en milieu urbain.

OS 5.2. Sur le volet rural, les territoires ruraux ont répondu sur la base d'une candidature plus légère adossée à leur stratégie de territoire et en lien avec le contrat de territoire en vue d'être pré-selectionnés pour obtenir des fonds de l'OS 5.2. Contrairement à l'objectif 5.1, les territoires n'ont pas d'enveloppe financière affectée.

Les thématiques du volet rural portent sur les villages intelligents, les mobilités durables rurales, le tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural et les projets de renouvellement urbain en milieu rural (friches).

ELEMENTS DE BILAN D'AVANCEMENT

A ce stade, la Priorité 5 rend compte d'un taux de programmation particulièrement faible (4,2%), largement en-deçà du prévisionnel linéaire (38,41 M€ FEDER). A échéance du 16 octobre 2024, 15 dossiers ont été programmés :

- **OS 5.1 Développement urbain :** 9 dossiers pour un montant UE programmé de 2,9 M€
 - o 5 projets relatifs au développement des mobilités urbaines durables (aménagement de voies douces, aménagement d'une aire de covoiturage, bornes de recharge pour véhicules électriques...)

- 4 projets relatifs aux infrastructures vertes en ville (aménagement de parking, aménagement de parc, requalification de place...)
- **OS 5.2 Développement rural** : 6 dossiers pour un montant UE programmé d'1,13 M€
 - 3 projets en lien avec le développement des mobilités rurales durables (cheminements piétons et cyclables, aménagement de passerelle...)
 - 1 projet de renouvellement urbain (démolition d'immeubles pour l'aménagement d'un îlot de fraîcheur en centre-ville - commune de Clamecy)
 - 1 opération de restauration patrimoniale (entretien et restauration de l'Abbaye de Fontenay)
 - 1 projet de tiers-lieu numérique, porté par la commune d'Is-sur-Tille, comprenant un musée numérique, un espace de casque de réalité virtuelle présentant de nombreuses œuvres de musées nationaux et internationaux (dispositif Micro-Folie) et un espace de jeux vidéo.

En dépit de ce retard de programmation, un volume très conséquent de dossiers a été remonté par les organismes intermédiaires et comportent un statut « en instruction » ou « déposé » sur Synergie :

- 45 dossiers sur l'OS 5.1 représentant un montant FEDER s'élevant à 24,39 M€
- 41 dossiers sur l'OS 5.2 pour un montant FEDER de l'ordre de 12,5 M€

2 - RISQUES ET FACTEURS DE BLOCAGE



CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION DES COFINANCEMENTS



Ciblage stratégique et son évolution

OS 5.1. Sur le volet urbain, les 5 thématiques (Villes intelligentes, mobilités durables urbaines, infrastructures vertes en ville, renouvellement urbain, tourisme durable et patrimoine en milieu urbain) ont paru pertinentes aux territoires urbains, avec toutefois une appétence moindre sur la thématique Villes intelligentes, dans laquelle les autorités urbaines ont peiné pour certaines à faire émerger des projets de taille suffisamment importante pour solliciter un financement du FEDER et pour d'autres à dégager une enveloppe suffisante pour financer des projets de grande ampleur (cas de Dijon Métropole notamment).

Fonctionnement en silo : Plusieurs OI ont constaté des complexités dans le montage de dossiers globaux qui s'inscrivent dans 2 fiches actions (notamment mobilités douces et infrastructures vertes), amenant à découper des projets en 2 pour pouvoir solliciter le FEDER sur l'ensemble de l'assiette éligible.

OS 5.2. Sur le volet rural, le déploiement de la démarche intégrée et de la mise en œuvre du FEDER sur les territoires ruraux présente un caractère expérimental. Le choix de l'autorité de gestion s'est porté sur la proximité territoriale avec des orientations larges et un accompagnement des territoires pour aider au montage des projets, sans présager de l'engouement des territoires pour le FEDER et qui fait émerger un grand nombre de projets.

Les 4 thématiques du volet rural (villages intelligents, mobilités durables rurales, tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural et renouvellement urbain en milieu rural) sont toutes mobilisées par les territoires, au regard du viviers de projets identifiés.

Lors du comité de suivi de juin 2024, les fiches actions ont été revues (resserrement de l'éligibilité sur les friches, clarification de la cohérence entre la priorité 2 sur le numérique et la thématique territoriale villes / villages intelligents, renforcement des critères d'éligibilité, rehaussement du plancher d'intervention du FEDER (50 000 € au lieu de 30 000 €), adaptation de la liste des bénéficiaires (SCI rendues non éligibles notamment) pour clarifier certains champs d'action que l'autorité de gestion percevait plus restrictifs et pour tirer les premiers enseignements issus de l'instruction des premiers dossiers.

Articulation des cofinancements : En règle générale, les territoires font appel à d'autres cofinancements :

- de la Région (Territoire en action, politiques sectorielles (renouvellement urbain, aires de covoiturage...))
- de l'Etat (fonds vert, AAP mobilités vertes, DSIL...)
- de certains départements
- des agences de l'eau
- de l'ANRU sur les quartiers politique de la ville.

Une majorité de dossiers déposés ou programmés comptent entre 3 et 5 cofinanceurs différents. Près de 53 % des dossiers déposés ou instruits ont un taux d'intervention du FEDER inférieur à 35 % et 38% des dossiers prévoient un taux d'intervention du FEDER inférieur à 25 %. L'optimisation de l'intervention du FEDER n'est pas systématiquement recherchée, alors que la mobilisation de différents cofinancements tend à complexifier le montage des dossiers et à allonger les délais de montage et d'instruction.

Il n'existe pas sur la priorité 5 de procédure de sélection concertée avec les cofinanceurs, hormis la Région. Un avis est par contre demandé aux directions opérationnelles de la région même en l'absence de cofinancement. L'articulation avec l'Etat s'avère en revanche, plus limitée.

Ecoconditionnalités : Plusieurs autorités urbaines ont fait part, au cours des entretiens, d'une insatisfaction sur la mise en place des écoconditionnalités dans les politiques régionales. Celles-ci s'expliquent :

- par un défaut d'acculturation pour certains porteurs de projet (notamment les petites communes) au regard des enjeux de transition écologique, mais également par manque d'approche en coût global des projets,
- par un manque de visibilité sur les conditions à appliquer, celles-ci pouvant être différentes d'une politique sectorielle à l'autre,
- par un manque d'anticipation de ces écoconditionnalités dès l'élaboration des cahiers des charges,
- par un manque de souplesse dans les écoconditionnalités (notamment lors de la rénovation de patrimoine historique où les seuils d'efficacité énergétique sont plus difficiles à atteindre que pour un bâtiment récent ou encore en matière d'imperméabilisation des sols sur des petits terrains (cour d'écoles), où il n'est pas possible d'envisager des bassins ou des noues),
- par la lourdeur des justifications à apporter,
- par un sentiment d'une généralisation des mesures qui paraissent peu justifiées au regard des risques limités (plantes invasives sur un chantier, par exemple).

Certains porteurs utilisent le FEDER comme une stratégie de contournement (renoncement aux aides de la Région et optimisation des taux d'intervention du FEDER). Si l'absence des écoconditionnalités sur le FEDER évite d'alourdir l'approche administrative des dossiers, il peut paraître préjudiciable que le FEDER finance des projets de moindre qualité, alors que la transition écologique et énergétique sont parties intégrantes des objectifs de l'Union européenne.

ANIMATION ET COMMUNICATION



La mise en place d'approches territoriales intégrées sur la base d'un AMI, évite les démarches de communication continues pour faire émerger des projets, tout particulièrement sur l'OS 5.1, où les dossiers ont été pré-identifiés dans la candidature. En revanche, l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage des dossiers reste incontournable et ce, d'autant plus sur l'OS 5.2 où les porteurs de projets sont peu aguerris au montage de dossiers de fonds européens.

OS 5.1. Au sein des territoires urbains, les OI ont acquis une **expérience dans le montage des dossiers européens**, avec une volonté d'optimisation des fonds européens et de simplification des plans de financement. Les OI sont en mesure d'accompagner les porteurs de projets sur leur territoire. **Les relations entre la DERI et les autorités urbaines** sont constructives et efficaces.

Des besoins en formations, notamment sur les aides d'ETAT ont été identifiés au cours des entretiens.

Le temps mobilisé par les OI sur le FEDER est difficile à estimer et varie d'un OI à l'autre (entre 0,2 et 1 ETP en général). La demande de crédits d'assistance technique pour couvrir les frais de suivi et de gestion des OI est récurrente dans les OI.

La Direction de l'Aménagement du territoire (DAT) donne un avis sur les dossiers, mais se trouve moins impliquée que sur le volet rural.

Comité de sélection : les OI font le constat d'un meilleur fonctionnement des comités de sélection sur la période 2021 - 2027 avec la mobilisation d'un élu référent commun au FEDER et au TEA, permettant ainsi une bonne connaissance des dossiers, mais également des procédures du FEDER, avec une sensibilisation de ceux-ci faite en amont.

OS 5.2. La DAT a un rôle essentiel dans l'accompagnement des porteurs de projets. Au total, ce sont 15 personnes sur le terrain qui assurent l'ingénierie de projets auprès des porteurs de projets sur les dossiers de demande d'aides (dont le FEDER). Cet appui s'avère nécessaire auprès de collectivités qui n'ont pas toujours l'ingénierie nécessaire pour répondre aux diverses exigences des fonds européens, même si l'accompagnement par la DERI s'avère indispensable.

Cet appui de proximité oblige ces chargés de mission à être constamment informés sur le FEDER. Les échanges entre les chargés de mission et la DERI permettent une information régulière tant sur les procédures que sur l'avancement des dossiers.

PROCEDURES D'INSTRUCTION ET DE GESTION



Retard de programmation :

OS 5.1. Les OI se sont montrés réactifs dans le démarrage du volet urbain et ont déjà déposé de nombreux dossiers (47 dossiers déposés ou en cours d'instruction) et pour une bonne partie la réalisation est bien avancée. Mais un retard est constaté à la programmation, la principale cause étant la clôture des programmes 2014 - 2020, qui a entraîné un démarrage tardif de l'instruction.

OS 5.2. Les dossiers éligibles à l'OS 5.2 arrivent en nombre au fil de l'eau à la suite des candidatures des territoires. A ce stade, 41 dossiers sont déposés ou en cours d'instruction. Comme pour le volet urbain, l'instruction a démarré tardivement.

Malgré l'appui apporté par les chargés de mission de la DAT, les relations avec les porteurs sont moins fluides avec les territoires de contractualisation (Pays / PETR) qui ne géraient pas de FEDER sur la période 2014/2020. Les capacités d'ingénierie varient selon les territoires et les instructeurs sont souvent sollicités en direct pour des premiers renseignements ou de l'appui au montage de dossiers. Cet accompagnement reste chronophage et ralentit d'autant plus l'instruction des dossiers.

Freins à l'instruction :

Pour les deux OS :

- Les problématiques rencontrées sont la plupart du temps liées à l'application de la réglementation des aides d'Etat (incitativité, projets publics dont les porteurs ne réalisent pas toujours la dimension économique), ce qui peut remettre en cause certains dossiers.
- Sur la commande publique, les difficultés sont plus limitées, les porteurs de projet de l'OS 5.1 bénéficiant de l'expérience de la période 2014 - 2020 et la dématérialisation obligatoire facilite la traçabilité.
- Une problématique d'analyse financière s'est posée sur les SCI, amenant l'autorité de gestion à faire évoluer les fiches actions de manière à ne plus les rendre éligibles.

Mesures de simplification :

- OCS : au regard de la diversité des opérations, les OCS sont difficilement envisageables, hormis le forfait à 7 % dans le cadre des projets inférieurs à 200 000 €.
- Optimisation des plans de financement, retrait des dépenses susceptibles de poser des difficultés, vérification des marchés publics au moment de l'instruction.

FACTEURS EXTERNES



La dynamique de dépôt des dossiers fait état d'un besoin de financements au niveau des territoires. La période de restriction budgétaire qui s'annonce risque de créer un sérieux frein au lancement de certaines opérations.

En l'état actuel, les services de la Région perçoivent les difficultés des territoires avec des dossiers qui prennent continuellement du retard, et des marchés qui s'avèrent infructueux.

En revanche, la fermeture de la priorité 6 pourrait renvoyer les dossiers sur la priorité 5 et plus particulièrement sur l'OS 5.2.

3 - CONTRIBUTION A LA STRATEGIE ET AUX RESULTATS



| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 | | % atteinte cible | |
|---------------------|----------------|--|---|-------------|-------------|------------------------------------|-----------|------------------|--------------|
| | | | | 2024 | 2029 | Prévisionnel | Réalisé | % cible 2024 | % cible 2029 |
| Priorité 5 - | | | | | | | | | |
| | RCO026_FEDER | Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changement climatique | hectares | 0,0 | 2,0 | 28,9 | 0,5 | #DIV/0! | 23,0% |
| | RC074_FEDER | Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | nombre de personnes | 1 396 278,0 | 1 396 278,0 | 599 360,0 | 342 946,0 | 24,56% | 24,6% |
| | RC075_FEDER | Stratégies de développement territorial intégré bénéficiant d'un soutien | contributions aux stratégies | 10,0 | 10,0 | 5,0 | 1,0 | 10,0% | 10,0% |
| OS 5.1 | RC077_FEDER | Nombre de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | sites culturels et touristiques | 1,0 | 3,0 | - | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCR77_FEDER | Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | visiteurs / an | 390000,0 | - | 429 000,0 | - | - | 0,0% |
| | RCR95_FEDER | Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées | nombre de personnes | 0,0 | - | 139 628,0 | 58 067,0 | 10 000,0 | 7,2% |
| | IRS04_FEDER | Population ayant accès à des services de transports durables améliorés | nombre de personnes | 0,0 | - | 460 772,0 | 133 901,0 | 483,0 | 0,1% |
| | RC058_FEDER | Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien | kilomètres | 4,0 | 26,0 | 1,0 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RC074_FEDER | Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | nombre de personnes | 47 140,0 | 282 300,0 | 245 119,0 | - | 0,0% | 0,0% |
| OS 5.2 | RC075_FEDER | Stratégies de développement territorial intégré bénéficiant d'un soutien | contributions aux stratégies | 4,0 | 26,0 | 6,0 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RC077_FEDER | Nombre de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | sites culturels et touristiques | 2,0 | 13,0 | 1,00 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCR77_FEDER | Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | visiteurs / an | 360000,0 | - | 396 000,0 | 85 000,00 | - | 0,0% |
| | IRS04_FEDER | Population ayant accès à des services de transports durables améliorés | nombre de personnes | 0,0 | - | 93 160,0 | 7 308,00 | - | 0,0% |

Les indicateurs traduisent la faible avancée de la programmation à ce stade. Si les valeurs en prévisionnel laissent à penser que l'atteinte des cibles de 2029 est réaliste au regard du potentiel de projets identifiés, l'atteinte des cibles 2024 des indicateurs de réalisation en valeur « réalisé » n'est pas envisageable.

OS 5.1 :

Cet OS compte 2 dossiers soldés permettant une première avancée dans les valeurs « réalisé » des indicateurs.

- L'indicateur RCO26 relatif aux infrastructures vertes affiche d'ores et déjà un nombre d'hectares supérieur aux valeurs cibles. Les cibles ont été sous-dimensionnées, plusieurs projets portant sur des parcs urbains ou autres infrastructures de grande taille étant envisagé par les autorités urbaines.
- Les indicateurs RCO74 relatif à la population couverte par les projets et RCO75 relatif aux stratégies de développement territorial intégré présentent une valeur faible, dans la mesure où les 9 projets programmés ne concernent que 5 territoires sur les 10. Ces valeurs pourraient très vite s'accroître dans la mesure où pour une grande partie des dossiers déposés, la réalisation des opérations est bien avancée, voire terminée.
- L'indicateur RCO77 concernant les sites culturels et touristiques devrait prochainement atteindre sa cible, 7 projets étant déposés. Certains des sites sont cependant des lieux ouverts pour lesquels la comptabilisation de l'indicateur de résultats RCR 77 relatif au nombre de visiteurs pourrait s'avérer complexe à renseigner.

OS 5.2 :

Sur l'OS 5.2, les valeurs « réalisé » des indicateurs restent nulles à ce stade car aucun dossier n'est terminé.

- Le RCO 58 relatif aux pistes cyclables ne comptabilise qu'1 km en valeur prévisionnelle. Cette valeur devrait néanmoins augmenter rapidement, les dossiers déposés faisant état de 33 kms de pistes.
- Les indicateurs RCO74 relatif à la population couverte par les projets et RCO75 relatif aux stratégies de développement territorial intégré présentent des valeurs en prévisionnel qui dépassent les cibles fixées. Le dispositif ayant un caractère expérimental, il restait difficile au stade de l'élaboration du programme de connaître le nombre de territoires qui candidateraient à l'AMI.
- L'indicateur RCO77 concernant les sites culturels et touristiques devrait atteindre la cible 2029, 9 projets étant déposés. L'indicateur RCR 77 relatif au nombre de visiteurs ne semble pas poser de problème quant à l'atteinte de sa cible et à la comptabilisation du nombre de visiteurs, pour la plupart des dossiers, même si pour certains une démarche spécifique de comptabilisation des visiteurs devra être entreprise.

4 - PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS



PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ET DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEGAGEMENT

Perspectives de programmation : Si cette priorité affiche des taux de programmation relativement faibles au 16/10/2024, les perspectives de programmation pourraient se montrer optimistes pour la suite du programme au regard du nombre de projets déposés (47 dossiers sur l'OS 5.1 et 41 sur l'OS 5.2) et à venir.

Sur l'OS 5.1, les autorités urbaines confirment les perspectives de programmation au regard des listes de dossiers pré-identifiés au départ. Sur les 9 autorités urbaines ayant participé aux entretiens, 7 confirment leur capacité à programmer la totalité de leur enveloppe et 6 annoncent des perspectives complémentaires de manière assurée, en cas de complément d'enveloppes sur le volet urbain.

Une attention devra cependant être portée aux incidences de la restriction budgétaire annoncée. Sur l'OS 5.1, les entretiens ont été menés avant les annonces gouvernementales susceptibles d'impacter le budget des grandes collectivités, les éléments avancés devront donc être confirmés d'ici la fin d'année ou début 2025.

Sur l'OS 5.2, le vivier de projets recensés par la Région montre des perspectives également satisfaisantes (près de 140 dossiers identifiés). Un approfondissement du sujet reste néanmoins nécessaire pour confirmer la concrétisation de ces projets, eu égard à la capacité financière restreinte des maîtres d'ouvrage. La consommation totale de l'enveloppe n'est à ce stade pas garantie. La dynamique d'animation pourrait être nécessaire à relancer pour permettre une consommation totale de l'enveloppe, au cas où le vivier de projets laissait percevoir un manque de garantie dans la concrétisation des projets identifiés.

Perspectives de certification : la priorité 5 ne devrait contribuer que faiblement à l'évitement du dégagement de 2025. Pour 2026, les enjeux en termes de certification seront plus élevés. La priorité 5 dispose d'un vivier de projets en capacité d'être finalisés rapidement. Il pourrait être pertinent de prioriser l'instruction des projets en cours de réalisation, voire finalisés de manière à accroître rapidement le taux de paiement du programme.

PISTES DE REFLEXION ET D'AMELIORATION

Sur l'OS 5.1, le dispositif de mise en œuvre présente désormais un bon niveau de maturité et ne nécessite pas de réels aménagements nouveaux. Un renforcement de la formation des agents des OI sur les aides d'Etat pourrait néanmoins être pertinent.

Sur l'OS 5.2, une problématique d'arbitrage lors de la sélection des dossiers se pose, notamment en lien avec un risque d'inégalité territoriale. Si certains territoires ont fait part d'un nombre réduit de projets (entre 1 à 4 pour certains), d'autres projettent de déposer entre 15 à 20 projets (Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne et PETR Nivernais Mován).

Même si les fiches actions ont été adaptées en juin dernier, il reste nécessaire de vérifier que ces dernières évolutions puisse permettre de renforcer la sélection des dossiers.

Les Recommandations Pays incitent les autorités de gestion à orienter l'utilisation des fonds européens de manière à progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique et à la rénovation des bâtiments et la décarbonation de la consommation d'énergie, y compris en investissant dans la mobilité quotidienne durable. Ces priorités vont dans le sens des écoconditions fixées par la Région et qui doivent inciter les acteurs du territoire à se responsabiliser vis-à-vis de la nécessaire transition écologique qui doit s'opérer.

S'il peut être difficile de changer les règles de sélection pour les dossiers déjà déposés, une réflexion pourrait être menée sur les projets qui n'ont pas encore fait l'objet d'un dépôt, de manière à ce que les territoires ayant un grand nombre de projets priorisent leurs projets au regard de leur état d'avancement (de manière à contribuer au dégagement) et de leur contribution à la transition écologique, tout en demandant d'optimiser le taux d'intervention du FEDER et en limitant le nombre de projets financés par territoire. Cette priorisation pourrait être faite en concertation avec les territoires de manière à ce qu'ils ne déposent que les projets les plus pertinents, la mise en place de critères de sélection au niveau du FEDER amènerait en effet à accroître les demandes de justificatifs pour vérifier le respect des critères et donc à alourdir la gestion du FEDER, ce qui a pu être évité jusqu'à présent en posant les critères d'écoconditionnalité à l'échelle des crédits de la Région.

2.6

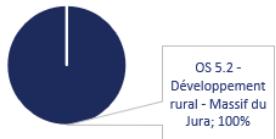
PRIORITE 6 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DANS LE MASSIF DU JURA

1 - AVANCEMENT FINANCIER ET REALISATIONS



Données de programmation au 16/10/2024

LA MAQUETTE DE LA PRIORITE



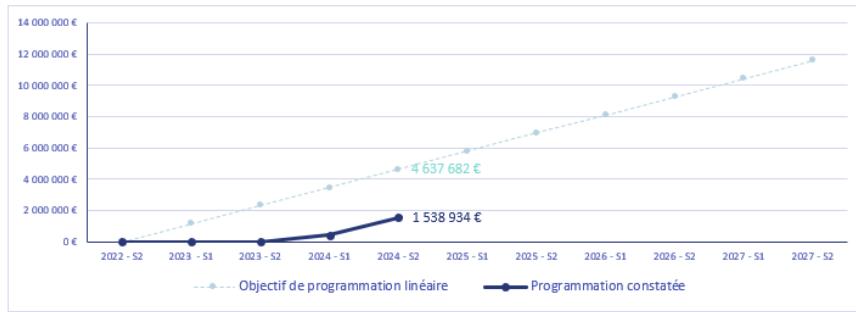
Maquette UE de l'axe
11 594 204 €

Maquette CT de l'axe
28 341 387 €

AVANCEMENT DE LA PRIORITE

| | Nombre de dossiers | | 5 dossiers | |
|---------------|---------------------|-------|----------------|-------|
| | Coût total en K€ | % | FEDER en K€ | % |
| Programmation | 3 743 K€ | 13,2% | 1 539 K€ | 13,3% |
| Certification | 0 K€ | 0,0% | | |

DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION (Montants UE)



ETAT D'AVANCEMENT PAR OS

| | Programmation UE | | Taux d'intervention UE | | Certification |
|--|------------------|--------|------------------------|-------|---------------|
| | en K€ | % prog | Prévu | Réel | |
| Objectif spécifique | 1 539 K€ | 13,3% | 40,9% | 41,1% | 0 K€ |
| OS 5.2 - Développement rural - Massif du | 1 539 K€ | 13,3% | 40,9% | 41,1% | 0 K€ |

*Source : Synnergie au 16/10/2024

LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE REGIONAL

La Priorité 6 « Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura » est constitué d'un seul objectif spécifique : l'OS 5.2 « Encourager le développement [...] ailleurs que dans les zones urbaines », mais autour de deux types d'actions : **l'accompagnement vers des hébergements touristiques plus durables (TA 1)** et **l'accompagnement vers un développement toutes saisons du Massif (TA 2)**.

Le secteur touristique dans le Massif du Jura a été fortement impacté par la crise sanitaire, subissant notamment les effets des confinements et le net recul de fréquentation des clientèles étrangères en 2020. La reprise de l'activité touristique s'est amorcée à partir de 2021, avec une augmentation de 9% du nombre de nuitées par rapport à 2020. En dépit de chiffres encourageants, le nombre de nuitées touristiques restait en retrait en comparaison de l'année 2019 (-16%).

La dynamique touristique est véritablement repartie à la hausse en 2022, avec l'arrêt des restrictions sanitaires et le retour progressif des clientèles internationales. A l'image du territoire régional, les Montagnes du Jura ont connu une croissance de la fréquentation dans les hébergements marchands, avec notamment des chiffres très positifs pour les campings témoignant d'un niveau de fréquentation supérieur à 2019.

En 2023, la fréquentation du Massif du Jura s'élève à **27,2 millions de nuitées touristiques**, en progression par rapport à l'année 2022 (+ 3,8%) profitant notamment **d'une dynamique autour des clientèles étrangères européennes** (Suisse, Allemands, Britanniques, Italiens...), **mais aussi extra-européennes** en témoigne une progression de 170% des nuitées de touristes chinois entre 2022 et 2023. Les clientèles étrangères représentent 47% des nuitées touristiques du Massif du Jura sur l'année 2023.

Au niveau des hébergements marchands, une hausse entre 2022 et 2023 de 5,8% pour l'hôtellerie (1,17 millions de nuitées) et de 12,3% pour l'hôtellerie de plein air (1,42 millions de nuitées)¹³ est observée.

Au-delà des chiffres de fréquentation, le diagnostic territorial du Massif du Jura met en évidence **la nécessité de poursuivre les investissements en faveur de la modernisation et la montée en gamme de l'offre d'hébergement marchand et l'enjeu de diversification de l'offre touristique** dans un contexte d'accélération du changement climatique. En effet, la clientèle touristique des Montagnes du Jura recherche aujourd'hui prioritairement « des hébergements intimes proches de la nature » et « des activités sportives de plein air et agritouristiques »¹⁴.

Face à ces constats, la stratégie d'intervention de la Priorité 6 vise à répondre à **cinq défis / enjeux prioritaires**¹⁵ :

- Maintenir une activité touristique tout en favorisant une transition vers un tourisme durable
- Tendre vers une activité touristique 4 voire 3 saisons
- Préserver et protéger le patrimoine naturel des effets dus au changement climatique
- Accompagner le verdissement des activités ou des investissements
- Maîtriser l'urbanisation du Massif

ELEMENTS DE BILAN D'AVANCEMENT

La trajectoire de la Priorité 6 « Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura » apparaît en retrait, en témoigne **un taux de programmation UE de 13,3%**. En date du 16 octobre 2024, **5 dossiers** ont été programmés représentant un montant FEDER de **1,54 M€**. Ainsi, le coût moyen FEDER des opérations soutenues s'élève à **307,8 K€**.

Sur la Priorité 6, la dynamique de programmation témoigne **d'une situation de retard par rapport à l'objectif de programmation linéaire**. En effet, les montants programmés s'avèrent 3 fois inférieur au prévisionnel linéaire. En revanche, il convient de remarquer que 25 dossiers font état d'un statut « en instruction » ou « déposé » sous Synergie. Ils représentent un montant UE estimé à **15,85 M€**, supérieur à la maquette UE de la Priorité 6. Au regard de la volumétrie de dossiers en attente d'instruction, une tension est constatée sur la Priorité Massif du Jura, avec une projection dépassant d'ores-et-déjà les montants maquettés. Courant 2024, cette tension s'est traduite par une non-reconduction de l'appel à projets relatif à l'hébergement touristique sur le FEDER Massif et la fermeture des fiches actions relatives au patrimoine naturel et culturel et à la reconversion des stations de moyenne montagne.

¹³ Chiffres clés du tourisme Montagnes du Jura - Zone Massif (2024), Bourgogne-Franche-Comté Tourisme

¹⁴ Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs 2023-2028, P.82

¹⁵ Chapitre 1 « Stratégie du programme : principaux défis et lignes d'action adoptées », Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté, P.15

Ces opérations programmées se déclinent comme suit :

- **4 dossiers** s'inscrivant dans le T.A 1 visant à **accompagner le Massif du Jura dans la poursuite de la durabilité de ses hébergements touristiques** (création d'un complexe touristique innovant sur le site de l'ancienne colonie de vacances du Pré-Jeantet à Valserhone - SCI le Santhier, restructuration et réhabilitation du Relais du lac en gîtes et chambre d'hôtes -Commune de Maisod, isolation extérieure et changement de la VMC de la résidence Les Berlicants - société LBG+T, réhabilitation d'une ancienne ferme de village en gîtes - Côté Montagne) ;
- **1 dossier** dans le cadre du T.A 2 visant à **assurer le développement du territoire en toutes saisons**, avec un projet **d'aménagement d'une liaison douce** porté par la Mairie de Frasne, ayant vocation à relier le centre-bourg à la Réserve Naturelle Régionale Frasne Bouverans.

2 - RISQUES ET FACTEURS DE BLOCAGE



CIBLAGE STRATEGIQUE ET ARTICULATION DES COFINANCEMENTS



OS 5.2. Le ciblage stratégique apparaît pertinent eu égard aux enjeux prioritaires en matière de développement touristique durable du Massif du Jura. Les types de projets soutenus s'inscrivent dans les grandes priorités régionales et européennes, en témoigne la focale portée sur l'adaptation de l'activité touristique vis-à-vis du changement climatique et la prise en compte des orientations stratégiques du SRDTL 2023-2028 lors de l'élaboration de la mesure FEDER.

Le FEDER Massif a été positionné d'un point de vue stratégique dans **une logique d'accompagnement au renforcement de la capacité de financement des projets**, notamment pour les projets les plus structurants. En date du 16/10/2024, les 4 projets de création / réhabilitation d'hébergements touristiques programmés rendent compte d'un coût total éligible moyen de 890 K€.

Mais, les critères de l'AAP « Hébergement touristiques » s'avèrent assez peu discriminants :

- **Un critère de dimensionnement des projets** : le soutien d'hébergements comprenant un minimum de 5 chambres ou une capacité d'accueil minimale de 15 personnes ;
- **Un plancher de subvention européenne minimal de 50 K€ et une ligne de partage vis-à-vis de LEADER**, en cofinançant au travers du FEDER des projets dont le coût total est supérieur ou égale à 200 K€ ;
- **Une attention portée sur la cohérence des projets** vis-à-vis du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif du Jura et du CPIER Massif du Jura 2021-2027 ;
- **L'absence d'aggravation de l'artificialisation des sols** en cohérence avec le SRADDET ;
- **Des exigences relativement limitées sur la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité**, en dehors d'une note justificative demandée lors du dépôt du dossier et correspondant à 20% de la notation finale des projets.

La maturité des projets est variable selon les porteurs, avec certains porteurs de projets ayant pu rencontrer de plus fortes difficultés à mobiliser des cofinancements publics par rapport à la génération de programmes 2014-2020. Certains dossiers ont notamment pu être retardés, en raison des calendriers de programmation / réalisation décalés de certains financeurs.

Les autres financeurs interviennent plutôt en complémentarité qu'en concurrence des crédits FEDER. A l'appui des dossiers programmés (5), plusieurs constats peuvent être mis en exergue :

- Des dossiers ayant fait l'objet le plus souvent d'un ou plusieurs cofinancements publics (Etat, Départements, Région, autres publics...)
- Une absence de cofinancement régional pour la plupart des dossiers : la création d'un complexe touristique à Valserhone de la SCI Le Santhier dans l'Ain est le seul dossier programmé ayant fait l'objet d'un soutien régional (Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Une majorité de dossiers disposant d'un cofinancement Département : 4 des 5 dossiers programmés ont mobilisé un cofinancement du Département de l'Ain (3) ou du Département du Doubs (1)
- Des soutiens accordés par l'Etat sur les projets du périmètre Massif du Jura : 3 des 5 dossiers disposent d'un cofinancement Etat (liaison douce Frasne / RNR Tourbières Frasne, restructuration et réhabilitation du Relais du Lac, isolation par l'extérieur et changement de la VMC de la résidence Les Berlicants)

Pour autant, le service instructeur constate des évolutions par rapport à la période 2014-2020 sur le début de programmation :

- Moins de cofinancements disponibles que sur la génération précédente, avec des projets qui semblent reposer plus fortement sur le soutien financier du FEDER : le FEDER apparaît comme le principal financeur pour la plupart des dossiers programmés ou déposés sur la Priorité 6 ;
- 3 dossiers déposés pour des projets de création / modernisation d'hébergements touristiques présentant pour unique cofinanceur le FEDER (travaux d'aménagement et d'isolation - Auberge de la Rivière, création d'un espace bien-être au sein de l'hôtel Le Castel Damandre - Mathieu Restaurant, réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances - SCI CAT-BAL).

ANIMATION ET COMMUNICATION



OS 5.2. D'un point de vue transversal, l'animation de la Priorité 6 Massif du Jura passe à la fois par un appel à projets et par une approche au « fil de l'eau ». Elle peut s'appuyer sur une coordination efficace entre la Direction Europe et Rayonnement International, la Direction du Tourisme et le Commissariat de Massif.

La direction du Tourisme a été mobilisée lors de l'élaboration de la Priorité 6 Massif du Jura et pour la définition de l'appel à projets FEDER sur la thématique « hébergements touristiques » et de la fiche-action relative à la reconversion des stations de moyenne montagne. La direction du Tourisme et le Commissariat de Massif sont également associés de manière étroite lors de la sélection des dossiers, au travers de la formulation d'avis techniques sur les projets. Sur la Priorité 6, la dynamique partenariale est identifiée comme un gage de réussite de la programmation.

L'appel à projets FEDER « Hébergements touristiques » a été particulièrement dynamique, avec un succès beaucoup plus important de cet AAP par rapport à ce qui avait été anticipé au préalable. Il convient de signaler qu'au-delà des 4 dossiers programmés sur cette typologie d'action, 12 autres dossiers « hébergements touristiques » ont été déposés représentant 6,38 M€ UE sollicités. Pour autant, cette situation entraîne aujourd'hui une tension sur la maquette, et ce d'autant plus qu'aucun plafond maximal de subvention par projet n'a été fixé. Le coût moyen FEDER des dossiers programmés au titre de la Priorité 6 s'élève à 372 K€.

Cette forte dynamique s'explique notamment par l'arrêt de l'ensemble des dispositifs « tourisme » de la Région Bourgogne-Franche-Comté au cours de l'année 2023, ayant incité certains porteurs à se positionner sur le FEDER alors qu'ils auraient habituellement sollicité le dispositif régional relatif à l'hébergement touristique.

En parallèle, le programme a privilégié **une approche au « fil de l'eau »** pour soutenir des projets au titre de la fiche-action « Reconversion des stations de moyenne montagne » et de la fiche-action « Patrimoine naturel et culturel ». Hors AAP « Hébergements touristiques », Un seul dossier a été programmé au 16/10/2024 concernant l'aménagement d'une voie douce pour un montant UE de 51,6 K€. Il convient de remarquer qu'à ce stade très peu de dossiers ont été déposés sur la thématique de la reconversion des stations de moyenne montagne.

PROCEDURES D'INSTRUCTION ET DE GESTION



OS 5.2. La DERI s'appuie sur **l'expertise technique de la direction du Tourisme et du Commissariat de Massif** contribuant à améliorer la qualité de l'instruction et de la sélection des projets. A titre d'exemple, la direction du Tourisme participe au comité de sélection des dossiers de l'AAP « Hébergements touristiques » et peut être sollicitée par les services instructeurs de la DERI pour apporter un avis technique sur certains dossiers. En fonction de la thématique du projet, le service instructeur fait le lien avec les chargés de mission de la direction du tourisme concernés.

En revanche, l'analyse met en évidence plusieurs freins pour garantir la sécurisation juridique et administrative :

- **Des problématiques liées à l'application des régimes d'aides d'Etat**, y compris pour des porteurs de projets publics qui n'identifient pas toujours la dimension économique dans le cadre de leur projet, ce qui peut rendre complexe l'instruction voire remettre en question certains dossiers ;
- **Une limite liée au respect des règles de la commande publique**, avec la nécessité d'analyser l'ensemble des marchés publics en amont, les porteurs souhaitant avoir l'assurance de l'obtention des financements avant d'engager des dépenses ;
- **Une problématique à anticiper en matière d'analyse financière dans le cas du portage de certaines opérations par des SCI.**

FACTEURS EXTERNES



OS 5.2. Les travaux évaluatifs ont permis d'identifier plusieurs facteurs ayant impacté la dynamique d'avancement de la Priorité 6 Massif du Jura sur les premières années de la programmation 2021-2027 :

- Comme évoqué plus tôt, **un effet d'« appel d'air » sur le FEDER en début de programmation concernant l'AAP « Hébergement touristiques »**, dans un contexte de reprise de l'activité touristique post-crise sanitaire avec des besoins importants à pourvoir pour la filière, couplé par le contexte budgétaire régional ayant impliqué la fermeture de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par la direction du tourisme en 2023 (dont le dispositif dédié à l'hébergement touristique) ;
- **Des problématiques rencontrées en lien avec le calendrier de réalisation des opérations**, certains projets touristiques ne pouvant être concrétisés qu'en dehors de la saison touristique ;
- **Un contexte moins favorable pour les porteurs publics**, dans un contexte de crise énergétique et d'inflation ayant eu pour effet de limiter la dynamique de projets au cours des dernières années ;

- **Une fiche-action sur la reconversion des stations de moyenne montagne**, arrivée en décalage de phase par rapport aux besoins des porteurs de projets ayant déjà sollicité des fonds dans le cadre des dispositifs de réponse à la crise (Plan de relance national / européen, Plan d'accélération de l'investissement régional¹⁶ ...).

3 - CONTRIBUTION A LA STRATEGIE ET AUX RESULTATS



| Priorité | Identificateur | Unité de mesure | Valeur de référence - indicateurs de résultat | Cibles | | Synergie export du 16 octobre 2024 | | % atteinte cible | |
|------------------------------------|----------------|---------------------------------|--|-----------|----------|------------------------------------|--------------|------------------|--------------|
| | | | | 2024 | 2029 | Prévisionnel | Réalisé | % cible 2024 | % cible 2029 |
| Priorité 6 - Massif du Jura | | | | | | | | | |
| O52 | RCO01_FEDER | entreprises | nombre de personnes contribuant aux stratégies | 3,0 | 18,0 | 4,00 | 1,00 | 33,3% | 5,6% |
| | RCO02_FEDER | entreprises | | 3,0 | 18,0 | 4,00 | 1,00 | 33,3% | 5,6% |
| | RC074_FEDER | entreprises | | 612 000,0 | 612000,0 | 3 060 000,00 | 612 000,00 | 100,0% | 100,0% |
| | RC075_FEDER | entreprises | | 1,0 | 1,0 | 4,00 | 1,00 | 100,0% | 100,0% |
| | RC077_FEDER | sites culturels et touristiques | | 2,0 | 6,0 | 1,00 | - | 0,0% | 0,0% |
| | RCR02_FEDER | euros | | 0,0 M€ | - | 5,8 M€ | 112 493,10 € | 222 378,51 € | 3,8% |
| | RCR77_FEDER | visiteurs / an | | 180000,0 | - | 198000,0 | - | - | 0,0% |

La Priorité 6 Massif du Jura comprend **5 indicateurs de réalisation** (RCO01, RCO02, RC074, RC075, RC077) et **2 indicateurs de résultat** (RCR02, RCR77).

S'agissant des indicateurs de réalisation, **les perspectives d'atteinte des cibles s'avèrent très favorables sur les indicateurs « population » (RC074) et « stratégies » (RC075)** renvoyant à une consolidation hors système d'information.

Par ailleurs, **la dynamique de projets devrait permettre d'escampter une atteinte des cibles intermédiaires et finales pour les indicateurs « entreprises » (RC001, RCO02)**, en lien avec les dossiers soutenus au titre de l'appel à projets « hébergement touristique ». **En prenant en compte le prévisionnel, la valeur intermédiaire du RCO01 et du RCO02 est d'ores-et-déjà atteinte.** En revanche, une valeur prévisionnelle a probablement été remontée par erreur sur le dossier BFC000713 « Restructuration et réhabilitation du Relais du Lac en gîtes et chambre d'hôtes » : ce dernier étant porté par la commune de Maisod, il ne devrait pas contribuer aux indicateurs « entreprises » (RC001, RCO02).

Concernant le RCO77, un unique dossier contribue à l'indicateur au 16/10/2024 : il s'agit de la liaison douce pour rejoindre la RNR des Tourbières Frasne-Bouverans depuis le centre-bourg de Frasne (BFC000477), la RNR des Tourbières de Frasne-Bouverans pouvant être valorisée en tant que site touristique bénéficiant d'un soutien. La capacité à atteindre la cible 2029 (6) sera étroitement liée au volume de projets soutenus dans le cadre du type d'action en faveur d'un développement touristique toutes saisons.

Au regard des données disponibles, les perspectives d'atteinte des cibles finales des indicateurs de résultat sont plutôt défavorables. Un seul dossier atteste d'une valeur réalisée concernant l'indicateur RCR02 « Investissements privés complétant un soutien public » et le taux d'atteinte de la cible est de 3,8%.

¹⁶ Engagé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Plan d'accélération de l'investissement régional a permis de mobiliser 435 M€ pour accompagner 102 mesures phares, dont 13 M€ en faveur de l'intensification du tourisme durable (7 M€ dédié à l'accompagnement du développement touristique des territoires - signature de contrats de stations durables, AAP Nouvelles activités durables en montagne, 6 M€ dédié au développement de l'itinérance touristique douce), 23 M€ en faveur du développement du tourisme social (4 M€ pour centres et villages vacances) et de l'accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques (19 M€) ou encore 13,2 M€ d'investissements en faveur du patrimoine, de la culture et du sport (notamment au travers du soutien aux programmes de travaux de plusieurs sites majeurs à l'échelle régionale).

Enfin, aucun dossier ne contribue à ce stade à l'indicateur RCR77 comptabilisant le nombre de visiteurs aux sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien (prévisionnel, réalisé). Cet indicateur a vocation à être alimenté par les opérations soutenues dans le cadre du TA.2 « Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons »¹⁷.

4 - PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS



PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ET DE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEGAGEMENT

Si le taux de programmation s'avère encore en retrait (13%), **les perspectives de programmation sont très favorables**, dépassant largement la maquette financière de la Priorité 6. En effet, si l'on prend en compte les dossiers actuellement « en cours d'instruction » ou « déposés » sur la Priorité Massif du Jura, le taux de programmation s'élèverait à 150% (17,4 M€ UE).

Les besoins d'accompagnement des acteurs touristiques du Massif du Jura au travers des crédits FEDER restent conséquents, et ce d'autant plus dans un contexte de « resserrement » du cadre d'intervention des dispositifs régionaux (renforcement des exigences / critères, accompagnement de projets s'intégrant dans une stratégie territoriale, ciblage sur l'hébergement touristique autour de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air...).

En revanche, il convient de signaler qu'aucune dépense n'a été certifiée sur la Priorité 6, ce qui s'explique notamment par le fait que les premiers projets programmés ne l'ont été qu'à partir du 1^{er} semestre 2024. Ainsi, aucun des 5 dossiers programmés n'a été soldé au 16/10/2024. **Une vigilance devra être portée sur la capacité à assurer la dynamique de certification de la Priorité 6, eu égard aux objectifs de dégagement.**

PISTES DE REFLEXION ET D'AMELIORATION

Des évolutions pourraient être envisagées pour améliorer / fluidifier la mise en œuvre du FEDER :

- **Renforcer les critères de sélection des dossiers et limiter les types de projets éligibles** pour prioriser les dossiers soutenus au travers de crédits FEDER sur la suite de la programmation ;
- **Envisager une baisse du taux d'intervention UE et/ou mettre en place un plafond maximal de subvention FEDER** pour permettre le soutien d'un plus grand nombre de projets au regard de la maquette financière de la Priorité 6 (11,6 M€)¹⁸ ;
- **Réinterroger le contenu des fiches-actions au regard du nouveau SRDTL adopté fin 2023** (même si les orientations stratégiques ont globalement été prises en compte, le calendrier d'élaboration du SRDTL ayant été en partie concomitant avec la conception des fiches-actions du programme régional 2021-2027) ;
- **Envisager une priorisation des projets s'intégrant dans une stratégie de développement territorial** (ex . accompagner de façon prioritaire des opérations qui s'inscrivent dans des contrats de stations).

¹⁷ Les données valorisées en réalisé au titre du RCR77 pourront renvoyer eu égard au guide des indicateurs du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, soit à l'installation de bornes de comptage pour des sites ouverts et à la quantification des visiteurs à l'appui de la billettique des sites soutenus, soit à la réalisation d'une enquête ex post.

¹⁸ Au regard de la maquette financière (11,6 M€ UE), 38 dossiers sont susceptibles d'être soutenus au titre de la Priorité 6 si l'on projette le coût moyen FEDER des 5 premiers projets programmés (307,8 K€ UE / projet).

2.7

Q.E N°4 - RESPECT ET PRISE EN COMPTE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

Question évaluative n°4 :

Dans quelle mesure les mécanismes actuels concourent-ils au respect de la Charte des droits fondamentaux ?

RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE

Adoptée définitivement le 12 décembre 2007, la Charte des droits fondamentaux consacre les droits fondamentaux au sein de l'Union européenne. Dans la Charte, les droits sont classés en six chapitres : Dignité, Liberté, Égalité, Solidarité, Citoyenneté, et Justice. Un septième chapitre définit les dispositions générales.

- **Dignité.** Dignité humaine, droit à la vie, droit à l'intégrité de la personne, interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, interdiction de l'esclavage et du travail forcé.
- **Liberté.** Droits à la liberté et à la sûreté, respect de la vie privée et familiale, protection des données à caractère personnel, droit de se marier et droit de fonder une famille, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'expression et d'information, liberté de réunion et d'association, liberté des arts et des sciences, droit à l'éducation, liberté professionnelle et droit de travailler, liberté d'entreprise, droit de propriété, droit d'asile, protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition.
- **Égalité.** Égalité en droit, non-discrimination, diversité culturelle, religieuse et linguistique, égalité entre hommes et femmes, droits de l'enfant, droits des personnes âgées, intégration des personnes handicapées.
- **Solidarité.** Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise, droit de négociation et d'actions collectives, droit d'accès aux services de placement, protection en cas de licenciement injustifié, conditions de travail justes et équitables, interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail, vie familiale et vie professionnelle, sécurité sociale et aide sociale, protection de la santé, accès aux services d'intérêt économique général, protection de l'environnement, protection des consommateurs.
- **Citoyenneté.** Droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen, droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, droit à une bonne administration, droit d'accès aux documents, Médiateur européen, droit de pétition, liberté de circulation et de séjour, protection diplomatique et consulaire.
- **Justice.** Droit à un recours effectif et à un tribunal impartial, présomption d'innocence et droits de la défense, principes de la légalité et de la proportionnalité des délits et des peines, droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction.

PRISE EN COMPTE DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DANS LES FONDS EUROPEENS

Conformément à l'article 73 du règlement (UE) n°2021/1060, les critères de sélection établis par l'autorité de gestion doivent concourir à prioriser la sélection d'opérations qui participent aux principes horizontaux définis dans l'article 9 du même règlement :

- Le respect des droits fondamentaux et la conformité avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes, la prise en compte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes et de la dimension de genre ;
- La prévention de toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;
- La promotion du développement durable énoncé à l'article 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), compte tenu des objectifs de développement durable des Nations unies, de l'accord de Paris et du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important».

Les États-membres et la Commission européenne veillent au respect de ces principes et des droits fondamentaux de l'Union européenne tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes.

Le respect de la charte fait, par ailleurs l'objet de la condition favorisante horizontale H3 :

« Application et mise en œuvre effectives de la Charte des droits fondamentaux

Des mécanismes efficaces sont en place pour garantir le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (« la Charte »), et incluent notamment :

- 1. des modalités visant à garantir que les programmes soutenus par les Fonds et leur mise en œuvre respectent les dispositions pertinentes de la Charte ;*
- 2. des modalités d'information du comité de suivi en ce qui concerne les cas de non-respect de la Charte dans des opérations soutenues par les Fonds et les plaintes concernant la Charte présentées conformément aux modalités établies en vertu de l'article 69, paragraphe 7. »*

Selon l'Accord de Partenariat, les autorités de gestion doivent veiller au respect des principes horizontaux dans la préparation et l'exécution des programmes, avec l'appui des autorités nationales responsables et de l'ANCT. En particulier, il s'agira pour les autorités de gestion de veiller entre autres, à l'absence d'éléments indiquant un non-respect des droits fondamentaux pour les porteurs de projet.

Dans cette optique, l'ANCT a créé un réseau des référents régionaux « Charte des Droits fondamentaux » et a édité un guide de bonnes pratiques sur le respect de la charte des droits fondamentaux dans le FEDER, FSE+, FTJ, FAMI, FSI, IGFV, FEAMPA en France.

Le guide de l'ANCT liste pour l'ensemble des étapes de la vie du dossier, les dispositions de la charte considérées comme pertinentes dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens :

| Etape | Action | Dispositions pertinentes de la charte |
|---|---|--|
| Définition de la stratégie d'intervention et élaboration des documents de programmation | <i>Préparation de l'accord de partenariat (fonds FEDER, FSE+, FTJ, FEAMPA et des programmes)</i> <i>Organisation du partenariat</i> | Égalité en droit, non-discrimination, égalité F-H, intégration des personnes handicapées, droit à la propriété et protection de l'environnement Non-discrimination, diversité linguistique, égalité F-H, Intégration des personnes handicapées |
| Mise en place des systèmes de gestion, de suivi et de contrôle | <i>Mise en place du système de gestion et de contrôle</i> | Accès à un tribunal impartial, Respect de la vie privée, protection des données personnelles |
| Mise en œuvre des programmes | | |
| AG | <i>Procédures & critères de sélection</i> <i>Collecte des données sur les opérations</i> <i>Information des bénéficiaires</i> <i>Accès à la liste des opérations</i> | Protection des données à caractère personnel, Diversité linguistique, l'égalité en droit, non-discrimination, l'égalité F-H l'intégration des personnes handicapées, protection de l'environnement, droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial, des conditions de travail sûres. Protection des données à caractère personnel, la liberté d'expression et d'information, la liberté de réunion et d'association, le droit à l'éducation, la liberté d'entreprise, le droit de propriété, la protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition, l'égalité en droit, la non-discrimination, l'égalité entre femmes et hommes, l'intégration des personnes handicapées, la protection de l'environnement, le droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial Égalité en droit, non-discrimination. Respect de la vie privée et familiale, protection des données à caractère personnel. |
| Comité de suivi | <i>Affiliation au comité de suivi</i> <i>Organisation du comité de suivi</i> <i>Validation des critères de sélection des opérations</i> | Non-discrimination, égalité entre femmes et hommes, diversité linguistique Égalité en droit, non-discrimination, l'égalité entre femmes et hommes, l'intégration des personnes handicapées, protection de l'environnement, droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial. |
| Autorité d'audit et fonction comptable | <i>Etablissement des demandes de paiement et des contrôles</i> | Protection des données personnelles Respect de la vie privée et familiale Non-discrimination |

ANALYSE DES MECANISMES MIS EN PLACE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE POUR RESPECTER LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

Au regard du guide de l'ANCT, l'adaptation des mécanismes mis en place par l'autorité de gestion peuvent être vérifiés.

Tableau d'analyse des mécanismes respectant la Charte des droits fondamentaux

| Etape de vie du programme | Orientations recommandées par le guide | Prise en compte en Bourgogne-Franche-Comté |
|---|--|--|
| Rédaction du programme | <ul style="list-style-type: none"> - Egalité : Section dédiée sur l'égalité, l'inclusion et la non- discrimination - Environnement : évaluation stratégique environnementale et absence de préjudice - Association de la société civile au partenariat et à l'écriture du programme | <p><input checked="" type="checkbox"/> Chaque priorité du programme prévoit des mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination et spécifie la prise en compte du principe DNSH (<i>Do not significant harm</i>).</p> <p>Acteurs associés à l'écriture du programme : Large mobilisation des acteurs - Ensemble des territoires, Consulaires, Départements, Services de l'Etat (dont Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)), représentants des élus, des représentants des différents secteurs concernés par le programme (notamment, emploi, formation, inclusion, acteurs économiques, acteurs de l'environnement ...)</p> |
| Système de gestion, de suivi et de contrôle | <ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un (ou une) référent(e) : sensibilisation des agents notamment pour l'élaboration des appels à projets, participation au réseau, recensement des actions, suivi des plaintes. | <p>Existence d'un ou une référent(e) : Une référente concernant la Charte des droits fondamentaux a été désignée par l'Autorité de gestion auprès de l'ANCT (Stéphanie VUILLEMIN-MOREL - Chargée de mission suivi FESI - référente RGPD / égalité femmes-hommes - Direction Europe et Rayonnement International)</p> |
| Mise en œuvre des programmes | <ul style="list-style-type: none"> - Communication transparente et inclusive auprès des bénéficiaires potentiels (référentiel Marianne) - Critères de sélection non discriminants et appels à projets accessibles - Appui aux bénéficiaires - Documents de programmation intégrant le respect de la charte (demande de subvention, convention) - Accès à la liste des opérations dans le respect de la vie privée | <p>Communication : A ce stade, le site internet « L'Europe en Bourgogne-Franche-Comté » n'est pas conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4</p> <p>Appels à projets :</p> <p>! La nécessité de respecter la Charte des Droits fondamentaux n'est pas évoqué dans les appels à projets.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Les critères de sélection sont précisés et respectent les principes de non-discrimination des personnes.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité et lisibilité : les documents sont accessibles sur le site internet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Appui aux bénéficiaires : Tout porteur de projet et bénéficiaire peut être accompagné. Les services instructeurs peuvent être joints par mail et téléphone</p> |

| | | |
|---------------------------|--|---|
| | | <p><input checked="" type="checkbox"/> Demande de subvention : Le porteur de projet atteste sur l'honneur lors du dépôt du dossier dans le portail Synergie du respect des principes établis par la Charte des droits fondamentaux (Art. 3.2).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Convention : Le porteur de projet s'engage ensuite dans la convention à respecter les principes de la Charte des droits fondamentaux (Art. 3.2).</p> |
| Comité de suivi | <ul style="list-style-type: none"> - Affiliation au comité de suivi (Présence DRDFE) - Organisation du comité de suivi - Validation des critères de sélection des opérations (art. 40.2.a) du RPDC) | <p><input checked="" type="checkbox"/> Liste des membres au comité de suivi : Le comité de suivi intègre parmi ses membres la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), des représentants des différents secteurs concernés par le programme (notamment, emploi, formation, inclusion, acteurs économiques, acteurs de l'environnement ...)</p> <p> Validation des critères de sélection : La liste des critères de sélection n'a pas été validée par le comité de suivi (voir partie 2.8 - QE n°5 - Analyse de la mise en œuvre transversale et la Recommandation 5)</p> |
| Suivi des plaintes | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des plaintes reçues (Délégué à la protection des données / Défenseur des droits / interne AG) et restitution en comité de suivi + mesures correctives | <p>Comme mentionné dans le règlement intérieur, le comité de suivi est informé « <i>des cas de non-respect et des plaintes concernant la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne dans les opérations soutenues par les fonds.</i> »</p> <p> Piste d'amélioration : intégrer sur le site internet, la possibilité de déposer plainte en ligne.</p> |

Zoom sur les recommandations en lien avec les porteurs de projets
Demande de subvention :

S'il est retenu, le bénéficiaire a pris connaissance et s'engage à respecter la charte des droits fondamentaux et notamment les principes de non-discrimination des participants au projet, la protection de leurs données personnelles, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration des personnes handicapées et la protection de l'environnement. En complément, les associations et fondations bénéficiaires de fonds publics s'engagent à souscrire au contrat républicain conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

Convention :

Le bénéficiaire a pris connaissance et s'engage à respecter la charte des droits fondamentaux et notamment les principes de non-discrimination des participants au projet, la protection de leurs données personnelles, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration des personnes handicapées et la protection de l'environnement.

Le bénéficiaire a la responsabilité d'informer les participants sur la collecte et les finalités du traitement de leurs données personnelles (le suivi, l'établissement de rapports, la communication, la publication, l'évaluation, la gestion financière, les vérifications et les audits), et sur leur droit de rectification et de suppression des données, en cohérence avec les exigences réglementaires de gestion et de contrôle.

2.8

Q.E N°5 - ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE TRANSVERSALE

Question évaluative n°5 :

Quels sont les freins, les points d'attention et les opportunités identifiables au sein des modalités de mise en œuvre définies par l'Autorité de gestion ?

2.8.1 FONCTION DE PILOTAGE DU PROGRAMME

| Fonction : Pilotage |
|--|
| Missions : <ul style="list-style-type: none"> • Process organisationnel • Elaboration programmes et révision • Procédures (DSGC, OCS, avance...) • Appui expertise technique DO • Expertise réglementaire • Comitologie |

Les fonctions de pilotage permettent le fonctionnement général du programme, son suivi. Il intègre les fonctions d'autorité de gestion.

Ces fonctions sont assurées la Directrice et la Directrice adjointe de la Direction Europe et Rayonnement international et les chargé(e)s de missions qui y sont rattaché(e)s, ainsi que par le service Appui et les pilote/ chargée de mission des services FEDER et FSE+.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'équipe en place assure un pilotage respectueux des exigences réglementaires. Elle dispose d'une expertise technique et réglementaire permettant de sécuriser la piste d'audit et de déployer progressivement les nouvelles exigences réglementaires, telles les options de coûts simplifiés (OCS), la vérification de gestion ciblée sur les risques. Des marges de progression restent envisageables sur les OCS (déploiement de nouvelles OCS et/ou d'un financement non lié au coût (FNLC) sur la formation) et la méthodologie de vérifications de gestion basées sur les risques reste à expérimenter par les services gestionnaires.

Les missions de pilotage nécessitent une approche transversale mobilisant l'ensemble des acteurs en charge de la gestion. Les fonctions de pilotage pourraient être optimisées par une meilleure appropriation des enjeux de pilotage par les services gestionnaires des fonds et par une adaptation de la structure organisationnelle.

Comme beaucoup d'autorités de gestion, la DERI connaît un turnover de ses agents en charge de l'instruction principalement. La stabilité des équipes constitue moyen efficace pour atteindre les objectifs financiers et qualitatifs du programme.

UNE ORGANISATION RODEE DEPUIS 2017 OPTIMISEE EN CONTINU

L'organisation de la Direction Europe et Rayonnement International (DERI) a été mise en place en 2017 à la suite de la fusion des deux Régions Bourgogne et Franche-Comté. Pour la mise en place d'un seul programme régional à compter de 2022, l'organisation de la DERI a été revue à la marge pour adapter son fonctionnement à un seul programme (avec la constitution d'un service FEDER et d'un service FSE (au lieu d'un service PO Bourgogne et d'un service PO Franche-Comté), tout en maintenant les principes de fonctionnement entre services avec des services FEDER et FSE en charge de l'instruction et un service d'appui transversal.

Lors de l'évaluation de mise en œuvre en 2017, les enjeux de cette nouvelle organisation étaient apparus :

- Nécessité de stabilisation des équipes, liée à un turnover important
- Capacité à mobiliser des renforts
- Mise en place du service Appui transversal.

La DERI compte, aujourd'hui, 117 agents, dont :

- **17 agents rattachés à la direction**, dont 6 dans les délégations à Bruxelles et à Mayence
- 25 agents au service PSN - PDR
- **34 agents au service FEDER**
- **14 agents au service FSE**
- 9 agents au service Interreg France Suisse
- **10 agents au service Appui**
- 8 agents au service Affaires européennes et rayonnement international.

L'organisation a montré son opérationnalité dans une période de clôture 2014 - 2020 des PO régionaux FEDER-FSE, rendue particulièrement complexe du fait des crises sanitaires et économiques, de la gestion d'une masse conséquente de fonds complémentaires, tout en lançant la dynamique de programmation du nouveau programme régional 2021-2027. Les enjeux identifiés en 2017 restent néanmoins d'actualité et la nouvelle structuration d'un service FEDER et d'un service FSE amène également à de nouveaux enjeux en termes d'organisation, notamment eu égard à la taille conséquente du service FEDER.

▪ **Une nécessité de stabilisation des équipes**

Le turnover du personnel demeure une préoccupation pour la DERI, tout comme pour les directions opérationnelles. Si un noyau dur d'agents demeure au niveau des fonctions supérieures hiérarchiques de la direction, celui-ci est notamment visible au sein des instructeurs. Il peut s'expliquer en partie par la fin de contrats de projets, enclenchés lors de l'attribution des fonds REACT EU et de la clôture des programmes de la période 2014 - 2020, mais la complexité et lourdeur des procédures des fonds européens associée au caractère technique des dossiers constitue, selon les directions opérationnelles, une double difficulté qui rend ces postes d'instruction peu attractifs.

A l'heure d'une nécessaire accélération de la programmation et des certifications de paiements, le maintien des effectifs au sein des services FEDER et FSE et la souplesse de l'organisation sont nécessaires.

Depuis les années 2023 - 2024, on observe néanmoins une certaine stabilisation du personnel.

Il existe une réelle prise de conscience de cette problématique au sein de la direction. Les agents sont ainsi sensibilisés pour porter main forte en cas de surcharge ponctuelle sur d'autres priorités. Un poste polyvalent vient également d'être créé au sein du service FEDER pour venir en renfort des priorités en fonction des besoins.

A noter que les directions opérationnelles sont également prêtes à se rendre disponibles pour aider les agents à monter en compétences techniques sur les sujets (Transition énergétique notamment), en les associant entre autres à des visites de projets.

- **Services instructeurs : Un service FEDER dont le mode organisationnel reste complexe à calibrer**

Les services FEDER et FSE ont une existence récente au sein de la direction, la mise en place d'un seul programme régional ayant amené à fusionner les équipes travaillant préalablement sur un seul programme opérationnel de la Région. Si les pratiques des agents pouvaient parfois être différentes en fonction du programme sur lequel ils travaillaient préalablement, les entretiens avec les agents montrent toutefois une harmonisation des pratiques satisfaisante, malgré la distance géographique les séparant.

Le rassemblement des agents travaillant sur le FEDER au sein d'un même service amène, en revanche, à un effectif important (34 agents), dont le pilotage n'est pas des plus aisés.

La mise en place de trois niveaux de supervision (chef de service / pilotes / coordonnateurs) amène à un phénomène de télescopage des rôles de chacun. Cette problématique peut s'expliquer par le fait de cumuler une organisation par fonds et une organisation par pôles thématiques. La forte expertise existante au sein des coordonnateurs et la mise en place de pilotes tend à égrener l'information entre plusieurs fonctions rendant floue la vision stratégique d'ensemble du programme. Dans le même temps, le positionnement du pilote reste délicat, bien qu'indispensable en termes de mise en œuvre des procédures et de remontée des informations pour le bon suivi du programme, dans la mesure où il n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les personnes en charge de l'instruction. Si le niveau d'expertise des coordonnateurs et des pilotes sécurise le travail d'instruction, la coordination globale du FEDER reste un point délicat, et doit se faire nécessairement, par une remontée systématique des éléments vers le chef de service de manière à éviter les demandes dispersées, notamment auprès du service Appui.

Au sein du service FSE, le périmètre plus restreint du FSE permet un pilotage plus aisé, avec une pilote et des chargés de mission rattachés directement à la cheffe de service.

- **Service Appui : Un positionnement qui reste complexe du fait de ses missions transversales.**

Le service Appui de la DERI dispose d'une structure d'équipe composée d'un chef de service et de chargés de mission dont les rôles sont distincts les uns des autres. Il concentre les fonctions mutualisées entre l'ensemble des programmes des fonds européens. Il a pour vocation d'assurer les grandes fonctions de l'autorité de gestion et d'apporter une expertise au service des programmes. Il regroupe la communication, l'animation, l'expertise réglementaire, le suivi des programmes, les systèmes d'information, les procédures et les contrôles. Ce service créé en 2017, sur la base de l'expérience de l'autorité de gestion du PO Franche-Comté Massif du Jura, a su prendre sa place dans l'organisation de la DERI et déploie des outils pertinents tant en termes de procédures que de pilotage du programme (cf. précisions dans les parties suivantes) et un accompagnement efficace (conseil, sensibilisation à la mise en place de nouvelles dispositions...).

Ces missions amènent à l'organisation de temps de travail dédiés entre chargés de mission Appui et services instructeurs sur des sujets spécifiques (expertise réglementaire, élaboration de procédures...).

Des points mensuels pilotage - suivi sont également organisés entre la chargée de mission Suivi et les pilotes. Ces points sont l'occasion d'échanger des informations entre les fonctions pilotage et suivi.

Néanmoins, la communication entre les services des Fonds et le service Appui mériterait d'être développée pour renforcer la compréhension réciproque des exigences de pilotage et des besoins des services des Fonds.

Les raisons pouvant justifier cet état de fait relèvent :

- Des enjeux en termes de pilotage, simplification, obligations réglementaires parfois éloignés du quotidien des instructeurs,
- De la lourdeur de la transposition des évolutions réglementaires et d'interprétation régulières, sur beaucoup de sujets, D'une charge de travail importante liée à l'instruction des dossiers et à l'accompagnement des porteurs de projet,
- D'une crainte de complexifier plutôt que de simplifier les procédures,
- D'un relais insuffisant des sollicitations jusqu'aux agents concernés.

Des pistes d'amélioration sont proposées sur le renforcement de la collaboration entre le service d'appui et les services instructeurs.

- **Un pilotage des programmes européens qui mériterait d'être mieux partagé avec les directions opérationnelles**

L'ensemble des équipes techniques des directions opérationnelles ont fait état de bonnes relations d'échanges et de travail avec les services de la DERI.

A l'échelle des directeurs, l'information sur les enjeux de gestion du FEDER et du FSE n'est pas jugée suffisante, pour permettre un pilotage des référents Europe pertinent au regard des enjeux au sein de leur direction et orienter l'articulation des fonds Région au regard des fonds européens.

Des points réguliers (semestriels) en réunion dédiée ou en réunion de direction pourraient permettre aux directeurs d'identifier les enjeux à venir et les grandes échéances des programmes.

PROCÉDURES

- **Options de coûts simplifiés (OCS) :** La Région s'est emparée des différentes formes d'OCS :
 - Taux forfaitaire réglementaire sur les coûts indirects (7%) sur la priorité 5 pour les projets inférieurs à 200 000 €,
 - Barème standard de coût unitaire (selon l'article 94 du Règlement UE N° 2021/1060 (RPDC)) sur la rénovation énergétique des logements sociaux,
 - Barème standard de coût unitaire (selon l'article 94 du Règlement UE N° 2021/1060) sur les bâtiments exemplaires (en cours de validation dans le cadre de la révision du programme à mi-parcours).

Les premiers retours sur le barème standard de coût unitaire sur la rénovation énergétique des logements sociaux permettent de confirmer la simplification notoire du dispositif tant à l'étape de l'instruction (simplification du plan de financement), qu'à l'étape du paiement (plus de vérifications des dépenses et des pièces de commande publique).

Une OCS sur les frais de personnels et un financement non lié aux coûts (FNLC) sont actuellement en cours de discussion sur la thématique de la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie de la Priorité 4.

- Des OCS frais de personnel ont déjà été mises en place dans d'autres régions et peuvent être sources d'exemples pour la Région.
- Le FNLC sur la formation professionnelle a été déployé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et peut constituer un bon exemple en vue de l'élaboration de la méthodologie de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La mise en place d'un FNLC nécessite néanmoins une fiabilité des valeurs des indicateurs, celles-ci devant être utilisées pour établir les cibles à atteindre pour déclencher les paiements. La fiabilisation des indicateurs doit ainsi constituer une priorité tant pour la DERI que pour la DFDE.

- **Vérifications de gestion ciblées sur les risques** : La Région Bourgogne-Franche-Comté fait partie des quelques régions à avoir investigué le sujet des vérifications de gestion basées sur les risques rendues obligatoires selon l'article 74.2 du RPDC. La méthode a été élaborée est en cours de test dans les services. Une phase de bilan et de déploiement suivra cette étape de tests.

2.8.2 FONCTION DE GESTION DU PROGRAMME

| Fonction : Gestion |
|---|
| Missions : <ul style="list-style-type: none"> • Instruction • Conventionnement • Vérification de gestion • Paiement • Expertise logiciel de gestion |

La mise en œuvre du programme a été analysée au regard des thématiques dans la première partie de l'évaluation. L'analyse transversale des modalités de gestion a vocation à mettre en exergue certains points transversaux qui méritent une attention particulière dans les missions de gestion, conventionnement, vérification de gestion et paiement.

De manière générale, on peut constater en Bourgogne-Franche-Comté une gestion de programme FEDER - FSE+ opérationnelle et efficace qui s'appuie sur les compétences d'un noyau d'agents en poste à la Région depuis plusieurs années. La rigueur des audits menés en Bourgogne-Franche-Comté, particulièrement lourds par rapport à d'autres régions, contribue à la montée en expertise de l'équipe.

Marqué par un démarrage peu performant des programmes de la période 2014 - 2020, la Région a privilégié une ouverture large de son programme FEDER - FSE+, qui a trouvé un large écho auprès des acteurs de la région amenant dans certains domaines à une consommation intensive des fonds. L'enjeu reste à ce jour, face à la raréfaction des crédits, de hiérarchiser les projets déposés pour atteindre les résultats les plus qualitatifs possibles. Les procédures de dépôt n'ont cependant pas toujours été conçues dans une optique de sélection des projets et mériteraient quelques améliorations. Néanmoins, même si la notation des projets n'est pas systématique, comme le montre le taux de sélectivité des projets (73 % en date du 24/03/2025), une sélection s'opère au regard des critères éligibilité et de la conformité des opérations aux objectifs du programme et aux exigences réglementaires, amenant à rejeter régulièrement des dossiers jugés non conformes.

Par ailleurs, avec la mise en place d'une certification des dépenses qui se basera sur l'analyse du risque et non plus sur un contrôle de service fait exhaustif, un nouveau chantier s'ouvre pour les services gestionnaires, mais également pour les bénéficiaires, qui devront faire preuve d'une plus grande rigueur dans le dépôt de leur demande de paiement. Un effort de sensibilisation s'imposera dans les mois à venir pour relever ce challenge.

LE DIFFICILE EQUILIBRE ENTRE LA REPONSE AUX BESOINS DES PORTEURS ET LA QUALITE DES PROJETS AU REGARD DES EXIGENCES EUROPEENNES

- **Une hiérarchisation des opérations rendue obligatoire par l'article 73.1 du RPDC**

Le règlement (UE) 2021/1060 précise dans son article 73.1 : « *Pour la sélection des opérations, l'autorité de gestion établit et applique des critères et procédures qui sont non discriminatoires et transparents, assurent l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'égalité entre les femmes et les hommes et tiennent compte de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, du principe de développement durable et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement, conformément à l'article 11 et à l'article 191, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.* »

Les critères et procédures garantissent que les opérations à sélectionner sont hiérarchisées afin d'optimiser la contribution des fonds de l'Union à la réalisation des objectifs du programme. »

En outre, l'article 40.2 du RPDC prévoit que le comité de suivi approuve la méthode et les critères de sélection des opérations.

Au regard de l'article 73.1, la hiérarchisation des opérations est donc nécessaire. En Bourgogne-Franche-Comté, les dossiers de demande d'aide sont déposés soit au fil de l'eau sur la base de fiches actions, soit sur la base d'appels à projets. Les appels à projets prévoient des critères de notation pouvant permettre une hiérarchisation des opérations. En revanche, les fiches actions n'en prévoient pas. Néanmoins, même si la notation des projets n'est pas systématique, une sélection s'opère au regard des critères éligibilité et de la conformité des opérations aux objectifs du programme et aux exigences réglementaires, amenant à rejeter régulièrement des dossiers jugés non conformes.

- **Un intérêt des critères de notation pour déterminer la qualité d'un projet, mais également pour hiérarchiser les dossiers**

Les appels à projets de Bourgogne-Franche-Comté comportent des critères de notation en fonction de la thématique qui permettent de **qualifier le projet**. Une note éliminatoire est établie dans tous les AAP, permettant de rejeter les dossiers qui ne répondraient pas suffisamment aux critères qualitatifs posés. Cette pratique répond à l'exigence de l'article 73.1 du RPDC et peut permettre de hiérarchiser les dossiers. Néanmoins, la Région n'a pas encore opéré de sélection des dossiers les uns par rapport aux autres, dans la mesure où elle disposait des crédits suffisants pour financer les dossiers n'ayant pas obtenu une note éliminatoire.

Avec la raréfaction des crédits, la **hiérarchisation selon les critères de notation** des dossiers pourrait constituer un moyen pour orienter le soutien des fonds européens vers les dossiers les plus qualitatifs. Néanmoins les AAP passés jusqu'à présent ne précisent pas cette modalité de sélection par classement des dossiers.

Pour permettre une hiérarchisation des dossiers, les critères doivent être suffisamment précis et non discutables, comme c'est le cas dans les appels à projets « Chaufferies bois » et « Bâtiments exemplaires ». *A contrario*, sur le volet Massif du Jura, les critères de notation de l'AAP « Hébergement touristique » s'avèrent peu sélectifs et ne précisent pas la manière dont la notation va être réalisée. L'AAP « Apprentissage » présente la même problématique.

Exemple : Note sur 25 pour la présentation claire et de qualité : Pour une plus grande transparence, la notation du critère nécessiterait une grille plus détaillée avec des sous-critères pour déterminer la note réelle à affecter entre 0 et 25.

Des pistes d'amélioration dans la rédaction des critères de sélection peuvent être envisagées en cas de lancement de nouveaux appels à projets.

Point de vigilance : Une hiérarchisation qui ne doit pas se faire au détriment de la simplification

La notation ne doit pas pour autant aboutir à une complexification des dossiers et à des exigences complémentaires au regard du porteur de projet. Il est également prudent de ne pas faire l'amalgame entre hiérarchisation évoquée à l'article 73.1 du RPDC et points de vérification évoqués dans le cadre de l'article 73.2 du RPDC. Les critères de sélection doivent se baser sur les principes horizontaux et la qualité du projet, sans pour autant aboutir systématiquement à une notation des différents points auxquels il faut veiller lors de la sélection (ex : respect de la résilience au changement climatique, tel qu'évoqué au point 73.2 j). Ainsi, les notes éco-conditionnalité, telles que conçues aujourd'hui ne doivent pas systématiquement aboutir à une notation, mais doivent être utilisées pour apprécier si le projet favorisera la résilience au changement climatique.

▪ **Une hiérarchisation des dossiers plus difficile sur les dossiers déposés au fil de l'eau**

Pour les opérations dont les dossiers sont déposés au fil de l'eau, le respect du principe de hiérarchisation afin d'optimiser la contribution des fonds de l'Union à la réalisation des objectifs du programme, ne peut être prouvé facilement à ce stade. Si des éléments d'appréciation sont demandés au porteur de projet, à travers la note « Prise en compte de l'environnement » et certaines notes thématiques telles que « Numérique responsable » ou « Cap de développement », il reste difficile de les utiliser en l'état pour procéder à une hiérarchisation des dossiers.

Sur certains OS pour lesquels les dossiers sont gérés au fil de l'eau, notamment OS 1.1, 1.3 et 5.2 Massif du Jura (gestion en partie au fil de l'eau), les travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation sur les perspectives de programmation montrent une incapacité à financer l'ensemble des dossiers déposés. La hiérarchisation des dossiers va donc devenir nécessaire. La question se pose sur la manière de sélectionner les dossiers, dans la mesure où il est difficile d'instaurer en cours d'instruction des critères de notation sans remettre en cause l'égalité entre les participants.

Si pour l'OS 1.1, des solutions pourraient être trouvées via un ré-abondement de l'enveloppe financière suite à la fermeture de l'instrument financier, la question demeure sur l'OS 1.3 et dans une moindre mesure sur l'OS 5.2 Massif du Jura.

Une réflexion devrait être menée sur ce sujet, sachant qu'un système de hiérarchisation peut rester envisageable au regard des dates de dépôt des dossiers, des dates de réalisation (en lien avec l'atteinte des objectifs financiers du programme) et de la contribution éventuelle à l'atteinte des cibles des indicateurs de réalisation et de résultat (qui reflètent les objectifs du programme). L'ensemble des dossiers devraient alors être analysés au regard de ces critères et l'information devrait être communiquée aux porteurs de projets pour respecter le principe de transparence (Cf. Pistes de recommandations).

UN NOUVEAU DEFI SUR LA QUALITE DES DEMANDES DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE LA VERIFICATION DE GESTION BASEE SUR LES RISQUES

Lors de l'élaboration de la méthodologie des vérifications de gestion basées sur les risques, l'analyse compréhensive des données certifiées issues de Power BI a permis de déterminer les principales raisons justifiant l'écartement des dépenses sur les différents postes de dépenses de la période 2014-2020.

Les erreurs les plus fréquentes concernaient :

- Des dépenses présentées lors de précédentes demandes de paiement et déjà prises en compte (34,46 % du montant écarté) ;
- L'inéligibilité ou le non-conventionnement d'une dépense (20,45 % du montant écarté) ;
- La correction des dépenses sur les instruments financiers (14,53 % du montant écarté) ;
- Les irrégularités lors de la vérification des marchés publics (8,35 %) ;
- L'inéligibilité liée à la période d'éligibilité (4,35 %) ;
- L'absence de pièces justificatives, le recalcul des clés de répartition, les limites à la fongibilité des dépenses ou le plafonnement de l'enveloppe constituent également des erreurs récurrentes.

Le taux d'erreur identifié, relatif à la présentation de factures qui ont déjà été payées constitue un risque important et montrant une faible qualité des demandes de paiement transmises par les bénéficiaires. Il est essentiel de sensibiliser les bénéficiaires au dépôt de demandes de paiement en bonne et due forme. Si la complétude du dossier de demande de paiement restera systématique, le tri à opérer dans les factures à payer et déjà payées n'est pas du ressort du certificateur. Le maintien de cette méthode pourrait amener à un taux de correction supérieur à 2% lors des audits.

Il serait ainsi nécessaire de renforcer la qualité des demandes de paiement notamment en sensibilisant les porteurs de projet à la bonne constitution d'une demande de paiement (Cf. Pistes de recommandations).

2.8.3 FONCTION DE SUIVI DU PROGRAMME

| |
|--|
| Fonction : Suivi |
| Missions : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi financier • Suivi indicateurs • Evaluation |

L'analyse de la fonction « Suivi » a porté particulièrement sur le suivi financier et des indicateurs. La partie « indicateurs » a fait l'objet d'une analyse dans le cadre de la partie 3.1.3 - Révision du cadre de performance.

L'enjeu du suivi est de s'assurer du bon avancement du programme régional, mais également de pouvoir se projeter sur la programmation et la consommation des crédits à venir dans l'objectif d'une consommation totale des enveloppes financières.

Dans cet objectif, la Région a déployé des outils pertinents qui constituent une bonne pratique. Les viviers de projets sont notamment des outils riches en information qui permettent d'identifier les perspectives de projets existants en s'appuyant notamment sur les services instructeurs, mais également sur la mobilisation des directions opérationnelles. L'homogénéisation et la qualification des nombreuses données figurant dans ces tableaux permettraient cependant une meilleure analyse statistique pour fiabiliser les projections.

L'analyse des données via le logiciel Business Object permet par ailleurs à la Région de procéder plus facilement aux analyses statistiques, sur la base des données existantes dans Synergie. Face aux enjeux de certification induits par la règle du dégagement, ces outils constituent une aide précieuse. Pour fiabiliser les projections, il reste néanmoins nécessaire à obtenir des données fiables en termes d'échéance et des montants des demandes de paiement des porteurs. Les conventions avec les bénéficiaires ne précisant pas ces informations, il serait nécessaire de retourner vers les bénéficiaires pour identifier avec eux les différentes échéances de paiement intermédiaires et les montants pouvant être sollicités.

PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION : DES OUTILS MIS EN PLACE, MAIS UNE QUESTION DE FIABILITE DE L'INFORMATION QUI DEMEURE

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place depuis la période 2014 - 2020, des viviers de projets, en lien avec les directions opérationnelles, permettant de faire remonter de manière constante les projets potentiels susceptibles de faire l'objet d'un dépôt dans le cadre des fonds européens. Cette pratique assez rare dans les autorités de gestion, a l'avantage de déterminer des perspectives de programmation à venir. Ces viviers constituent donc un outil utile pour anticiper les perspectives de consommation des fonds.

Si la logique est intéressante, l'outil reste difficile à exploiter par manque de qualification des opérations au regard des perspectives de concrétisation du projet et d'homogénéité des contenus (calendrier notamment) d'un OS à l'autre.

Des voies d'amélioration pourraient être envisagées pour optimiser cet outil. (Cf. Pistes de recommandations)

PERSPECTIVES DE CERTIFICATION : UN OUTILLAGE EN COURS DE MISE EN PLACE POUR PERMETTRE UNE VISIBILITE SUR L'ATTEINTE DES SEUILS D'EVITEMENT DU DEGAGEMENT

- **Les enjeux du dégagement**

Le pilotage financier du programme est soumis à une procédure dite « de dégagement » en vertu de l'article 105 du règlement (UE) 2021/1060 [RPDC]. Le dégagement est une règle de discipline budgétaire, fondée sur le principe que les montants engagés annuellement dans un programme, qui ne sont pas couverts par un préfinancement, un paiement intermédiaire ou du solde ou par une demande de paiement au cours d'une période déterminée, sont dégagés.

Il s'agit d'une mesure incitative visant à consommer les fonds dans les meilleurs délais, ce qui nécessite que les bénéficiaires déposent dès que possible les demandes de paiement aux services gestionnaires et que ces derniers réalisent rapidement les vérifications de gestion en vue d'adresser une demande de paiement à la Commission européenne.

Concrètement, cela signifie que pour la période de programmation 2021-2027, la procédure de dégagement s'appliquera pour la première fois le 31 décembre 2024 sur l'engagement budgétaire de l'année 2021. Dans les faits, aucun programme français n'ayant été adopté avant 2022 (voire 2023), les programmes ne seront soumis à la procédure de dégagement qu'au 31 décembre 2025 sur l'engagement budgétaire de l'année 2022.

La dynamique de programmation étant bien engagée à ce jour, l'évitement des seuils de dégagement constitue désormais l'enjeu clé du pilotage financier du programme à partir de 2025. C'est la dynamique de certification des dépenses qui devient alors un indicateur clé de l'avancement de la programmation.

- **Une projection des certifications en passe d'être optimisée**

Si la Région a mis en place des outils de suivi et de projections sur les paiements, elle peine à fiabiliser ses données dans la mesure où elle avait fait le choix initialement de ne pas imposer aux bénéficiaires de dates de paiement dans les conventions, dans un but de simplification pour ces derniers. Concernant le FEDER, le parti a été pris, après discussion avec les bénéficiaires, de conventionner des dates de paiement. Pour le FSE, la visibilité est obtenue par une veille et des contacts réguliers avec les bénéficiaires.

Comme fait en vue de la clôture des programmes de la période 2014 - 2020, des relances des bénéficiaires resteront nécessaires pour remonter les données relatives aux échéances de paiement (dates et montants). Ces relances sont d'ores et déjà actionnées sur le FSE.

2.8.4 FONCTIONS DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION

| Fonction : Communication | Fonction : Animation |
|---|---|
| Missions : <ul style="list-style-type: none"> • Communication Grand Public • Communication institutionnelle (site internet) • Communication Porteurs de projets | Missions : <ul style="list-style-type: none"> • Information Porteurs de projet potentiels • Appels à projet, AMI... • Accompagnement des porteurs de projet / bénéficiaires |

La communication et l'animation du programme ont été analysées au regard des thématiques de la communication grand public, de la communication institutionnelle et de la communication et de l'information en direction des porteurs de projets, des modalités de dépôt des dossiers et de l'accompagnement des porteurs et bénéficiaires.

La Région a déployé un système de communication sur l'ensemble des fonds européens piloté par des chargés de mission rattachés à la directrice de la DERI et dispose également au sein du service Appui d'une chargée de mission dédiée à la communication du programme régional FEDER - FSE+. Le déploiement des actions s'appuie sur une ambition de diffusion de la culture européenne au sein de la région, avec diverses animations grand public organisées. La création d'un réseau d'acteurs en 2023 constitue une particularité en Bourgogne-Franche-Comté. Ce réseau piloté par la Région se réunit régulièrement et bénéficie d'une information actualisée sur l'ensemble des opportunités offertes par l'Union européenne et sur les grandes orientations. Des réunions d'information sur mesure réalisées sur tout le territoire de la région sont également organisées régulièrement. Il s'accompagne en interne d'outils permettant de faire circuler l'information (RDV Europe en webinaire tous les deux mois) et d'initier les nouveaux agents de la DERI aux fonds européens (formations tous les 6 mois). Cette approche globale de la communication sur l'Europe apporte une réelle dynamique dans l'information qui est diffusée.

Sur le programme régional, plus spécifiquement, les outils de base d'information aux porteurs de projets potentiels et aux bénéficiaires ont été mis en place. Une réflexion est actuellement en cours sur la manière d'accompagner les porteurs de projets tout au long de la vie du projet. L'évaluation de la mise en œuvre transversale a pointé à ce titre un besoin de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires sur le montage des dossiers de demandes de paiement. Un travail est également engagé sur l'organisation des ressources à destination du porteur et du bénéficiaire.

Des pistes d'amélioration sont, à ce titre, évoquées dans la dernière partie de l'évaluation.

Un nouveau site internet sur les aides européennes vient d'ouvrir, avec pour objectif plus de lisibilité et de clarté pour les porteurs.

Ce site devrait prochainement faire l'objet d'une déclaration d'accessibilité afin de vérifier la conformité du service de communication au public en ligne à la norme de référence, permettant ainsi de répondre aux exigences de respect de la charte des droits fondamentaux.

La communication et l'animation sur le programme régional a été fortement ralentie face aux annonces de consommation totale des fonds. Cependant les analyses des perspectives de programmation montrent la nécessité de renforcer la dynamique de programmation sur certains OS. La relance d'une communication et d'une animation ciblées sur ces OS en lien avec les services instructeurs semblerait pertinente.

L'autorité de gestion a pris le parti de recourir, un peu plus largement que sur le précédent programme aux appels à projets, tout en gardant la possibilité de maintenir un système de dépôt au fil de l'eau, ce qui constitue une bonne pratique, certains sujets n'étant pas adaptés à une mise en œuvre par appels à projets. Néanmoins, les appels à projets peuvent constituer un outil pertinent au regard des exigences de sélection de la Commission européenne. Il convient toutefois à adapter leurs conditions pour qu'ils ne constituent pas un frein au dépôt des dossiers par les porteurs de projet.

L'accompagnement des porteurs de projet reste très intense en Bourgogne-Franche-Comté. Les services instructeurs et les directions opérationnelles sont généralement très impliquées. L'appui peut rester néanmoins très chronophages auprès des porteurs de projets les moins aguerris. Des pistes d'appui externes existent tout particulièrement en direction des collectivités. Celles-ci font l'objet d'une présentation dans la partie de l'évaluation relatives aux recommandations.

Les paragraphes suivants présentent des focus sur certains points susceptibles d'améliorations.

LES APPELS A PROJETS : DES OUTILS A CALIBRER POUR OPTIMISER LA GESTION

Selon les objectifs spécifiques de son programme, la Région Bourgogne-Franche-Comté a recours pour le dépôt des dossiers soit au fil de l'eau sur la base d'une fiche action, soit à des appels à projets.

Les deux systèmes présentent des avantages et des inconvénients :

| | Avantages | Inconvénients |
|----------------|---|---|
| Appel à projet | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de critères de sélection adaptables d'un AAP à l'autre - Communication concentrée sur un temps court - Hiérarchisation des dossiers plus aisée (mise en place de critères de sélection) - Meilleure visibilité sur la programmation à venir - Permet d'attester d'une mise en concurrence sur certains OS conformément aux régimes d'aides d'Etat (Production d'énergie notamment) - Permet d'orienter les crédits selon des priorités | <ul style="list-style-type: none"> - Pas toujours adapté à la réalité calendaire d'un projet (mais une souplesse sur la maturité du projet peut être envisagée) - Risque de surcharge du service instructeur du fait de la concentration du dépôt des dossiers à la même date |

| | | |
|---------------------|---|---|
| Fil de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt du projet en fonction de la maturité de son dossier ▪ Arrivée des dossiers progressive | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection difficile en l'absence de critères de sélection ▪ Absence de visibilité sur les perspectives de programmation ▪ Communication sur la durée du programme |
|---------------------|---|---|

- **Un respect du calendrier du porteur de projet même dans le cas d'un appel à projet**

La mise en place d'appels à projets reste assez récente dans la région et suscite des critiques, notamment du fait que cette approche ne respecte pas le calendrier des projets. Si cet argument est avéré, l'appel à projets peut également dans certains cas, avoir l'avantage pour un bénéficiaire potentiel de prioriser un projet susceptible d'obtenir des fonds européens. Des régions ont contourné cet inconvénient en laissant une certaine souplesse dans l'acception d'un dossier, même si celui-ci n'a pas atteint la maturité nécessaire au moment du dépôt, tout en laissant ouvert la possibilité de modifier un projet et d'apporter les pièces complémentaires au cours de l'instruction. L'instruction peut en effet être étalée dans le temps et l'ordre d'instruction des dossiers peut être établi en fonction de la maturité des dossiers.

- **Des modalités de dépôt à adapter en fonction de la thématique**

La Région Bourgogne-Franche-Comté déploie les deux approches de dépôt des dossiers en fonction des sujets. Celles-ci s'avèrent en effet complémentaires :

- **Le dépôt des dossiers au fil de l'eau** paraît particulièrement approprié dans une optique de massification du soutien, comme c'est le cas sur la rénovation des logements sociaux, où des critères minimaux sont établis pour pouvoir accéder à l'aide du FEDER.
- Pour les thématiques, faisant émerger un petit nombre de projets ou dès lors que le nombre de porteurs de projets est limité (ex : dossiers sur le numérique des entreprises), **le dépôt au fil de l'eau** peut s'avérer mieux adapté.
- Pour les thématiques, où la demande d'aide est forte (ex : hébergements touristiques...), la mise en concurrence est imposée par les régimes d'aides d'Etat (ex : production d'énergie), ou lorsqu'un niveau d'innovation est exigé (ex : innovation dans les entreprises), des modalités favorisant la hiérarchisation des dossiers apparaissent plus pertinentes. Si la mise en place de critères de sélection n'est pas exclusive de **l'appel à projets avec des dates de dépôt identifiées**, ce dernier reste toutefois plus adapté pour déterminer un pas de temps dans lequel la hiérarchisation des dossiers peut avoir lieu.

De manière générale, la Région a su adapter ses modalités de dépôt. On note toutefois sur la thématique des projets innovants dans les entreprises, que la mise en place d'un appel à projets aurait pu permettre de réguler le flux de dossiers et favoriser la sélection des dossiers.

ANIMATION, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

La Région Bourgogne-Franche-Comté a pour la plupart des priorités du programme des dispositifs rôdés en matière d'accompagnement des porteurs de projets dans le montage des dossiers de demandes d'aide dès lors que les porteurs de projets ne sont pas aguerris et structurés pour solliciter des fonds européens (cas de bailleurs sociaux et des instituts de recherche).

L'accompagnement est structuré en deux niveaux :

- Accueil de premier niveau « Mon projet européen » : cet accueil est mis en place, tous fonds confondus, il permet d'orienter les porteurs de projets potentiels vers le fonds le plus adapté. Il a fait l'objet depuis le début du programme de 442 demandes d'orientation.
- Accompagnement du porteur de projet dans le montage de son projet.

Cet accompagnement de second niveau est réalisé par des voies différentes :

- Appui complémentaire entre les services instructeurs et les directions opérationnelles : c'est tout particulièrement le cas sur les thématiques de la transition énergétique, du tourisme en ce qui concerne le volet Massif du Jura
- Appui sur des relais extérieurs (chargés de mission EnR, postes cofinancés par le FEDER, Commissariat de Massif, autorités urbaines dans le cas de l'OS 5.1). L'appui extérieur reste en revanche moins adapté sur l'OS 1.3 (entreprises innovantes) en raison des mouvements de réglementations et des résultats des audits d'opérations.
- Accompagnement principal réalisé par le service instructeur : Tous les services instructeurs de la Région se mobilisent sur l'accompagnement des porteurs de projets, mais dans certains cas, celui-ci est particulièrement chronophage (cas de l'OS 1.3 et de l'OS 5.2 sur le volet rural notamment). Il s'agit dans les deux cas de porteurs de projets moins aguerris, ne disposant pas systématiquement de l'ingénierie technique pour élaborer un projet. En matière de développement rural, cette thématique présente un caractère nouveau sur la période de programmation 2021 - 2027. La lourdeur de l'accompagnement peut en partie expliquer le retard pris dans la programmation des opérations de l'OS 5.

La problématique de l'accompagnement des communes rurales se pose dans l'ensemble des régions françaises. Des solutions sont identifiées par plusieurs d'entre elles pour alléger le travail des services instructeurs sur cette mission.

Un parangonnage des différentes pratiques est présenté dans les pistes de recommandations (externalisation de l'accompagnement en Région Sud PACA, mobilisation des EPCI et des Départements, marché d'accompagnement des collectivités ouvert par la Banque des Territoires (BDT), Ligne budgétaire de la BDT pour soutenir leur frais de montage de dossier d'aides européennes...).

UNE COMMUNICATION ET UNE ANIMATION A ADAPTER EN FONCTION DE L'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

▪ Une communication à adapter en fonction de l'avancement de la programmation

Le programme a connu une réelle dynamique dans le dépôt des dossiers au démarrage, amenant à une fermeture rapide de certains objectifs spécifiques.

Les actions de communication ont accompagné le lancement du programme, mais ont été fortement ralenties à l'annonce de perspectives de consommation totale de l'enveloppe. Les analyses montrent cependant qu'il reste des marges de manœuvre en termes de programmation sur certains OS, avec parfois des incertitudes quant à la garantie de programmation des dossiers figurant dans les viviers (notamment pour l'OS 5.2).

Ainsi si des actions transversales de communication n'apparaissent plus adaptées, il serait nécessaire de relancer des actions de communication ciblée sur certains OS au regard de l'avancement de la programmation. Au regard des perspectives de programmation et de l'état des viviers de projets.

La pertinence de relancer des actions de communication peut être interrogée sur les OS suivants :

- OS 2.2 - Énergies renouvelables
- OS 2.7 - Protection de la nature et biodiversité
- OS 5.1 - Développement intégré dans les zones urbaines
- OS 5.2 - Développement intégré dans les zones rurales et côtières

La communication ciblée en fonction des besoins en programmation doit nécessairement être réalisée en lien avec les services instructeurs (chef de service et coordinateurs) et être adaptée au mode de dépôt (fil de l'eau, appel à projet ou démarche intégrée urbaine), au contenu de l'action et à la typologie des porteurs de projet. Des recommandations sur ce sujet sont formulées dans la partie de l'évaluation relative aux recommandations.

▪ Des outils et une organisation des ressources qui pourraient s'inspirer des expériences extérieures

Les outils de base d'information aux porteurs de projets potentiels et aux bénéficiaires ont été mis en place dès le démarrage du programme. Une réflexion est en cours sur la manière d'accompagner les porteurs de projets tout au long de la vie du projet. Un travail est également engagé sur l'organisation des ressources à destination du porteur et du bénéficiaire.

Si plusieurs outils ont été créés, le site internet ne fait pas apparaître dans les ressources pédagogiques un guide général du candidat et un guide du bénéficiaire (existants sur la période 2014 - 2020) qui retraceraient l'ensemble des grands principes et règles à respecter lors du montage d'une demande d'aide ou de demande de paiement.

Des guides du candidat et du bénéficiaire existent dans d'autres régions et pourraient être une ressource utile pour constituer ces guides. Certains d'entre eux sont présentés dans la partie de l'évaluation relative aux recommandations.

En termes d'organisation des ressources, le site internet fait apparaître la liste des pièces à fournir pour une demande d'aide ou de paiement, sans distinguer les pièces à renseigner en fonction de la thématique du projet. Il peut s'avérer difficile pour un porteur de projet d'identifier, sans accompagnement, les pièces à renseigner. Une approche par priorité pourrait être plus appropriée.

Afin d'optimiser l'organisation des ressources, des recommandations, basées sur l'expérience d'autres régions sont formulées dans la partie « Pistes de recommandations de l'évaluation ».

Un nouveau site internet sur les aides européennes vient d'ouvrir. Pour répondre aux exigences de respect de la charte des droits fondamentaux et de la réglementation en termes d'accessibilité numérique, il devrait prochainement faire l'objet d'une déclaration d'accessibilité afin de vérifier la conformité du service de communication au public en ligne à la norme de référence.



**3 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE
LA REGION ET NOUVEAUX DEFIS
RECENSES DANS LES
RECOMMANDATIONS PAYS**

3.1

SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

D'un point de vue démographique, la population régionale a diminué entre 2015 et 2021 (avec une évolution annuelle moyenne de 0,1%), alors qu'elle avait poursuivi une phase de croissance sur la période 2010-2015.

Au 1^{er} janvier 2021, la Région Bourgogne-Franche-Comté comptabilisait 2 800 194 habitants. Cette évolution démographique s'explique notamment par un solde naturel négatif avec une tendance au vieillissement de la population impliquant un nombre de décès supérieur au nombre de naissances. La région se positionne comme la 4^{ème} région française la plus âgée eu égard à l'analyse de la pyramide des âges, avec 105 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans d'après le dernier recensement de l'INSEE¹⁹.

| Priorité | Eléments de diagnostic |
|------------|--|
| Priorité 1 | <p><u>OS 1.1 Recherche / innovation</u></p> <p>En France, l'objectif fixé par la stratégie Europe 2020 de consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement, n'a pas été pleinement atteint (2,2% environ en 2021). En 2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté a consacré 1,74% du PIB régional aux dépenses de R&D, un niveau inférieur à l'objectif fixé au niveau européen.</p> <p>Avec un investissement DIRD d'1,3 Mds d'€, la région se positionne au 10^{ème} rang national en matière d'investissement dans la R&D. En revanche, il convient de remarquer que la Bourgogne-Franche-Comté est la région comptabilisant la part la plus importante de dépenses de R&D issues des entreprises (DIRDE) par rapport à l'ensemble des dépenses régionales liées aux investissements dans la R&D (80% contre 65% à l'échelle nationale).</p> <p>Concernant la recherche publique, la région comporte 3 universités (dont la COMUE Bourgogne-Franche-Comté²⁰) et 2 sites universitaires majeurs (Besançon, Dijon). Elle comprend 60 unités de recherche, dont plus de 50% se situent à Dijon et 40% à Besançon. Malgré la structuration de cet écosystème, le niveau de dépenses de la recherche publique reste relativement faible en comparaison de la moyenne nationale.</p> <p>Au regard du diagnostic, 2 enjeux (déjà mentionnés dans le programme régional 21-27) sont prioritaires pour le développement de la R&D en Bourgogne-Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu d'amélioration de la création d'entreprises innovantes à partir de la recherche publique ; - Un enjeu de renforcement et de développement de la recherche collaborative publique-privée dans les domaines identifiés dans la Stratégie de Spécialisation Intelligent (S3). |

¹⁹ L'essentiel sur la Bourgogne-Franche-Comté, Chiffres clés, INSEE [Paru le 24/10/2024]

²⁰ La COMUE Bourgogne-Franche-Comté comporte 7 membres fondateurs : 2 universités pluridisciplinaires (l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté), 1 université technologique (l'UTBM), 3 écoles d'ingénieurs indépendantes (l'ENSMM, AgroSup Dijon, Arts et Métiers ParisTech Campus de Cluny) et 1 école de commerce et de management (BSB) [Source : RIS3 2021-2027].

| | |
|------------|---|
| | <p><u>OS 1.3 Compétitivité</u></p> <p>Au niveau du PIB, la Région Bourgogne-Franche-Comté se positionne avec 87,5 Mds d'€ en 2022 comme la 3^{ème} région de France hexagonale la moins créatrice de richesse devant la Région Centre-Val-de-Loire et la Corse. Le PIB par habitant est également l'un des moins élevés à l'échelle nationale (31 320 € / habitant), ce qui s'explique notamment eu égard à un volume d'actifs moins important que d'autres régions.</p> <p>En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de création d'entreprises reste inférieur à la moyenne nationale, une situation caractérisant la région depuis plus de 10 ans (cf. programme régional 2021-2027).</p> <p>En 2021, 31 500 entreprises ont été créées en Bourgogne-Franche-Comté (données INSEE) dépassant pour la première fois en dix ans le seuil des 30 000 entreprises créées, une dynamique portée par les microentreprises (correspondant à 6 créations sur 10) et un rebond des immatriculations de sociétés (correspondant à 1 création sur 5, mais avec une hausse de 26,4% par rapport à l'année précédente contre 1,5% en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire).</p> <p>Entre 2021 et 2022, le nombre cumulé de créations d'entreprises sur la période de janvier à décembre a connu une baisse de 1% en Bourgogne-Franche-Comté, tandis qu'une croissance de 2% est observée à l'échelle nationale sur la même période [Source : BPI France Création].</p> <p>Au niveau de la dynamique du marché du travail, l'emploi total a évolué à la hausse en 2022 en Bourgogne-Franche-Comté (+0,5%) pour atteindre plus de 1,1 millions d'emplois en fin d'année. Cette croissance par rapport à 2021 est plus importante en Côte d'Or (+1,1%) et en Saône-et-Loire (+0,8%), alors qu'une légère baisse a été constatée dans la Nièvre (-0,3%), l'Yonne (-0,3%) et le Territoire de Belfort (-0,4%).</p> |
| Priorité 2 | <p><u>OS 1.2 Numérique</u></p> <p>Comme précisé dans les éléments de diagnostic du programme régional 2021-2027, 13 millions de personnes sont en difficulté avec les outils numériques, dont 700 000 personnes en Bourgogne-Franche-Comté. En 2019, 440 000 personnes âgées de 15 ans ou plus sont considérées en situation d'illectronisme - soit 19% de cette tranche d'âge. Plus précisément, 9 personnes sur 10 parmi les habitants en situation d'illectronisme n'ont pas eu recours à internet au cours de l'année. Les autres personnes concernées rencontrent des difficultés importantes dans l'utilisation des outils numériques, ne disposant pas des compétences de base.</p> <p>Cette situation est plus marquée en Bourgogne-Franche-Comté, en comparaison de l'ensemble de la France hexagonale avec un taux de personnes en situation d'illectronisme de 17%.</p> <p>Au-delà des enjeux en matière d'illectronisme, le développement des services et usages numériques favorise l'amélioration de l'accès aux services à la population et à l'administration, notamment dans des territoires ruraux et isolés. Le numérique peut contribuer à l'attractivité territoriale et au rééquilibrage des dynamiques territoriales entre zones urbaines et rurales.</p> <p>Par ailleurs, la filière numérique apparaît encore sous-représentée à l'échelle régionale dans un contexte de transformation numérique des activités économiques. Ainsi, cette filière représente 1,2% des salariés (8 041 salariés) contre 2,9% des salariés au niveau national.</p> <p>Néanmoins, cette filière connaît une forte croissance au cours des dernières années. D'après l'INSEE, les emplois dans le numérique ont augmenté de 5,7% entre 2014 et 2020, et même de 9,6% en ce qui concerne spécifiquement la filière numérique en Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Dans le cadre de la génération 2021-2027, la construction d'un véritable écosystème numérique a été identifiée comme un enjeu prioritaire pour le développement économique régional.</p> |

| | |
|------------|--|
| Priorité 3 | <p><u>OS 2.1 Efficacité énergétique</u></p> <p>La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions françaises les plus exposées à la vulnérabilité énergétique (SRADDET). Le secteur du bâtiment constitue le 1^{er} secteur consommateur d'énergie finale (représentant 43% en Franche-Comté et 46% en Bourgogne) et l'un des premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre.</p> <p>Les bâtiments tertiaires constituent des sources de consommation importantes, correspondant à 75% des consommations énergétiques des communes, et de dépenses publiques (50€ / habitant / an en moyenne). La rénovation thermique s'avère une nécessité environnementale, climatique et sociale et contribue, par ailleurs, au développement du marché de la rénovation performante.</p> <p><u>OS 2.2 Production d'EnR</u></p> <p>La Région Bourgogne-Franche-Comté consomme environ 8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) d'énergie alors qu'elle n'en produit qu'1 million et la part des énergies renouvelables était estimée, en 2014, à 13,9% en BFC contre 14,6% en France métropolitaine. L'enjeu, visé dans l'OS 2.2 est la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables en utilisant au mieux les ressources du territoire. La ressource forestière étant très importante, l'atteinte des objectifs fixés par les schémas régionaux climat air énergie repose notamment sur le développement de réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies bois collectives et industrielles, ainsi que sur la chaleur valorisée sur des cogénérations biomasse. Le potentiel de méthanisation reste par ailleurs important pour conforter la production d'énergies renouvelables.</p> <p><u>OS 2.7 Biodiversité</u></p> <p>La Région Bourgogne-Franche-Comté est classée au 11^{ème} rang parmi les régions françaises en termes d'artificialisation des sols. L'artificialisation a des impacts sur la biodiversité du territoire, particulièrement dans les zones urbaines.</p> <p>L'effondrement constaté depuis 2002 de certaines populations animales (plus d'un tiers de la faune) et de la flore trouve en partie une explication au travers des espaces naturels fragilisés par la fragmentation et la destruction d'habitats (infrastructures qui traversent la région, urbanisation, exploitation de carrières, évolution des pratiques agricoles et forestières, propagation d'espèces invasives ou encore réchauffement climatique).</p> |
| | <p><u>OS 4.5 Orientation / apprentissage</u></p> <p>Le nombre d'apprentis a augmenté très significativement entre 2019 et 2022 à l'échelle régionale, même si dans des proportions qui restent inférieures au niveau national. En Bourgogne-Franche-Comté, 35 700 salariés étaient en apprentissage contre 21 700 fin 2019, soit une croissance de 64%²¹.</p> <p>En 2022, 29 000 contrats d'apprentissage ont débuté en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui représente une croissance de +86% par rapport à 2019. Sur la même période, une hausse de +126% est observée à l'échelle de la France.</p> <p>Cette dynamique autour de l'apprentissage contribue à l'évolution de l'emploi : les effectifs salariés ont augmenté dans le même temps mais dans des proportions moindres (+1,7%).</p> |

²¹ Note « L'apprentissage en Bourgogne-Franche-Comté entre 2019 et 2022 », Service Etudes Statistiques Evaluation (SESE), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté [à partir d'une extraction du système d'information sur l'apprentissage (SIA) de la DARES au 31 août 2023]

| | |
|------------|---|
| | <p>Pour autant, des difficultés de recrutement des entreprises sur des emplois en tension peuvent être signalées, en raison de l'inadéquation des compétences par rapport aux attendus prioritaires du marché du travail.</p> <p><u>OS 4.7 Formation professionnelle</u></p> <p>Lors de l'élaboration du programme 21-27, la proportion des personnes sans diplôme ou ayant pour diplôme le plus élevé le BEPC / brevet des collèges sur la tranche 15-64 ans en Bourgogne-Franche-Comté était supérieure à la moyenne nationale (21,5% contre 20,3% à l'échelle de la France hexagonale).</p> <p>Par ailleurs, la part de diplômés de niveau V (CAP / BEP) est plus importante qu'au niveau national (31% contre 26,1%). Ainsi, la région se distingue au travers d'une part moins importante de diplômés du supérieur par rapport à la moyenne nationale et d'une forte proportion de diplôme de niveau V.</p> <p>Le niveau de formation des actifs en emploi et des demandeurs d'emploi a progressé dans des proportions similaires au niveau national sur la période 2015-2021. En effet, la part des non-diplômés a diminué de 4,3% en Bourgogne-Franche-Comté et de 4,2% dans l'Hexagone et la part des personnes dont le diplôme le plus élevé est un CAP / BEP a également connu une baisse de -1,7% contre -1,9% au niveau national. Pour autant, le niveau de formation de la population régionale de Bourgogne-Franche-Comté reste inférieur à la moyenne nationale (INSEE RP 2021). La proportion des non-diplômés s'élève à 18,3% contre 17,2% à l'échelle de la France hexagonale. La population dont le niveau de diplôme le plus élevé est de niveau V (CAP / BEP) reste également très élevée, représentant 29,2% des actifs contre 24,3% à l'échelle nationale (hors RUP).</p> <p>Enfin, les disparités restent marquées à l'échelle infrarégionale entre départements concernant la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population active. En effet, la part des actifs disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur s'élève à 32% en Côte d'Or contre 21% dans la Nièvre.</p> |
| Priorité 5 | <p><u>OS 5.1 Développement urbain</u></p> <p>S'agissant du développement urbain, la Région Bourgogne Franche-Comté se caractérise d'abord par 3 pôles urbains (Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard) et des villes moyennes réparties sur l'ensemble du territoire (Chalon-sur-Saône, Auxerre, Mâcon, Nevers, Sens, Dole, Le Creusot, Beaune...).</p> <p>Ces territoires sont confrontés à des dynamiques territoriales propres, en fonction de leur situation géographique, climatique et économique. A titre d'exemple, les zones urbaines situées en proximité de la Région Île-de-France rencontrent des enjeux de mobilité très différents par rapport à des zones moins denses et/ou les mouvements pendulaires sont moins importants. Au-delà des mobilités, ces territoires témoignent de besoins de développement susceptibles de varier, en ce qui concerne le développement des services / usages numériques, le développement des infrastructures vertes en ville, la reconversion d'espaces dégradés ou de friches ou encore en termes de développement économique et touristique.</p> |

| | |
|-------------------|--|
| | <p><u>OS 5.2 Développement rural</u></p> <p>En parallèle des dynamiques urbaines, une proportion très importante du territoire régional est située en zone rurale, maillé par un réseau d'une quarantaine de petites villes et de villes intermédiaires permettant l'accès aux équipements et à des services de proximité pour les habitants. Ainsi, le programme 2021-2027 précise que 31% du territoire régional peut être considéré comme de la « campagne hyper-rurale » avec une densité de population inférieure ou égale à 20 habitants / km² et une situation d'enclavement pour 11% de la population.</p> <p>Ainsi, ces territoires ruraux peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux services de santé et aux services publics. Par ailleurs, le recours à la voiture individuelle y est très important, impliquant un enjeu de développement de solutions de mobilités durables.</p> |
| Priorité 6 | <p><u>OS 5.2 Développement rural (Massif du Jura)</u></p> <p>Le secteur touristique dans le Massif du Jura a été fortement impacté par la crise sanitaire, subissant notamment les effets des confinements et le net recul de fréquentation des clientèles étrangères en 2020. La reprise de l'activité touristique s'est amorcée à partir de 2021, avec une augmentation de 9% du nombre de nuitées par rapport à 2020. En dépit de chiffres encourageants, le nombre de nuitées touristiques restait en retrait en comparaison de l'année 2019 (-16%).</p> <p>La dynamique touristique est véritablement repartie à la hausse en 2022, avec l'arrêt des restrictions sanitaires et le retour progressif des clientèles internationales. A l'image du territoire régional, les Montagnes du Jura ont connu une croissance de la fréquentation dans les hébergements marchands, avec notamment des chiffres très positifs pour les campings témoignant d'un niveau de fréquentation supérieur à 2019.</p> <p>En 2023, la fréquentation du Massif du Jura s'élève à 27,2 millions de nuitées touristiques, en progression par rapport à l'année 2022 (+ 3,8%) profitant notamment d'une dynamique autour des clientèles étrangères européennes (Suisse, Allemands, Britanniques, Italiens...), mais aussi extra-européennes en témoigne une progression de 170% des nuitées de touristes chinois entre 2022 et 2023. Les clientèles étrangères représentent 47% des nuitées touristiques du Massif du Jura sur l'année 2023.</p> <p>Au niveau des hébergements marchands, une hausse entre 2022 et 2023 de 5,8% pour l'hôtellerie (1,17 millions de nuitées) et de 12,3% pour l'hôtellerie de plein air (1,42 millions de nuitées)²² est observée.</p> <p>Au-delà des chiffres de fréquentation, le diagnostic territorial du Massif du Jura met en évidence la nécessité de poursuivre les investissements en faveur de la modernisation et la montée en gamme de l'offre d'hébergement marchand et l'enjeu de diversification de l'offre touristique dans un contexte d'accélération du changement climatique. En effet, la clientèle touristique des Montagnes du Jura recherche aujourd'hui prioritairement « des hébergements intimes proches de la nature » et « des activités sportives de plein air et agritouristiques »²³.</p> |

²² Chiffres clés du tourisme Montagnes du Jura - Zone Massif (2024), Bourgogne-Franche-Comté Tourisme

²³ Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs 2023-2028, P.82

3.2 NOUVEAUX DEFIS RECENSES DANS LES RECOMMANDATIONS PAYS

Le tableau suivant recense les différents défis fixés pour la France dans les recommandations Pays établies par la Commission européenne.

Il permet une analyse de la conformité du programme à ces actions et de l'orientation prise de la programmation pour répondre à ces défis. La conformité est indiquée par le symbole suivant : 

 Des points de vigilance sont indiqués par un triangle dès lors que des aménagements pourraient être envisagés pour renforcer la prise en compte de ces recommandations.

| Objectif spécifique | Recommandations Pays | Orientations Programme / AAP en cohérence | Dynamique de programmation / Perspectives d'amélioration |
|-------------------------------|---|---|---|
| OS 1.1 Recherche / Innovation | <p>Rendre la recherche, le développement et l'innovation plus attrayants, notamment en créant des écosystèmes régionaux d'innovation, en développant des compétences stratégiques et en attirant les talents</p> <p>Favoriser la compétitivité en renforçant l'intensité des dépenses de R&D des entreprises au moyen des dispositifs d'aide plus ciblés, en levant les obstacles réglementaires, les barrières à la concurrence dans les services afin d'améliorer leur productivité</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Des orientations actuelles en conformité avec les Recommandations Pays, avec 15 % des crédits UE affectés à l'OS 1.1 et la mise en place des types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente qu'ils soient publics/privés ou publics/publics - Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3 - Soutenir des projets innovants portés par les entreprises | <p><input checked="" type="checkbox"/> Une dynamique de programmation active sur la R&D et les projets collaboratifs</p> <p> Un renforcement de l'intensité de la mobilisation des entreprises pourrait en revanche être nécessaire sur la thématique du soutien des projets innovants portés par les entreprises qui a été peu mobilisée à ce stade.</p> |
| OS 1.2 Numérique | <p>Encourager la numérisation et la capacité d'innovation des entreprises, en particulier dans les régions en développement</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Des orientations actuelles qui couvrent les défis identifiés dans les Recommandations pays, tout en répondant à un besoin plus large en termes de développement numérique dans les différents secteurs, avec 7% des crédits FEDER affectés à l'OS 1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la transformation numérique des entreprises - Soutenir les projets e-tourisme et e-culture - Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine) - Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen - Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-inclusion - Soutenir les projets e-mobilité | <p><input checked="" type="checkbox"/> L'OS 1.2 atteste d'une dynamique de programmation très positive (62%) avec une concentration des crédits en faveur du développement des usages numériques et en optant pour un panel thématique large afin de ne pas contraindre les actions / initiatives.</p> <p>Une priorisation au travers de critères d'ambition / rayonnement, de maturité des projets et en favorisant les porteurs en capacité de répondre aux exigences réglementaires.</p> <p> Au regard de l'avancement, un renforcement de la sélectivité pourrait être envisagé au travers par exemple : d'un ciblage sur des dossiers / thématiques prioritaires, d'une évolution du taux de cofinancement UE ou encore d'un plafond maximal des subventions.</p> |
| OS 1.3 Compétitivité | <p>Favoriser la compétitivité en levant les obstacles réglementaires, les barrières à la concurrence dans les services afin d'améliorer leur productivité</p> <p>Améliorer l'environnement des entreprises grâce à des procédures administratives simplifiées</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Des orientations actuelles en conformité avec les Recommandations Pays avec 20% des crédits FEDER affectés à l'OS 1.3 et la mise en place des types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les investissements stratégiques des PME | <p><input checked="" type="checkbox"/> Cet OS est actuellement le plus dynamique du programme (taux de programmation : 72%) avec un soutien en subvention aux investissements immatériels et matériels productifs des PME et d'un soutien en ingénierie financière.</p> |

| | | | |
|-------------------------------|---|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et à titre exceptionnel, des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) | <p>Dans le cas des subventions, le ciblage stratégique s'est avéré peu discriminant, avec des critères peu sélectifs au regard des grandes orientations de l'UE et de l'innovation.</p> <p> En cas d'abondement de l'axe, la sélectivité des opérations sur les critères de l'innovation, de l'accroissement de la productivité, ainsi que l'allègement des procédures pourraient être recherchés.</p> |
| OS 2.1 Efficacité énergétique | <p>Progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique</p> <p>Soutenir les investissements dans la transition écologique en promouvant la rénovation des bâtiments</p> | <p> Des orientations qui privilégient la rénovation énergétique des bâtiments, avec 16,3 % des crédits FEDER affectés à l'OS 2.1 sur les types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires | <p> Une situation de retard de programmation (15% au 16/10/2024), mais un vivier de dossier très conséquent (déposés, en cours d'instruction) permettant d'anticiper une consommation de l'intégralité de l'enveloppe eu égard aux besoins de rénovation énergétique en Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Une programmation qui s'inscrit pleinement dans les Recommandations Pays.</p> <p> Un abondement de cet OS ne ferait que conforter la prise en compte de ces recommandations.</p> <p>En continuité des efforts de simplification engagés par rapport à la génération 2014-2020, des perspectives autour de la mise en place d'une OCS sur la rénovation des bâtiments exemplaires.</p> |
| OS 2.2 Production d'ENR | <p>Progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur la production d'énergies renouvelables, le développement de systèmes énergétiques intelligents</p> <p>Accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des technologies de stockage correspondantes</p> | <p> Des orientations qui privilégient la production des énergies renouvelables, avec 8,9 % des crédits FEDER affectés à l'OS 2.2 avec les types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables - Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques (hydrogène renouvelable provenant directement d'énergies renouvelables ou bas carbone, méthanisation, pyrogazéification, etc...) | <p> Un niveau d'avancement en retrait sur l'OS 2.2 (taux de programmation de 15%). Constat d'un manque de maturité des projets sur l'hydrogène à court terme. Des dossiers en instruction / déposés (30) permettant d'espacer une consommation de 19,75 M€ FEDER pour une maquette de 34 M€</p> <p>Une programmation qui a connu des freins mais qui s'inscrit pleinement dans les orientations des Recommandations Pays.</p> |

| | | | |
|---------------------------|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables <p>⚠ Les orientations actuelles ne privilégient cependant pas les solutions de stockage de l'énergie.</p> | <p>⚠ Au regard de la dynamique actuelle, une attention devra être portée s'agissant de la capacité de consommation de l'enveloppe. La révision du programme pourrait être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de prendre en compte les solutions de stockage, notamment si les projets relatifs à l'hydrogène ne pouvaient émerger dans les délais du programme.</p> |
| OS 2.7 Biodiversité | Progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique | <p>✓ Des orientations qui privilégient une meilleure préservation de toutes les composantes de la biodiversité avec 5,1 % des crédits FEDER affectés à l'OS 2.7 sur les types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité (corridors et réservoirs des trames écologiques) | <p>⚠ Une trajectoire de programmation en retrait (20%), même si supérieure aux OS 2.1 et 2.2 sur la Priorité 3 au 16/10/2024. Un vivier de dossiers (en cours d'instruction, déposés) permettant d'atteindre une consommation de 36,5% de l'enveloppe</p> <p>⚠ Sur cet OS, un renforcement de l'animation et du porter à connaissance de l'AAP FEDER « Biodiversité » mériterait d'être engagé, notamment auprès de la cible « collectivités ». En parallèle, un travail de recensement de projets structurants de restauration de continuités écologiques devra être mené visant à favoriser la consommation des crédits et l'atteinte des objectifs de performance.</p> |
| OS 5.1 Territorial urbain | Progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique Soutenir les investissements dans la transition écologique en promouvant la rénovation des bâtiments et la décarbonation de la consommation d'énergie, y compris en investissant dans la mobilité quotidienne durable | <p>✓ Un volet urbain qui s'inscrit fortement dans une optique de transition écologique et numérique et d'adaptation au changement climatique, avec 16,25 % des crédits FEDER affectés à l'OS 5.1 au travers des types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Villes intelligentes - Mobilités durables urbaines - Infrastructures vertes en ville - Le renouvellement urbain : reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers qui ont perdu leur usage initial et qui sont en attente d'un nouvel usage - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels, dans une optique de transition écologique | <p>⚠ Une dynamique de programmation particulièrement faible sur l'OS 5.1 Développement urbain (4,6%) avec 9 dossiers programmés pour un montant UE de 2,9 M€</p> <p>➔ Une situation impactée par le lancement tardif de la programmation et la procédure de sélection des 10 OI dans le cadre d'un AMI régional</p> <p>➔ Des perspectives élevées de programmation : 45 dossiers, 24,39 M€ UE en cours d'instruction ou déposés sur Synergie</p> <p>✓ Les Recommandations Pays font déjà parties intégrantes des orientations de l'OS 5.1, tout particulièrement en ce qui concerne le</p> |

| | | | |
|-------------------------|--|---|---|
| | | | <p>soutien des infrastructures vertes et des dossiers de mobilité durable. Les éco-conditionnalités existantes sur les crédits Région venant en cofinancement contribuent à renforcer la qualité des projets dans ce sens.</p> <p>Aucun frein n'est identifié pour poursuivre la programmation telle qu'envisagée.</p> <p> En cas d'affectation d'une enveloppe complémentaire, les thématiques en lien avec les infrastructures, la mobilité durable et le traitement des friches (amenant un meilleur respect du Zéro artificialisation) pourraient être privilégiées.</p> |
| OS 5.2 Territoire rural | <p>Progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique</p> <p>Soutenir les investissements dans la transition écologique en promouvant la rénovation des bâtiments et la décarbonation de la consommation d'énergie, y compris en investissant dans la mobilité quotidienne durable</p> | <p> Un volet rural qui s'inscrit fortement dans une optique de transition écologique et numérique et d'adaptation au changement climatique, avec 8,5% des crédits FEDER affectés à l'OS 5.2 au travers des types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Villages intelligents - Mobilités durables - Renouvellement urbain en milieu rural - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels, dans une optique de transition écologique | <p> Une mesure attestant du niveau d'avancement le plus faible du programme régional au 16/10/2024, avec un taux de programmation de 3,4%</p> <p>➔ Un vivier de projets déposés ou en instruction sur Synergie conséquent, ouvrant des perspectives plus favorables (41 dossiers, 12,5 M€ UE sollicités)</p> <p> Les Recommandations Pays font déjà parties intégrantes des orientations de l'OS 5.2, tout particulièrement en ce qui concerne le soutien des infrastructures vertes et des dossiers de mobilité durable. Les éco-conditionnalités existantes sur les crédits Région venant en cofinancement contribuent à renforcer la qualité des projets en ce sens.</p> <p> Afin de répondre à la problématique d'arbitrage lors de la sélection des dossiers, ces critères pourraient être mis en avant.</p> |
| OS 5.2 Massif Jura | Progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur l'adaptation au changement climatique | <p> Un volet consacré au Massif du Jura qui privilégie le maintien d'une activité touristique durable face aux changements climatiques, avec 3 % des crédits</p> | <p> Un taux de programmation relativement faible (13,3%) et une trajectoire inférieure à la projection linéaire</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | <p>Soutenir les investissements dans la transition écologique en promouvant la rénovation des bâtiments et la décarbonation de la consommation d'énergie, y compris en investissant dans la mobilité quotidienne durable</p> | <p>FEDER affectés à l'OS 5.2 de la priorité 6 au travers des types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques dans une optique de transition écologique - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons | <p>Mais, un volume de dossiers en instruction ou déposé très important (25) représentant 15,85 M€ FEDER, un montant UE supérieur à la maquette</p> <p> Dans un contexte de tension de la maquette, les évolutions suivantes méritent d'être étudiées : un renforcement des critères de sélection et une restriction des types de projets éligibles dans une logique de priorisation, une baisse du taux d'intervention UE et/ou la mise en place d'un plafond maximal de subvention FEDER, une priorisation des projets s'intégrant dans une stratégie de développement territorial (ex. contrats de stations).</p> |
| <p>OS 4.5 Amélioration des systèmes d'éducation et de formation</p> | <p>Inclure activement les groupes défavorisés, tels que les personnes issues de l'immigration</p> <p>Améliorer les résultats scolaires en renforçant les compétences de base et en luttant contre les inégalités dans les systèmes d'éducation et de formation ; lutter contre les pénuries d'enseignants en rendant la profession plus attrayante, notamment en améliorant les conditions de travail des enseignants ainsi que la formation initiale et continue</p> <p>Investir dans le perfectionnement et la reconversion professionnels afin de répondre aux besoins du marché du travail, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés</p> | <p> Des orientations qui vont dans le sens de l'adaptation de l'offre de formation pour mieux répondre aux enjeux de demain et du système de formation aux compétences attendues par les entreprises notamment dans les secteurs nouveaux de l'économie, avec 11,9 % des crédits FSE affectés à l'OS 4.5 sur les types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage (formation initiale) : soutien à l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en région en lien avec les secteurs porteurs d'emplois - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers | <p> Cet OS témoigne d'une trajectoire de programmation peu dynamique à échéance d'octobre 2024 (taux de programmation de 23,5%)</p> <p>➔ Une expérience non-concluante autour du lancement de l'AAP sur l'e-apprentissage</p> <p>➔ Une dynamique à consolider sur l'orientation (11 dossiers programmés, 2,26 M€ FSE+)</p> <p> Une dynamique en retrait invitant à une plus forte articulation entre la DERI et la DOPP afin de renforcer les moyens d'animation / communication de l'OS 4.5. Aujourd'hui, le potentiel de projets permet d'espérer la consommation d'1/3 de l'enveloppe (3,24 M€ sur 9,6 M€ UE maquettés).</p> |
| <p>OS 4.7 Apprentissage tout au long de la vie</p> | <p>Prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'emploi tout en remédiant aux pénuries et aux inadéquations de compétences, en renforçant les mesures d'activation et en dispensant des formations utiles au marché du travail</p> | <p> Des orientations privilégiant l'amélioration de la capacité à insérer durablement les publics bénéficiaires sur le marché de l'emploi et de l'inclusion socio-professionnelle des personnes les plus fragiles, vulnérables, éloignées de la formation et de l'emploi, avec 88,1 % des crédits FSE affectés à l'OS 4.7 à travers les types d'actions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de formation qualifiante - Actions de formations en amont de la qualification | <p> Une dynamique de programmation très satisfaisante sur l'OS 4.7 (taux de programmation UE de 61,6%) avec 73 dossiers programmés pour un montant FSE+ de 43,58 M€</p> <p>➔ Une forte mobilisation des crédits FSE+ sur les marchés de formation qualifiante en lien avec le PRF</p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | <p>➔ Un soutien aux E2C intervenant en amont de la qualification, en continuité de la génération 2014-2020</p> <p>⚠ Au regard des besoins dans le champ de la formation professionnelle et du rythme d'avancement (25 dossiers déposés, 14,81 M€ UE), un risque d'épuisement des crédits à l'horizon du 2nd semestre 2025.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion à engager autour de l'opportunité de déployer une OCS frais de personnel ou un financement non-lié aux coûts (FNLC) et des attentes concernant la simplification des mécanismes de justification (attestations France Travail pour justifier le statut des demandeurs d'emploi, signature électronique...).</p> |
|--|--|--|--|



4 PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1

SYNTHESES DES CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

Question évaluative n°3 (approfondissement) : En tenant compte du niveau actuel de programmation et des tendances observées, quel résultat peut-on anticiper d'ici à 2026 ?

Question évaluative n°6 : Quels choix stratégiques peuvent être remis en question et quelles actions l'Autorité de gestion pourrait-elle envisager pour optimiser la programmation dans la perspective de performance du programme ?

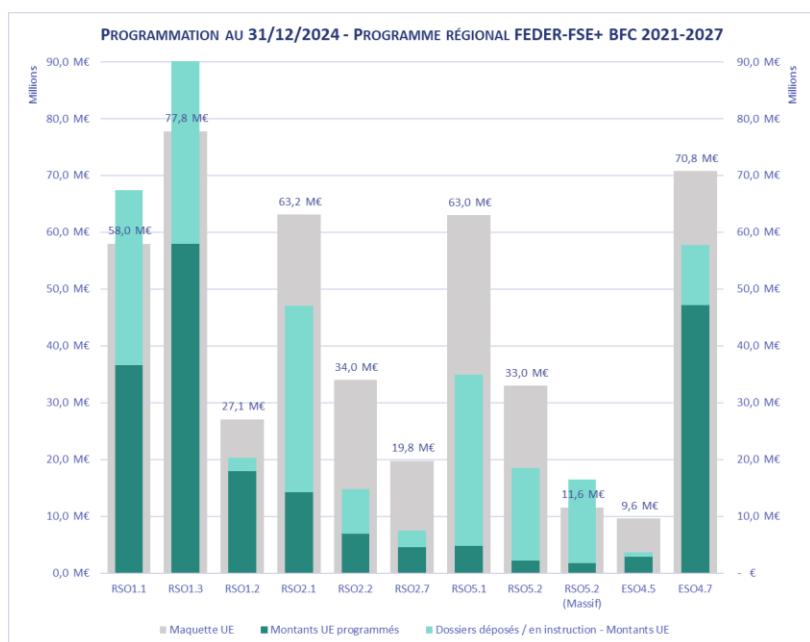
4.1.1 SYNTHESE DES CONCLUSIONS CLES

TRAJECTOIRE FINANCIERE DU PROGRAMME (DONNEES SYNERGIE, AU 31/12/2024)

Au 31 décembre 2024, le taux de programmation du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 42,2%. Le programme a connu un démarrage plutôt rapide en comparaison des autres programmes régionaux français. Fin août 2023, la Région affichait un taux de programmation supérieur à 10% et faisait partie du quatuor de tête des programmes affichant un meilleur démarrage.

Au regard des dernières données du baromètre national (au 31/10/2024), le programme régional Bourgogne-Franche-Comté était situé au 4^{ème} rang des programmes témoignant du taux de programmation UE le plus élevé, derrière Grand Est (63%), Auvergne-Rhône-Alpes (43%) et le programme national Emploi et Compétences FTJ (43%). Ainsi, le taux de programmation UE estimé pour le programme régional s'élevait fin octobre 2024 à 35%, soit 8 points au-dessus de la moyenne nationale (28%).

En Bourgogne-Franche-Comté, la dynamique d'avancement a notamment été « boostée » en début de programmation par le déploiement des crédits FEDER dans le cadre du fonds de participation « OSER BFC » représentant 49,5 M€ UE, soit plus de 85% des crédits programmés au 31/12/2024 au titre de l'OS 1.3 Compétitivité des entreprises. Fin 2024, la Priorité 1 « Développer une économie régionale innovante et compétitive » et la Priorité 2 « Développer une économie régionale tournée vers le numérique » se présentent comme les priorités les plus dynamiques, avec respectivement des taux de programmation s'élevant à 70% et 66%.



A l'échelle du programme, **275 dossiers** ont été soutenus au 31/12/2024 représentant **197,2 M€ UE programmés**, répartis comme suit par priorité et objectif spécifique :

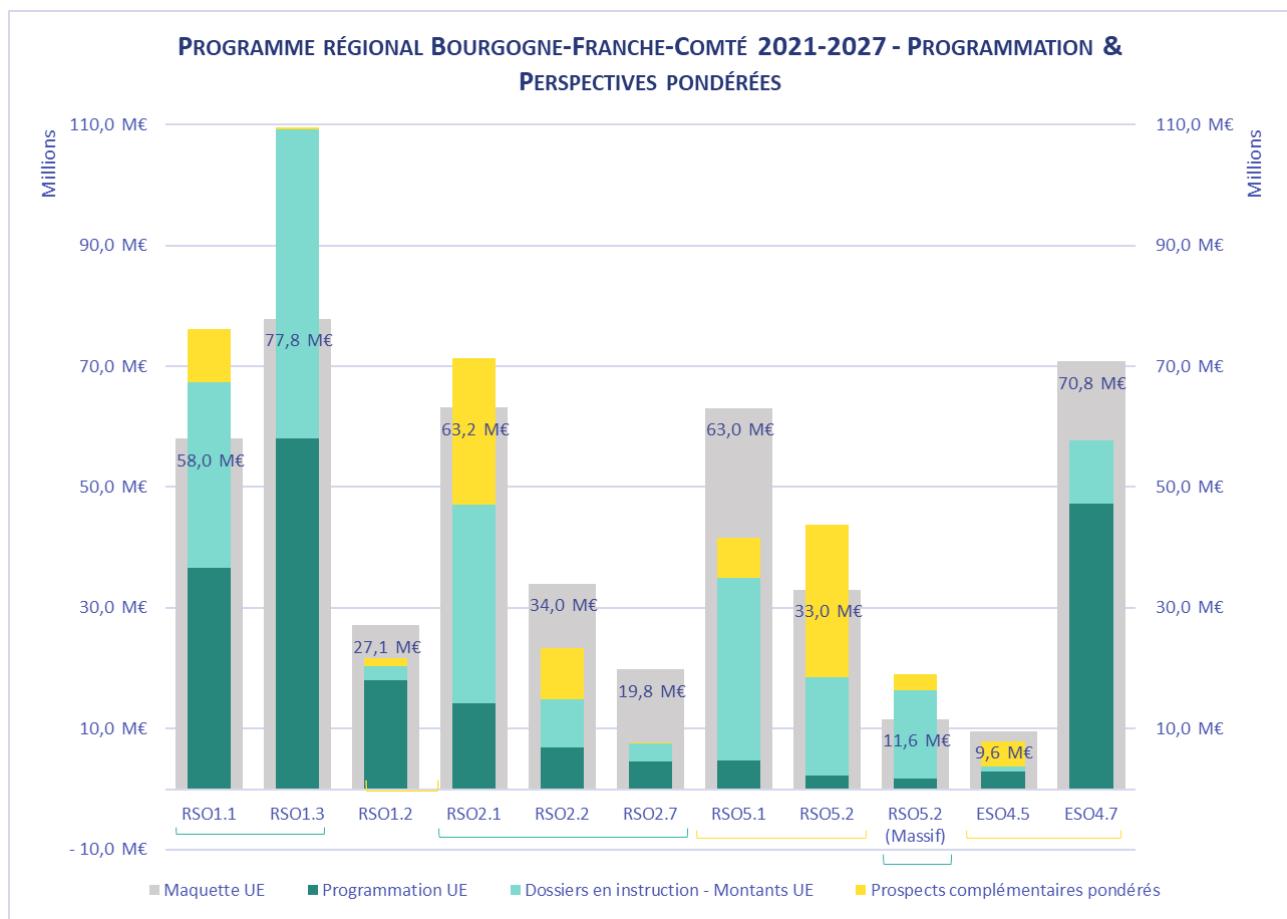
- **Priorité 1 « Développer une économie régionale innovante et compétitive »** : 58 dossiers représentant 94,6 M€ UE programmés sur deux OS distincts (OS 1.1 Recherche / innovation, OS 1.3 Compétitivité) ;
- **Priorité 2 « Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics »** : 10 dossiers programmés pour un montant UE s'élevant à 18 M€ au titre de l'OS 1.2 Numérique ;
- **Priorité 3 « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité »** : 81 dossiers pour un montant UE programmé de 25,8 M€, dont 33 dossiers sur l'OS 2.1 Efficacité énergétique (14,3 M€ UE), 24 dossiers sur l'OS 2.2 Energies renouvelables (6,9 M€ UE) et 24 dossiers sur l'OS 2.7 Environnement / biodiversité (4,6 M€ UE) ;
- **Priorité 4 « Développer l'orientation et l'offre de formation régionale »** : 94 dossiers programmés représentant 50,1 M€ UE, dont 14 dossiers sur l'OS 4.5 (2,8 M€ UE) et 80 dossiers sur l'OS 4.7 (47,2 M€ UE) ;
- **Priorité 5 « Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire »** : 26 dossiers programmés pour un montant UE s'élevant à 7 M€, dont 15 dossiers sur l'OS 5.1 Développement urbain (4,7 M€ UE) et 11 dossiers sur l'OS 5.2 Développement rural (2,3 M€ UE) ;
- **Priorité 6 « Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura »** : 6 dossiers programmés représentant 1,8 M€ de crédits FEDER au titre de l'OS 5.2.

Au-delà des chiffres de programmation, il est important de prendre en compte la dynamique de projets déposés en instruction d'une part et d'intégrer dans une approche prospective les dossiers à venir (« prospects ») qui n'ont pas encore été déposés sur Synergie. Au 31/12/2024, on observe (*voir graphique page suivante*) :

- **403 dossiers déposés / en instruction représentant 200,5 M€ UE sollicités**, dont 122 dossiers sur la Priorité 1 (104 dossiers sur l'OS 1.3 Compétitivité), 121 dossiers sur la Priorité 3 (80 dossiers sur l'OS 2.1 Efficacité énergétique) et 107 dossiers sur la Priorité 5 (56 dossiers sur l'OS 5.1, 51 dossiers sur l'OS 5.2) ;
- **343 « prospects » hors Synergie** pour un montant UE estimé à 145,9 M€ UE, avec notamment un volume conséquent de prospects sur l'OS 5.2 Développement rural (142 dossiers, 50,6 M€ UE) et l'OS 2.1 Efficacité énergétique (59 dossiers, 36,5 M€ UE). Concernant les « prospects », il convient de préciser que 290 dossiers sur 371 ont fait l'objet d'une première estimation budgétaire en termes de montants UE susceptibles d'être sollicités, soit 78% d'entre eux.

Au regard de ces éléments, les perspectives de programmation s'avèrent élevées avec un rythme de dépôt conséquent de la part des porteurs de projets couplé à un travail prospectif de détection de projets important assuré par l'Autorité de gestion et par les organismes intermédiaires dans le cadre de la Priorité 5. Ainsi, si l'on prend en compte les dossiers déposés / en instruction sur la base d'un taux de conversion de 50% (100,25 M€ UE) et les prospects pondérés (82,1 M€ UE), on atteint un niveau de consommation de l'enveloppe totale du programme de l'ordre de 103%.

Afin d'affiner les projections, un travail complémentaire a été engagé par les évaluateurs avec l'Autorité de gestion et en mobilisation les coordonnateurs techniques FEDER / FSE afin de préciser les perspectives concernant les dossiers faisant partie du vivier de projets (hors Synergie) au travers d'une codification selon 3 niveaux (probable - 75%, possible - 50%, incertain - 25%). Le graphique en page suivante met en exergue les perspectives de programmation issues de cette analyse.



A échéance du 31/12/2024, on identifie des disparités significatives entre les différents objectifs spécifiques du programme. Cette analyse mettait alors en évidence :

- **La possibilité d'un dépassement de la maquette sur 5 OS :**

- o **L'OS 1.1 Recherche / innovation** : une dynamique de programmation et un volume de sollicitations important représentant un montant UE supérieur à la maquette initiale avec un potentiel de 76,2 M€ pour une enveloppe de 58 M€ UE (ce qui porterait le taux de programmation à 131% en intégrant les dossiers déposés et les prospects pondérés). Dans ce contexte, toutes les mesures ont été fermées, ce qui permet de contrôler ce risque de dépassement de l'enveloppe ;
- o **L'OS 1.3 Compétitivité** : une dynamique de programmation élevée et une forte demande en témoigne 104 dossiers déposés (51,3 M€ UE) et 5 prospects (0,3 M€ UE) susceptible d'engendrer un dépassement significatif de la maquette en cas de programmation de l'intégralité des dossiers (ce qui porterait le taux de programmation FEDER de l'OS 1.3 à 141%). Ainsi, l'Autorité de gestion a fait le choix de fermer les mesures de l'OS 1.3 au regard du rythme de dépôt des dossiers et d'un afflux de demandes supérieur à la maquette ;
- o **L'OS 2.1 Efficacité énergétique** : un potentiel de projets de rénovation énergétique (logement social, bâtiment public) identifiés très élevé avec 80 dossiers déposés (32,8 M€ UE) et 59 prospects (36,5 M€ UE) permettant d'envisager un léger dépassement de l'enveloppe initiale (113%, à partir d'une hypothèse de pondération des prospects) ;
- o **L'OS 5.2 Développement rural** : en dépit d'un taux de programmation encore faible (7%), des perspectives de consommation des crédits très favorables avec un nombre conséquent de projets de développement rural identifiés correspondant à un montant UE très supérieur à la maquette de l'OS

5.2 y compris en intégrant une hypothèse de conversion des prospects (43,8 M€ UE détectés pour 33 M€ maquettés - soit des perspectives d'un taux de programmation susceptible d'atteindre 133%).

La concrétisation de l'ensemble des dossiers n'est pour autant pas garantie, au regard du contexte de restriction budgétaire et de l'approche des élections municipales qui risque de freiner la réalisation de certains projets ;

- **L'OS 5.2 Massif du Jura** : un taux de programmation de 15%, mais une situation de tension sur la maquette avec un potentiel de projets très important (24 dossiers déposés pour 14,7 M€ UE, 8 prospects pour 3,5 M€ UE) et nettement supérieur à la maquette initiale avec 19 M€ UE détectés pour un enveloppe de 11,6 M€ - soit un taux de programmation escompté de 164%.
- **Un risque de sous-consommation des crédits UE alloués sur 3 OS apparaît au regard des données financières existantes, mais méritent d'être nuancé :**
 - **L'OS 2.7 Environnement / biodiversité**, qui présente un potentiel de programmation en retrait avec un taux de programmation de 23% et des dossiers déposés / en instruction et identifiés parmi les « prospects » permettant d'envisager à ce stade une consommation de 39% de l'enveloppe maquettée. Les retours du service instructeur permet néanmoins de nuancer ces chiffres, en raison de l'absence de l'alimentation d'un vivier de projets sur cette thématique et dans la mesure où la programmation est régulière et les porteurs de projets sont récurrents pour la plupart ;
 - **L'OS 2.2 Energies renouvelables**, qui témoigne d'un taux de programmation de 20% et dont les perspectives (dossiers déposés / en instruction et prospects) laissent présager une consommation de 69% de la maquette UE à l'échelle de l'OS. Cet OS a pris du retard au regard du blocage et la condition favorisante au niveau national, mais est en passe à une résorption avec les appels à projets en cours. L'OS présente néanmoins une situation de blocage sur le sujet de l'hydrogène qui pourrait donner lieu à un remaquettement des crédits ;
 - **L'OS 5.1 Développement urbain**, dans une moindre mesure eu égard aux besoins importants mis en exergue lors des entretiens menés auprès des autorités urbaines venant contrebalancer la tendance observée (taux de programmation de 8% au 31/12/2024 et un volume de dossiers déposés / instruction et de « prospects pondérés » permettant d'escompter un taux de consommation de 66%). En effet, les autorités urbaines ont montré une capacité à programmer la totalité de l'enveloppe pour une grande majorité des territoires urbains. Les relations régulières entre autorité de gestion et organismes intermédiaires permettent un suivi fin des perspectives de consommation et une réactivité en cas d'identification d'un risque de sous-consommation.

Cette analyse « purement quantitative » donne à voir des premières tendances concernant la consommation des crédits FEDER et FSE+ sur les différents objectifs spécifiques du programme régional 2021-2027 qu'il s'agira de suivre dans le temps. Si elle permet de disposer d'une vision dynamique de la programmation, il convient d'y porter une attention mesurée au regard des choix stratégiques de gestion et de pilotage de l'Autorité de gestion permettant chemin faisant de contrôler les risques de sur-consommation ou de sous-consommation des crédits.

Au regard des perspectives identifiées, de la spécificité de certaines thématiques pouvant impliquer une consommation régulière tout au long de la programmation et de la décision de fermer certaines mesures dont les crédits seraient sur le point d'être intégralement consommés, les choix initiaux d'affectation de la maquette financière sur les différentes priorités et les objectifs spécifiques du programme ont été maintenus à l'issue de l'examen de performance à mi-parcours.

ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE - RAPPEL DES POINTS FORTS ET DES AXES DE PROGRÈS

A l'échelle de chaque objectif spécifique, plusieurs points forts concernant la mise en œuvre ont été mis en évidence dans le cadre de l'évaluation :

| Priorité / OS | Points forts |
|---|---|
| Priorité 1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive | |
| OS 1.1 Recherche / innovation | <ul style="list-style-type: none"> - Des porteurs aguerris et structurés pour solliciter du FEDER - Un travail important d'information auprès des porteurs et la mise en place d'un poste de référent Europe au sein de la DRES |
| OS 1.3 Compétitivité des TPE / PME | <ul style="list-style-type: none"> - Une complémentarité des formes de soutien (subventions, instruments financiers) - Un effet « booster » au travers de l'IF OSER BFC (49,5 M€ FEDER) - Une animation territoriale entre 2020 et 2022 ayant eu pour effet un volume conséquent de dépôts avant même le lancement de la programmation 21-27 - Une amélioration sensible du niveau de maîtrise des régimes d'aide |
| Priorité 2 - Développer une économie régionale tournée vers le numérique | |
| OS 1.2 Numérique | <ul style="list-style-type: none"> - Une priorisation des dossiers en portant une attention sur l'ambition et la portée des projets, leur maturité et la capacité des porteurs à répondre aux exigences réglementaires - Une amélioration sensible des procédures d'instruction au travers de la collaboration entre les agents de la DERI et de la DTN |
| Priorité 3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité | |
| OS 2.1 Efficacité énergétique | <ul style="list-style-type: none"> - Un renforcement de l'articulation fonds Région / FEDER pour permettre une réelle complémentarité (en lien notamment avec l'aide Effilogis sur le logement social) - Des éco-conditionnalités reposant sur les dispositifs régionaux pour ne pas alourdir la justification au titre du FEDER - <u>Animation / communication</u> : une mesure bien identifiée par les bailleurs sociaux (+ organisation de réunions annuelles), une relation de travail établie avec l'USH, une dynamique de conseil via le réseau des conseillers en énergie partagée sur les bâtiments exemplaires - La mise en place d'options de coûts simplifiés sur le logement social (validé en juin 2024) et les bâtiments exemplaires (début 2025) |
| OS 2.2 Production d'EnR | <ul style="list-style-type: none"> - Un alignement total entre les fonds Région et le FEDER sur les chaufferies bois et les réseaux de chaleur - Une application des éco-conditions sur les aides régionales permettant de renforcer la qualité des projets en matière de transition écologique |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un réseau d'animateurs territoriaux sur le développement des EnR, le recrutement en septembre 2022 d'un chargé de mission en charge de la coordination et de l'animation entre animateurs EnR - Le renouvellement de l'approche AAP sur les chaufferies bois et les réseaux de chaleur à l'image du PO Bourgogne 2014-2020, permettant une diffusion large, une instruction facilitée et un déplafonnement du taux de l'aide du déficit de financement jusqu'à 100% au travers de la mise en concurrence des dossiers (cf. régime d'aide) |
| OS 2.7 Environnement / biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> - Une mobilisation du FEDER dans une logique de complémentarité vis-à-vis des dispositifs régionaux, en privilégiant les dossiers les plus structurants sur le FEDER - Une articulation satisfaisante entre la DERI et la Direction de l'Environnement pour opérer la sélection des dossiers déposés au titre de l'AAP - L'organisation de réunions annuelles avec les porteurs récurrents (ex : associations naturalistes) |
| Priorité 4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale | |
| OS 4.5 Education / formation | <ul style="list-style-type: none"> - Un partage de l'information sur les opportunités de financement FSE+ dans le cadre de réunions auprès des acteurs du SPRO, tous les 2 mois sur 10 territoires de la Région - Un relais auprès de la DERI assuré par un agent de la DOPP, chargé de faire le lien avec les animateurs territoriaux du SPRO - Une procédure de sélection au fil de l'eau adaptée sur le volet < orientation > |
| OS 4.7 Apprentissage tout au long de la vie | <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un poste de référente FSE+ et l'implication des cheffes de service au sein de la DFDE - Une expérience éprouvée sur le FSE de la DFDE - Une articulation très satisfaisante entre la DERI et la DFDE, favorable à l'anticipation des difficultés et à une meilleure répartition de la charge de travail - La mise en place d'un suivi régulier et d'un accompagnement renforcé par la DERI auprès des Ecoles de la 2^{nde} chance (cf. réunions) |
| Priorité 5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable | |
| OS 5.1 Développement urbain | <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition d'une expérience dans le montage de dossiers UE par les organismes intermédiaires et des relations DERI / autorités urbaines constructives et efficaces - Une amélioration du fonctionnement des comités de sélection avec la mobilisation d'un élu référent commun FEDER / Territoires en Action (TEA) : bonne connaissance des dossiers et des procédures FEDER - Une dynamique de dépôt dès le démarrage de la programmation et des dossiers pré-identifiés dans la candidature (cf. réponse à l'AMI sur les approches territoriales) |
| OS 5.2 Développement rural | <ul style="list-style-type: none"> - Un rôle essentiel de la DAT dans l'accompagnement des porteurs de projets, avec 15 agents assurant l'ingénierie auprès des porteurs sur les dossiers de demande d'aide - Des échanges chargés de mission / DERI permettant une information régulière sur les procédures et l'avancement des dossiers |

Priorité 6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura

| | |
|------------------------------|---|
| OS 5.2 Massif du Jura | <ul style="list-style-type: none">- Une dynamique partenariale très satisfaisante : une coordination efficace entre la DERI, la Direction du Tourisme et le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura (stratégie, élaboration AAP et fiche action, sélection des dossiers...)- Un appel à projets hébergements touristiques particulièrement dynamique, qui s'explique aussi par l'arrêt des dispositifs régionaux sur l'année 2023- Une expertise technique de la direction du tourisme et du Commissariat de Massif contribuant à améliorer la qualité de l'instruction et la sélection des dossiers (avec le lien au cas par cas du service instructeur avec les chargés de mission directement concernés au sein de la direction du Tourisme) |
|------------------------------|---|

En revanche, les travaux évaluatifs ont également mis en exergue **les principales difficultés rencontrées** et ont ainsi permis de **dégager des axes de progrès concernant la mise en œuvre, le suivi, la gestion et le pilotage des fonds européens pour la suite de la programmation 2021-2027** (*détaillés dans les recommandations dans la section 4.1.4*).

4.1.2 EVOLUTIONS STRATEGIQUES ET REVISION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME

La présente section présente les propositions de modification du programme régional FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 sur la base des échanges conduits avec la DERI et des éléments recensés dans la **note explicative des propositions de modification de programme** transmis au comité de suivi des fonds européens Bourgogne-Franche-Comté le 18 mars 2025.

| Modification proposée | Justification |
|---|--|
| Priorité 1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive | |
| OS 1.1 Recherche / Innovation - Non-ouverture du soutien par voie d'instruments financiers initialement prévue dans la stratégie | <p>Le soutien par voie d'instrument financier (IF) prévu initialement au programme n'a pas été mis en œuvre. A ce stade et, afin d'assurer l'absorption des dossiers déposés, son ouverture n'est pas envisagée. Pour rappel, l'OS 1.1 prévoit une enveloppe de 58 000 000 €, dont 5 M€ sont affectés à la mise en œuvre d'un IF. À ce jour, le montant total de l'aide FEDER demandée pour l'ensemble des dossiers programmés et déposés s'élève à 67 362 301 €. Cela représente un dépassement prévisionnel de 16% par rapport à la maquette initiale. En raison de cette tendance, toutes les mesures d'actions pour cet objectif spécifique ont été temporairement suspendus.</p> <p>Afin d'assurer l'absorption de l'ensemble des projets déposés via la voie subvention, l'Autorité de Gestion propose <u>la non-ouverture du soutien par voie d'instruments financiers</u>. L'avis du comité de suivi est sollicité sur la modification des sections concernées du programme pour ne pas ouvrir cette typologie de soutien.</p> |
| Priorité 2 - Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics | |
| RAS | / |
| Priorité 3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité | |
| OS 2.1 Efficacité énergétique - Mise en place d'OCS pour les bâtiments exemplaires | <p>L'avis du comité de suivi a été sollicité quant à la mise en place d'une option de coût simplifié pour les bâtiments exemplaires et donc la modification des sections concernées du programme : Appendice 1 : Contribution de l'Union fondée sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires pages 168-169 / B. Détails par type d'opération, pages 175 à 186.</p> |
| OS 2.2 Energies renouvelables - Mobilisation de l'enveloppe liée à l'hydrogène | <p>Les travaux évaluatifs ont pointé les difficultés à mobiliser les crédits FEDER fléchés initialement sur la Priorité 3 concernant le soutien aux investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques, et plus particulièrement l'hydrogène. L'enveloppe liée à l'hydrogène n'a pas encore été mobilisée en raison d'une stratégie trop restrictive.</p> <p>En Bourgogne-Franche-Comté, des difficultés importantes sont identifiées s'agissant de l'émergence de projets en matière d'hydrogène renouvelable. Le principal frein rencontré renvoie à la restriction d'accès au FEDER aux petites et moyennes entreprises, excluant la possibilité d'accompagner les opérations de grandes entreprises, alors que des investissements s'avèrent difficilement réalisables par des PME dans ce domaine.</p> <p>De fait, il est proposé <u>d'ouvrir cette stratégie aux projets d'investissement des entreprises</u> par l'intégration du paragraphe suivant dans le programme : « seront soutenus les projets concourant au développement de la filière hydrogène vert (H2 naturel ; produit à partir d'EnR ou bas carbone). Peuvent être concernés les investissements (lignes de production notamment) réalisés par des PME à des fins de fabrication de matériels,</p> |

| | |
|--|--|
| | <p><i>installations ou équipements pourvoyant le marché de la production d'énergie vectorisée par cet hydrogène « propre » (ex : électrolyseurs et systèmes liés, piles à combustible et systèmes liés, matériels de stockage, de conditionnement ou de conversion énergétique, etc.). Les projets peuvent intégrer aussi des investissements pour produire et/ou exploiter cette énergie. »</i></p> <p>L'avis du comité de suivi a été sollicité sur la modification des sections concernées du programme : Types de mesures correspondants - article 22, paragraphe 3, point d) i), du RDC et article 6 du règlement FSE+ - Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques (hydrogène renouvelable provenant directement d'énergies renouvelables ou bas carbone, méthanation, pyrogazéification, etc.) - Page 72.</p> |
| Priorité 4- Développer l'orientation et l'offre de formation régionale | |
| OS 4.5 - Modification de la répartition des thèmes secondaires du FSE+ - Tableau 7 : Dimension 6 - Thèmes secondaires du FSE+ | <p>P.94</p> <p>OS 4.5 (FSE+) - Total : 16 320 000,00 €</p> <p>01. Contribution aux compétences et emplois verts et à l'économie verte (1 920 000,00 €) 02. Développement des compétences et emplois numériques (4 800 000,00 €) 10. Relever les défis recensés dans le cadre du Semestre européen (9 600 000,00 €)</p> |
| OS 4.7 - Modification de la répartition des thèmes secondaires du FSE+ - Tableau 7 : Dimension 6 - Thèmes secondaires du FSE+ | <p>P101</p> <p>OS 4.7 (FSE+) - Total : 91 984 140,00 €</p> <p>02. Développement des compétences et emplois numériques (21 227 109,00 €) 10. Relever les défis recensés dans le cadre du Semestre européen (70 757 031,00 €)</p> |
| Priorité 5- Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire | |
| OS 5.2 Zones rurales - Aucune évolution de la maquette financière. Une évolution stratégique au travers de l'ouverture de l'OS 5.2 de la Priorité V aux communes du Massif du Jura | <p>L'analyse des perspectives de programmation met en évidence une demande nettement supérieure à la maquette initiale sur la Priorité 6 Massif du Jura, avec 19 M€ UE détectés pour une maquette à hauteur de 11,6 M€ UE, ce qui correspond à 164% de l'enveloppe.</p> <p>Au vu de la tension sur la Priorité VI Massif du Jura, il est envisagé d'ouvrir cette priorité aux communes du Massif du Jura. L'avis du comité de suivi a été sollicité sur la modification du programme afin de permettre l'ouverture aux actions de soutien aux projets tourisme et culture aux communes du Massif du Jura. Cette modification vise à ne pas exclure ces communes du périmètre d'intervention, actuellement celles-ci ne pouvant être soutenues pour ce type qu'au titre de la Priorité VI, dont les crédits sont virtuellement déjà entièrement consommés au regard des dépôts enregistrés : Types de mesures correspondants - article 22, paragraphe 3, point d) i), du RDC et article 6 du règlement FSE+ - 5) Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels (P.104 et 114).</p> <p>Afin de répondre aux attentes et besoins des acteurs du territoire, l'Autorité de gestion du programme régional 2021-2027 propose <u>l'ouverture de l'OS 5.2 Zones rurales de la Priorité V aux communes du Massif du Jura.</u></p> |
| Priorité 6- Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura | |
| OS 5.2 Massif du Jura - Aucune évolution de la maquette financière. Une évolution stratégique au travers de l'ouverture de l'OS 5.2 de la Priorité V aux communes du Massif du Jura | <p><i>Voir supra - <u>Proposition d'ouverture de l'OS 5.2 Zones rurales de la Priorité V aux communes du Massif du Jura.</u></i></p> |

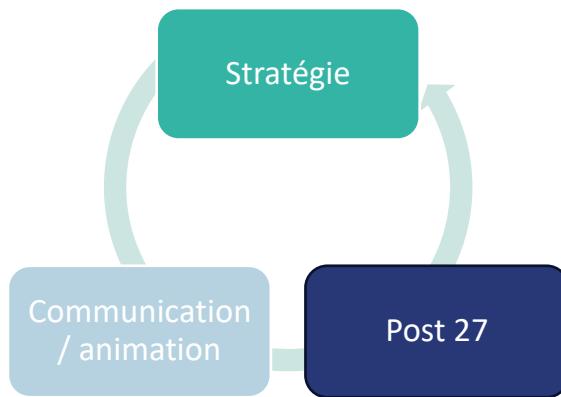
4.1.3 REVISION DU CADRE DE PERFORMANCE

| Modification proposée | Justification |
|--|---|
| Priorité 1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive | |
| OS 1.1 Recherche / Innovation - Modification des indicateurs au prorata financier en raison de la non-mobilisation des crédits dans le cadre d'un instrument financier | <p>Une modification des cibles a été opérée au prorata financier, en supprimant au sein des calculs des cibles, la part des opérations relatives à l'instrument financier et en prenant en compte dans le même temps le transfert d'enveloppe vers le soutien aux entreprises au moyen de subventions - <i>Tableaux 2 et 3 : Indicateurs de réalisation et de résultat. P.40-41-42.</i></p> <p>Du fait de la non-ouverture du type d'action concernant le soutien des projets innovants des entreprises par voie d'instruments financiers (Priorité I - OS 1.1), les cibles des indicateurs de réalisation entreprises (RCO01, RCO02, RCO03) et des indicateurs (RCR02, RCR05 et RCR19) ont fait l'objet d'une demande de modification. L'hypothèse financière du RCRO01 Emplois créés dans les entités bénéficiant d'un soutien a été ajustée sans impliquer une évolution de la cible 2029, les hypothèses financières (51 M€ CTE) et de coût unitaire (250 K€ par emploi créé) restant inchangées.</p> <p>L'évolution de la stratégie d'intervention de l'OS 1.1 Recherche / Innovation s'est matérialisée au niveau au cadre de performance par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une baisse de la cible finale du RCO01 Entreprises bénéficiant d'un soutien, avec une cible actualisée à 35 entreprises contre une cible initialement fixée à 42 entreprises ; - Une hausse de la cible finale du RCO02 Entreprises soutenues au moyen de subventions, avec 35 entreprises alors que la cible initiale était de 27 entreprises ; - Une valeur nulle pour la cible 2029 du RCO03 Entreprises soutenues au moyen d'instruments financiers (contre 15 entreprises initialement) ; - Une diminution de la cible 2029 du RCR02 Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions, instruments financiers) à hauteur de 10,7 M€ contre 14,1 M€ initialement ; - Une baisse de la cible finale du RCR05 PME innovant en interne à 24 entreprises (précédente valeur de la cible 2029 : 33 entreprises) ; - Une diminution de la cible finale du RCR19 Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé à 23 entreprises (précédente valeur de la cible 2029 : 25 entreprises). <p>Nota : L'ensemble de ces évolutions sont retracées et les modalités de calcul détaillées dans le document annexé relatif aux modifications des fiches indicateurs dans le cadre de la revue de performance 2025.</p> |
| Priorité 4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale | |
| OS 4.5 - Unité de mesure IR02 | Rectification de l'unité de mesure de l'indicateur IR02 « Pourcentage d'élèves du territoire ayant bénéficié de projets » : saisie de « nombre » au lieu de « pourcent » - Tableau 3 : Indicateurs de résultat. P.92. |

D'autres indicateurs mériteraient une attention particulière et pourront impliquer des modifications de cibles en aval de la revue de performance à partir de 2026. Cela pourrait concerter plus particulièrement certains indicateurs du FSE+ (Priorité IV), notamment l'IS01 sur l'OS 4.5, mais aussi l'indicateur FEDER RCO26 sur l'OS 5.1 Développement urbain (Priorité V) dont la cible devrait être revue lors de la clause de revoyure avec des ratios pris en compte affinés au vu des prochaines réalisations et des futurs projets.

4.1.4 VUE SYNTHETIQUE DES RECOMMANDATIONS

Les travaux évaluatifs ont abouti à la formulation de 6 recommandations et pistes de réflexion (voir tableau page suivante), organisées autour de trois dimensions clés.



Ces propositions d'évolution ont vocation à nourrir les réflexions de l'Autorité de gestion et des acteurs régionaux s'agissant de la mise en œuvre des fonds européens, à renforcer le suivi et le pilotage du programme régional 2021-2027, mais aussi à anticiper des enjeux dans la perspective du post 27.

Les éléments présentés dans les pages suivantes visent à répondre aux principaux freins rencontrés et aux limites identifiés dans le cadre de l'évaluation. Ces préconisations s'inscrivent dans une démarche de progrès et d'amélioration continue de la mise en œuvre des crédits FEDER / FSE+ en région.

Les recommandations détaillées (6) dans les pages suivantes s'appuient sur les éléments suivants :

- **Les investigations mobilisées au cours de l'évaluation :** bilan physico-financier décliné en fiches thématiques par priorité et objectif spécifique du programme, entretiens de cadrage avec les référents par fonds, entretiens auprès des directions opérationnelles, des fonctions supports et des partenaires de la mise en œuvre (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura, autorités urbaines...), entretiens porteurs de projets, analyse des recommandations pays, parangonnage sur des pratiques de gestion et d'animation / communication déployées par d'autres autorités de gestion françaises ... ;
- **Les travaux spécifiques menés en lien avec l'Autorité de gestion autour des perspectives de programmation et de la révision du programme ;**
- **L'atelier de travail (entretien collectif) auprès des agents de la DERI organisé le 15 avril 2025 ;**
- **Les principaux constats et conclusions du rapport intermédiaire**, en réponse aux questions évaluatives et en lien avec les différentes analyses produites.

| N° | | INTITULE RECOMMANDATION / PISTE DE REFLEXION |
|---------------------------|--------------------|--|
| STRATEGIE | RECOMMANDATION N°1 | Renforcer la concertation et la dynamique d'échanges au sein de la DERI, notamment entre le service appui et les services instructeurs FEDER |
| | RECOMMANDATION N°2 | Partager l'approche stratégique du programme avec les directeurs des directions opérationnelles |
| COMMUNICATION / ANIMATION | RECOMMANDATION N°3 | Relancer la communication et l'animation en direction des porteurs de projets sur des thématiques ciblées et envisager de nouvelles voies pour accompagner les porteurs de projets |
| | RECOMMANDATION N°4 | Conforter les mesures de communication en direction des bénéficiaires |
| POST 27 | RECOMMANDATION N°5 | Mettre en place une démarche de hiérarchisation des projets |
| | RECOMMANDATION N°6 | Anticiper des nouvelles options de coûts simplifiés (OCS) et la mise en place du financement non-lié aux coûts (FNLC) |

4.2

RECOMMANDATIONS DETAILLEES

RECO 1

STRATEGIE - RENFORCER LA CONCERTATION ET LA DYNAMIQUE D'ECHANGES AU SEIN DE LA DERI, NOTAMMENT ENTRE LE SERVICE APPUI ET LES SERVICES INSTRUCTEURS FEDER

CONSTATS CLES

Dans le contexte de l'élaboration du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, l'organisation de la Direction Europe et Rayonnement International (DERI) a été revue à la marge, avec la constitution d'un service FEDER et d'un service FSE (au lieu d'un service par PO sur la génération 2014-2020) et le maintien d'un fonctionnement avec des services FEDER et FSE en charge de l'instruction et un service d'appui transversal.

Les travaux évaluatifs attestent d'une organisation de la DERI rôdée depuis 2017 en Bourgogne-Franche-Comté et ayant prouvé son opérationnalité dans une période récente particulièrement dense. L'Autorité de gestion a relevé un triple défi, avec la clôture des programmes 2014-2020, la gestion d'un volume conséquent de crédits supplémentaires dans le cadre de REACT-EU et le lancement de la dynamique de programmation 2021-2027.

En revanche, les échanges conduits au cours de l'évaluation ont mis en exergue un besoin de renforcement de la concertation et de la dynamique d'échanges au sein de la Direction Europe - essentiellement dans l'organisation du service FEDER - pour améliorer / fluidifier la communication entre les services par fonds en charge de l'instruction et le service Appui, mais aussi pour favoriser un partage plus important des enjeux de pilotage et de gestion.

Cette problématique est d'autant plus marquée au regard de la spécificité de l'organisation actuelle de la DERI, une direction composée de 117 agents dont 34 agents au sein du service FEDER, 14 agents au service FSE+ et 10 agents au service Appui et dont l'organisation croise à la fois une répartition par fonds et par thématiques (avec 3 niveaux de supervision qui se juxtaposent : chefs de service, pilotes, coordonnateurs thématiques).

Cette préconisation vise à renforcer la collaboration entre le service d'appui et les services instructeurs et à aboutir à une meilleure maîtrise des enjeux de pilotage / gestion et une compréhension réciproque des exigences de pilotage et des besoins / préoccupations des services instructeurs au sein de la DERI.

ACTIONS PROPOSEES

Face à ces constats, il est préconisé de :

R 1.1 PREVOIR ET ORGANISER DES REUNIONS DE PARTAGE INTERNES A LA DERI PLUS REGULIERES

La collaboration au quotidien au sein de la DERI semble plutôt satisfaisante et les agents témoignent d'une fluidité / agilité des échanges entre les services en fonction des besoins (expertise réglementaire, élaboration de procédures...). En outre, des points mensuels pilotage - suivi sont organisés entre la chargée de mission suivi et les pilotes, permettant d'échanger des informations entre les fonctions pilotage et suivi.

Pour autant, des réunions transversales intégrant l'échelon direction, les chefs de service, les pilotes FEDER / FSE+, les coordonnateurs thématiques, le service appui, la cellule animation / communication pourraient être mises en place de façon plus régulière (*selon une fréquence à définir*) afin de :

- Partager chemin faisant les évolutions / actualités liées à la réglementation européenne, les attendus prioritaires au regard des échéances à venir du programme, les modifications à prévoir et leurs impacts éventuels (budget, appel de fonds...) ;

- Permettre à chacun d'exposer ses enjeux / actualités entre services instructeurs et fonctions supports au sein du service appui (suivi, animation / communication, procédures et contrôles...) ;
- Partager des difficultés rencontrées sur une thématique d'intervention, voire des solutions qui ont pu être développées, avec des retours d'expérience pouvant être utiles pour éviter les mêmes écueils ou nourrir la réflexion commune autour d'une problématique partagée sur plusieurs thématiques.

Ainsi, un temps d'échange pourrait être organisé et systématisé en amont des comités de suivi, permettant de partager efficacement de l'information utile, d'anticiper l'organisation des modifications des programmes et des documents de mise en œuvre et d'avoir connaissance des orientations stratégiques prises à l'échelon direction / chefs de service.



A titre d'exemple, une réunion interne DERI avait été organisée le 20 janvier 2025. Elle avait permis de faire un point transversal priorité par priorité sur l'avancement, les perspectives et les difficultés rencontrées dans la perspective de la revue de performance à mi-parcours. Cette démarche a été identifiée par les évaluateurs et les agents de la DERI comme une bonne pratique et mériterait d'être pérennisée / répétée chaque année pour favoriser une vision partagée et consolidée des sujets à l'échelle des fonds et du programme.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorité de gestion (services FEDER et FSE+, service appui transversal) - Direction Europe et Rayonnement International (DERI) - Région Bourgogne-Franche-Comté

Partenaires associés : /

Temporalité de réalisation : A initier à court terme

Moyens éventuels à mobiliser : RAS - A budget constant

RECO 2

STRATEGIE - PARTAGER L'APPROCHE STRATEGIQUE DU PROGRAMME AVEC LES DIRECTEURS DES DIRECTIONS OPERATIONNELLES

CONSTATS CLES

Les équipes techniques des directions opérationnelles (DO) concernées par la mise en œuvre des fonds européens (FEDER, FSE+) ont témoigné au cours de l'évaluation de bonnes relations de travail et d'une fluidité des échanges vis-à-vis des services de la DERI (échanges réguliers, transparence sur le suivi des dossiers...). Par ailleurs, des rendez-vous Europe se tiennent de façon régulière, ayant mobilisé au départ uniquement les directeurs / directrices, avant d'être élargis aux chefs de service, puis à l'ensemble des agents des directions concernées.

En dépit des leviers déjà activés et d'un travail entrepris que l'on ne retrouve pas nécessairement dans toutes les Autorités de gestion entre Direction Europe et DO, l'évaluation met en évidence une information sur les enjeux de gestion FEDER / FSE+ qui apparaît aujourd'hui moins développée et partagée à l'échelon direction, avec des directeurs se considérant insuffisamment informés à leur niveau. Ainsi, certains directeurs estiment ne pas disposer de suffisamment de recul pour piloter efficacement les référents Europe au sein de leur direction et orienter l'articulation des dispositifs régionaux par rapport aux dispositifs FEDER ou FSE+ (appels à projets, dispositifs au « fil de l'eau » ...).

Cette préconisation vise à favoriser un partage accru de l'approche stratégique du programme régional 2021-2027 vis-à-vis des directeurs / directrices au sein des directions métiers directement concernées par la mise en œuvre des programmes.

ACTIONS PROPOSEES

Pour répondre à cet enjeu, il est préconisé de :

R 2-1 PREVOIR DES TEMPS DE PARTAGE REGULIERS DE LA DERI DANS LE CADRE DES REUNIONS DE DIRECTION GENERALE

Ces temps de partage d'informations stratégiques sur le programme régional 2021-2027 pourraient prendre la forme de points réguliers (semestriels) en réunion de direction générale visant à donner plus de visibilité aux directeurs des différentes directions opérationnelles sur les enjeux à venir et les grandes échéances liées à la vie du programme.

R 2-1 METTRE EN PLACE DE FAÇON PONCTUELLE DES RENCONTRES DERI / DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Depuis le début de la programmation 2021-2027, des temps d'échanges ont eu lieu entre la DERI et les directions opérationnelles au travers de l'organisation de réunions dédiées. S'il n'apparaît pas réaliste d'organiser chaque année une rencontre avec l'ensemble des directeurs, il pourrait s'agir de cibler ces réunions de travail sur quelques thématiques critiques en fonction du niveau d'avancement (cf. dynamique de programmation) et des perspectives identifiées (dossiers déposés, vivier de projets...).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorité de gestion - Direction Europe et Rayonnement International (DERI) - Région Bourgogne-Franche-Comté

Partenaires associés : Directeurs des directions opérationnelles, Direction générale - Région Bourgogne-Franche-Comté

Temporalité de réalisation : Suite de la programmation 2021-2027

Moyens éventuels à mobiliser : RAS - A budget constant

RECO 3

COMMUNICATION - ANIMATION - RELANCER LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION EN DIRECTION DES PORTEURS DE PROJETS SUR DES THEMATIQUES CIBLEES ET ENVISAGER DE NOUVELLES VOIES POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET

CONSTATS CLES

- La Région a déployé un système de communication transversal sur l'ensemble des fonds européens. Il vise autant la diffusion de la culture européenne en interne et auprès d'un réseau d'acteurs déployé sur le terrain, que la communication en direction du grand public et des porteurs de projets. Cette approche globale de la communication sur l'Europe apporte une réelle dynamique dans l'information diffusée.
- Face à des perspectives de consommation totale des enveloppes du programme FEDER - FSE+, la communication a été fortement ralentie sur ce programme. Or, la dynamique de programmation reste à conforter sur certains objectifs spécifiques (OS).
- Les outils de base d'information aux porteurs de projets potentiels ont été mis en place dès le démarrage du programme, mais il n'existe pas d'outils permettant de récapituler l'ensemble de la procédure de montage d'un dossier (ex : guide du candidat, tutoriels en ligne...)
- L'accompagnement des porteurs de projet reste très intense en Bourgogne-Franche-Comté, avec un accueil de premier niveau et un accompagnement de second niveau qui consiste à aider le porteur de projet dans le montage de son dossier de demande d'aide. Cet accompagnement nécessite une forte implication des services instructeurs, voire dans certains cas des directions opérationnelles. L'appui peut néanmoins être très chronophage, auprès des porteurs de projets les moins aguerris.

Cette préconisation vise à :

- Relancer la communication et l'animation auprès des porteurs de projets sur les OS où la consommation totale des fonds européens n'est pas garantie à ce stade ;
- Mettre en évidence des voies différentes d'accompagnement des porteurs de projets qui permettraient de limiter l'investissement pour les services instructeurs.

ACTIONS PROPOSEES

Face à ces constats, plusieurs pistes d'actions peuvent être avancées :

R 3-1 - RELANCER UNE COMMUNICATION ET UNE ANIMATION CIBLEES EN FONCTION DE L'ETAT DE CONSOMMATION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

La démarche à mettre en place pourrait être de :

- Identifier les OS où une marge de progression reste nécessaire pour envisager la consommation totale de l'enveloppe. Si les viviers de projets peuvent être parfois conséquents, rien ne prévoit du dépôt de l'ensemble des dossiers identifiés.

La pertinence de relancer des actions de communication et d'animation peut notamment être interrogée sur les OS suivants :

- OS 2.2 - Énergies renouvelables
- OS 2.7 - Protection de la nature et biodiversité
- OS 5.2 - Développement intégré dans les zones rurales

La communication et l'animation ciblées en fonction des besoins en programmation doivent nécessairement être réalisées en lien avec les services instructeurs (chef de service et coordonnateurs) pour prendre en compte le contexte de l'OS (raisons du retard).

La réflexion doit par ailleurs être partagée avec les directions opérationnelles concernées qui sont fortement impliquées dans la mobilisation des porteurs de projets.

- **Entreprendre des démarches de communication et d'animation pour promouvoir les dispositifs des fonds européens et faire accélérer le dépôt des dossiers**, tout en adaptant la communication au mode de dépôt (fil de l'eau, appel à projet ou démarche intégrée urbaine), au contenu de l'action et à la typologie des porteurs de projet :

| | |
|---|--|
| OS 2.2 - Énergies renouvelables | <p><u>Modalités mise en œuvre / contexte</u> : Appels à projets - retard dû principalement à un problème national désormais réglé - Projets longs à réaliser nécessitant une remontée rapide des dossiers.</p> <p><u>Objectif de communication</u> : Faire émerger des dossiers sur l'hydrogène (si validation de la modification du programme)</p> <p><u>Recommandations</u> : Actions de communication et d'animation avec un ciblage sur les porteurs de projets potentiels (en lien avec le service instructeur et la DOP) pour faire connaître l'AAP : courrier/mail d'information auprès de porteurs pré-identifiés, réunion ou webinaire de présentation de l'appel à projets, réunions d'information auprès d'acteurs relais, documentation recapitulant la démarche à suivre (guide du candidat, pages web explicatives, tutoriels en ligne...).</p> |
| OS 5.2 - Développement intégré dans les zones rurales | <p><u>Modalités mise en œuvre / contexte</u> : Approche intégrée territoriale + fil de l'eau pour le dépôt des dossiers dans les territoires retenus -  Approche des élections municipales pouvant freiner la réalisation d'opérations après les élections</p> <p><u>Objectif de communication / animation</u> : faire remonter le plus rapidement possible les dossiers</p> <p><u>Recommandations</u> : Action de communication sans tarder auprès des communes (y compris communes du Massif du Jura, si validation de la modification du programme) : courrier/mail d'information à toutes les communes concernées, webinaire de présentation de la fiche action, réunions d'information auprès des EPCI, documentation recapitulant la démarche à suivre (guide du candidat, pages web explicatives, tutoriels en ligne...).</p> |

R 3-2 - DEPLOYER DES OUTILS DE SENSIBILISATION SUR LES MODALITES DE MONTAGE D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Les porteurs de projet de Bourgogne-Franche-Comté bénéficient d'un accompagnement personnalisé, mais qui est chronophage tant pour les chargés de mission en charge du premier accueil que pour les services instructeurs. **Une plus grande autonomisation des porteurs de projet pourrait s'avérer pertinente**,

notamment par la mise à disposition de documents pratiques retraçant les démarches à suivre pour monter une demande d'aide.

En effet, le site internet n'offre pas de vision globale des étapes de montage d'un dossier et les porteurs de projet ne peuvent se référer au cours du montage de leur dossier, à aucun document retraçant les démarches à suivre aux différentes étapes du montage de leur dossier.

Si la liste des pièces à fournir présente l'ensemble des annexes à renseigner, la compréhension de la raison de ces annexes ainsi que le choix des annexes pouvant concerner une thématique ne s'avèrent pas aisés pour un nouveau porteur de projet.

Des autorités de gestion ont mis en place des outils à destination des porteurs de projets qui peuvent constituer une source d'inspiration pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Deux orientations peuvent se distinguer :

- **Les Autorités de gestion prenant le parti d'expliquer les principes de base du montage d'une demande d'aide sur leur site internet**, tout en orientant les porteurs de projets vers un contact, voire vers le renseignement d'une fiche de pré-projet (Région Occitanie). Cette démarche privilégie le contact direct pour éviter le dépôt de dossiers qui ne répondraient pas aux exigences des fonds.
- **Les Autorités de gestion qui prennent le parti de maximiser l'information sur leur site internet pour renforcer l'autonomie des porteurs de projet**, tout en maintenant un accompagnement direct (Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France ...). Page web de présentation des étapes du montage d'un dossier, tutoriels vidéo pour préciser la manière de renseigner les différentes annexes, guide du candidat ... sont les types d'outils développés.

Ces pratiques peuvent être inspirantes pour améliorer l'information du porteur de projet en Bourgogne-Franche-Comté.

PRATIQUE - REGION OCCITANIE

La Région Occitanie consacre plusieurs pages de son site internet à la présentation de la démarche de demande d'aide. Elle incite les porteurs de projets à prendre contact avec elle de manière à les orienter. Les porteurs de projet sont invités à déposer une fiche pré-projet afin que les services instructeurs aient les éléments nécessaires pour répondre aux questions.

Rubrique « Obtenir et gérer une aide européenne » - <https://www.europe-en-occitanie.eu/-Obtenir-et-gerer-une-aide-europeenne->

PRATIQUE - REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La Région Sud PACA a déployé divers outils qui sont mis à disposition sur son site internet. Le site comporte une rubrique « J'ai un projet », qui amène à choisir en priorité un champ thématique. A partir de ce champ, le porteur de projet a accès à différents onglets, présentant la description de la priorité, le contenu de l'appel à projets, les étapes du projet et les contacts. L'onglet « Les étapes de mon projet »

présente en 5 étapes le montage d'un projet, indique pour chaque étape, le déroulé à suivre, les questions à se poser, les liens vers différents guides plus détaillés et vidéos explicatives.

Rubrique « J'ai un projet » - [Les étapes de mon projet](#)

Les tutoriels vidéo : <https://europe.maregionsud.fr/documents-cles/documents-cles-2021-2027/guides-et-outils-pratiques/candidat-tous-mes-outils/tous-mes-tutos-video>

Guide des aides : <https://www.calameo.com/read/001157436a8c4dab9426c>

PRATIQUE - REGION ILE-DE-FRANCE

Tout en fournissant un accompagnement aux porteurs de projets, la Région Ile-de-France privilégie l'autonomie de ses porteurs de projets pour déposer des demandes d'aides. Elle a développé plusieurs rubriques sur son site internet pour présenter les prérequis d'une demande d'aide, identifier les questions à se poser avant de déposer un dossier et déterminer l'aide adaptée au projet. Elle diffuse au travers de ses pages, un guide méthodologique détaillé à l'instar de celui de la Région Sud PACA.

Rubrique « J'ai un projet » : <https://www.europeidfr.jai-un-projet/les-etapes-a-suivre/avant-de-deposer-ma-demande-de-financement-europeen>

Guide méthodologique des fonds européens :

https://www.europeidfr/sites/default/files/Guide%20methodologique_fonds_europeens_aout2024_web.pdf

PRATIQUE - REGION NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Aquitaine privilégie une approche synthétique sur son site internet mais a mis à disposition des porteurs de projets un guide des aides en deux parties pour répondre aux questions des porteurs. Il intègre des annexes, accessibles par des liens, rendant ainsi le guide méthodologique moins dense.

Rubrique « Le dépôt de mon projet » : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/le-depot-de-mon-dossier.html>

Guide méthodologique des fonds européens - Partie 1 : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2023-04/0-guide-1-0304.pdf>

Guide méthodologique des fonds européens - Partie 2 : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2023-04/1-livret-24pages-tome2-2.pdf>

R 3-3 - DIVERSIFIER LES MOYENS D'ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET

L'accompagnement des porteurs de projets demeure chronophage, mais il reste essentiel et contribue à la réduction du temps d'instruction d'un dossier. En début de programmation, cet accompagnement a cependant pu retarder le démarrage de l'instruction.

L'accompagnement des porteurs de projets peut se faire par d'autres biais que le recours direct aux services instructeurs. Les porteurs de projets peuvent en effet être accompagnés par différentes structures :

- Approches territoriales

- **L'appui des organismes intermédiaires** : Sur l'OS 5 Développement territorial, la plupart des régions, y compris la Bourgogne-Franche-Comté s'appuient sur les organismes intermédiaires pour accompagner les porteurs de projets. Si les services instructeurs restent fortement présents, les OI peuvent apporter un premier appui au porteur de projet et alléger la tâche des services instructeurs. Dans la Région, les OI ont désormais l'expérience permettant pour la plupart d'accompagner les porteurs de projets. Les OI sollicitent néanmoins des formations complémentaires (notamment sur les aides d'Etat) pour améliorer leur accompagnement.
- **Une ingénierie mobilisable sur les territoires à enjeux spécifiques** : Dans le cadre des programmes nationaux (Action Cœur de Ville, Petites villes de demain, Avenir Montagne, Territoires d'industrie, Quartiers Politique de la Ville), la Banque des Territoires peut venir en cofinancement sur l'analyse de montages juridiques et financiers ainsi que sur l'accompagnement à la recherche de financement des porteurs de projets. Sur présentation d'un devis, les collectivités peuvent ainsi bénéficier de l'aide d'un cabinet pour monter un dossier de demande d'aides européennes. De fait, il apparaît pertinent d'informer les porteurs de projets potentiels *a minima* de l'existence et de l'opportunité de mobiliser ces dispositifs d'accompagnement spécifique lorsque pertinent.
⇒ *Plus de précisions : <https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale/appui-structuration-projets-territoriaux>*
- **La mobilisation d'équipes d'experts via la Banque des Territoires**. La Banque des Territoires (BDT) met en place depuis plusieurs années un système sur la base d'un accord cadre qui lui permet de mettre à disposition des collectivités des prestations d'accompagnement au montage de demande d'aide de fonds européens par des consultants présélectionnés et rémunérés par la BDT. Contrairement à l'exemple cité précédemment, ce dispositif n'est pas spécifiquement thématique et peut potentiellement être pertinent pour un large type de projets, sous réserve qu'il soit porté par un acteur public. Plus particulièrement, il vise à **faciliter la mobilisation, par les collectivités accompagnées, de financements régionaux, nationaux et européens pour la concrétisation de leurs projets territoriaux à différents stades** correspondant aux **4 prestations couvertes** : 1. L'identification des possibilités de financements existantes ; 2. L'élaboration, le dépôt et le suivi des dossiers de demande de financement ; 3. La structuration juridique et financière des projets transfrontaliers ; 4. La capitalisation sur les principes et modalités de financement des projets.

- Par ailleurs, certaines autorités de gestion ont fait le choix de monter leur propre dispositif sur ce type d'accompagnement, par exemple la Région Sud PACA. Ainsi, cette dernière a déployé une assistance à maîtrise d'ouvrage externalisée pour venir en appui des porteurs de projets peu aguerris aux fonds européens (petites collectivités territoriales, première expérience de mobilisation des fonds européens) pour les aider à se positionner sur les OS 5.2 Développement rural et Massif des Alpes. Cet appui était mobilisé sur demande de la collectivité à l'autorité de gestion sans coût pour la collectivité bénéficiaire, via un formulaire en ligne.
Elle était également dupliquée sur les programmes INTERREG MED et les programmes sectoriels de la Commission (LIFE, HORIZON, ...). Cette expérimentation a couru sur 2023 et 2024, et a pris fin au vu du contexte budgétaire contraint pour l'année 2025.
- **Tous domaines confondus - Recours au cabinets conseil soutenus via une OCS sur les coûts indirects**
Des porteurs de projets et notamment les entreprises ont de plus en plus souvent recours à des cabinets conseil pour les accompagner dans le montage de leur dossier de subvention, voire dans le suivi des opérations et les demandes de paiement. Dans certaines Régions (Région Sud PACA notamment), cette solution est d'autant plus privilégiée par les porteurs de projets que l'AG rend possible le financement de la prestation dans le cadre des coûts indirects, via la mise en place d'une OCS 7%.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorité de gestion - Direction Europe et Rayonnement International (DERI) - Région Bourgogne-Franche-Comté - Chargés de mission en charge de la communication et de l'animation / service Appui et services instructeurs

Partenaires associés : Directions opérationnelles

Temporalité de réalisation : Programme 2021-2027

Moyens éventuels à mobiliser : Les moyens financiers seront à adapter en fonction des pistes de recommandations retenues (un coût peut être engendré en cas de conception d'éventuels outils de communication notamment).

RECO 4

COMMUNICATION - ANIMATION - CONFORTER LES MESURES DE COMMUNICATION EN DIRECTION DES BÉNÉFICIAIRES

CONSTATS CLÉS

- La Région Bourgogne-Franche-Comté fait partie des quelques régions à avoir investiguée le sujet des **vérifications de gestion ciblées sur les risques** rendues obligatoires au regard de l'article 74.2 du RPDC. Si la méthode a été élaborée, elle n'a pas encore, à ce stade, fait l'objet d'une mise en application.
- Lors de l'élaboration de la méthodologie des vérifications de gestion basées sur les risques, il est apparu que **les erreurs les plus fréquentes concernaient des dépenses présentées lors de précédentes demandes de paiement et déjà prises en compte** (34,46% du montant écarté). L'absence de pièces justificatives, le recalcul des clés de répartition constituent également des erreurs récurrentes. Ces taux d'erreur montrent **une faible qualité des demandes de paiement transmises par les bénéficiaires**. Si l'analyse de la complétude du dossier de demande de paiement restera un point systématique de vérification, elle pourrait ne pas suffire à repérer certaines de ces erreurs, pouvant amener à un taux de correction supérieur à 2% lors des audits. Le tri à opérer dans les factures à payer et déjà payées doit relever en priorité du ressort du bénéficiaire.

Cette préconisation vise à **sensibiliser les bénéficiaires au dépôt de demandes de paiement en bonne et due forme**.

ACTIONS PROPOSÉES

Face à ces constats, **plusieurs pistes d'actions peuvent être avancées** :

R 4-1 - DEPLOYER DES OUTILS DE SENSIBILISATION SUR LES MODALITÉS DE MONTAGE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT

A l'instar des constats précisés dans la recommandation R 3-1 sur les outils d'information à destination du porteur de projet, l'information sur le site relative aux démarches à entreprendre lors d'une demande de paiement reste succincte.

Il est ainsi recommandé de **compléter l'information existante sur le site internet sur les demandes de paiement**, afin de clarifier la démarche à entreprendre, de préciser les grandes règles à respecter lors de l'élaboration d'une demande de paiement, d'identifier les principaux points de vigilance...

PRATIQUE - REGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Région Sud PACA intègre dans son schéma des étapes de vie d'un projet (rubrique « J'ai un projet »), l'étape de demande de paiement (étape 5), ainsi qu'une dernière étape (étape 6) précisant les différents contrôles auxquels pourraient être soumis le bénéficiaire. Des précisions sur la démarche de paiement sont ainsi apportées. La Région Sud PACA a également élaboré un guide du bénéficiaire, expliquant les règles de versement des subventions et les justificatifs attendus, la préparation du dossier de demande de paiement.

Rubrique « J'ai un projet » - [Les étapes de mon projet](#)

Guide du bénéficiaire : <https://www.calameo.com/read/001157436228dfbbb2bf6>

PRATIQUE - REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Dans son guide méthodologique des aides, la Région Nouvelle Aquitaine consacre une rubrique à la demande de paiement et une annexe explicative des demandes de paiement. Cette annexe explicite tout particulièrement les différents justificatifs à fournir.

Rubrique « Le suivi de mon dossier » : <https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/le-suivi-de-mon-dossier.html>

Guide méthodologique des fonds européens - Partie 2 - Etape 3 « Je dépose ma demande de paiement » : <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2023-04/1-livret-24pages-tome2-2.pdf>

Annexe Notice Demande de paiement de l'aide européenne : https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2022-12/12-Notice_Dde_paiement_2.pdf

R 4-2 - FORMER LES BENEFICIAIRES

Au vu des différentes discussions avec les services instructeurs, il existe une marge de progression pour améliorer la qualité des dossiers de demande de paiement des bénéficiaires. L'enjeu de la qualité de dossiers est important avec la mise en place des vérifications de gestion ciblées sur les risques et se double d'un enjeu supplémentaire concernant la nécessité de faire progresser les taux de paiement rapidement pour éviter les dégagements.

Au-delà de la mise à disposition d'outils d'information sur les démarches à suivre, il est suggéré de **mettre en place des formations des bénéficiaires sur le suivi des dossiers, dès le conventionnement de l'aide.**

PRATIQUE - REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

La Région Centre-Val de Loire a mis en place une démarche de formation de ses bénéficiaires. Elle organise ainsi après chaque comité de programmation des sessions d'une demi-journée de formation auxquelles sont convoqués les nouveaux bénéficiaires d'aides européennes.

Au cours de ces formations, sont abordées :

- Les engagements du bénéficiaire et les différentes règles à respecter
- Les justificatifs à fournir et les modalités de renseignement de différents documents
- Les modalités de renseignement de la demande de paiement
- Les contrôles éventuels pouvant s'appliquer.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorité de gestion - Direction Europe et Rayonnement International (DERI) - Région Bourgogne-Franche-Comté - Chargés de mission en charge de la communication et de l'animation / service Appui et services instructeurs

Partenaires associés : -

Temporalité de réalisation : Programme 2021-2027

Moyens éventuels à mobiliser : Les moyens financiers seront à adapter en fonction des pistes de recommandations retenues (un coût peut être engendré en cas de conception d'éventuels outils de communication notamment).

RECO 5

POST 27 - METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE HIERARCHISATION DES PROJETS

CONSTATS CLES

- Le règlement (UE) 2021/1060 [RPDC] précise dans son article 73.1 que **les opérations à sélectionner doivent être hiérarchisées afin d'optimiser la contribution des fonds de l'Union à la réalisation des objectifs du programme.**
- L'article 40.2 du RPDC prévoit que le comité de suivi approuve la méthode et les critères de sélection.
- En Bourgogne-Franche-Comté, **une hiérarchisation des projets est établie sur la base de critères prédéfinis dans les appels à projets et d'une notation des projets impliquant un rejet des dossiers obtenant une note éliminatoire.** Au-delà de l'optimisation de la contribution des fonds, ce système peut également avoir le mérite de hiérarchiser les dossiers les uns par rapport aux autres en cas de demandes d'aide trop conséquentes par rapport aux enveloppes financières existantes.
- Sur les dossiers au fil de l'eau, il n'existe pas à proprement parler de système de hiérarchisation, même si au cours de l'instruction, la vérification des différents critères d'éligibilité, de contribution aux objectifs du programme et aux exigences réglementaires est réalisée, amenant à rejeter les dossiers qui ne répondent pas à ces différents critères. **Une marge de progression sur ce type de dossiers existe néanmoins pour acter et tracer ce principe de hiérarchisation.**
- La nécessité d'établir des critères et procédures non discriminatoires et transparents (conformément à l'article 73.1 du RPDC) rende cependant difficile l'évolution du dispositif actuel. Si les critères peuvent évoluer d'un appel à projet à un autre, **il peut s'avérer complexe de faire évoluer les règles en cours sur le dépôt de dossiers au fil de l'eau sans entraver l'égalité entre les porteurs de projet.**

Cette recommandation vise à **identifier des pistes permettant de conforter le système de hiérarchisation des dossiers dès que cela sera envisageable** (fin de programmation 21-27 ou post 27).

ACTIONS PROPOSEES

Face à ces constats, il est recommandé de :

R5-1- ETABLIR UNE METHODE ET UNE LISTE DES CRITERES DE SELECTION DES OPERATIONS

Conformément à l'article 40.2. du RPDC, il serait pertinent d'établir **une méthode et une liste de critères de sélection** de manière à avoir dès le début du prochain programme des critères communs pour l'ensemble des dossiers. Ces critères pourraient faire l'objet d'un test sur la période actuelle de programmation.

Méthode proposée : Mise en place d'une grille de sélection avec des critères dans l'objectif de noter les projets selon ces différents critères.

Choix des critères : Pour garder une souplesse au système de sélection, malgré la nécessité de faire valider la liste des critères au comité de suivi, il paraît plus pertinent d'établir une liste de critères assez généraux qui puissent ensuite être déclinés selon les différentes objectifs spécifiques.

NB : *Cette liste de critères communs ne paraît pas incompatible avec les critères déjà établis dans les appels à projets, ces critères pouvant être considérés comme l'appréciation d'un critère commun, comme celui de la valeur ajoutée ou de la contribution au programme.*

PRATIQUE - REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur a établi une liste de critères communs à l'ensemble de ses priorités, validée en comité de suivi. La manière d'apprécier les critères est cependant spécifique à chaque objectif spécifique (OS). La liste est diffusée dans les appels à projets.

Le service instructeur s'appuie ainsi sur une grille de notation des projets reprenant ces critères répartis en deux blocs, déclinés en critères communs, chaque critère commun comportant des éléments d'appréciation décliné selon l'OS concerné :

- I - Qualité
- II - Performance

Liste des critères de notation de la Région Sud PACA pour le volet urbain :

| Blocs de critères | Critères communs | Eléments d'appréciation des critères |
|-------------------|--|---|
| I- Qualité | Raison d'être du projet, processus d'élaboration et cadre de réalisation | Pertinence des types d'actions et/ou modalités de mise en œuvre au regard des objectifs poursuivis Intégration du projet dans une démarche territoriale complémentaire à la stratégie urbaine intégrée |
| | | Dimension partenariale |
| | Appréciation du niveau de maturité du projet | Maturité technique Maturité financière |
| | Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou le territoire | Caractère structurant et plus-value du projet sur le territoire au regard de la stratégie urbaine intégrée de l'ITI Viabilité et pérennité du projet au-delà du financement européen |
| II- Performance | Réponse aux enjeux du développement durable/ respect des principes horizontaux/ charte des droits fondamentaux | Au sein de la structure, prise en compte: - des enjeux du développement durable - du respect des principes de l'égalité Femme-Homme - du respect de non-discrimination |
| | Capacité administrative du porteur | Moyens humains (intérieur ou externe) dédiés au pilotage et suivi du projet et à la gestion du dossier européen : référent technique, référent administratif et financier, référent marchés publics, consultant |
| | Performance financière du projet | Potentiel de certification des dépenses du projet : simplicité du plan de financement (nombre de cofinanceurs, assiettes éligibles identiques...) Achèvement de l'opération / cadre de performance: date de démarrage et durée de l'opération Contribution à la bonne exécution de la maquette financière: coût total éligible de l'opération et taux d'intervention du FEDER |
| | Contribution du projet aux indicateurs du PO | Niveau de contribution du projet à l'atteinte des valeurs-cibles des indicateurs de réalisation et de résultat du PO |

Un système de notation amène à une note sur 20, les critères pouvant avoir une pondération différente selon les OS. Chaque élément d'appréciation fait l'objet d'une note (entre 0 et 2 ou entre 0 et 3). L'autorité de gestion fournit à ses instructeurs des éléments d'appréciation sur le barème de notation de manière à avoir une harmonisation des notes entre les instructeurs.

Les projets ayant une note inférieure à la moyenne dans un des deux blocs est rejeté.

Exemples d'éléments d'appréciation sur le barème de notation

| | |
|---|---|
| Intégration du projet dans une démarche territoriale complémentaire à la stratégie urbaine intégrée | <p><u>Très satisfaisant</u> : l'opération est identifiée dans une stratégie formalisée plus large que la SUI (Contrat de Ville, ANRU...) et l'opération fait partie d'un projet d'aménagement/rénovation/requalification urbaine plus global mis en œuvre dans la même temporalité = 1</p> <p><u>Satisfaisant</u> : correspond à une des 2 conditions ci-dessus = 0,5</p> <p><u>Insatisfaisant</u> : ne correspond à aucune des conditions ci-dessus = 0</p> |
| Maturité technique | <p><u>Très satisfaisant</u> : opération déjà engagée et calendrier de réalisation précis et réaliste = 2</p> <p><u>Satisfaisant</u> : autorisations déposées et/ou obtenues = 1</p> <p><u>Insatisfaisant</u> : stade études exclusivement = 0</p> |

R5-2 - RESPECTER LES PRINCIPES DE NON-DISCRIMINATION ET DE TRANSPARENCE DES CRITERES

Conformément à l'article 73.1 du RPDC, les critères et les procédures doivent être non discriminatoires et transparents. Ils doivent par conséquent être appliqués de manière égalitaire entre les porteurs de projets et ceux-ci doivent être informés de leur application.

- **Non-discrimination :**
 - o Dans le cadre d'un appel à projets, les critères peuvent être adaptés au fil des appels à projets sans remettre en cause la non-discrimination des porteurs de projets
 - o Dans le cas du dépôt des dossiers au fil de l'eau, il est nécessaire que les critères soient établis au préalable pour ne pas remettre en cause la non-discrimination
- **Transparence :** Il est nécessaire que les documents d'information du candidat (guide du candidat, appel à projets, fiche action...) précise qu'une hiérarchisation des projets va être réalisée et les critères retenus soient connus.

PRATIQUE - REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Dans une optique de transparence, la Région Sud PACA précise dans ses appels à projets les critères de notation et la notation affectée à chaque critère.

Dans son guide du candidat, Rubrique « La sélection », elle informe les candidats de la hiérarchisation des dossiers et du caractère non systématique des fonds : « *Les dossiers ayant obtenu la moyenne seront classés par ordre croissant de notation et seront présentés en comité régional de Programmation pour avis. L'avis favorable du comité Régional de Programmation n'est pas systématique. Il dépendra du classement des demandes éligibles et ayant satisfait aux critères de sélection, mais aussi du montant alloué par l'appel à projets* ».

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorité de gestion - Direction Europe et Rayonnement International (DERI) - Région Bourgogne-Franche-Comté - Service Appui en lien avec les services des Fonds

Partenaires associés : RAS

Temporalité de réalisation : Programme régional 2021-2027 et préparation du post 2027

Moyens éventuels à mobiliser : RAS - A budget constant

RECO 6

POST 27 - ANTICIPER DES NOUVELLES OPTIONS DE COUTS SIMPLIFIES (OCS) ET LA MISE EN PLACE DU FINANCEMENT NON-LIE AUX COUTS (FNLC)

CONSTATS CLES

La question de la simplification constitue un axe prioritaire de travail des autorités de gestion sur la période 2021-2027, une priorité réaffirmée lors du comité Etat-Région interfonds du 20 mai 2020 dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale. En Bourgogne-Franche-Comté, **des mécanismes de simplification ont été déployés progressivement** à l'image du recours aux options de coûts simplifiés (OCS), en réponse à la lourdeur de gestion inhérente aux fonds européens et susceptible d'être accentuée sur certaines thématiques (réhabilitation énergétique, formation professionnelle...).

Le recours aux OCS ne convient pas à toutes les thématiques, supposant un volume de dossiers conséquent d'une part et d'autre part une certaine homogénéité dans les actions soutenues.

La Région Bourgogne-Franche-Comté mobilise d'ores-et-déjà différentes formes d'OCS :

- **Sur la Priorité 5** : Un taux forfaitaire réglementaire est appliqué sur les coûts indirects (7%) pour les projets d'un montant inférieur à 200 K€ ;
- **Sur la Priorité 3** : Elle a mis en place un barème standard de coût unitaire (BSCU) relevant de l'**article 94 du RPDC sur la réhabilitation énergétique des logements sociaux**, validé en juin 2024. Des BSCU ont été déployés dans d'autres régions françaises (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Île-de-France, Pays-de-la-Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur...). Ils portent sur des coûts de rénovation par logement, parfois adaptés en fonction de sous-variables spécifiques selon les régions (nombre de logements d'une opération avec une logique de coût unitaire décroissant, étiquette énergétique de départ / gain visé, type de lots de travaux...). Cette OCS vise à simplifier la mise en œuvre des fonds européens pour les porteurs de projets, mais aussi pour les instructeurs, de l'instruction au paiement. En effet, la mise en place de ce barème induit notamment une suppression des vérifications des dépenses et des pièces de la commande publique. Plus récemment, la Région a envisagé le **déploiement d'une OCS Art. 94 sur les bâtiments exemplaires** soumis à validation dans le cadre de l'examen de performance à mi-parcours en 2025 (2 BSCU établis à partir du coût moyen HT du m² SRT rénové - Cf. Observatoire BBC).

En outre, **d'autres réflexions sont en cours concernant des OCS ou des financements non-liés aux coûts - Art. 95 (FNLC)**, notamment sur la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie sur la Priorité 4. Au-delà d'étudier de nouvelles opportunités de simplification au travers des OCS, une vigilance doit être portée sur les OCS déjà déployées vis-à-vis de la piste d'audit et du risque de dégagement.

Dans la perspective du post-27, cette recommandation vise à **mettre en exergue des opportunités de déploiement de nouvelles options de coûts simplifiés sur certaines thématiques d'intervention du programme et à sécuriser l'application des OCS en vigueur** (audits, risque de dégagement...). Cette piste ne vise pas à proposer une modification des modes de gestion, mais à proposer des éléments techniques de réflexion autour d'opportunités éventuelles et à relever des points de vigilance.

ACTIONS PROPOSEES

Face à ces constats, il est recommandé de :

R6-1- ETUDIER LES OPPORTUNITES AUTOUR DU DEPLOIEMENT DE NOUVELLES OCS ET DU FNLC

Il apparaît pertinent de s'interroger sur les opportunités de déploiement de nouvelles OCS sur d'autres thématiques d'intervention des fonds européens, notamment sur la thématique de la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie sur laquelle des discussions ont été initiées.

Il est ainsi recommandé d'**envisager le déploiement d'OCS frais de personnel ou d'un financement non-lié aux coûts (FNLC) sur les marchés de formation qualifiante**.

A ce titre, il convient de préciser que des OCS frais de personnel ont été mises en place dans d'autres régions et pourraient être pris en compte pour établir une OCS éventuelle sur cette thématique en Bourgogne-Franche-Comté.

PRATIQUE - REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a défini un **barème de coût unitaire sur les marchés de formation professionnelle** sur la base d'une méthode de calcul juste, équitable et vérifiable s'appuyant sur des données historiques et statistiques au travers d'un coût moyen des parcours de qualification et de certification professionnelle pour un même lot de marchés. L'indicateur de résultat pour déclencher le remboursement auprès de la Commission est la sortie positive du participant à la formation (accès à un emploi, obtention d'une certification, accès à une formation qualifiante...). La justification est opérée par la collecte des attestations de fin de stage et de compétences délivrées par les organismes de formation pour chaque stagiaire (Source : Guide OCS Fonds européens 2021-2027 - ANCT, P.109-111).

Par ailleurs, une opportunité pourrait constituer dans **la mise en place d'un FNLC sur la formation professionnelle**, avec une première expérience sur le sujet de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pouvant être mobilisée pour élaborer une méthodologie par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

En cas de mise en place d'un FNLC, une vigilance devra être portée sur la fiabilité des valeurs des indicateurs, ce mécanisme s'appuyant sur les cibles à atteindre pour déclencher les paiements. De fait, disposer de valeurs fiabilisées apparaît comme prioritaire pour la DERI et pour la DFDE.

PRATIQUE - REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait appel à **une mission d'AMO visant à accompagner le déploiement d'OCS et de FNLC sur la programmation 2021-2027**. Sur la Priorité IV et plus particulièrement l'OS 4.7 FSE+, la phase exploratoire a permis d'identifier **la pertinence du déploiement d'un FNLC**.

Le projet de FNLC concerne plus particulièrement l'un des deux types d'actions de l'OS 4.7 : TA1 - Co-financer les achats de formation et proposer une offre de formation adaptée aux besoins territoriaux, correspondant à environ 80% de l'enveloppe de l'OS. Ce type d'action vise à **élever le niveau de qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi** (demandeurs d'emploi et inactifs) et **en emploi précaire quel que soit leur niveau de diplôme** pour répondre aux besoins en compétences des entreprises régionales et favoriser une meilleure insertion sur le marché du travail. **Ce résultat est mesuré par l'indicateur EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation.**

De manière opérationnelle, les actions sont déployées principalement dans le cadre du programme de formation régional (PRF), mais également *via* des actions complémentaires mis en œuvre par d'autres bénéficiaires. **Le FNLC est étroitement lié aux indicateurs de réalisation (EECO02 - Chômeurs, y compris chômeurs de longue durée) et de résultat (EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation).** Le dispositif de FNLC ne couvrant pas l'intégralité de l'OS, **les objectifs du FNLC ont été définis au prorata financier des actions couvertes (80%).** L'objectif final du FNLC est l'atteinte de la cible de l'indicateur EECR03. Pour autant, **le mécanisme prévoit des premières étapes de paiement jusqu'à fin 2024 associées à l'atteinte d'objectifs de participants « entrants » (EECO02), puis à partir de 2025 (post revue de performance) à l'atteinte d'objectifs de participants « qualifiés » (EECR03).** Différents seuils ont été fixés déclenchant les paiements selon une approche basée sur l'atteinte des objectifs de performance.

Nota : Une modification du projet de FNLC a été opérée chemin faisant pour prendre en compte les dépenses relatives à la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (RSFP)²⁴ au projet de FNLC, suite à l'intégration de ces dépenses au titre du FSE+ en Région Sud.

R6-2 - SECURISER ET ANTICIPER LES ENJEUX LIES AU DEPLOIEMENT D'OCS DANS LE CADRE DE LA GESTION ET DU PILOTAGE DU PROGRAMME

La mise en place d'options de coûts simplifiés (OCS) comprend de nombreux avantages / bénéfices :

- Suppression du contrôle des factures et arrêt de leur transmission par les porteurs
- Plus de contrôle de la surcompensation SIEG dans le cadre des audits d'opération
- Moins de vérification des procédures de commande publique à l'échelle des opérations
- Meilleure visibilité du montant de la subvention pour les porteurs

Mais, une attention particulière doit être portée suite à leur déploiement :

- **S'assurer lors de l'instruction que les dépenses des projets cofinancés correspondent bien aux dépenses prises en compte dans le cadre de l'OCS** dans la perspective de la réalisation des audits sur les opérations. Plus largement, il est nécessaire de sécuriser le process par rapport à la piste d'audit pour limiter le risque d'aboutir à un barème impliquant des sous ou des sur-financement à l'échelle des opérations ;
- **Anticiper les incidences du déploiement des OCS Art. 94 sur la rénovation énergétique (logements sociaux, bâtiments publics) par rapport au risque de dégagement** : En effet, la mise en place de barèmes de coûts unitaires sur la réhabilitation énergétique est susceptible d'engendrer un effet de décalage sur les paiements sur l'OS 2.1. Sur le logement social, les paiements de la Commission européenne ne pourront s'effectuer qu'une fois les logements réalisés. Les BSCU ne permettent pas de mettre en place de système d'acompte, ce qui peut engendrer une aggravation du risque de dégagement. Dans la perspective du post 27, une réflexion pourrait être portée concernant l'opportunité de basculer sur l'OS 2.1 d'OCS règlementaires Art.94 à un financement non-lié aux coûts.

En comparaison avec l'OCS Art.94, ce mécanisme offre des perspectives de simplification accrues :

- Il assure un niveau de sécurisation équivalent, avec un audit et des contrôles visant uniquement à vérifier que les conditions nécessaires aux remboursements de la CE sont remplies (pas de vérifications de dépenses sous-jacentes AG / bénéficiaire) ;
- Il peut aboutir à un niveau de simplification plus important, car les critères n'ont pas besoin d'être directement corrélés aux coûts et peuvent permettre de simplifier les critères des dispositifs et donc les pièces justificatives requises ;
- Enfin, il est surtout plus intéressant au plan financier pour l'AG avec un mécanisme de paiements intermédiaires beaucoup plus favorable que l'OCS Art. 94, permettant une contribution très positive au dégagement.

²⁴ La Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (RSFP) constitue un dispositif clé pour accompagner financièrement les stagiaires en formation professionnelle. Elle concerne les stagiaires n'ayant pas droit aux allocations d'assurance chômage mises en œuvre par France Travail. En Région Sud, le financement couvre non seulement la rémunération des stagiaires, mais aussi les droits connexes tels que la couverture sociale, le transport et l'hébergement. Il s'agit d'un outil clé pour permettre l'accès et le maintien en formation des publics demandes d'emploi les plus fragiles, pour assurer la continuité des parcours, limiter les risques de décrochage et d'abandon en cours de route.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Pilote : Autorité de gestion - Direction Europe et Rayonnement International (DERI) - Région Bourgogne-Franche-Comté

Partenaires associés : DFDE (concernant l'OCS frais de personnel ou FNLC sur la formation qualifiante)

Temporalité de réalisation : Programme régional 2021-2027 et préparation du post 2027

Moyens éventuels à mobiliser : A budget constant, hormis si mobilisation d'un cabinet externe pour accompagner l'Autorité de gestion dans l'élaboration d'une nouvelle OCS Art. 94 ou d'un FNLC Art. 95 sur la formation professionnelle. En effet, ce travail peut impliquer la maîtrise de compétences statistiques et juridiques spécifiques.



5 ANNEXES

5.1 ACTEURS INTERROGÉS, ENTRETIENS REALISÉS

5.1.1 LISTE DES ENTRETIENS DE CADRAGE / ENTRETIENS PILOTES

Des entretiens semi-directifs ont été conduits (4) auprès des principaux acteurs impliqués dans le cadre de la gestion et du pilotage du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Au total, 8 personnes ont participé aux entretiens de cadrage (direction DERI, coordination / pilotage FEDER, coordination / pilotage FSE+, directeur général adjoint du Pôle Stratégie).

La priorité a été donnée aux interlocuteurs ayant une antériorité suffisante sur la mise en œuvre des fonds européens et une capacité à formuler un « retour d'expérience ».

| N° entretien | Structure | Nom contact | Fonction / service |
|--------------|--------------------------------|------------------------|--|
| 1 | Région Bourgogne-Franche-Comté | Aline HUMBERT | Directrice - Direction Europe et Rayonnement International |
| | | Amélie CHAPPAZ | Directrice adjointe - Direction Europe et Rayonnement International |
| 2 | Région Bourgogne-Franche-Comté | Hervé HILAND | Chef de service programme FEDER - Direction Europe et Rayonnement International |
| | | Pierre-Olivier CHARLES | Coordinateur pilotage des programmes - Direction Europe et Rayonnement International |
| | | Madalina REVENCO | Coordinatrice pilotage FEDER - Direction Europe et Rayonnement International |
| 3 | Région Bourgogne-Franche-Comté | Dominique PINARD | Cheffe de service FSE+ - Direction Europe et Rayonnement International |
| | | Laëtitia ROUARD | Chargée de mission pilotage FSE+ - Direction Europe et Rayonnement International |
| 4 | Région Bourgogne-Franche-Comté | Olivier RITZ | Directeur général adjoint du Pôle Stratégie |

5.1.2 LISTE DES ENTRETIENS AUPRES DES DIRECTIONS OPERATIONNELLES ET DES FONCTIONS SUPPORTS

ENTRETIENS DIRECTIONS OPERATIONNELLES

| Direction / service | Nom contact | Fonction |
|--|-----------------------------|---|
| Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur | Catherine CARICAND | Chargée de mission recherche |
| | Catherine MAUGAIN | Chargée de mission transversale Chargée de mission recherche Référente Europe de la direction |
| Direction de l'Economie | Pierre TURIANI | Chef de service développement des PME et de l'industrie |
| | Catherine LEDET | Cheffe de service filières et compétitivité |
| Délégation à la transformation numérique | Philippe ROUILLIER | Chef de service numérique |
| | France GUILLEMIN | Chargée de mission usages numériques |
| | Anne-Claire SANZ | Chargée de mission usages numériques |
| | Vanda TURCZI | Chargée de mission intelligence durable |
| Direction Transition énergétique | Michel FOURNIER | Directeur |
| | Marie-Laure COLI-BESSEYRIAS | Cheffe de service efficacité énergétique et bâtiment |
| | Céline GALLIOT | Cheffe de service énergies renouvelables |
| | Marie-Pierre SIRUGUE | |
| | André LAURENT | |
| | Alexandre PERROT | |
| Direction de l'Environnement | Isabelle ROUGIEUX | Directrice |
| | Karen COUDRY | Chargée de mission biodiversité |
| | Antoine WEROCHOWSKI | Chargé de mission trame bleue |
| Direction de l'Aménagement du territoire | Loïc PUTHOD | Directeur |
| | Sylvie BAYARD | Cheffe de service développement territorial |
| Direction du Tourisme | François BITTARD | Directeur |
| Direction de la Mobilité | Pierre OHLEYER | Directeur |
| Direction Culture et Patrimoine | Benoît AUGER | Directeur |

| | | |
|--|--------------------|---|
| Direction de l'orientation et des parcours professionnels | Pierre LEPLAT | Directeur |
| Direction de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi | Elise KABANTCHENKO | Directrice |
| | Laurence SENE | Cheffe de service DFDE |
| | Mathilde VIENNET | Référente en charge du suivi des demandes de subvention et des paiements FSE+ |

ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES AUPRES DE LA DIRECTION EUROPE (FONCTIONS SUPPORT)

| Direction / service | Nom contact | Fonction |
|--|---------------------------|----------|
| Direction Europe et Rayonnement international (procédures & suivi) | Mathias MESLIER | |
| | Stéphanie VUILLEMIN-MOREL | |
| Direction Europe et Rayonnement international (communication - animation) | Maryline VERLEYE | |
| | Andrea PERILLI | |
| | Florence KOHTZ | |

5.1.3 LISTE DES ENTRETIENS AUPRES DES PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

| Structure | Nom contact | Fonction |
|--|---------------------|---|
| Commissariat de Massif | Hélène DE KERGARIOU | Commissaire |
| | Catherine PISTOLET | Commissaire adjointe |
| Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud | Delphine DAVID | |
| Communauté d'agglomération de l'Auxerrois | Margot PEIGNE | |
| | Virginie VILTARD | |
| Communauté d'agglomération du Grand Sénonais | Aurélie YOT | Chargée des financements extérieurs |
| Grand Chalon | Rodolphe DUROUX | |
| Métropole de Dijon | Philippe DARGIROLLE | |
| Maconnais Beaujolais Agglomération | Valérie BUISSON | |
| Agglomération de Nevers | Catherine LEBRETON | |
| Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté | Sylvain VAIVRE | |
| Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté | Arnaud JACQUINOT | Directeur |
| | Maxime CUCHEROUSET | Chargé de mission développement territorial |

Précision : S'agissant des entretiens auprès des autorités urbaines, nous avons opté pour l'organisation de 3 sessions d'échanges dans une approche visant à croiser les regards et les retours d'expérience entre territoires.

L'agglomération de Nevers n'a pas pu se rendre disponible lors de ces entretiens collectifs, mais a fait parvenir une contribution écrite à la présente démarche d'évaluation du programme régional.

5.1.4 LISTE DES ENTRETIENS AUPRES DES PORTEURS DE PROJETS

| OS | N° dossier | Intitulé projet | Nom contact |
|--|------------------------------------|---|---------------------------|
| Projets programmés FEDER / FSE+ 2021-2027 | | | |
| OS 1.1 Recherche / innovation | BFC000802 | Développement de procédés de fabrication de biomédicament innovant - Etablissement Français du Sang | Clémentine GAMONET |
| OS 1.3 Compétitivité TPE/PME | BFC000607 | Investissements innovants pour les marchés de demain de l'entreprise De Trevillers Transformation | Arnaud DE TREVILLERS |
| OS 1.2 Numérique | BFC000789 | Parcours de visite immersif et compagnon numérique - Cité des Climats et vins de Bourgogne à Beaune - Bureau Interprofessionnel des vins de Bourgogne | Jérôme DIGUET |
| OS 2.1 Efficacité énergétique | BFC002125 | Réhabilitation de 358 logements rue Blum Braille Verdun Mansart à Belfort - Office Public de l'Habitat du Territoire de Belfort | Pamela BOUDIER |
| OS 2.2 Energies renouvelables | BFC001902 | Création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur - Château de Vantoux - SAS LMCV | Mélanie PIARD-REMY |
| OS 2.7 Environnement / biodiversité | BFC000454 | Restauration de la continuité écologique du Botoret à Chauffailles (71) - SYMISOA | Céline DECHAVANNE |
| OS 4.5 Education / formation | BFC000586 BFC003847 | La Fabrik de l'Orientation - Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne | Apolline GATTI |
| OS 4.7 Apprentissage tout au long de la vie | BF000623 BFC003518 BFC006771 | Accompagnement global individuel de jeunes par l'E2C du Nord Franche-Comté - Ecole de la 2 ^{nde} chance Nord Franche-Comté | Céline MENNETREY-VINCENZI |
| OS 5.2 Massif du Jura | BFC000713 | Restructuration et réhabilitation du Relais du Lac en gîtes et chambre d'hôtes | Michel BLASER |
| Projets FEDER abandonnés / non-aboutis | | | |
| OS 1.3 Compétitivité TPE/PME | BFC000433 | Relance industrielle & décarbonation Guivert 2022/2023 - Etablissements Guivert | Jean-Luc BERTHET-BONDET |
| OS 5.1 Développement urbain | BFC004716 | Aménagement et végétalisation de la Place de la République au cœur de la Vieille Ville de Belfort - Ville de Belfort | Jérôme SAINTIGNY |
| OS 1.1. Recherche / Innovation | BFC002899 | RETROFIT HYDROGENE RH2 - RH2 | David MOURRE |

5.2

GUIDE D'ENTRETIEN DE CADRAGE

Ce document constitue un guide indicatif permettant aux consultants de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser avec les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Cet entretien de cadrage vise à :

- *Mieux appréhender les attentes de l'Autorité de gestion vis-à-vis de l'évaluation pour pouvoir adapter le cas échéant le référentiel d'évaluation, la méthodologie et les outils mobilisés ;*
- *Recueillir des premiers éléments de réponse s'agissant des points clés de questionnement abordés dans le cadre de l'évaluation de mise en œuvre.*

Les questionnements ont vocation à être adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction, de l'interlocuteur, de sa fonction et de sa connaissance du programme régional FEDER-FSE+.

A- Cadrage de l'évaluation

1. Quelle fonction / rôle occupez-vous ? Quel est votre périmètre d'intervention en fonction des fonds (FEDER, FSE+), priorités et objectifs spécifiques) ?
2. Pouvez-vous nous rappeler succinctement votre organisation interne entre la Direction Europe et les directions opérationnelles dans la gestion et la mise en œuvre des fonds européens (FEDER, FSE+) en Région Bourgogne-Franche-Comté ?
3. Avez-vous des attentes opérationnelles spécifiques vis-à-vis de l'évaluation, des parties prenantes à associer aux travaux évaluatifs dans la perspective de l'examen de performance en 2025 ? Quel devrait être pour vous le(s) objectif(s) prioritaire(s) de l'évaluation de mise en œuvre ?

B- Avancement des programmes et facteurs explicatifs

La programmation 2021-2027 a été caractérisée par d'importants délais au démarrage liés à l'adoption des programmes. Malgré ce contexte, la Région Bourgogne-Franche-Comté a connu un démarrage « rapide » s'agissant de la programmation des dossiers (taux de programmation de 10% dès la 1^{ère} année) en comparaison d'autres programmes régionaux FEDER-FSE+.

4. La dynamique de programmation est-elle conforme aux prévisions ? Comment expliquez-vous cette dynamique ? Selon vous, quels ont été les facteurs de ce succès ?
5. Sur le FEDER, la priorité 1 (et la priorité 2 dans une moindre mesure) connaissent une dynamique particulièrement positive (déjà + de 60% de crédits FEDER programmés), tandis que la priorité 5 (axes territoriaux) peine à démarrer.

| |
|--|
| Comment expliquez-vous ce déséquilibre de dynamique de programmation entre les priorités ? Identifiez-vous des premiers facteurs explicatifs (types de porteurs, modalités AAP ou fil de l'eau, moyens d'animation déployés, contraintes réglementaires ...) ? |
| 6. Sur le FSE+, le rythme de programmation est aussi positif, ainsi que le taux de paiement (déjà 5%). Comment expliquez-vous cette réussite ? Quels leviers de mise en œuvre avez-vous déployé ? |
| 7. A ce stade, comment jugez-vous l'avancement du programme au regard des indicateurs de performance ? |
| C- Mise en œuvre |
| 8. Avez-vous rencontré des difficultés de mise en œuvre depuis le lancement de la programmation 2021-2027 ? Si oui, de quelle nature ? |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Difficultés d'animation : connaissance des opportunités de financement, détection des projets pouvant faire l'objet d'un cofinancement européen, capacité à convaincre certains porteurs potentiels de l'opportunité de s'orienter vers le FEDER / FSE ○ Mobilisation des cofinancements : co-financements Région / Etat / autres collectivités, autofinancement par le maître d'ouvrage ○ Aspects juridiques : compatibilité au regard des régimes d'aide d'Etat, SIEG, marchés publics... ○ Difficultés liées au montage des dossiers : mobilisation des options de coûts simplifiés, justification des dépenses, capacité d'ingénierie administrative des bénéficiaires... ○ Facteurs externes : conditions socio-économiques, autres actions publiques... ○ Difficultés organisationnelles : ressources internes, organisation... |
| 9. Identifiez-vous des points d'attention ou des questionnements en particulier sur la mise en œuvre du programme qui mériteraient d'être approfondis dans le cadre de l'évaluation ? |
| 10. D'un point de vue opérationnel, êtes-vous satisfait du suivi des données opérationnelles, financières, indicateurs du programme à ce stade ? Identifiez-vous des alertes sur certains types de données / indicateurs dont la fiabilité ne serait pas optimale en vue de l'examen de performance ? |
| 11. Le dégagement en 2025 constitue une préoccupation, avez-vous entrepris des mesures pour atteindre le seuil ? |
| 12. Quelles sont les préoccupations qui vous ont poussé à formuler une question évaluative relative à la charte des droits fondamentaux ? |

D- Intentions et priorités stratégiques

13. Les priorités du programme 2021-2027 sont-elles cohérentes avec les politiques régionales ? Y-a-t-il des synergies ou des effets de complémentarité ? Avez-vous rencontré des difficultés à intervenir en complément de stratégies régionales ? (critères d'éligibilité, calendrier des appels à projets, lisibilité pour les porteurs, écoconditions, ...)

14. Identifiez-vous des effets positifs des axes de simplification de la programmation 2021-2027 dans la mise en œuvre de la programmation (OCS, vérifications de gestion basées sur les risques, piste d'audit ...) ? Si oui, comment se manifestent-ils ? Comment les équipes se les sont-elles appropriées ?

15. Identifiez-vous des effets négatifs de certains efforts de simplification 2021-2027 (conditions favorisantes, absence de règles sur la prise en compte des recettes ...) ? Si oui, quelles sont les conséquences sur la mise en œuvre ? Qu'avez-vous mis en place pour adapter votre fonctionnement à cette contrainte ?

D- Pistes d'évolution / perspectives

16. De votre point de vue, quelles pistes d'évolution prioritaires pourrait-on envisager afin de fluidifier la mise en œuvre des fonds européens (FEDER, FSE+) en Bourgogne-Franche-Comté sur la génération 2021-2027 ?

5.3

GUIDE D'ENTRETIEN DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Ce document constitue un **guide indicatif** permettant aux bureaux d'études **Teritéo** et **Aster Europe** de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser auprès des directions opérationnelles dans le cadre de l'évaluation de mise en œuvre du programme opérationnel **FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté**.

Ces entretiens viseront principalement à :

- Recueillir votre retour d'expérience sur la pertinence de l'intervention
- Appréhender votre perception de la dynamique financière et de la capacité à atteindre les objectifs fixés
- Echanger autour des freins à la mobilisation du FEDER / FSE+ et les facteurs de réussite identifiés pour la dynamique de programmation
- Apprécier l'efficacité des modalités de mise en œuvre déployées
- Questionner l'articulation du programme vis-à-vis des politiques régionales
- Identifier et qualifier les potentiels de programmation et identifier les risques éventuels sur les indicateurs
- Identifier des leviers et pistes d'amélioration dans la perspective de la suite de la programmation 2021-2027

Les questionnements ont vocation à être adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de l'interlocuteur, de sa fonction et de sa connaissance du programme régional **FEDER-FSE+ 2021-2027**.

Introduction :

- **Rappel des objectifs de l'évaluation**
- **Présentation de l'interlocuteur**

A- Avis sur la dynamique d'avancement et la pertinence de l'intervention

1. De votre point de vue, la dynamique de programmation s'agissant de(s) objectif(s) spécifique(s) qui vous concernent est-elle satisfaisante / conforme aux prévisions à ce stade ?

2. Quelle est la nature des projets programmés ? Est-ce que les projets soutenus par les fonds européens sont en adéquation avec la stratégie initiale du programme régional 2021-2027 en Bourgogne-Franche-Comté ?

3. Quel est le rythme moyen de réalisation des projets et de remontée de paiements ? Les délais sont-ils conformes aux prévisions initiales ?

| |
|---|
| B- Retour sur la cohérence / articulation des interventions |
| 4. Les orientations stratégiques du programme 2021-2027 sont-elles cohérentes vis-à-vis des politiques régionales ? Observez-vous des synergies ou des effets de complémentarités ? Avez-vous rencontré des difficultés à intervenir en complément de stratégies régionales (critères d'éligibilité, calendrier des appels à projets, lisibilité pour les porteurs, écoconditions, ...) ? |
| 5. Quels sont les principaux cofinancements mobilisés sur le(s) objectif(s) spécifique(s) ou la priorité qui vous concernent ? D'un point de vue opérationnel, comment s'articule le FEDER / FSE+ vis-à-vis des dispositifs régionaux de droit commun ? |
| C- Retour d'expérience sur la mise en œuvre |
| 6. Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les services instructeurs et les porteurs de projets ? Sur quels types de projets ces difficultés apparaissent-elles les plus marquées ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Animation : connaissance des opportunités de financement, détection des projets pouvant faire l'objet d'un cofinancement européen, capacité à convaincre les porteurs de projets de s'orienter vers le FEDER ou le FSE+ ○ Mobilisation des co-financements : co-financements Région / Etat / Collectivités, autofinancement par le maître d'ouvrage ○ Aspects juridiques / règlementaires : champ / règles d'éligibilité, compatibilité au regard des régimes d'aides d'Etat, SIEG, commande publique, respect des écoconditions, modalités d'application des principes horizontaux ... ○ Montage des dossiers : mobilisation des options de coûts simplifiés, justification des dépenses, capacité d'ingénierie administrative des porteurs de projets, ... ○ Facteurs externes : évolution des conditions socio-économiques, Plan de Relance, autres actions publiques, condition favorisante sur les EnR, ... ○ Difficultés organisationnelles : ressources internes, organisation, difficultés techniques en lien avec le logiciel Synergie ... pouvant impacter les délais d'instruction et de paiement des dossiers ○ Autres freins éventuels ? |
| 7. Les procédures de sélection / identification des projets (fil de l'eau, appel à projets) vous paraissent-elles adaptées ? |
| 8. Combien d'agents (à exprimer en ETP) sont dédiés à l'instruction des dossiers cofinancés par les fonds européens au sein de votre direction ? Les moyens humains vous semblent-ils bien dimensionnés ? |
| 9. Comment s'articule votre intervention avec celle de la Direction Europe ? L'organisation mise en place pour accompagner les porteurs de projets vous semble-t-elle suffisamment adaptée / efficace ? Quel est la nature de l'appui apporté aux services instructeurs par la Direction Europe ? |
| 10. Les outils / guides à destination des porteurs de projets sont-ils complets et adaptés ? Plus largement, les actions de communication et d'animation sont-elles suffisantes et adaptées ? Mériteraient-elles d'être renforcées ? |

D- Perspectives de programmation

11. Quelles **perspectives de programmation** escomptez-vous dans les prochains mois (nombre de projets programmés supplémentaires, nature des projets, montants UE programmés...) ? Certains dossiers comportent-ils des risques de déprogrammation ?

12. Au regard de la dynamique d'avancement du programme, **des évolutions vous semblent-elles nécessaires** (ajustement des maquettes financières, types de projets soutenus / actions éligibles, révision de cibles, ...) ? **Des premières pistes techniques de révision** ont-elles été envisagées / esquissées en interne ?

13. Comment se situe **la trajectoire des indicateurs** (réalisation, résultat) sur les OS qui vous concernent ? Comment expliquer **leur niveau d'avancement** (écart aux cibles, difficultés de suivi, contribution des projets...) ? Constatez-vous des écarts entre les valeurs conventionnées et les valeurs réalisées ? Si oui, comment les expliquez-vous ?
La contribution aux indicateurs constitue-t-elle un point d'attention lors de la sélection des dossiers ?

E- Synthèse / conclusions

14. Quelles **pistes d'évolution prioritaires** identifiez-vous pour fluidifier la mise en œuvre et améliorer *in fine* la retombée des fonds européens (FEDER / FSE+) sur le territoire régional sur la génération 2021-2027 ?

- En matière d'animation et de communication (interne et externe)
- En matière d'accompagnement, de procédures, d'organisation et d'outils (appel à projets VS « fil de l'eau », perspectives de simplification, gestion des délais de paiement et de traitement, éligibilité des dépenses ...)
- D'autres pistes méritant d'être étudiées ?

15. Enfin, identifiez-vous **des enjeux émergents / évolutions de contexte** à suivre et/ou pouvant amener à réinterroger / ajuster la stratégie d'intervention chemin faisant au cours de la programmation 2021-2027 ?

5.4

GUIDE D'ENTRETIEN FONCTIONS SUPPORT

Ce document constitue un **guide indicatif** permettant aux bureaux d'études **Teritéo** et **Aster Europe** de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser auprès des agents de la Direction Europe concernant les questions de procédures et de suivi et de communication / animation du programme régional **FEDER-FSE+ 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté**.

Ces entretiens viseront notamment à :

- Appréhender votre perception s'agissant de la dynamique d'avancement (programmation, certification) et de la capacité d'atteinte des objectifs fixés
- Approfondir les freins à la mobilisation du FEDER ou du FSE+ et les facteurs de réussite (champ d'éligibilité, application réglementaire, principes horizontaux et autres principes à respecter, application des OCS, ...)
- Apprécier l'efficacité des modalités de mise en œuvre (pilotage, animation, gestion - piste d'audit, communication - transparence - visibilité ...)
- Identifier des leviers et pistes d'amélioration dans la perspective de la suite de la programmation 2021-2027

Les questionnements ont vocation à être adaptés par les consultants lors de l'échange en fonction de l'interlocuteur, de sa fonction et des sujets qui le concernent plus directement s'agissant du programme 21-27.

Introduction :

- **Rappel des objectifs de l'évaluation**
- **Présentation de l'interlocuteur : fonction / rôle, périmètre d'intervention ...**

A- Avis sur la dynamique d'avancement et la pertinence de l'intervention

1. De votre point de vue, la **dynamique de programmation** est-elle satisfaisante / conforme aux prévisions ?
2. Est-ce que les projets soutenus par les fonds européens **vous semblent bien en adéquation avec la stratégie** initiale du programme régional 2021-2027 en Bourgogne-Franche-Comté ?
3. Quel est le **rythme moyen de réalisation des projets et de remontée de paiements** ? Les délais sont-ils conformes aux prévisions initiales ?

B- Retour d'expérience sur la mise en œuvre

4. Quelles sont les **principales difficultés rencontrées** par les services instructeurs et les porteurs de projets ? Sur quels types de projets ces difficultés apparaissent-elles les plus marquées ?
 - **Animation** : connaissance des opportunités de financement, détection des projets pouvant faire l'objet d'un cofinancement européen, capacité à convaincre les porteurs de projets de s'orienter vers le FEDER ou le FSE+
 - **Mobilisation des co-financements** : co-financements Région / Etat / Collectivités, autofinancement par le maître d'ouvrage

- **Aspects juridiques / réglementaires** : champ / règles d'éligibilité, compatibilité au regard des régimes d'aides d'Etat, SIEG, commande publique, respect des écoconditions, modalités d'application des principes horizontaux ...
- **Montage des dossiers** : mobilisation des options de coûts simplifiés, justification des dépenses, capacité d'ingénierie administrative des porteurs de projets, ...
- **Facteurs externes** : évolution des conditions socio-économiques, Plan de Relance, autres actions publiques, condition favorisante sur les EnR, ...
- **Difficultés organisationnelles** : ressources internes, organisation, difficultés techniques en lien avec le logiciel Synergie ... pouvant impacter les délais d'instruction et de paiement des dossiers
- **Autres freins éventuels ?**

5. **Les procédures de sélection / identification des projets** (fil de l'eau, appel à projets) vous paraissent-elles adaptées sur les différentes thématiques d'intervention du programme ?

6. **Combien d'agents** sont dédiés à la gestion des procédures, au suivi, à la communication et l'animation du programme à la DERI (à exprimer en ETP) ? Les moyens humains vous semblent-ils bien dimensionnés ?

7. Comment s'articule votre intervention vis-à-vis des directions opérationnelles ? L'organisation mise en place pour accompagner les porteurs de projets vous semble-t-elle suffisamment adaptée / efficace ?

8. **Les outils / guides à destination des porteurs de projets** sont-ils complets et adaptés ? Plus largement, **les actions de communication et d'animation** sont-elles suffisantes et adaptées ? Mérireraient-elles d'être renforcées ?

9. Identifiez-vous des projets apportant **une contribution particulière aux principes horizontaux de l'Union Européenne** ? Plus largement, **comment vous assurez-vous de la prise en compte des différentes principes** (charte des droits fondamentaux, climate proofing, DNSH) ? Par ailleurs, **des actions de sensibilisation** aux principes horizontaux et aux autres principes de l'UE ont-elles été engagées ?

C- Perspectives de programmation

10. Au regard de la dynamique d'avancement du programme, **des évolutions vous semblent-elles nécessaires** (ajustement des maquettes financières, types de projets soutenus / actions éligibles, révision de cibles, ...) ? **Des premières pistes techniques de révision** ont-elles été envisagées / esquissées en interne ?

11. Quel regard portez-vous sur **la trajectoire des indicateurs** (réalisation, résultat) sur le FEDER et le FSE+ ? Comment expliquer **leur niveau d'avancement** (écart aux cibles, difficultés de suivi, contribution des projets...) ? Constatez-vous des écarts entre les valeurs conventionnées et les valeurs réalisées ? Si oui, comment les expliquez-vous ? La contribution aux indicateurs constitue-t-elle un point d'attention lors de la sélection des dossiers ?

D- Synthèse / conclusions

12. Quelles pistes d'évolution prioritaires identifiez-vous pour fluidifier la mise en œuvre et améliorer *in fine* la retombée des fonds européens (FEDER / FSE+) sur le territoire régional sur la génération 2021-2027 ?

- En matière d'animation et de communication (interne et externe)
- En matière d'accompagnement, de procédures, d'organisation et d'outils (appel à projets VS « fil de l'eau », perspectives de simplification, gestion des délais de paiement et de traitement, éligibilité des dépenses ...)
- D'autres pistes méritant d'être étudiées ?

5.5

GUIDE D'ENTRETIEN PORTEURS DE PROJETS

Ce document constitue un **guide indicatif** permettant aux bureaux d'études **Teritéo** et **Aster Europe** de conduire les entretiens qu'ils doivent réaliser auprès des porteurs de projets ayant bénéficié d'un cofinancement européen dans le cadre de la programmation 2021-2027 ou ayant fait le choix d'abandonner le financement européen dans le cadre de leur projet.

Concernant les projets cofinancés par le **FEDER/FSE+**, nous souhaiterions bénéficier de votre retour d'expérience sur :

- **Les enjeux auxquels répond le projet** pour lequel vous avez bénéficié d'une aide européenne ;
- **Le déroulement du projet** : les différentes phases, les réalisations, les partenaires impliqués, ... ;
- **La mise en œuvre des fonds européens** : les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées dans le montage et le processus d'instruction, votre perception des modalités d'animation et d'accompagnement mises en place par l'Auroté de gestion ou encore votre avis sur les appels à projets éventuels, ... ;
- **Les résultats et effets attendus et/ou observés** de votre projet ;
- **L'effet levier et la plus-value du financement FEDER / FSE+** de votre point de vue ;
- **Les pistes d'amélioration** que vous identifiez pour le programme régional 2021-2027.

Si le financement européen a été abandonné dans le cadre de votre projet, il s'agira d'**appréhender les raisons de cet abandon, la poursuite éventuelle du projet dans un autre cadre, les freins et limites rencontrées au cours de la période de montage et du début de l'instruction du projet au titre du FEDER ou du FSE+**.

Introduction :

- Rappel des objectifs de l'évaluation
- Présentation de l'interlocuteur et de son projet (intitulé, projet terminé / en cours, ...)

| A- Genèse et contenu du projet |
|--|
| 1. Pouvez-vous nous préciser la genèse du projet (éléments déclencheurs, besoins identifiés, réponse à des besoins identifiés dans le programme régional, etc.) ? |
| 2. Pouvez-vous nous décrire de manière détaillée votre projet (phases, actions, partenaires, etc.) ? Quel est le niveau d'avancement de votre projet ? |
| 3. Quels étaient les objectifs initiaux du projet (quantitatifs, qualitatifs) ? |
| 4. Concrètement, sur quels aspects/étapes de votre projet le FEDER est-il intervenu ? Le projet est-il complètement ou partiellement financé par le FEDER ? |
| 5. Aviez-vous déjà mobilisé des fonds européens dans le cadre d'un autre projet au cours des dernières années ? |

6. Dans le cas d'un abandon de la mobilisation des fonds européens dans le cadre de votre projet, quelles sont **les principales raisons de cet abandon** ? Votre projet a-t-il été poursuivi dans un autre cadre sans le financement européen ?

B- Retour sur la mise en œuvre des fonds européens

7. Jugez-vous l'aide apportée par le FEDER ou le FSE+ **adaptée à vos besoins** ? Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

8. Avez-vous rencontré **des difficultés particulières** dans la réalisation de votre projet ou dans le cadre d'un projet abandonné dans la période de montage du dossier et le début de l'instruction du projet au titre du FEDER ou du FSE+ ?

9. Par ailleurs, quels sont **les facteurs de réussite** que vous identifiez pour la concrétisation de votre projet (gestion au regard des exigences, conduite de projet, dynamique partenariale ...) ?

10. Avez-vous bénéficié d'un **accompagnement** pour mener à bien votre projet ? Sur le plan administratif ? Sur le plan technique ?

11. Selon-vous, quels sont **les principaux freins** à la mobilisation des fonds européens ?

- Complexité du montage du dossier, compréhension des demandes
- Les freins réglementaires : commande publique, régimes d'aides d'Etat, règles d'éligibilité...
- Délais d'instruction et de paiement
- Autres ...

C- Premiers résultats attendus / observés

12. **Les résultats attendus** ont-ils été atteints (ou le seront-ils prochainement) ? Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

13. Pouvez-vous préciser **les effets/impacts de votre projet** (attendus ou observés) ?

14. De votre point de vue, le financement européen a-t-il apporté **une valeur ajoutée** à votre projet ?

- Le projet aurait-il été mené sans la contribution européenne (caractère déclencheur) ?
- Les crédits européens ont-ils permis d'amplifier une dynamique sur le territoire et/ou à l'échelle de la structure ?
- Les crédits européens ont-ils accéléré la réalisation du projet ?
- Les crédits européens ont-ils eu un effet sur l'ambition et la qualité du projet financé ?
- Y-a-t-il d'autres types d'effets à mettre en exergue (effet d'image / notoriété, ...) ?

D- Synthèse / conclusions

15. Quelles pistes d'évolution prioritaires identifiez-vous pour fluidifier la mise en œuvre et améliorer *in fine* la retombée des fonds européens (FEDER / FSE+) sur le territoire régional ?

- Modalités d'animation et d'accompagnement mises en place par l'Autorité de gestion
- Pertinence de l'intervention *via* des appels à projets, contenu et modalités des AAP éventuels
- Perspectives de simplification (dont pièces justificatives requises)
- Gestion des délais d'instruction et de paiement
- ...

